Altereo Délégation Urbanisme Ouest
3 rue de Tasmanie
44115 – BASSE GOULAINE
Tél : 02 40 34 00 53

COMMUNE DE SAINT-ROBERT
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 1.2 : RAPPORT DE PRESENTATION – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

P.L.U DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT RAPPORT DE PRESENTATION – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
ARRETE LE 10.06.22	APPROUVE LE
Signature du Maire	

Identification du document

Elément	
Titre du document	PIECE 1.2 : RAPPORT DE PRESENTATION – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
Nom du fichier	PIECE 1.2 _RP_ETAT INITIAL
Version	Arrêt 10.06.22
Rédacteur	OLR
Vérificateur	
Chef d'agence	

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Sommaire

1. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER 5
1.1. Fonctionnement général du territoire 5
1.1.1. Localisation du territoire 5
1.1.2. Organisation territoriale des communes de l'Yssandonnais 6
1.1.3. Inclusion du territoire dans les principaux réseaux 7
1.2. Macro-paysages 8
1.3. Climat 9
1.4. Les objectifs de qualité environnementale du SCoT Sud-Corrèze 10

2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER 11
2.1. La Structure Physique 11
2.1.1. Géologie et pédologie : le sol et le sous-sol 11
2.1.2. Le Relief 14
2.1.3. La Gestion de l'eau 17
2.1.4. L'Air, le Climat et l'Energie 25
2.2. Les Risques 29
2.2.1. Risques naturels 30
2.2.2. Risques technologiques 35
2.3. Les Nuisances 39
2.3.1. La nuisance sonore 39
2.3.2. Le passage de réseaux électrique haute tension 39
2.4. La Gestion des déchets 40
2.4.1. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de la Corrèze 40
2.4.2. Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la région Limousin 44
2.4.3. Les Protections territoriales 46

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5. Les espaces Naturels et la Trame Verte et Bleue 60
2.5.1. La Trame Verte et Bleue : contexte et définition 60
2.5.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Limousin 63
2.5.3. Trame Verte et Bleue et espaces naturels à l'échelle du territoire Yssandonnais 67
2.6. Le Paysage 91
2.6.1. Composantes paysagères 91
2.6.2. Entités paysagères 97
2.6.3. Inscription des bourgs dans le paysage 100
2.6.4. Perception et covisibilités 107
2.6.5. Eléments remarquables 114
2.6.6. Problématiques et perspectives communales 121

3. SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERES 132
3.1.1. Les principaux enjeux du territoire Yssandonnais 132
3.1.2. Carte de synthèse des sensibilités environnementales et paysagères 133

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

1.1. Fonctionnement général du territoire

1.1.1. Localisation du territoire

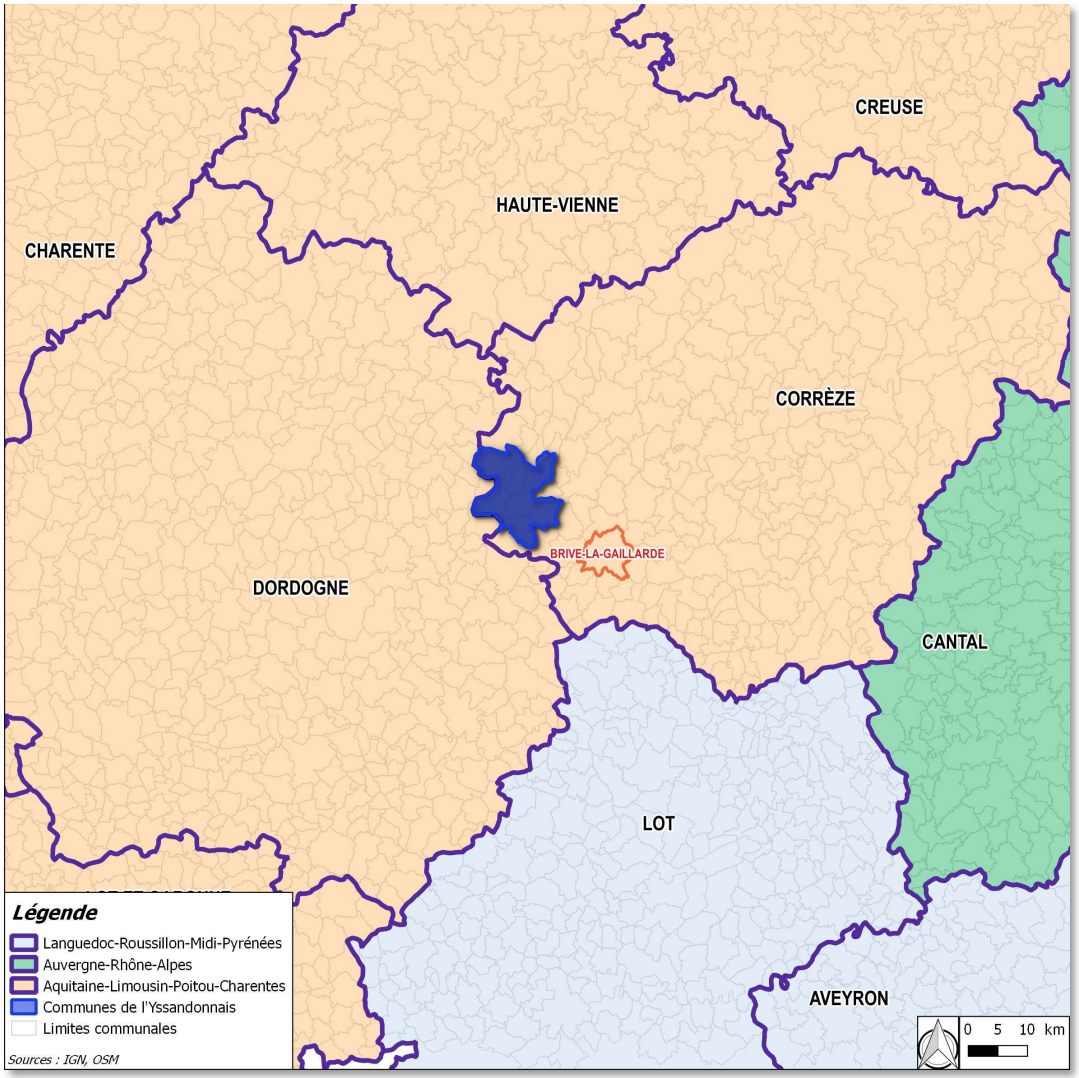
Les communes de l'Yssandonnais concernées par ce diagnostic appartiennent à la région **Nouvelle Aquitaine** et sont toutes situées dans le département de la **Corrèze**.

A l'extrême ouest de ce département, elles bordent celui de la **Dordogne** avec **4 communes limitrophes** : Segonzac, Saint-Robert, Louignac et Brignac-la-Plaine.

Ce territoire est également à proximité de deux régions : l'**Occitanie** (le **Lot** étant le plus proche département) et l'**Auvergne-Rhône-Alpes** (le **Cantal** étant le plus proche département).

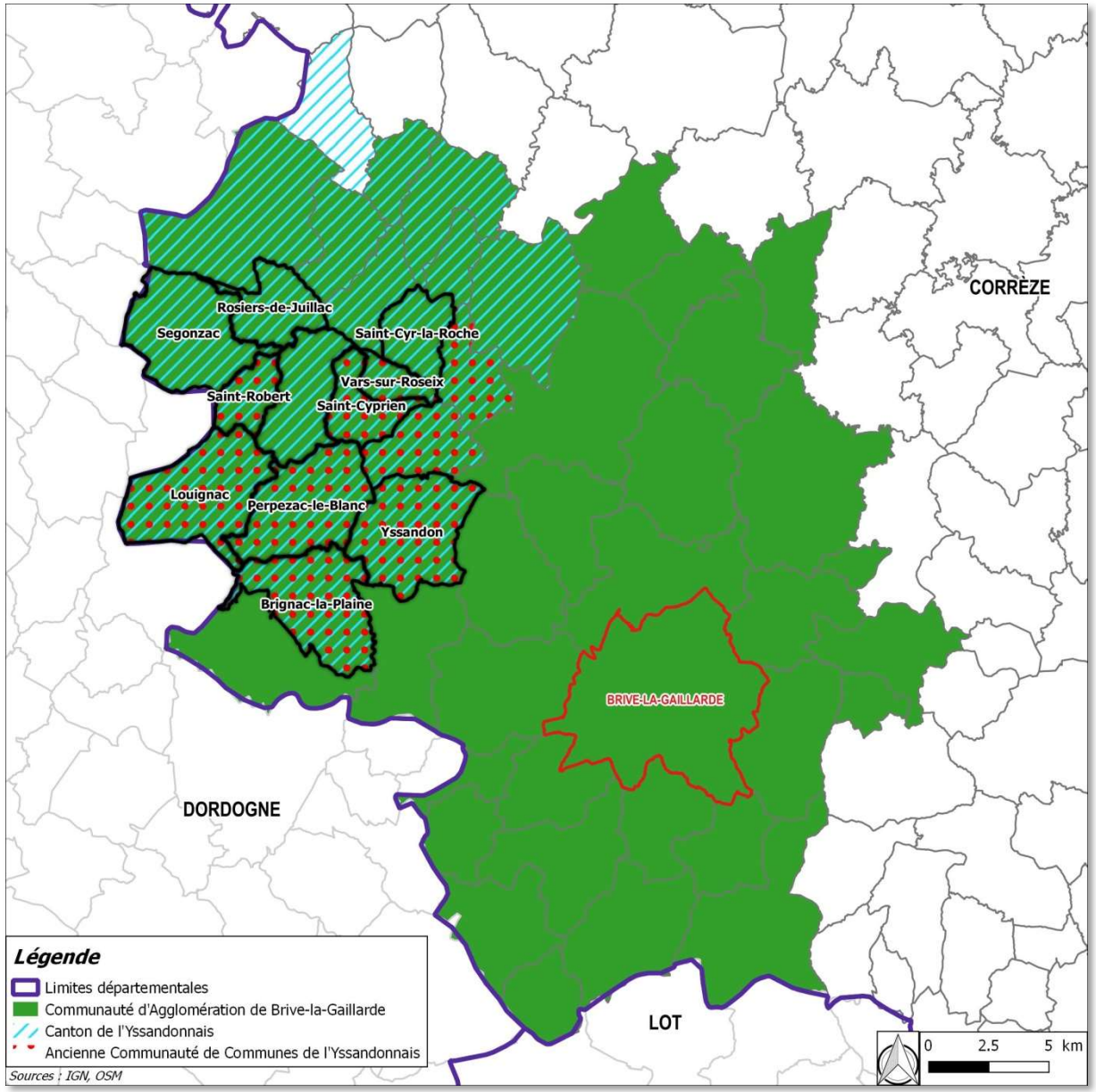
La ville d'influence la plus proche de ces communes est **Brive-la-Gaillarde**, sous-préfecture de la **Corrèze**.





Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1.1.2. Organisation territoriale des communes de l'Yssandonnais



L'Yssandonnais est une région géographique définie par diverses caractéristiques territoriales et historiques. Sa délimitation est ainsi variable selon le regard porté sur cette zone géographique. D'un point de vue de l'organisation des communes, plusieurs délimitations ont été historiquement dressées.

Plusieurs communes se sont regroupées le **16 février 2000** pour former la **Communauté de Communes du bassin d'Objat**. Le **12 novembre 2000**, cet EPCI change de nom pour devenir la **Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais**. Elle regroupe alors **9 communes** : Brignac-la-Plaine, Louignac, Objat, Perpezac-le-Blanc, Saint-Aulaire, Saint-Cyprien, Saint-Robert, Vars-sur-Roseix et Yssandon. Cet EPCI comportait alors trois compétences obligatoires :

- *Economie*
- *Culture*
- *Tourisme*

Il possède également une compétence optionnelle : les *Voiries*.

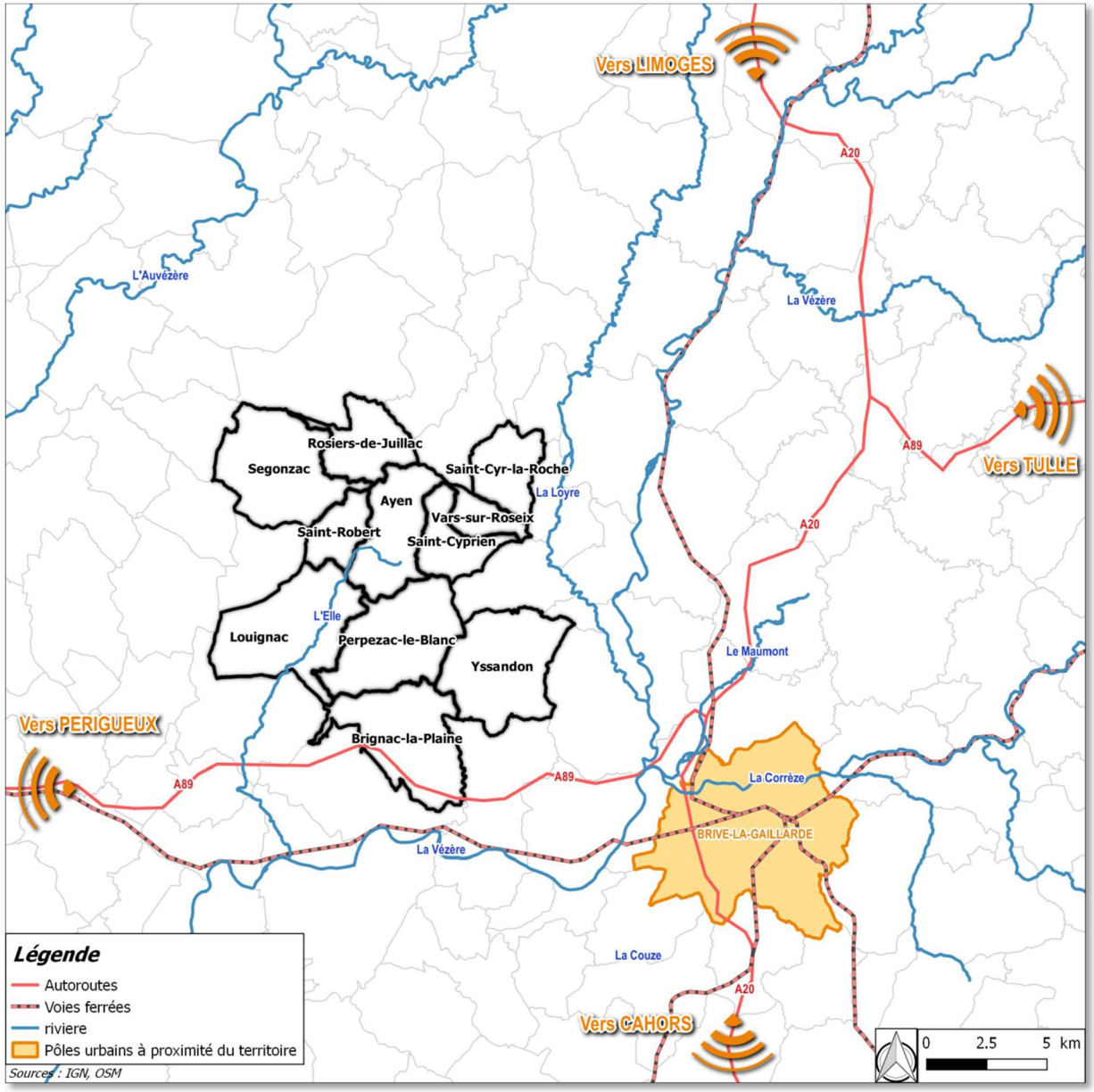
Par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2013, complété par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2013, à compter du **1er janvier 2014**, la **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB)** est créée. La Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais est alors dissoute et ses communes rejoignent les 39 autres de cette nouvelle Communauté d'Agglomération. La CABB possède les compétences suivantes :

- *Economie*
- *Habitat et Urbanisme*
- *Transports*
- *Eau / Assainissement*
- *Développement Durable*
- *Les déchets*
- *Petite Enfance*
- *Accueil loisirs sans hébergement*
- *Solidarité et cohésion sociale*
- *Tourisme*
- *Haut débit*

De plus, le récent découpage territorial de la **Corrèze** défini par le décret **du 24 février 2014** en application des **lois du 17 mai 2013** et entré en vigueur en **mars 2015** est venu réduire le **nombre de cantons du département de 37 à 19**. Les communes des anciens **cantons d'Ayen et de Juillac** forment ainsi le nouveau **Canton de l'Yssandonnais** pour un total de **21 communes** : Ayen, Brignac-la-Plaine, Chabrignac, Concèze, Juillac, Lascaux, Louignac, Perpezac-le-Blanc, Rosiers-de-Juillac, Saint-Aulaire, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Robert, Saint-Solve, Segonzac, Vars-sur-Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1.1.3. Inclusion du territoire dans les principaux réseaux



Comme mentionné précédemment, les communes de l'Yssandonnais se situe à proximité de **Brive-la-Gaillarde**. Cette dernière est facilement accessible via l'**A89** qui passe au sud de ce territoire au niveau de la commune de **Brignac-la-Plaine**.

Cette autoroute permet également de rapidement rallier **Périgueux** à l'ouest et donne un accès direct vers **Bordeaux**.

En passant par Brive-la-Gaillarde qui forme un carrefour des liaisons vers le midi, il est possible d'emprunter l'**A20** pour se diriger vers **Cahors** (donnant un accès direct sur **Toulouse** ou vers **Limoges** (donnant un accès direct sur **Paris**). Un réseau de **voies ferrées** centré sur **Brive-la-Gaillarde** permet également de rallier ces destinations.

Enfin l'**A89** se poursuit à l'est après un embranchement avec l'**A20** permettant de rapidement rejoindre la ville de **Tulle**, préfecture de la Corrèze.

Concernant les **axes notables du réseau hydrographique**, la principale rivière recoupant les communes est l'**Elle** qui passe par **Louignac** et **Saint-Robert** et prend sa source à **Ayen**.

La **Loyre** est un cours d'eau d'importance passant à l'est des communes.

Mais le principal reste la **Vézère** qui vient contourner le territoire par le sud-est où la **Corrèze**, son principal affluent vient s'y jeter. Ce cours d'eau récolte dans cette zone de nombreux affluents de rivières plus réduites et se jette dans la **Dordogne** au niveau de la commune de **Limeuil**. La **Vézère** forme une **vallée** qui structure significativement le paysage autour du territoire Yssandonnais.

RESUME

Les **communes de l'Yssandonnais** concernées par ce diagnostic sont positionnées dans un territoire entre le **centre** et le **midi français**, **à la croisée de trois régions**.

Leur proximité avec la commune de **Brive-la-Gaillarde** leur permet de faire partie d'un EPCI d'envergure, le **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**.

L'autoroute **A89** passant au **sud** de ce territoire implique une **liaison effective avec les pôles urbains voisins** malgré le caractère rural des communes. Encore une fois la proximité de **Brive-la-Gaillarde** impacte ces communes en servant de relais dans les transports routiers et ferroviaires.

Enfin le **réseau hydrographique** densément présent sur la **frange sud-est** de ce territoire forme une **limite franche avec les espaces plus urbains du bassin briviste**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1.2. Macro-paysages



Cartes des ambiances et des unités paysagères du Limousin (Source : DREAL Limousin)

D'après l'Atlas Paysager du Limousin, le territoire de l'Yssandonnais est caractérisé par l'**ambiance paysagère** des « **des marges aquitaines** » ; elle est la plus petite des trois entités et rattache le Limousin au Grand Sud-Ouest Français. Les deux autres ambiances sont l'**influence montagnarde** au Sud-Est ainsi que la **campagne parc**, à l'Ouest et au Nord.

L'ambiance des marges aquitaines se décline en **3 unités de paysages** : les **bassins** (de Brive et Meyssac) à l'Est vers le Limousin, le **causse corrézien** au Sud, en limite avec le Lot (46) et le **pays des buttes (calcaires et des terres lie-de-vin)** correspondant à l'Yssandonnais. Ce pays des buttes est limitrophe avec la Dordogne (24), il forme la prolongation de l'unité paysagère du **Périgord vert,** avec un relief qui se redresse. Le « pays des puys » se caractérise par des **buttes calcaires qui portent des villages perchés**, dominant ainsi les paysages alentours : Yssandon (335m), Saint Robert (340m), Ayen (377m). Entre ces reliefs les terres sont de couleur lie-de-vin, provenant de l'érosion des grès rosés du bassin de Brive.



Evocation du « pays de buttes », à Perpezac le Blanc

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1.3. Climat

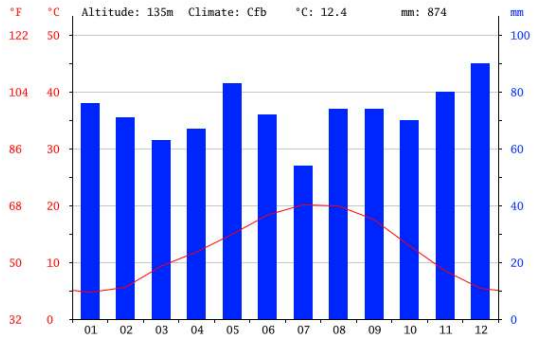
Le territoire de l'Yssandonnais est caractérisé par son interface entre deux types de climats :

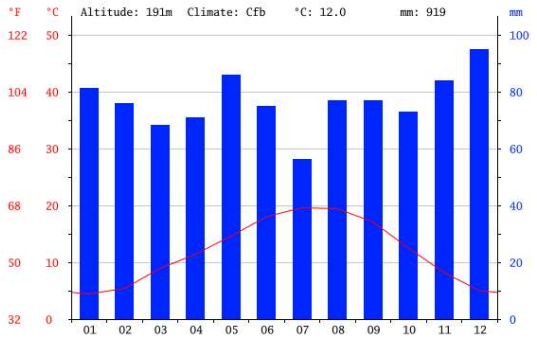
- Un **climat océanique dégradé**. Ce dernier caractérise les territoires proches des masses océaniques mais trop enfoncés dans les terres pour correspondre à un climat océanique. Cela se traduit par des **pluies plus faibles**, des **hivers moins doux**, ainsi que des **étés moins frais** (en comparaison du climat océanique). Les **températures** sont **intermédiaires**. Les **précipitations** sont plutôt **faibles**, surtout en été. La **variabilité interannuelle des précipitations est minimale** tandis que l'**amplitude thermique est élevée**.
- Un **climat semi-continental** dégradé caractérisé par de fortes variations saisonnières. Sous ce climat, les **étés y sont chauds** et les **hivers y sont plutôt rudes**. De plus l'**amplitude thermique entre l'été et l'hiver est importante**. En France, ce climat a la particularité de subir **plus de précipitations en été qu'en automne**. Les **précipitations sont globalement faibles** car sous forme de neige durant la période froide, et sous forme de pluies orageuses en été.

Néanmoins, le climat **de l'Yssandonnais est plus doux que le reste du Limousin grâce à sa faible altitude et sa plus forte influence océanique**. Le site *climate-data.org* fournit plusieurs données intéressantes sur les communes de l'Yssandonnais :

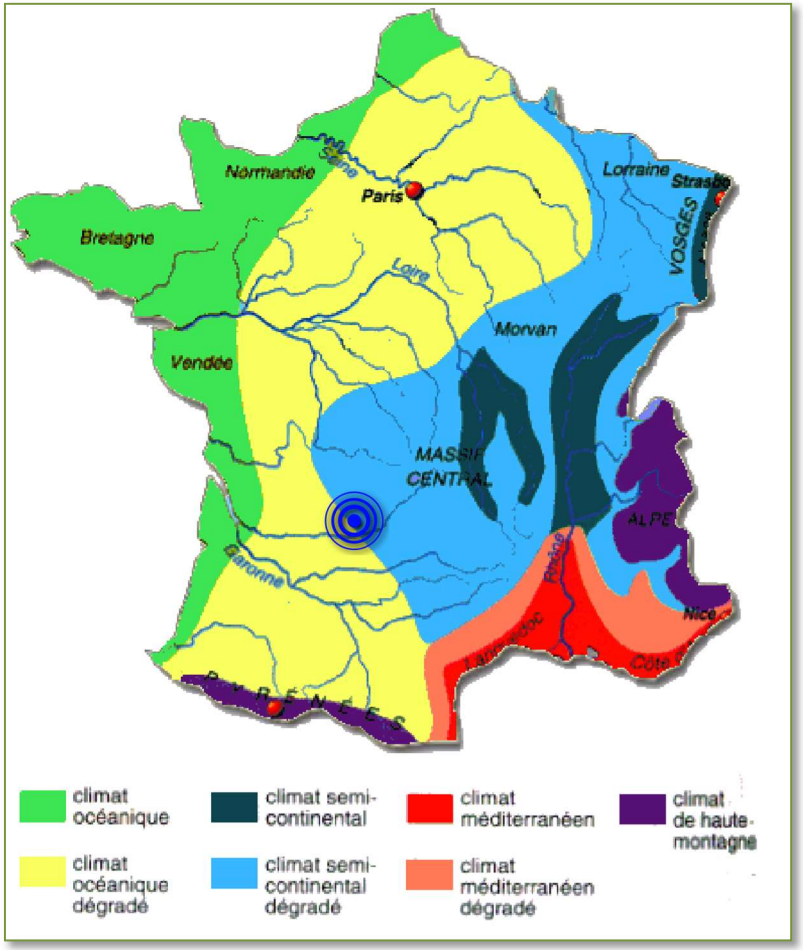
- Les précipitations annuelles moyennes sont de 963 mm,
- Les précipitations moyennes les plus faibles sont enregistrées en Juillet avec 60 mm seulement. En Décembre, les précipitations sont les plus importantes de l'année avec une moyenne de 100 mm.
- 18.8°C font du mois de Juillet le plus chaud de l'année. Janvier est le mois le plus froid de l'année. La température moyenne est de 3.7°C à cette période,
- Ayen affiche une température annuelle moyenne de 11.1°C,
- Entre le plus sec et le plus humide des mois, l'amplitude des précipitations est de 40 mm. Une différence de 15.1°C existe entre la température la plus basse et la plus élevée sur toute l'année.

Ces données doivent néanmoins être **considérées de manière qualitative** car cette source de données n'explicite pas les méthodes d'extrapolation pour obtenir des informations si localisées. En effet, aucune station météorologique n'est recensée sur le territoire Yssandonnais.





*Exemples de diagrammes ombrothermiques des températures et précipitations normales sur les communes de **Brignac-la-Plaine** (à gauche) et de **Rosiers-de-Juillac** (à droite). Aucune période chronique de sècheresse ne se retrouve sur ces diagrammes, c'est à dire quand la courbe des températures dépasse les barres des précipitations (Source : climate-data.org).*



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

1.4. Les objectifs de qualité environnementale du SCoT Sud-Corrèze

L'élaboration du **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle de quatre **EPCI** (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) le **21 janvier 2008**. Le **SCoT Sud Corrèze** a ainsi été approuvé le **11 décembre 2012**

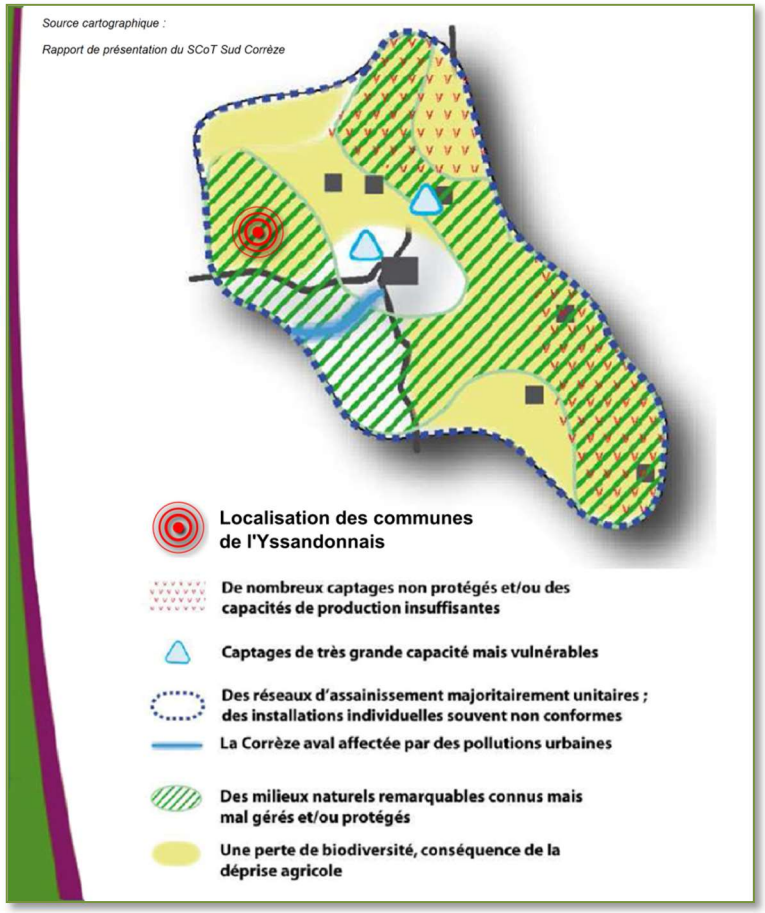
Le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de ce document cadre énonce **trois grandes orientations** :

- *Construire un territoire harmonieux associant les différents bassins de vie du territoire du SCOT Sud Corrèze,*
- *Affirmer le positionnement régional du SCoT Sud Corrèze et définir une stratégie de développement économique favorisant une certaine équité,*
- *Préserver le capital environnement et le valoriser au profit de l'attractivité et du développement du territoire du SCoT Sud Corrèze.*

Cette dernière orientation établit ainsi les **objectifs de qualité environnementale de ce SCoT** :

- Préserver et valoriser le patrimoine environnemental du territoire,
- Préserver et valoriser les sites et paysages vecteurs de l'identité du SCoT Sud Corrèze,
- Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques,
- Mettre la proximité au cœur de la démarche pour concilier qualité environnementale et création d'emplois,
- Réduire la dépendance énergétique du territoire.

A noter que ce document cadre s'appuie sur un Etat Initial de l'Environnement n'étant aujourd'hui plus entièrement d'actualité. **Le présent Etat Initial de l'Environnement est donc impératif pour diagnostiquer les enjeux actuels du territoire de l'Yssandonnais**.



Nota Bene

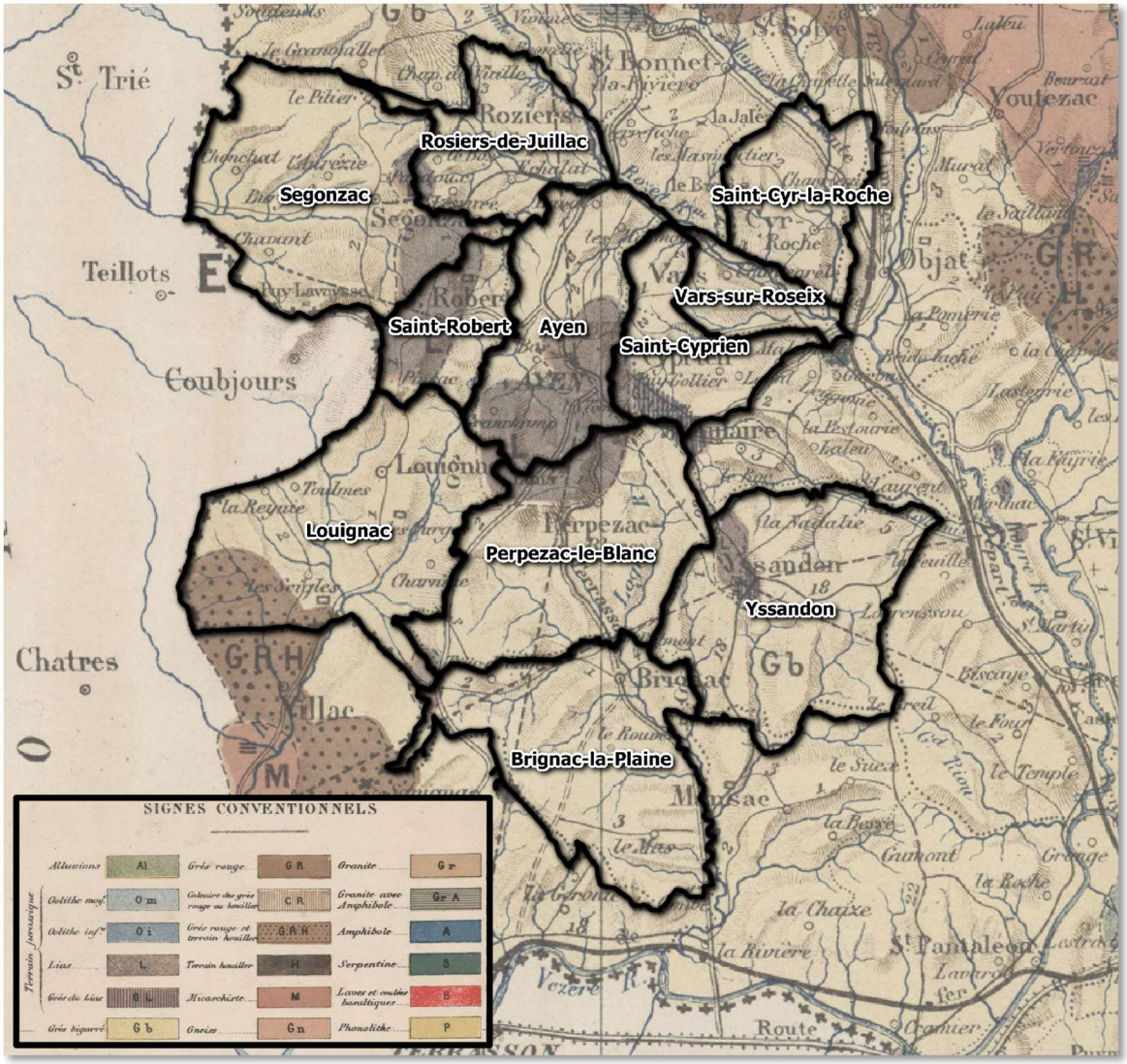
Deux communes du territoire Yssandonnais sont engagées dans une **démarche Agenda 21 territorial** qui **répond clairement** aux attentes des **objectifs de qualité environnementale** du **SCoT Sud Corrèze** :

- **Brignac-la-Plaine :** lancé en 2008, le but principal était alors la préservation des ressources. Il vise aujourd'hui principalement à diminuer les gaz à effet de serre (en utilisant des sources d'énergies renouvelables, telles que la géothermie), à veiller à l'épanouissement de sa population et à préserver la biodiversité,
- **Ayen :** lancé en 2006, il initia deux plans d'actions (2007 et 2013) menant à des réalisations emblématiques comme du covoiturage de proximité, la maîtrise foncière de terrains situés sur des ZNIEFF, une démarche « 0 phyto », un marché de producteurs de pays et bien d'autres actions qualitatives. La sensibilisation et la participation citoyenne sont au cœur de cet Agenda 21.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

2.1. La Structure Physique

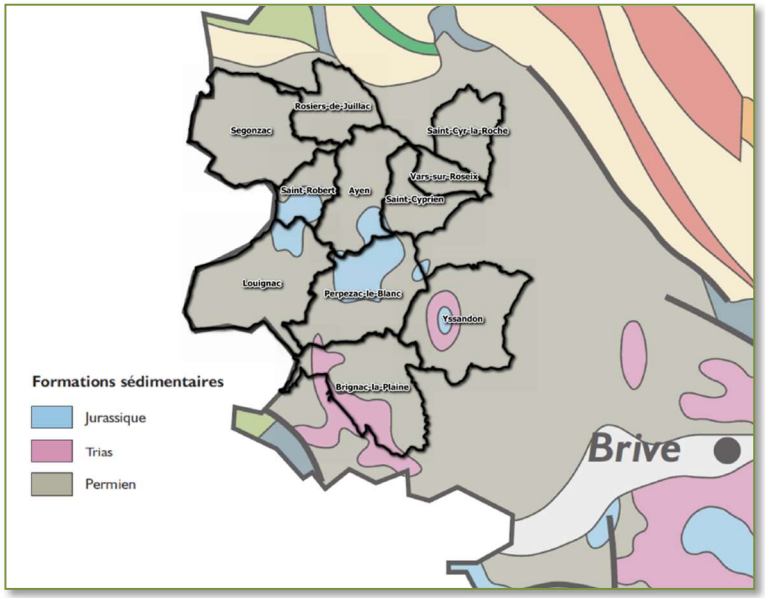


2.1.1. Géologie et pédologie : le sol et le sous-sol

2.1.1.1. Le socle géologique

D'après la carte géologique de l'**atlas topographique agricole et géologique du département de la Corrèze de 1875**, l'essentiel du territoire des communes de l'Yssandonnais est composé de **grès bigarré**. Deux ensembles de **lias** sont également présents, l'un sur les communes de **Segonzac** et **Saint-Robert**, l'autre sur les communes d'**Ayen**, **Saint-Cyprien** et **Perpezac-le-Blanc**. Enfin, la partie sud-ouest de **Louignac** est couverte de **grès rouge et terrain houiller**.

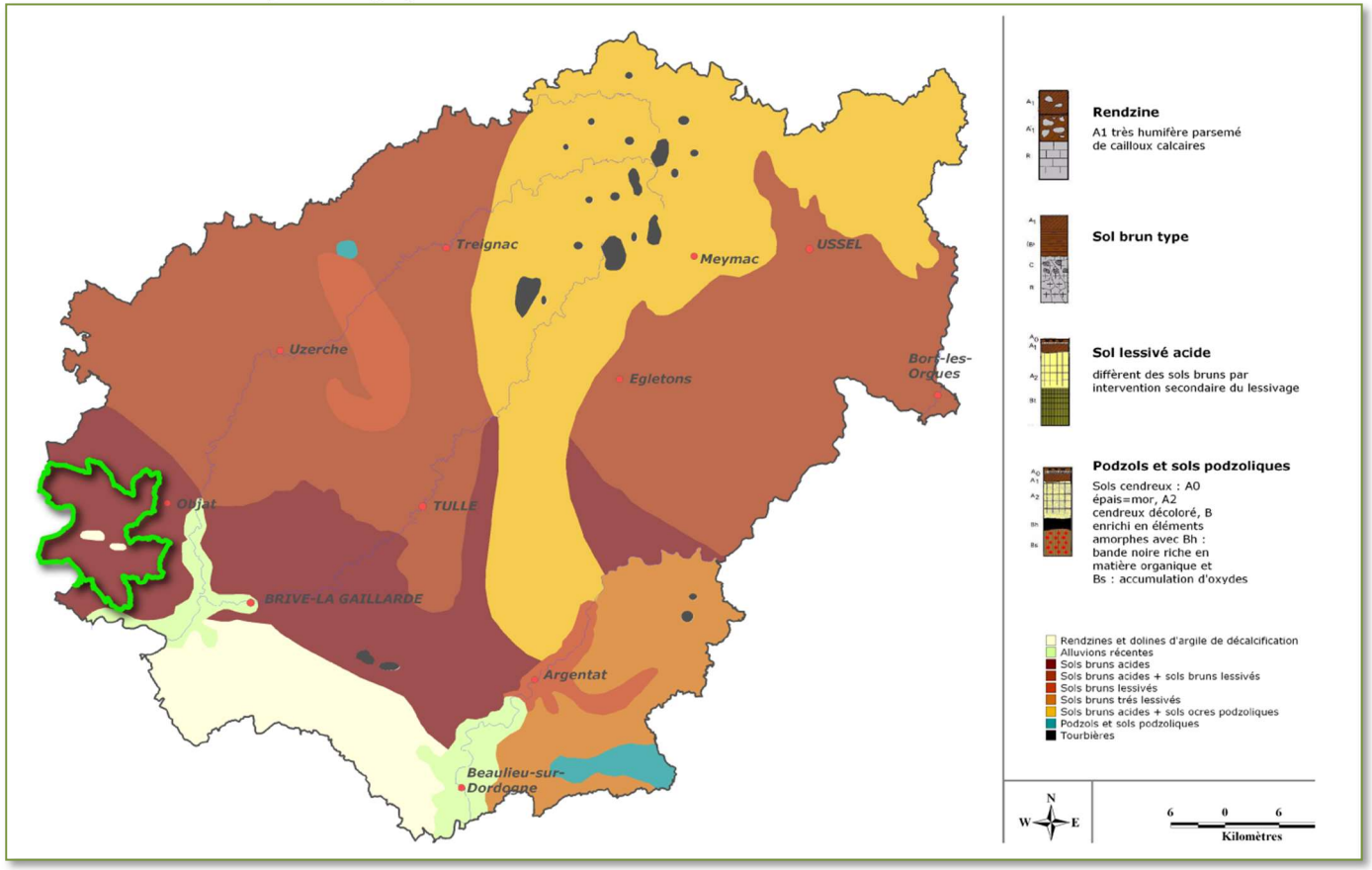
Ces formations géologiques datent du **Jurassique**, du **Trias** et du **Permien** d'après l'Atlas des paysages du département de la Corrèze élaboré en 2003 par la **DREAL Limousin**.



Sources : Atlas topographique agricole et géologique du département de la Corrèze de 1875 / Atlas des Paysages de la Corrèze

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.1.2. Le socle pédologique



L'essentiel des sols des communes de l'Yssandonnais sont de type **Sol brun acide**. Ce dernier est extrêmement favorable à l'agriculture car il assure un bon développement de la végétation.

De plus **ces sols sont non lessivés** contrairement à la majorité des sols bruns de la **Corrèze**. Ils sont donc d'une **qualité supérieure** relativement à celle des sols du département.

Deux **buttes calcaires** sont de plus présentes sur les communes de Louignac, Perpezac-le-Blanc et Ayen. Elles sont mentionnées comme ayant le type de sol **Rendzine et dolines d'argile de décalcification**. Ces sols sont favorables à la formation de **pelouses sèches calcaires**, des milieux abritant une biodiversité particulière (Cf. la partie sur les espaces naturels).

Ces formations calcaires sont directement corrélées avec la nature géologique du territoire.

Sources : DDT Corrèze, Août 2012 (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour la cartographie ci-à gauche)

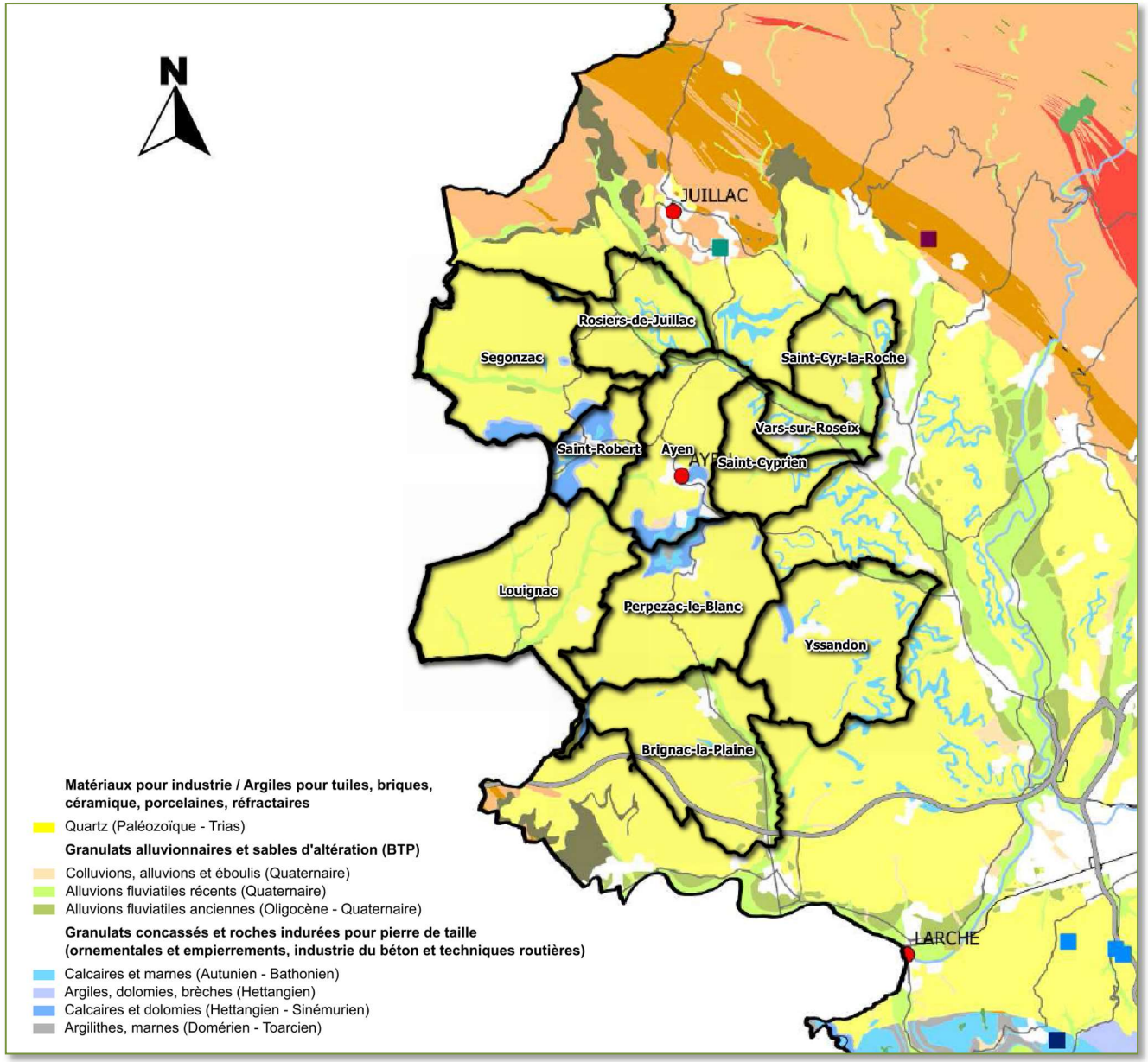
2.1.1.3. Les objectifs du Schéma des Carrières en Limousin

L'obligation de réaliser dans chaque département, un **SDC** (Schéma Départemental Des Carrières) a été introduite par la **loi n° 933 du 4 janvier 1993**. Les départements de la **Corrèze** et de la **Haute-Vienne** disposent d'un **SDC** approuvé chacun en 2000. **Le préfet de la Région Limousin a souhaité une approche coordonnée au niveau régional pour la révision des schémas départementaux des carrières de la Haute-Vienne et de la Corrèze et l'élaboration du schéma départemental des carrières de la Creuse**. La **DREAL Limousin** pilote cette révision. **Un document d'études préalables a été réalisé en juin 2013**. Ses principales **orientations** sont les suivantes :

- *Protéger les zones sensibles présentant des enjeux du point de vue environnemental et patrimonial,*
- *Disposer d'une ressource adaptée et optimisée par rapport aux besoins attendus*
- *Accroître la mise en œuvre des matériaux de substitution et du recyclage,*
- *Réduire le transport de matériaux par voie routière par rapport au transport ferroviaire,*
- *Gérer durablement et de manière économe la ressource tout en accompagnant le développement économique des départements*

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.1.4. Les ressources mobilisables



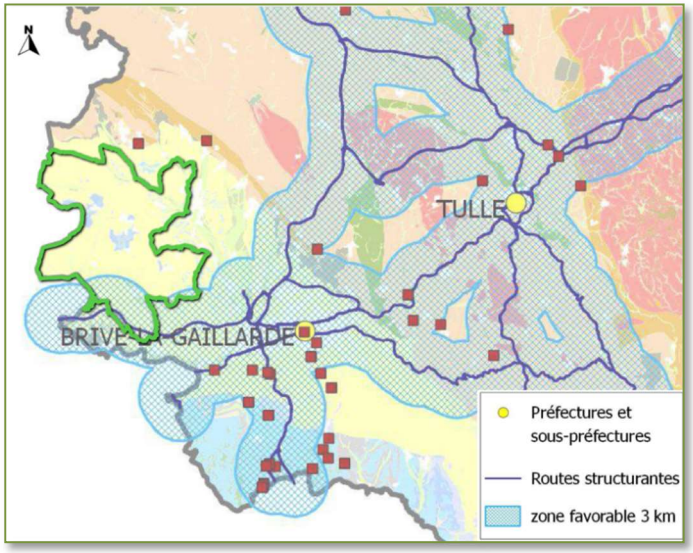
Les objectifs du **Schéma des Carrières en Limousin** sont calibrés pour une gestion à l'**échelle régionale**. De plus **aucune carrière active n'est recensée sur les communes de l'Yssandonnais**. Les plus proches sont situées sur les communes de **Chabrignac** (carrière à ciel ouvert d'amphibolite) et de **Voutezac** (carrière à ciel ouvert de quartz).

Les communes de l'Yssandonnais devront donc seulement veiller à ce que leur projet communal ne perturbe pas ces objectifs régionaux.

Ce document cadre fournit cependant un diagnostic des ressources minières mobilisables sur le Limousin. Les communes de l'Yssandonnais présentent ainsi **une grande variété de ressources avec majoritairement du quartz** utilisable pour l'industrie et supportant des couches d'argiles (matériau ayant de multiples utilités).

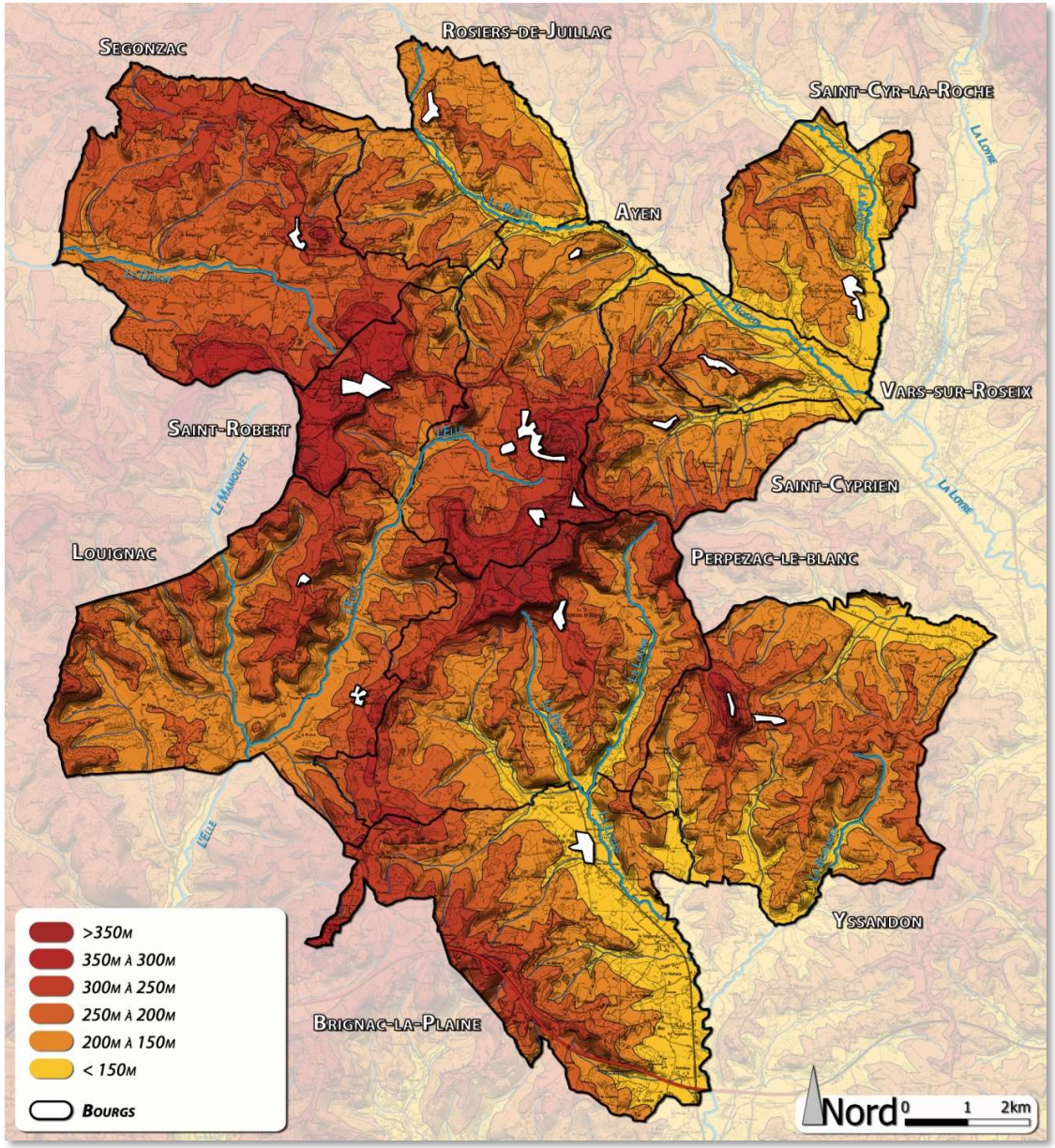
Cependant, seule la commune de **Brignac-la-Plaine** (et dans une moindre mesure **Louignac**, **Perpezac-le-Blanc** et **Yssandon**) est suffisamment proche rentabiliser de telles activités. A noter qu'aucune des communes n'est assez proche des réseaux ferrés.

Sources cartographiques : Schéma des Carrières en Limousin (juin 2013)



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

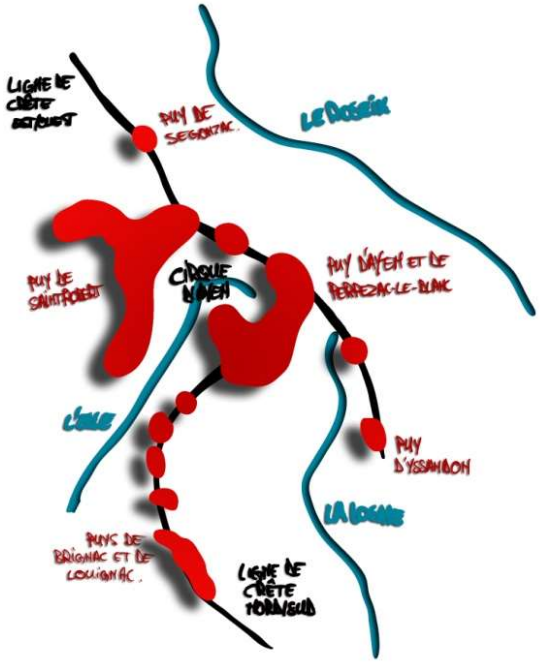
2.1.2. Le Relief



Ce paysage atypique des buttes calcaires est directement issu de la géologie, le territoire de l'Yssandonnais est le **point de rencontre entre le plateau calcaire sédimentaire du Périgord et le bassin gréseux de Brive**.

A la différence des **collines gréseuses bien rondes**, les **puys calcaires peuvent présenter un profil tabulaire** ou à **l'inverse conique**. Ainsi, les pentes créées peuvent être raides au niveau des versants calcaires, ce **relief oriente ainsi l'occupation du sol**. Les **fonds de vallées**, plus fertiles et humides sont utilisés pour la culture des céréales (maïs…) mais aussi pour des pâtures grasses. Les différentes buttes créant nombre de situations infinies (exposition, pentes, type de sol…), favorisant le système de **polyculture/élevage**, qui est lié par un **bocage arbustif et arboré**. La variété dans les reliefs pérennise cette multiplicité de productions agricoles et ce « **paysage mosaïqué** ». Seuls les versants les plus raides et les sommets rocheux des puys ne sont pas cultivés, laissant place à des **friches et des boisements**.

Le relief oriente aussi la **couleur des bâtiments**, lorsqu'on croise l'altitude des bourgs et la géologie, on observe que les villages perchés sont en **calcaire blancs**, tandis que les formations urbaines plus proches des vallées se caractérisent par la teinte brune violacée des bâtiments construits en **grès**. De plus, cette topographie **organise aussi les déplacements**.



Le relief de ce territoire est **centré sur le cirque d'Ayen** qui est entouré des imposants puys tabulaires Est (du même nom) et Ouest de Saint-Robert. De part et d'autre les puys d'Yssandon à l'Est et celui de Segonzac à l'Ouest forment une **ligne de crête** dans le prolongement des 2 précédents, qui est **parallèle au cours du Roseix** et qui offre de larges panoramas sur cette vallée ouverte. Une autre ligne de crête se situe dans le **prolongement Sud du Puys d'Ayen** à Perpezac-le-blanc, puis à Louignac et Brignac-la-Plaine. Cette crête sépare ainsi les **vallées de l'Elle et de la Logne**.

Schémas des éléments structurants le relief du territoire

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Vue sur les éléments les plus caractéristiques du relief de l'Yssandonnais : les buttes. Vue du Puy d'Yssandon en arrière-plan et d'une des buttes de Perpezac-le-Blanc, en premier plan.



Vue sur la vallée du Roseix depuis Saint-Cyr-la-Roche : vers le Sud, la vue est limitée par une crête formée de l'alignement des différents puys (de gauche à droite : Yssandon, Perpezac, Ayen)

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Vue sur la large vallée du Roseix vers le Nord depuis la butte d'Ayen sur la ligne de crête Est/Ouest. Depuis les buttes en point haut, les vues s'ouvrent largement



RESUME

Du point de vue pédologique, le territoire est homogène mais la géologie par le biais des **buttes témoins** *(« de l'érosion des sols par les cours d'eau »)* apporte une hétérogénéité calcaire qui marque les **caractéristiques du relief local : les puys**.

Ces **puys définissent toute la structure physique** sous la forme d'une organisation complexe : de vallées, de versants, de plateaux… En découle les pratiques agricoles, les formes urbaines, les milieux écologiques, et ainsi les paysages typiques de l'Yssandonnais.

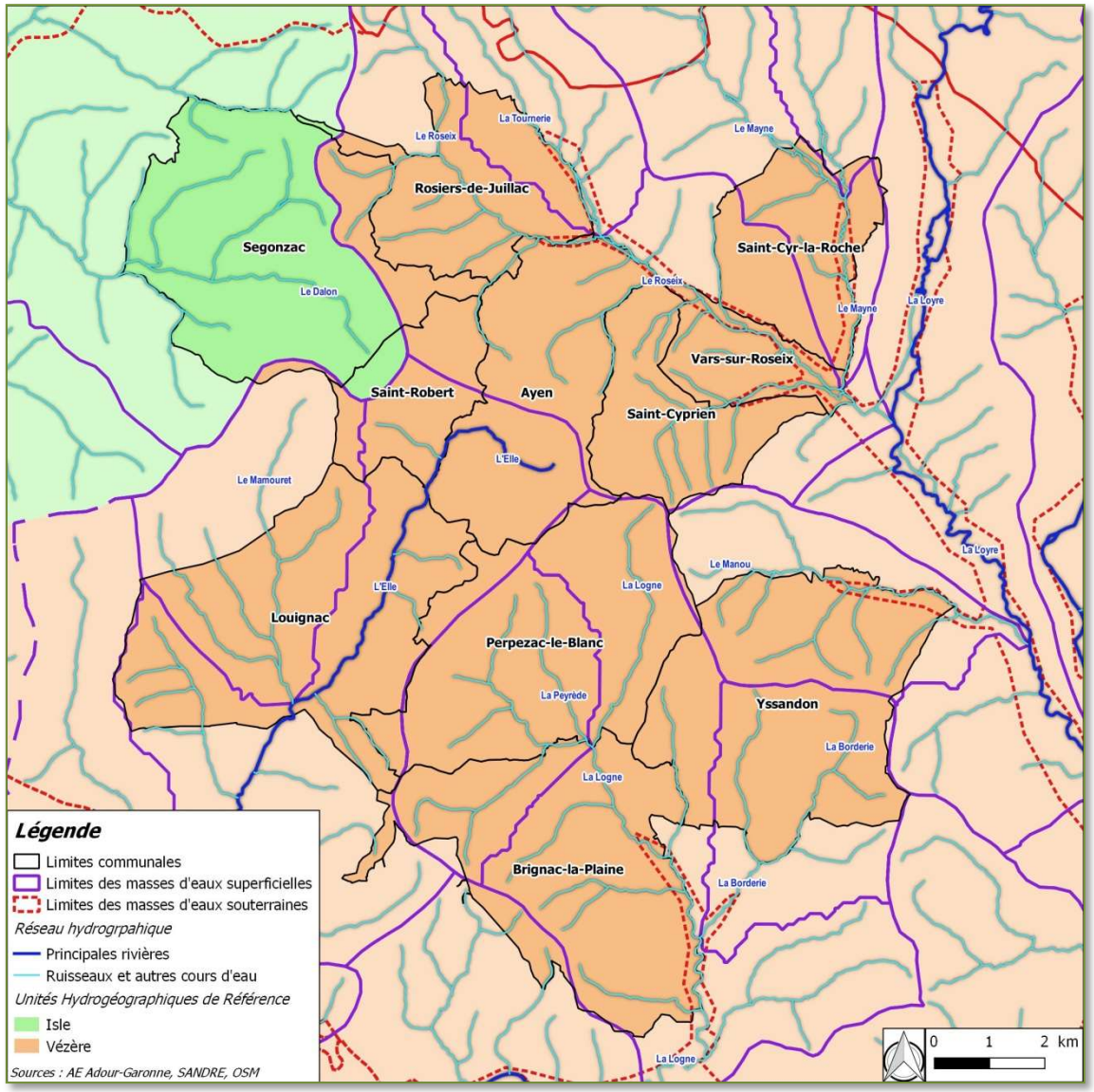
En termes de ressources, le sous-sol est riche mais **seule la partie Sud de Brignac-la-Plaine est exploitable** du fait de la proximité de l'autoroute **A89**.

Vue sur le cirque d'Ayen depuis le Sud : L'association des buttes autour d'un point crée un cirque tandis que leur alignement crée une crête

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3. La Gestion de l'eau

2.1.3.1. Le réseau hydrographique Yssandonnais



Les communes de l'Yssandonnais sont situées sur deux **UHR** (Unités Hydrogéographiques de Référence) :

- L'**UHR** de la **Vézère** présente sur toutes les communes et dans une moindre mesure sur **Segonzac**,
- L'**UHR** de l'**Isle** présente principalement sur la commune de **Segonzac** et dans une moindre mesure sur **Rosiers-de-Juillac** et **Saint-Robert**.

Les **UHR** sont des partitions hydrographiques du **bassin Adour-Garonne** définie par le **SDAGE 1996** et conservées dans les versions ultérieures. Elles concernent les eaux de surfaces et reposent sur :

- Une **cohérence hydrogéographique forte** (bassins versants regroupés logiquement et tronçons de grands cours d'eau non séparés),
- Une **taille adaptée aux prises de décision locale et aux discussions au niveau des grands bassins** (comme celui de la Dordogne concernant ce territoire),
- Un **cadrage adapté aux réseaux nodaux du SDAGE** pour les analyses qualitatives et quantitatives des eaux.

Toutes les communes recoupent au moins deux masses d'eau superficielles différentes. Ces masses d'eau correspondent au découpage des bassins versants par l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne**.

La majeure partie du territoire est située sur une même masse d'eau souterraine (toujours selon le découpage de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne). Quelques communes recoupent également une autre masse d'eau souterraine (relativement réduite et suivant les abords de la Leyre et quelques-uns de ses affluents) :

- Rosiers-de-Juillac,
- Ayen,
- Vars-sur-Roseix,
- Saint-Cyr-la-Roche,
- Yssandon

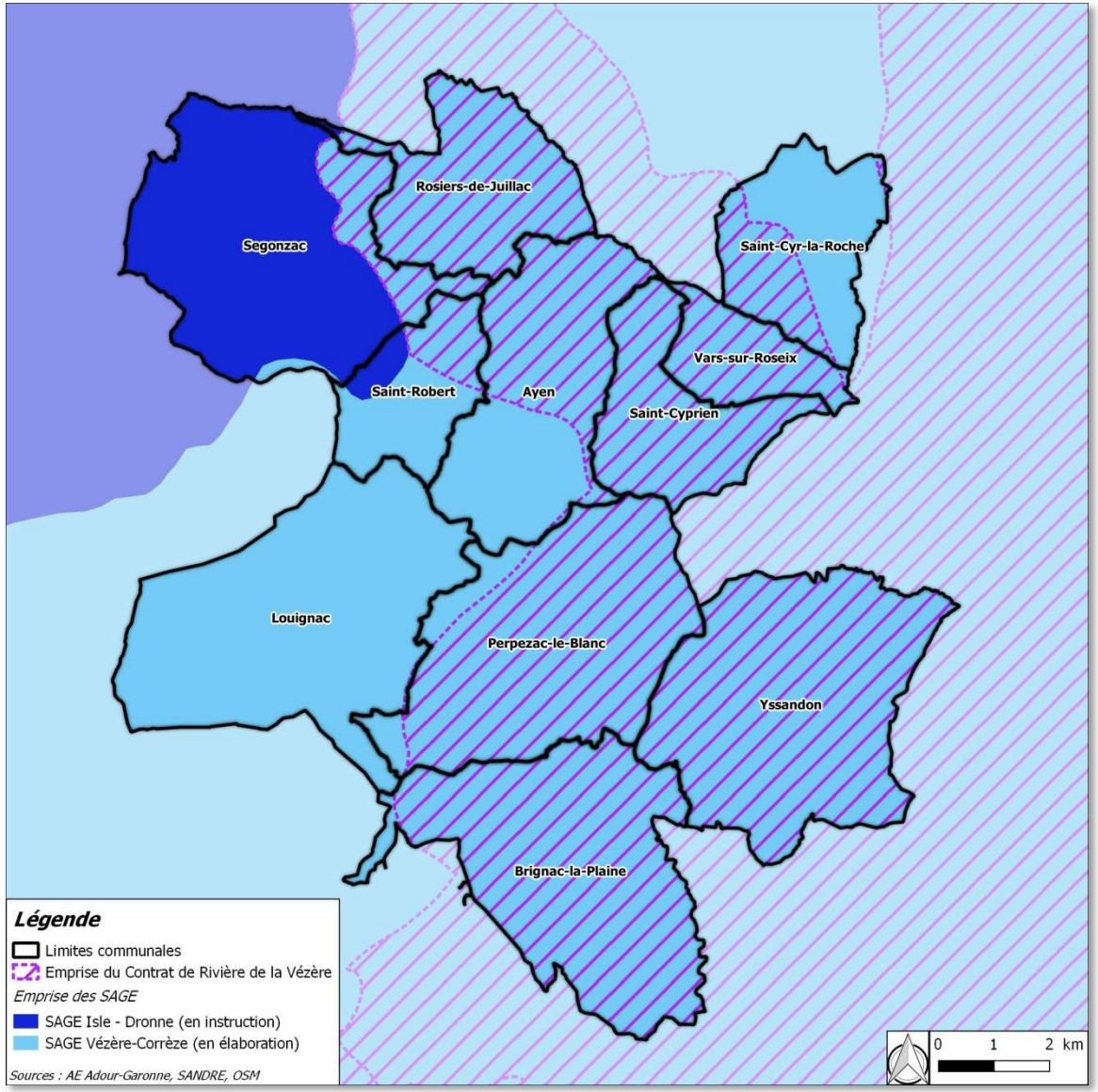
Concernant le réseau hydrographique, **le principal cours est la rivière de l'Elle**, affluent de la **Vézère** traversant les communes d'**Ayen**, **Saint-Robert** et **Louignac**. Les autres cours d'eau sont plus réduits et principalement composés de ruisseaux.

La quasi-intégralité des cours d'eau convergent vers la **Vézère** ou un de ses affluents. Excepté le ruisseau **Dalon** et ses affluents qui lui converge vers l'**Auvézère**. **Cela reflète l'appartenance de ces cours d'eau aux deux UHR recoupant les communes de l'Yssandonnais**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3.2. Les documents cadre concernant les communes de l'Yssandonnais

Les différentes strates administratives et règlementaires découlant de la **Directive européenne Cadre sur l'Eau** sont nombreuses et fournissent un **spectre d'enjeux sur plusieurs échelles territoriales** permettant d'apprécier le rôle des territoires dans cette thématique environnementale afin de régler les enjeux locaux tout en maintenant une **cohérence interterritoriale indispensable à la gestion de l'eau sur le long terme**.



Les communes de l'Yssandonnais sont concernées par les documents cadres suivants :

- **Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne 2022-2027,**

- **Deux SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) suivant les limites des UHR :**
  - Le **SAGE de l'Isle-Dronne** concernant les communes de **Segonzac**, **Rosiers-de-Juillac** et **Saint-Robert**,
  - Le **SAGE de la Vézère-Corrèze** concernant l'intégralité des communes encore en élaboration,

- **Les PGE (Plans de Gestion de l'Etiage) découlant du SDAGE (et concernant des emprises similaires à celle des SAGE) :**
  - Le **PGE de l'UHR de l'Isle**,
  - Le **PGE de l'UHR de la Vézère**,

- **Le Contrat de Rivière de la Vézère concernant toutes les communes (avec une très faible emprise sur Louignac) signé en 1985.**

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3.2.1. Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets.

Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

Le SDAGE se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs : créer les conditions de gouvernance favorables, réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides. Il intègre et complète, sous forme de principes fondamentaux d'action, les mesures issues du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne validé en 2018.

Le SDAGE se veut volontariste sur des sujets clés :

- Couverture intégrale du territoire par des SAGE,
- Mise en avant des démarches concertées avec l'ensemble des acteurs,
- Engagement à la suppression des pollutions domestiques significatives,
- Développement d'une gestion quantitative intégrée mixant plusieurs axes de travail,
- Mise en avant des solutions fondées sur la nature au sein du mix de solutions,
- Exigences fortes sur la résolution des problèmes de pollution des captages.

Le Programme de Mesures associé au SDAGE synthétise les actions techniques, financières ou réglementaires à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Il identifie notamment des mesures territorialisées en concertation avec le niveau local. Le coût de ces actions est estimé à 3,1 milliards d'euros, soit 517 millions d'euros par an, pendant six ans.

2.1.3.2.2. Les SAGE

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** sont des documents de planification sur la thématique environnementale de l'eau permettant de **décliner les SDAGE pour adapter les préconisations des PDM aux enjeux des bassins versants sur lesquels ils sont définis** et donc de permettre une **meilleure cohérence hydrographique**. Ces documents sont établis par les **CLE** (Commission Locale de l'Eau) regroupant un vaste panel d'acteurs locaux et définies par arrêté préfectoral.

A. Le SAGE Isle-Dronne

Ce **SAGE** est actuellement **en cours d'instruction**, l'état initial de l'environnement ayant été validé par la CLE le 28 octobre 2015. Les principaux enjeux mis en avant sont :

- *Réduction du risque inondation,*
- *Amélioration de la gestion des étiages,*
- *Amélioration de la qualité des eaux,*
- *Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques,*
- *Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne,*

A noter que la CLE de ce SAGE avait été modifiée par arrêté préfectoral le 26 août 2015.

Ce SAGE ne concerné que trois communes du territoire Yssandonnais qui sont de plus en tête de bassin versant et éloignées des principales zones à enjeux.

B. Le SAGE Vézère-Corrèze

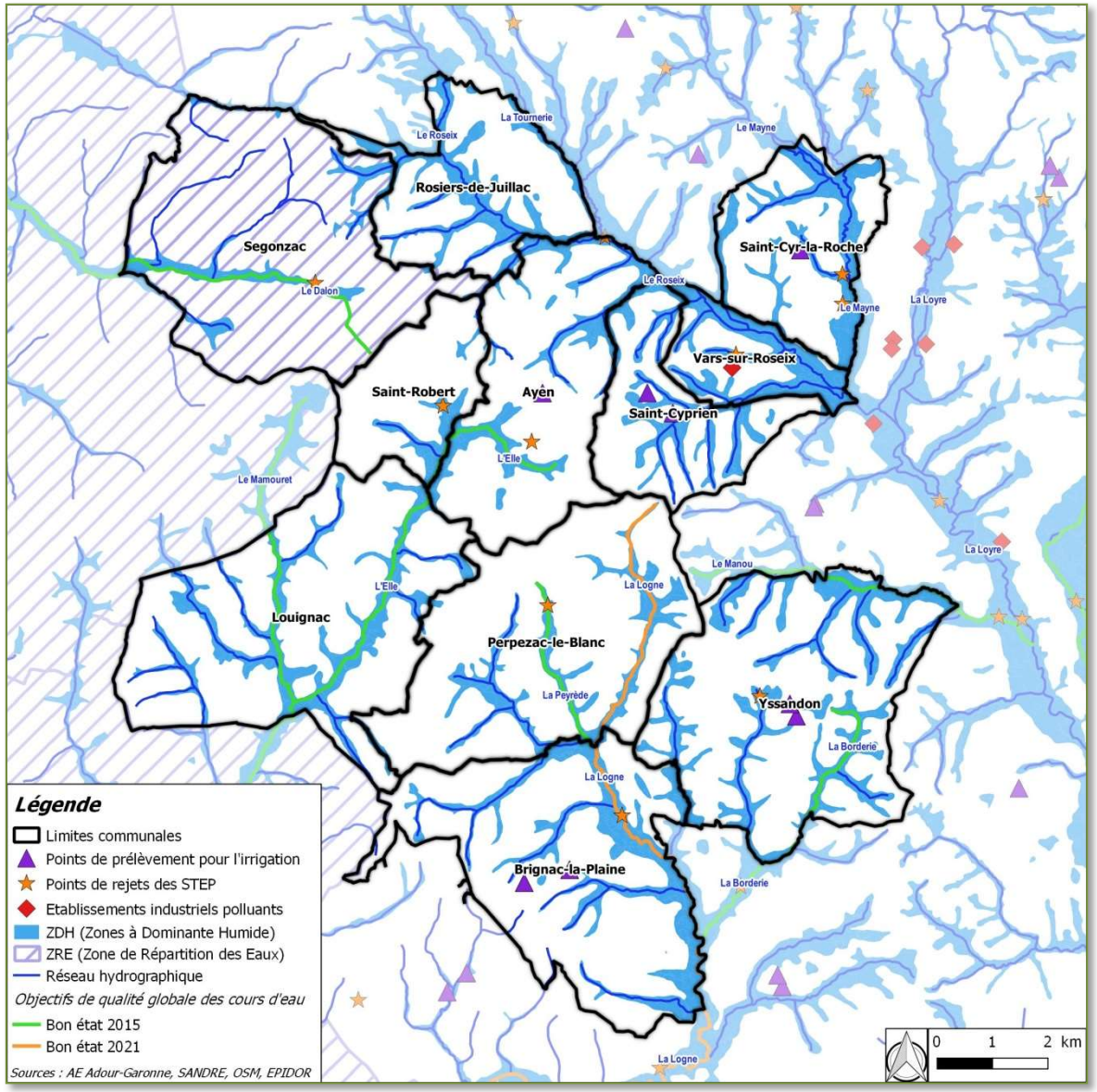
Ce **SAGE** est actuellement en cours d'élaboration, le dernier arrêté préfectoral concernant la fixation du périmètre et datant du 30 juillet 2015. Les principaux enjeux qui seront analysés sont :

- *L'amélioration ou la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines,*
- *La gestion équilibrée et durable des ressources,*
- *La lutte contre les risques d'inondations,*
- *La préservation et la restauration des milieux et de la biodiversité,*
- *Le maintien de l'activité économique et des usages,*

Ce SAGE concernant toutes les communes de l'Yssandonnais. Son état d'avancement est encore peu engagé, mais il convient d'anticiper les préconisations qu'il formulera en suivant ses enjeux.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3.3. Qualité et Quantité des eaux



2.1.3.3.1. Eaux superficielles

A. ***<u>Quantité</u>***

Le territoire Yssandonnais possède un **réseau hydrographique développé mais de faible ampleur et sans plans d'eau de taille significative**. Malgré cette faible disponibilité en eaux superficielles, les **eaux de surface et retenues d'eau assurent les prélèvements pour l'irrigation qui sont les seuls du territoire et dans des quantités relativement faibles au regard de ceux de l'UHR de la Vézère** (*Source : PGE du bassin de la Dordogne, rapport du suivi 2010*). Et il est important de noter que la commune de **Segonzac** est localisée dans une **Zone de Répartition des Eaux** du bassin versant de l'**Auvézère**. La ressource en eau est ainsi finement gérée avec les autres communes du même bassin versant afin d'éviter les pénuries.

B. ***<u>Qualité</u>***

Une seule station de mesure de la qualité des cours d'eau est présente sur tout le territoire. Elle est située sur le **ruisseau de Roseix à Vars-sur-Roseix** et indique que ce cours d'eau présente de bons taux d'oxygène et est à dominante piscicole salmonicole. L'**état qualitatif** de plusieurs cours d'eau a été étudié par l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** et intégré dans les **SDAGE**. **La majorité des cours d'eau concernés sur le territoire de l'Yssandonnais ont atteint un bon état en 2015**. Les autres ayant une prévision de **bon état au plus tard en 2021** principalement à cause d'un état écologique en deçà des attentes. A noter qu'une fabrique de fromage à **Vars-sur-Roseix** implique des rejets polluants dans le **Roseix** mais dont l'impact est réduit par la présence d'une **station d'épuration des eaux d'origine industrielle**. Enfin les nombreuses **Zones à Dominante Humide** aux abords des divers cours d'eau forment des **zones tampons et de filtrations significatives** pour les **effluents agricoles** et les **rejets des STEP**.

2.1.3.3.2. Eaux souterraines

A. ***<u>Quantité</u>***

Tout le territoire de l'Yssandonnais est couvert par une **masse d'eau libre commune**, ainsi que par une masse **d'eau captive du Pliocène également commune**. **Aucune station de mesure piézométrique n'est présente sur le territoire** rendant difficile une analyse locale de l'état quantitatif.

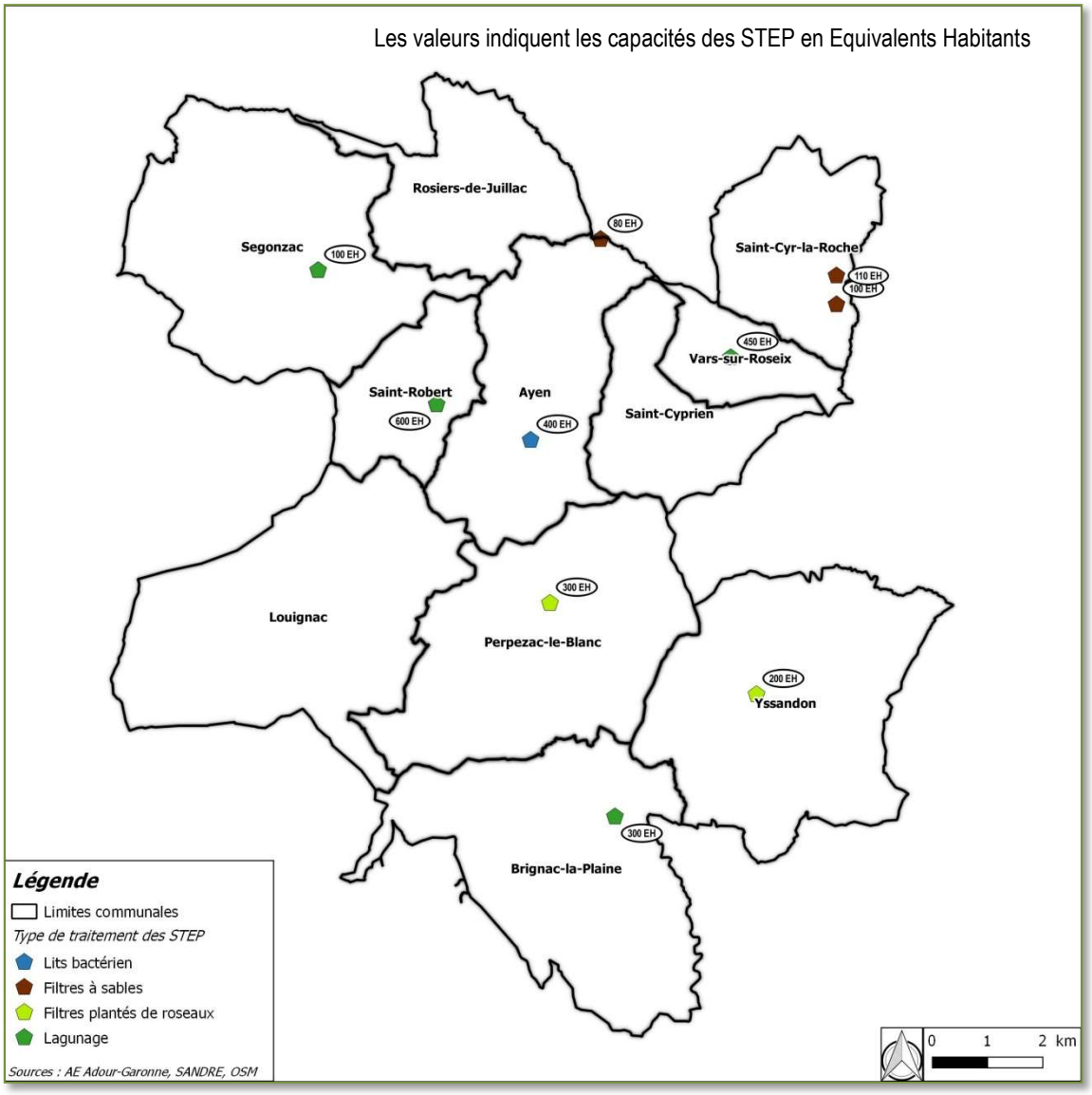
B. ***<u>Qualité</u>***

La masse **d'eau souterraine couvrant le territoire a atteint un bon état global en 2015** d'après les critères de l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3.4. Etat des lieux de l'assainissement

La **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive** qui englobe toutes les communes de l'Yssandonnais possèdent les compétences dans l'assainissement collectif et non collectif. Cet EPCI fournit donc à ces communes une gestion encadrée des réseaux d'assainissement.



Concernant l'**assainissement collectif**, l'EPCI regroupe désormais un réseau d'assainissement de 700km dont les effluents sont gérés par 44 stations d'épuration. La plus importante de ces dernières est celle de **Gourgue-Nègre** située à **Saint-Pantaléon-de-Larche** (et donc au sud-est des communes de l'Yssandonnais) qui traite une proportion significative d'Equivalents Habitants, utilise un traitement par **« boues activées »** et sert de sensibilisation à cette problématique environnementale en accueillant des visites pédagogiques.

Concernant l'**assainissement non collectif**, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) de cet EPCI a pour mission obligatoire :

- *Les contrôles diagnostics de l'ensemble des installations existantes sur les communes du territoire,*
- *Les contrôles périodiques et de bon fonctionnement permettant de vérifier la bonne exécution des prestations liées à l'entretien des ouvrages sur un délai de 10 ans maximum,*
- *Les contrôles de conception et d'implantation et contrôles de bonne exécution réalisés dans le cadre d'une installation nouvelle ou d'une mise en conformité.*

Toutes les communes possèdent une STEP (Station d'Epuration des eaux usées) excepté :

- Les communes de **Saint-Cyprien**, **Rosiers-de-Juillac** et de **Louignac** qui n'en possède pas,
- Les communes d'**Ayen** et de **Saint-Cyr-la-Roche** qui en possèdent deux.

Ces différentes **STEP** possèdent **différents types de traitement** :

- Par filtres à sables,
- Par filtres plantés de roseaux,
- Par lagunage,
- Par lits bactérien

Ces stations sont adaptées à des petites collectivités a contrario de la **STEP de Gourgue-Nègre** par exemple, prévue pour traiter des quantités plus grandes d'effluents.

Le portail d'information sur l'assainissement communal du **MEEM** (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) mentionne qu'**aucune de ces STEP est non conforme et sont qualifiées de « en performance »**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Enfin, le diagnostic de l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le SCoT Sud-Corrèze** en mars 2011 mentionne que **les STEP d'Ayen, de Saint-Robert nécessitent des travaux**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.3.5. Etat des lieux de l'alimentation en eau potable



Depuis le 1er janvier 2014, **la compétence d'alimentation en eau potable est assurée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sur l'intégralité des communes de l'Yssandonnais**. Pour la commune de Rosiers-de-Juillac, la compétence est assurée sur la partie nord par le **Syndicat des eaux de l'Auvézère**. Les **ressources en eau** sont **principalement d'origine surfacique** (70% de l'eau brute provient de l'eau de surface).

Les communes sont approvisionnées en eau potable notamment par l'**UDI** (Unité de Distribution d'eau potable) d'**Agudour** qui couvre le nord-ouest de la Communauté d'Agglomération, le **Secteur Yssandonnais 1**. Cette **UDI** a été concernée par un **arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2015** instaurant des périmètres protection autour de la prise d'eau et établit des prescriptions articulées autour de **3 grands axes** :

- *La sécurisation de la prise d'eau et de l'usine de production vis-à-vis des pollutions accidentelles,*
- *La sécurisation de l'unité de distribution de l'usine en termes de stockage d'eau traitée,*
- *La mise en œuvre d'un traitement de boues afin de maîtriser les rejets en Vézère.*

Des captages sont également présents sur le territoire. Ils bénéficient de périmètres de protection instaurés suite à des procédures de déclaration d'utilité publique **Ainsi les communes de l'Yssandonnais disposent d'une alimentation en eau potable performante et sécurisée.**

Concernant le **renouvellement des réseaux d'adduction** d'eau, des opérations ont été effectuées en **2015,** témoignant de l'entretien actif des réseaux d'eau potable sur le territoire :

- **443 mètres linéaires** sur la commune d'**Ayen**,
- **536 mètres linéaires** sur la commune de **Brignac-la-Plaine**,
- **363 mètres linéaires** sur la commune d'**Yssandon**,

Enfin, les **communes de l'Yssandonnais consomment une quantité faible d'eau potable** relativement à la consommation globale de la Communauté d'Agglomération. Cette observation reflète l'urbanisation relativement peu développée vis-à-vis de l'étendue des communes (excepté **Ayen** dont les prévisions d'augmentation de la consommation par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur la période 2005-2010 étaient les plus hautes du territoire).

RESUME

La ressource en eau sur le territoire Yssandonnais est relativement réduite. Néanmoins, les **prélèvements actuels ne sont pas limités** par le réseau hydrographique de faible ampleur et l'absence de retenues d'eau significatives. La **qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines est cohérente avec le contexte territorial**. Concernant l'**assainissement** et l'**alimentation en eau potable, la récente adjonction des communes à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive leur permet de faire partie de services globaux de ces deux problématiques de gestion de l'eau**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Cette thématique environnementale est également **suivie et guidée par de nombreux documents cadres**. L'**enjeu cumulé** pour la gestion en eau est ainsi **FAIBLE** même si le **projet communal doit garantir la cohérence interterritoriale de cette problématique environnementale**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.4. L'Air, le Climat et l'Energie

2.1.4.1. Les documents cadres

Trois documents supra-territoriaux concernent les communes de l'Yssandonnais sur cette thématique :

- Le **Schéma Régional Climat/Air/Energie** (SRCAE) **de la région Limousin** approuvé le **23 avril 2013**,
- Le **Plan Climat-Energie Territorial** (PCET) **de la Corrèze** approuvé le **04 décembre 2012**,
- Le **Schéma de Cohérence Territorial** (SCoT) **Sud Corrèze** approuvé **le 11 décembre 2012** via son **Etat Initial de l'Environnement**.

En règle le général, le **SCoT** est en rapport de compatibilité avec les **PCET** et **SRCAE**. Les **PLU** n'ont alors plus qu'à être compatibles avec ce premier document pour respecter la **hiérarchie des normes**. Cependant le calendrier de parution des ces trois documents ne permet ici pas cette démarche. Les trois documents sont donc à prendre en considération dans la formulation des enjeux de cette thématique environnementale pour les communes de l'Yssandonnais.

2.1.4.2. Rappel des principales orientations

Le tableau suivant liste les principales orientations des trois documents :

SCoT Sud Corrèze (Orientation : Réduire la dépendance énergétique du territoire)	PCET de la Corrèze (Rapport du 21 décembre 2012)	SRCAE de la région Limousin (Orientations concernant les PLU)
• Réduire la production de gaz à effets de serre, • Réduire la consommation énergétique moyenne par habitant d'ici 2025 à l'échelle du SCoT, • Développer les énergies renouvelables au profit de l'économie locale.	• 4 enjeux : – La lutte contre le changement climatique, – L'adaptation au changement climatique, – La performance énergétique des bâtiments et des déplacements, – La mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs, • 5 cibles prioritaires : – La gestion des bâtiments, – Les infrastructures, – Les déplacements, – Les achats, – La stratégie « carbone ») • (Liste d'actions co-construites avec l'Agenda 21 départemental)	• Amplifier la sobriété et l'efficacité énergétiques dans le bâti, • Exploiter les opportunités du bâti pour la production de chaleur à partir de sources renouvelables, • Développer des offres coordonnées de mobilité durable adaptées à chaque territoire, • Limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du transport de marchandises, • Promouvoir une approche intercommunale d'aménagement afin d'y intégrer les dimensions climat air énergie, et de faciliter les logiques de mutualisation, • Diversifier les productions agricoles limousines, • Optimiser le puits carbone en dynamisant la gestion forestière, • Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional, • Renforcer la résilience de l'économie et des écosystèmes régionaux, • Anticiper les effets du changement climatique sur les populations.

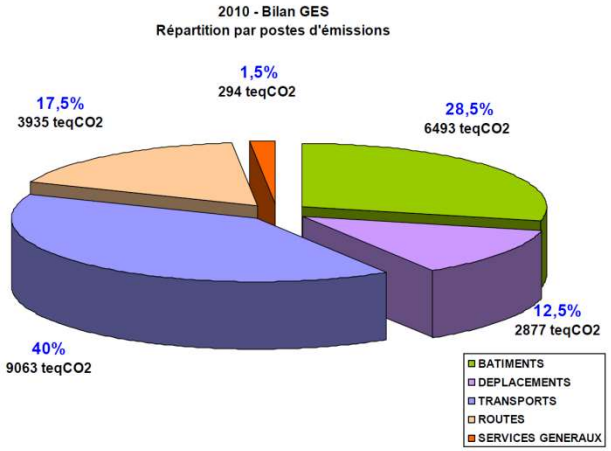
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.4.3. Analyse sur les communes de l'Yssandonnais

2.1.4.3.1. Les émissions de Gaz à Effet de Serre

Les émissions des **GES** (Gaz à Effet de Serre) forment un très faible enjeu sur le territoire corrézien. En effet, d'après le SCoT Sud Corrèze, **le Limousin est en 21ème position des émissions nationales et la Corrèze ne représente que 7% de ces émissions régionales**. La faible densité industrielle explique cette très faible part d'émissions. Les autres documents soutiennent ces analyses car d'après le SRCAE Limousin, **la région a émis en 2008 environ 7,6 millions de teq CO_2** (tonnes équivalent carbone), représentant **1,5% des émissions nationales**, contre **22 662 teq CO_2 en Corrèze pour l'année de référence 2010** d'après le **PCET de la Corrèze**.

De plus, les principaux secteurs responsables de ces émissions sont les **transports/déplacements/voieries** et le **bâtiment**. Le faible degré d'urbanisation des communes de l'Yssandonnais réduit ainsi d'autant plus cet enjeu (malgré la place importante des trajets en voiture de ce territoire).



Source : PCET de la Corrèze

2.1.4.3.2. La dépense énergétique

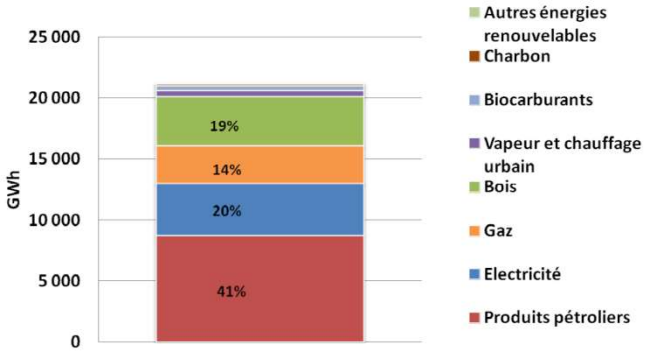
Malgré des émissions de GES convenables, la région présente des faiblesses concernant les dépenses énergétiques. D'après le **SCoT Sud Corrèze**, les deux principaux facteurs sont l'**attractivité périurbaine mal maîtrisée induisant un fort besoin en transport**s (qui concerne les communes de l'Yssandonnais de par leur proximité avec Brive-la-Gaillarde) et l'**ancienneté du parc de logements** (40% de l'habitat du Limousin est antérieur à 1948 alors que la première réglementation thermique date de 1974). De plus, les chiffres du SRCAE du Limousin indiquent **une dépense énergétique basée en moyenne à 75% sur des énergies fossiles**. A noter que la principale énergie renouvelable mobilisée provient de la **filière bois-énergie**, représentant **19%** de la production.

Histogramme des dépenses énergétique en 2009 de la région Limousin (Source : SRCAE Limousin)

2.1.4.3.3. Les énergies renouvelables

Le SCoT Sud Corrèze identifie trois secteurs de production d'énergies renouvelables à valoriser :

- *La filière bois-énergie déjà bien instaurée qui serait à structurer et consolider. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est favorable à cette dynamique et les communes de l'Yssandonnais possèdent un couvert forestier significatif,*
- *L'exploitation de la géothermie qui est difficilement réalisable sur nappe mais facile à mettre en œuvre et rentable en géothermie verticale pour les constructions neuves. De plus les cartes du Bureau de Recherches Géologiques et Minière (BRGM) décrivent la quasi intégralité du territoire Yssandonnais comme éligible à la Géothermie de Minime Importance (GMI),*
- *L'énergie solaire particulièrement présente chez les particuliers via le solaire thermique.*



L'**énergie éolienne** est quant à elle estimée comme inadaptée au contexte.

2.1.4.3.4. Les principaux enjeux énergétiques

Afin de consolider la performance énergétique globale du territoire, le SCoT Sud Corrèze identifie quatre enjeux :

- *Donner la priorité à la sobriété énergétique des bâtiments neufs ou réhabilités avant d'intégrer l'utilisation d'énergies renouvelables,*
- *Généraliser les diagnostics énergétiques des bâtiments publics et mettre en œuvre des opérations de réhabilitation de l'existant,*
- *Inciter à travers le SCoT à favoriser la production locale d'énergies propres,*
- *Fédérer les propriétaires et exploitants forestiers autour d'une stratégie de développement de la filière bois-énergie, à structurer.*

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

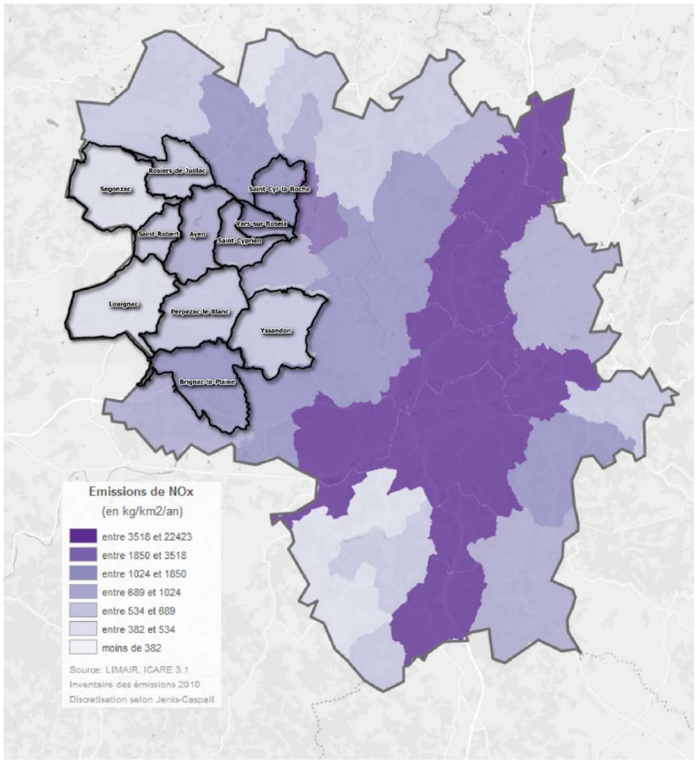
2.1.4.4. Qualité de l'air : les données de l'observatoire Limair

Afin de répondre aux obligations réglementaires de surveillance dans toutes les régions françaises et aux besoins locaux cette surveillance est organisée : **LIMAIR**, créée en 1996, est une des 26 **associations de surveillance de la qualité de l'air**. Elle est agréée par le Ministère de l'Ecologie pour l'ancienne région Limousin.

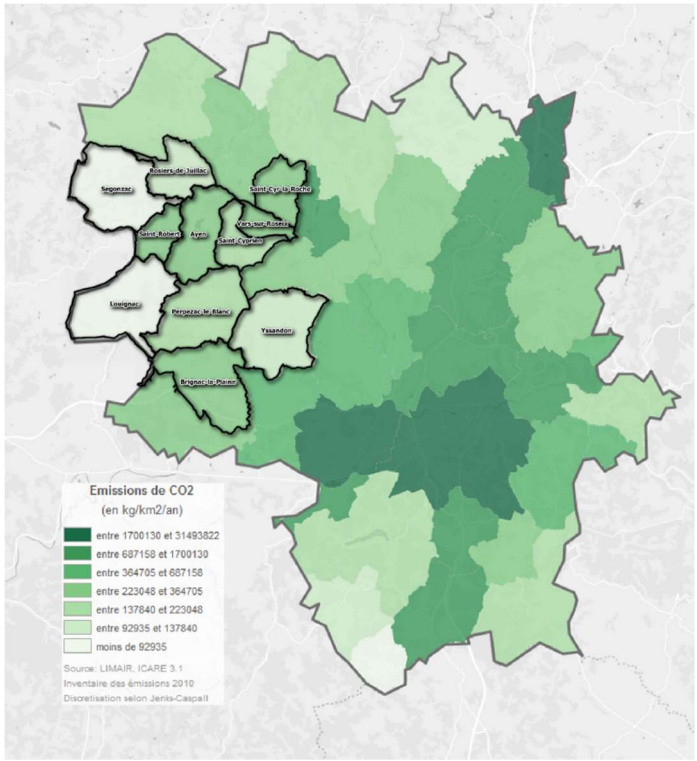
Cet observatoire met à disposition du public de nombreux **indicateurs de la qualité de l'air** en fournissant des données au jour le jour. Des analyses sur une période d'une ou plusieurs années sont effectuées par **LIMAIR** permettant d'établir des bilans statistiques. Le plus récent date de 2010 et est disponible à l'échelle du Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. **Sur l'intégralité des indices les communes de l'Yssandonnais sont concernées par des émissions moindres que sur le cœur urbain du bassin briviste**.

De plus ces résultats sont relativement fiables étant donné qu'une **station de mesures** est présente sur **Brive-la-Gaillarde**.

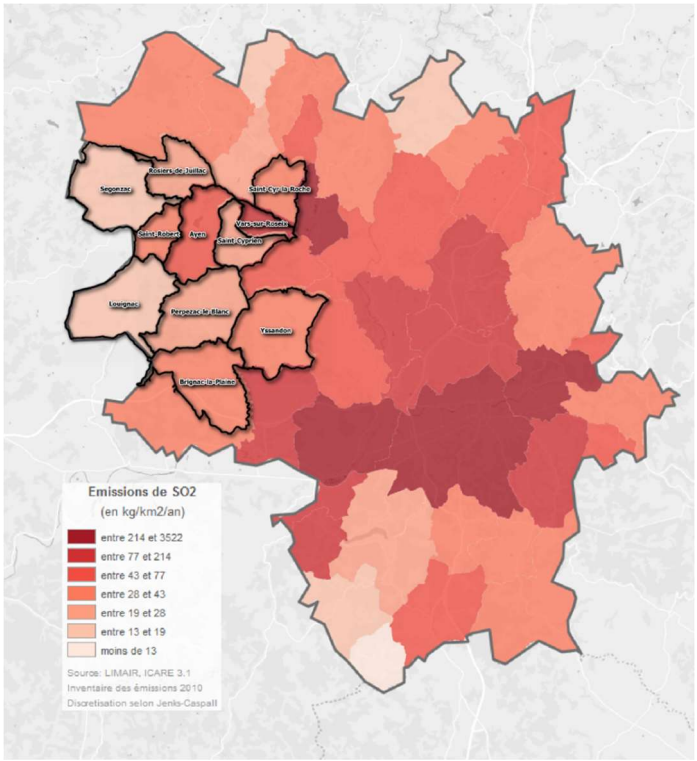
A noter que le passage de l'**A20** implique des émissions particulièrement notables, ce qui est moins significatif dans le cas de l'A89 passant par la commune de Brignac-la-Plaine.



Emissions de NO_x (oxydes d'azotes)



Emissions de CO_2



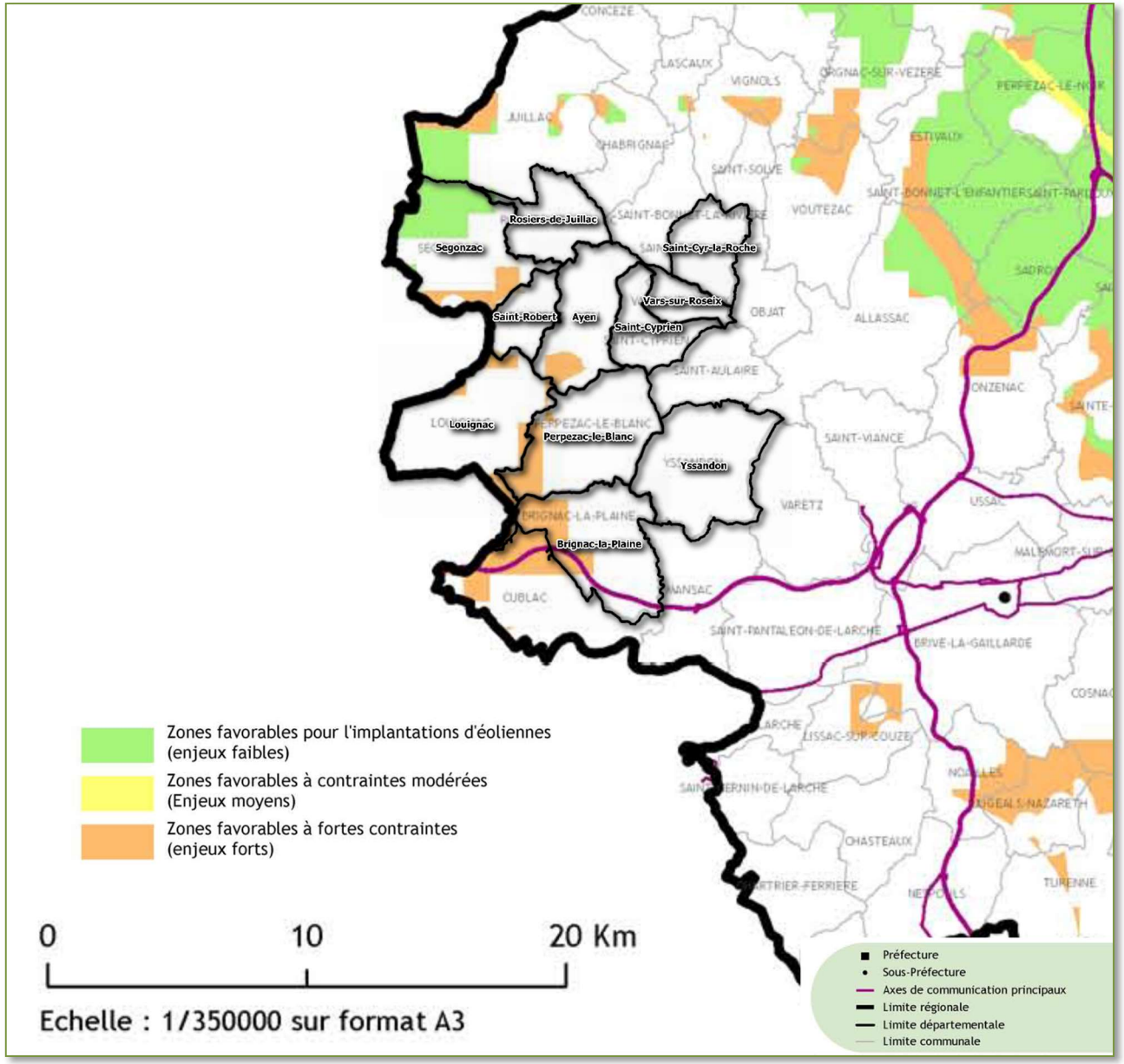
Emissions de SO_2 (dioxyde de soufre)

Sources : site de Limair, consulté en juillet 2016 et basé sur l'inventaire des émissions de 2010

Cette analyse spatiale permet enfin de remarque que par effet de diffusion les communes proches de Brive-la-Gaillarde sont plus à même d'être concernées par les émissions de cette zone urbaine.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.1.4.5. Potentiel éolien : le Schéma Régional Eolien, annexe du SRCAE de la région Limousin



L'implantation d'éoliennes est régie par les **Schémas Régionaux Éolien** (SRE) qui sont désormais intégrés en **annexe aux SRCAE**. Ils permettent d'**identifier les enjeux particuliers de l'éolien** dans la région, de **coordonner les projets**, et ainsi, en évitant leur développement anarchique, de garantir la réussite des projets en harmonie avec leur lieu d'implantation.

La **réglementation relative à l'implantation d'éoliennes est stricte**. Plusieurs facteurs implique une difficulté ou une étude au cas par cas dans le cas de :

- *Zone de 500m autour d'une zone urbanisée,*
- *Zones de servitudes aéronautiques,*
- *Proximité des sites inscrits ou classés, des monuments historiques…,*
- *Périmètre d'1 km autour d'une zone naturelle protégée ou inventoriée.*

Le **SRE** synthèse toutes ces contraintes, les adaptent au contexte régional et produit de cartes de potentialité de projets éoliens. **La région Limousin présente ainsi des zones plus ou moins favorables à l'implantation des éoliennes**.

Cependant le **SCoT Sud Corrèze** identifie un faible potentiel de développement sur son territoire. Ce dernier est en effet quasiment dépourvu de zones favorables d'après la cartographie du **SRE**. Excepté au niveau de l'Yssandonnais avec **plusieurs zones favorables à fortes contraintes** (sur les communes de **Brignac-la-Plaine**, **Perpezac-le-Blanc**, **Louignac** et **Ayen**) ainsi qu'une **zone favorable à faibles contraintes** (sur la commune de **Segonzac**).

Sources : SRE Limousin

RESUME

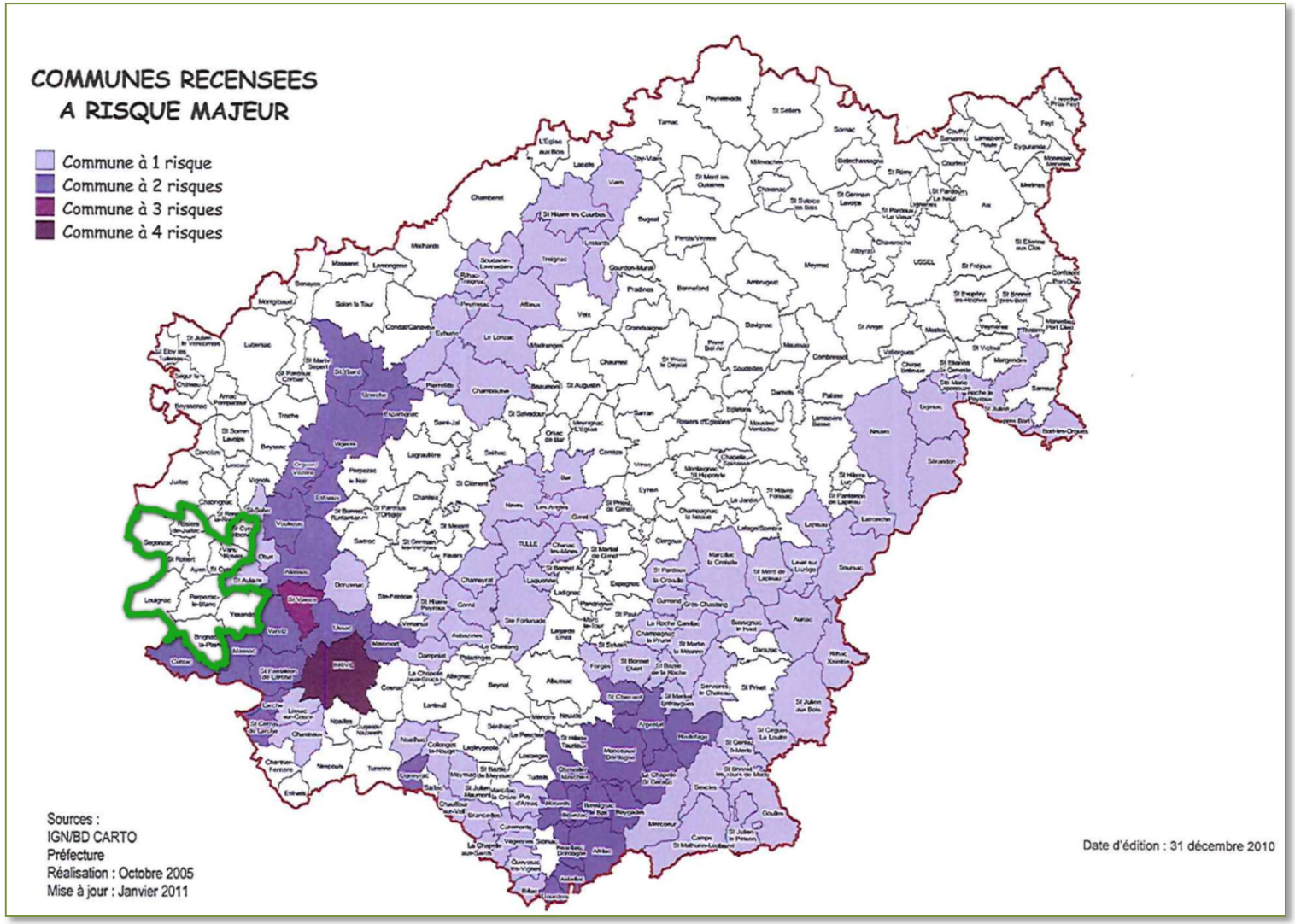
Les enjeux sur les communes de l'Yssandonnais sont : **faibles** concernant les **émissions de GES**, **moyens** concernant les **dépenses énergétiques** et **fort** concernant les **énergies renouvelables**. L'enjeu global sur le territoire Yssandonnais pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **MOYEN**.

A noter que la gestion de cette thématique environnementale peut être encadrée par l'établissement de PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) communaux, ou encore d'Agenda 21 en bénéficiant d'une aide financière de la région.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.2. Les Risques

L'analyse de cette thématique environnementale se partage entre l'étude des **risques d'ordres naturels et ceux d'ordres technologiques**. Le territoire des communes de l'Yssandonnais n'est concerné par **aucun risque majeur** (*Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Corrèze*). Il présente cependant une **sensibilité à plusieurs sources de risques de moindre importance** mais dont les **impacts cumulés** se doivent d'être renseignés. D'autant plus que même si aucun **PPR** (Plan de Prévention des Risques) n'est présent, **toute la frange sud-est du territoire est limitrophe avec des communes concernées par de tels risques**.



Les communes suivantes sont ainsi limitrophes avec une commune concernée par un **risque majeur** :

- Saint-Cyr-la-Roche,
- Vars-sur-Roseix,
- Saint-Cyprien,
- Perpezac-le-Blanc,
- Yssandon,
- Brignac-la-Plaine,

La sensibilité aux risques non majeurs de la commune se traduit par les aléas suivants :

- Divers **arrêtés de catastrophes naturelles**,
- La sensibilité aux phénomènes de **remontées de nappes phréatiques**,
- La localisation de **mouvements de terrain ponctuels**,
- La sensibilité au phénomène de **retrait-gonflement des argiles**,
- La présence **de sites BASIAS** (base de données des anciens sites industriels et activités de services),
- La présence d'**ICPE** (Installations Classées pour l'Environnement)

Source cartographique : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Corrèze

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.2.1. Risques naturels

2.2.1.1.1. Arrêtés de Catastrophes Naturelles

L'application **GASPAR** (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) de la **DGPR** (Direction Générale de la Prévention des Risques) est l'épine dorsale de son système d'information sur les risques naturels. Cette **base de données**, mise à jour directement par les services instructeurs départementaux, réunit des données sur les documents d'information ou à portée réglementaire :

- Information préventive,
- Atlas de Zone Inondable,
- Nature des risques sur les communes,
- Plans de prévention des risques,
- Arrêtés de catastrophes naturelles.

Les communes de l'Yssandonnais ne sont concernées que par la présence d'arrêtés de catastrophes naturelles témoignant ainsi de leur **faible sensibilité environnementale aux risques naturels majeurs** exceptés en cas de phénomène majeur d'importance nationale.

En effet, les deux **états de catastrophes naturelles** ayant impacté le plus les communes de l'Yssandonnais sont les **tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999**, soit les évènements les plus ravageurs qu'aient connus la France depuis 30 ans.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles ayant concernés les communes de l'Yssandonnais

Type de catastrophe naturelle	Dates	Communes concernées
Tempête	1982	Segonzac / Rosiers-de-Juillac / Saint-Robert / Ayen / Saint-Cyprien / Vars-sur-Roseix / Louignac / Perpezac-le-Blanc / Yssandon / Brignac-la-Plaine
Inondations et coulées de boue	1994	Segonzac
	2001	Rosiers-de-Juillac
Glissement de terrain	1994	Ayen
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1999	Segonzac / Rosiers-de-Juillac / Saint-Robert / Ayen / Saint-Cyprien / Vars-syr-Roseix / Saint-Cyr-la-Roche / Louignac / Perpezac-le-Blanc / Yssandon / Brignac-la-Plaine
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	1995	Rosiers-de-Juillac
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2012	Saint-Cyr-la-Roche

Sources : Bases de données GASPAR

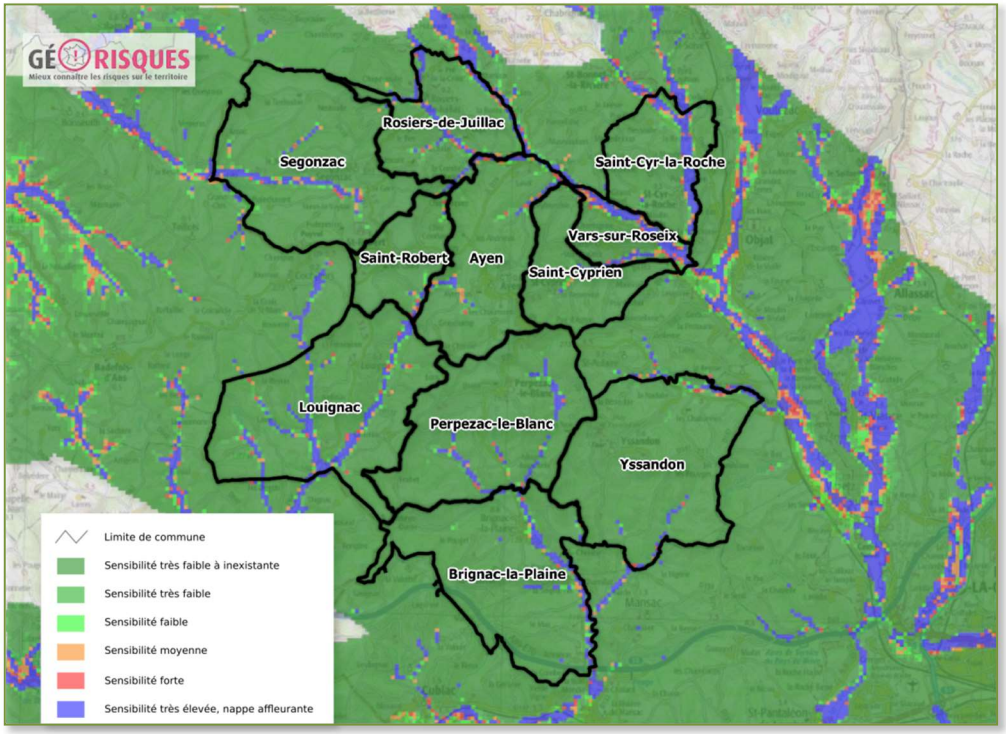
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

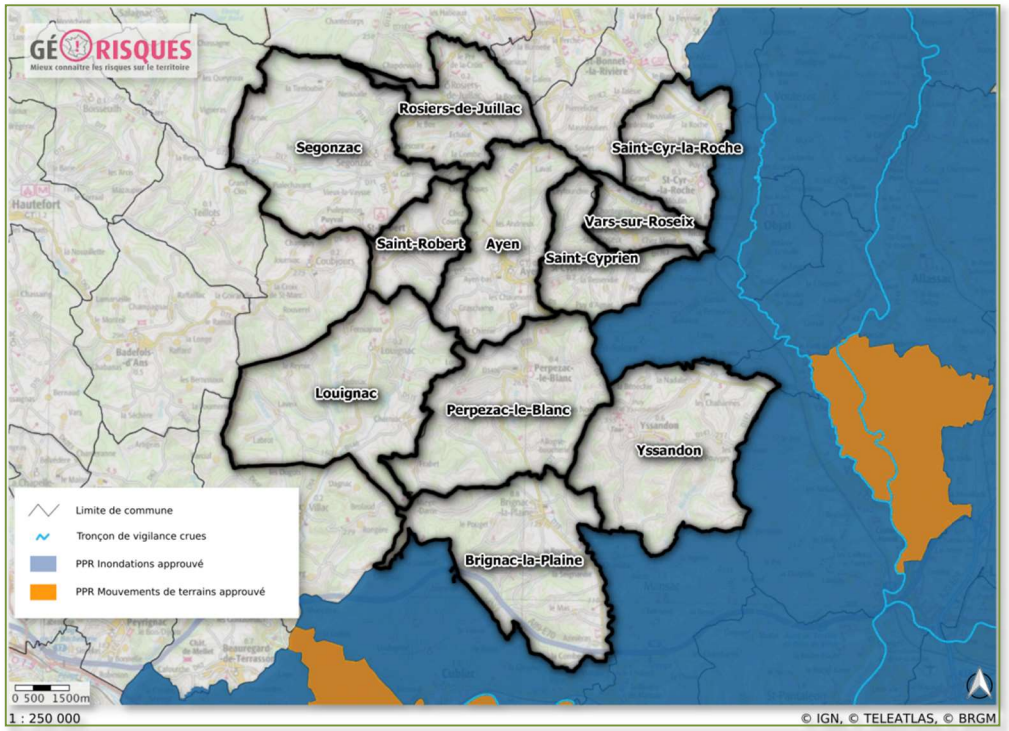
2.2.1.1.2. Risque inondation

Comme cela est mentionné en introduction de l'analyse de la thématique environnementale des risques, aucun risque naturel majeur n'est présent sur le territoire de l'Yssandonnais mais **les communes limitrophes de la frange sud-est sont cependant concernées**.

Et en particulier vis-à-vis du risque inondation. En effet, la **Vézère** passant à l'est et au sud des communes est un **tronçon hydrographique de vigilance des crues** (ce qui est également le cas de quelques-uns de ces affluents.

Les communes de l'Yssandonnais sont ainsi à proximité d'un bassin versant où l'inondation est une problématique significative même si elles ne sont pas directement concernées par ce risque majeur.





Néanmoins **ce territoire est directement soumis à un aléa de remontée des eaux par les nappes souterraines**. C'est-à-dire que lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes de formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène n'est pas considéré comme un risque majeur car cela ne menace pas directement les personnes. Pour autant, lorsque le sol est saturé et que l'eau ne s'infiltre pas, ce peut être aggravant pour les phénomènes de ruissellement et de montées des eaux.

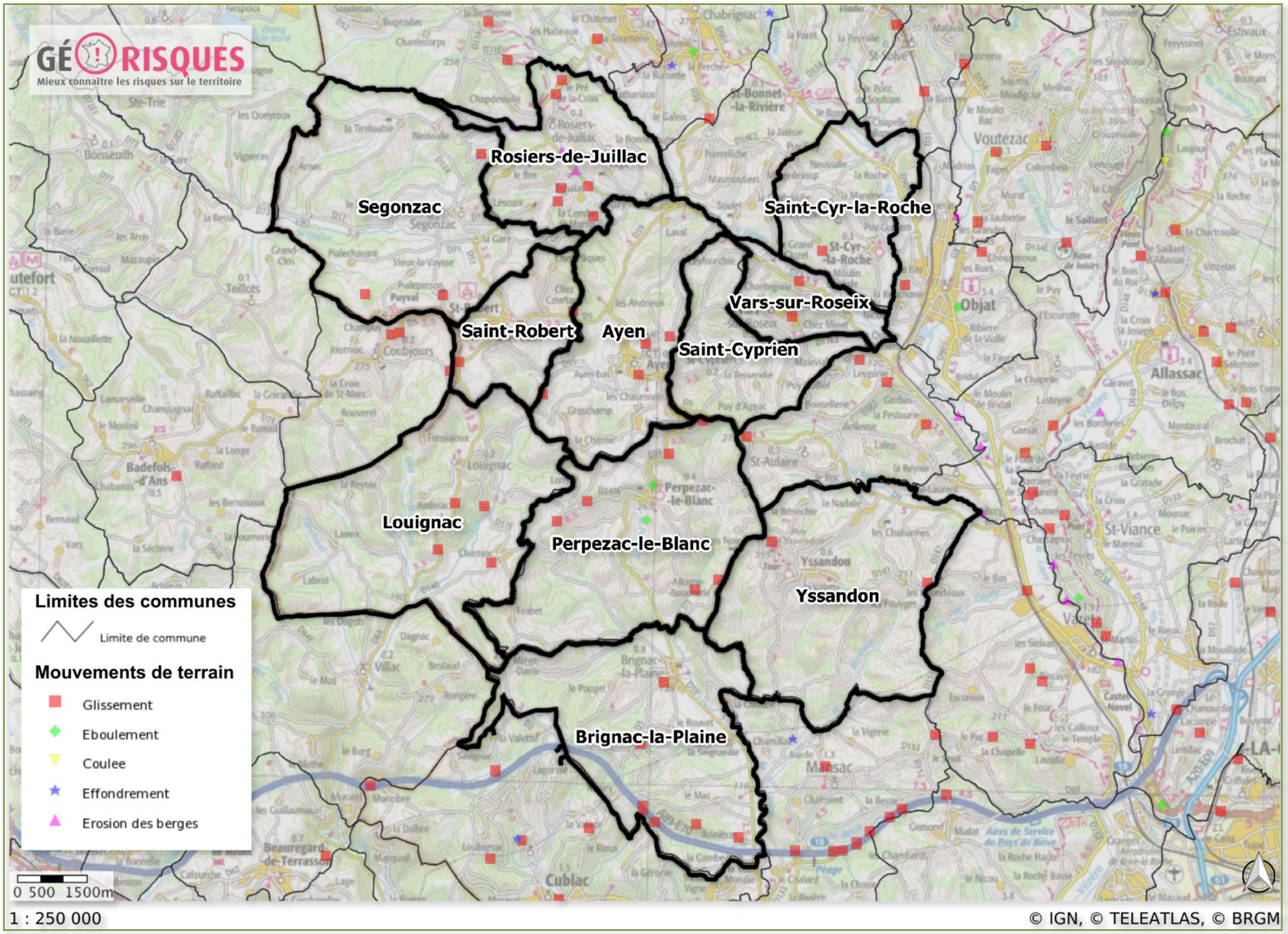
Toutes les communes de l'Yssandonnais sont concernées par cette sensibilité environnementale. Cette dernière est principalement localisée là où les sédiments sont les plus abondants, c'est-à-dire à proximité des principaux cours d'eau

Sources cartographiques : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM)

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.2.1.1.3. Risque mouvements de terrain

Le risque « mouvements de terrain » peut former un risque majeur lorsqu'il est particulièrement élevé et donc lorsque le territoire est à la fois très sensible à ces phénomènes (**vulnérabilité**) et présente une très forte probabilité d'apparition de ces derniers (**aléa**).



Ce n'est pas le cas du territoire Yssandonnais pour les deux raisons suivantes :

- Les phénomènes de mouvements de terrain sont très localisés et forme ainsi un **aléa non significatif**,
- Le faible degré d'urbanisation des communes implique une **vulnérabilité globalement faible**.

Cette absence de risque majeur ne doit cependant pas masquer le fait que **toutes les communes sont concernées par des mouvements de terrain** dont le phénomène commun est le **glissement de terrain**.

Des types de mouvements de terrain plus rares sur le territoire ne concernent que certaines communes :

- Deux cas d'**érosion des berges** sur la commune de **Rosiers-de-Juillac**,
- Deux cas d'**éboulements** sur la commune de **Perpezac-le-Blanc**.

Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer

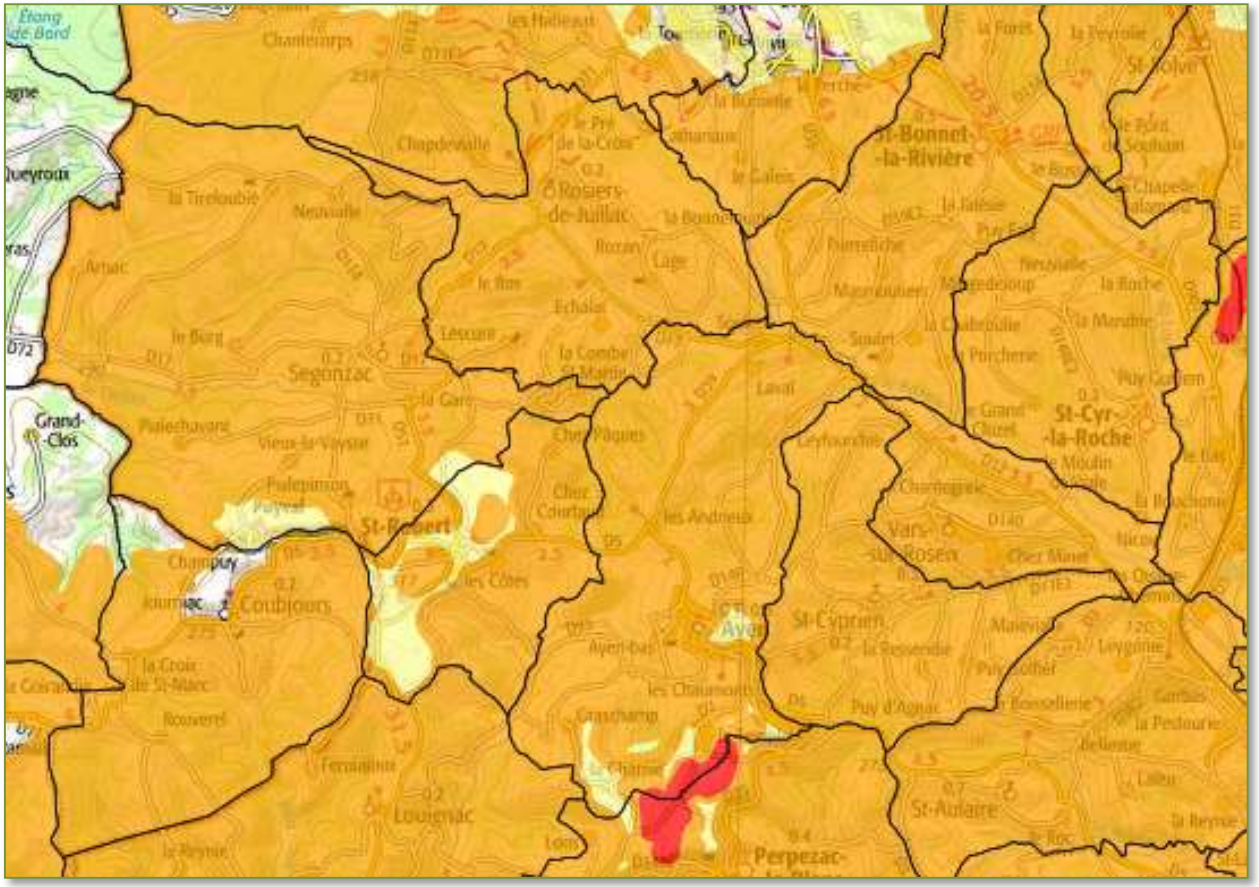
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.2.1.1.4. Risque retrait-gonflement d'argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des **gonflements** (période humide) et des **tassements** (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti mais pas sur les personnes. Ainsi l'**aléa retrait-gonflement d'argiles n'est pas un risque majeur**.

La **quasi-totalité des communes de l'Yssandonnais est concernée par un aléa** moyen. La loi Elan de 2018 a institué la réalisation d'une étude géotechnique préalable à la vente de terrains ou à la réalisation de travaux, dans les zones d'aléa moyen et fort. Il s'agit de limiter l'apparition des malfaçons touchant les maisons situées dans les zones argileuses. La carte suivante, mise à jour en 2020, a été mise au point à partir de deux sources de données :

- la carte de susceptibilité réalisée par le BRGM à l'issue du programme de cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement des argiles conduit de 1997 à 2010 ;
- les données actualisées et homogénéisées de la sinistralité observée, collectées par la Mission Risques Naturels (MRN).

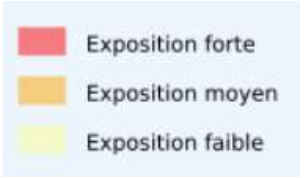


Ainsi, les zones d'exposition moyenne correspondent à des formations argileuses minces ou discontinues, présentant un terme argileux non prédominant, où les minéraux argileux gonflants sont en proportion équilibrée et dont le comportement géotechnique indique un matériau moyennement sensible au phénomène.

Plusieurs zones d'**aléa fort** sont présentes et en particulier sur les communes suivantes :

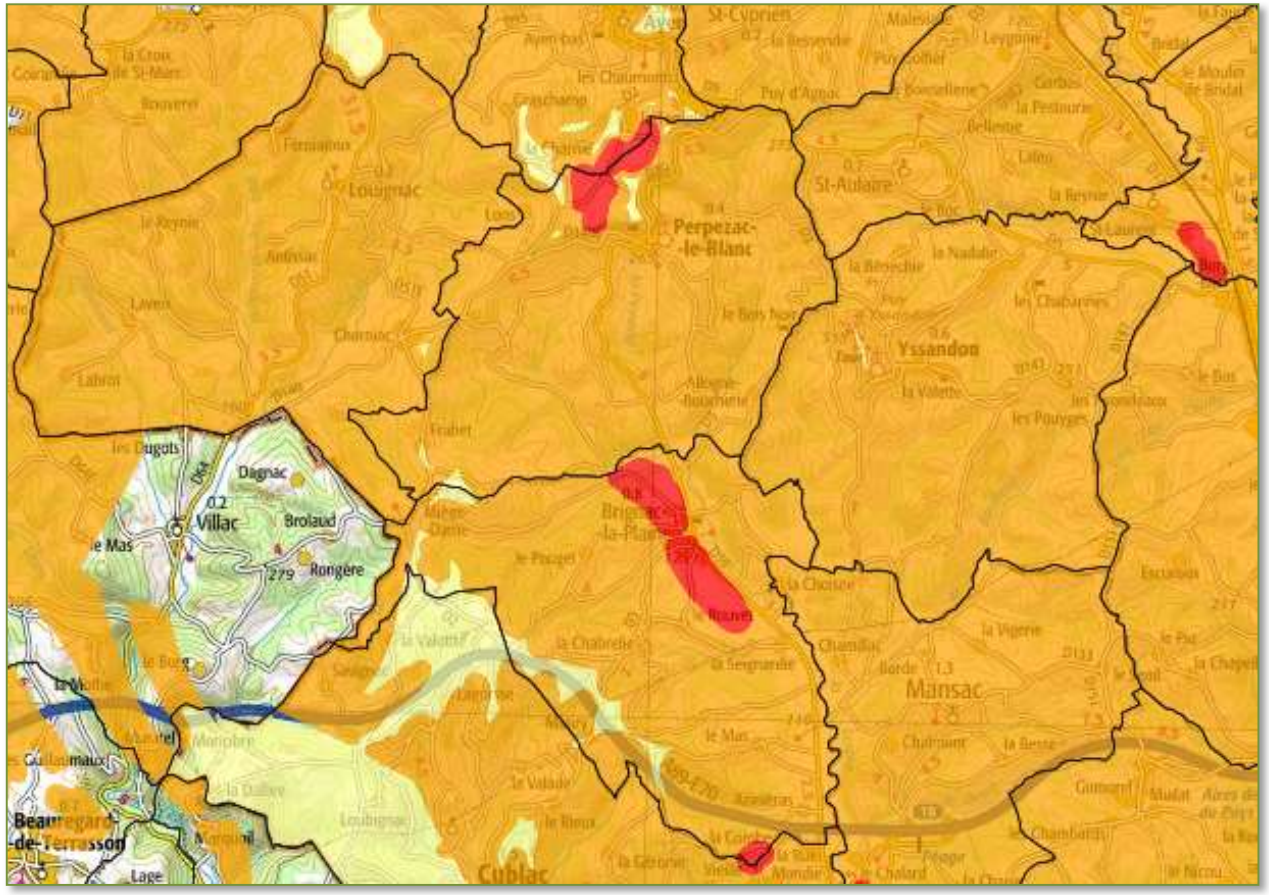
- Ayen,
- Perpezac-le –Blanc
- Brignac-la-Plaine,

A noter que des aléas forts de retrait-gonflement des argiles peut entrainer des mouvements de terrain et donc former un risque majeur.



Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer - 2020

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer - 2020

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.2.2. Risques technologiques

Les risques technologiques peuvent se manifester de deux manières différentes :

- Soit la **présence de sites** dont les activités ou les équipements présents induisent un risque notable pour l'environnement,
- Le **transport ou la présence d'équipements transportant** des matières et/ou éléments dangereux dont un incident lors du transit pourrait occasionner un risque notable pour l'environnement,

Les communes de l'Yssandonnais ne sont concernées que par le premier cas de risques technologique.

Comme pour les risques naturels, si des personnes peuvent potentiellement être impactées, ces risques seront qualifiés de majeurs et encadrés par un PPR (mais ce qui n'est pas le cas sur ce territoire).

2.2.2.1.1. Les sites BASIAS et BASOL

Les **sites BASIAS** sont des **anciens sites industriels et activités de service** regroupés dans une base de données afin de garder une trace de ces activités ayant potentiellement dégradé l'environnement immédiat pour l'émission de divers polluants. **Ils donnent ainsi un aperçu de l'état de pollution des sols**.

Liste des sites BASIAS présents les communes de l'Yssandonnais

Communes	Nom usuel	Raison(s) sociale(s) connue(s)	Etat d'occupation	Etat de connaissance
Ayen	Station D'épuration	Syndicat D'équipement De La Région D'Ayen	En Activité	Inventorié
	Carrière	Devort Albert	Iconnu	Inventorié
	Exploitation Minière	Société Minière & Métallurgique (Quercy)	Activité Terminée	Inventorié
	Exploitation De Carrière De Calcaire A Ciel Ouvert	Barthelemy Marcel	Activité Terminée	Inventorié
	Dépôt Permanent D'explosifs, Exploitation De Carrière De Pierre	Godard René	Activité Terminée	Inventorié
	Station D'épuration		Activité Terminée	Inventorié
	Fabrique De Chaux	Brouillet	Activité Terminée	Inventorié
	Carrière De Pierre	Mazi	Activité Terminée	Inventorié
	Fabrique D'articles Textiles, Station Service	Loubignac	Activité Terminée	Inventorié
	Dépôts Permanents D'explosifs Et De Détonateurs De Classe Iii De Catégorie 3	Grenier Marcel	Activité Terminée	Inventorié
	Dépôt Permanennt D'explosifs, Exploitation De Carrière De Pierre	Sauvanet Henri	Activité Terminée	Inventorié
	Industrie Alimentaire	Toulemont Antoine	Activité Terminée	Inventorié

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

	Station Service	Reynal Marcel	Activité Terminée	Inventorié
	Industrie Alimentaire	Reynal Paul	En Activité	Inventorié
	Station Service + Garage	Joudoux (Agence De La Maison Peugeot)	En Activité	Inventorié
	Abattoir	Reynal Paul	Activité Terminée	Inventorié
	Dépôt Permanent D'explosifs	Antonio Francisco	Activité Terminée	Inventorié
	Abattoir	Toulemont Antoine	Activité Terminée	Inventorié
	Garage	Cournil	Iconnu	Inventorié
	Station Service	Sougrac Louis	Iconnu	Inventorié
Brignac-La-Plaine	Exploitation De Carrière De Grès Sableux A Ciel Ouvert Et Dépôt D'explosifs	Suarez Del Cuardo Florentino	Iconnu	Inventorié
	Dépôt D'hydrocarbures		Iconnu	Inventorié
	Lagune	Commune De Brignac	En Activité	Inventorié
	Station Service	Delgorelet	Iconnu	Inventorié
Louignac	Exploitation Minière		Activité Terminée	Inventorié
Perpezac-Le-Blanc	Dépôt Permanent D'explosifs, Exploitation De Carrière De Pierre	Devort Albert	Activité Terminée	Inventorié
	Four A Chaux	Lapeyre Victor.	Activité Terminée	Inventorié
	Station Service	Durantie	Iconnu	Inventorié
Saint-Cyprien	Exploitation De Carrière De Sable A Ciel Ouvert	Lafon Charles	Activité Terminée	Inventorié
Saint-Robert	Carrière De Pierre	Vezine Henri	Activité Terminée	Inventorié
	Carrière De Pierre	Cournil Léon	Activité Terminée	Inventorié
	Exploitation De Carrière De Calcaire Magnésien A Ciel Ouvert	Société Les Chaux Du Périgord	Activité Terminée	Inventorié
	Abattoir	Descomps Philippe	Activité Terminée	Inventorié
	Abattoir	Lavaud André	Activité Terminée	Inventorié
	Station D'épuration (Lagunage)		En Activité	Inventorié
	Station Service	Ranoux Philippe	Iconnu	Inventorié
Segonzac	Station D'épuration (Lagunage)		Iconnu	Inventorié

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Yssandon	Garage	Segux J. Noël	Iconnu	Inventorié

Les communes suivantes ne possèdent donc pas de sites BASIAS sur leur territoire :

- Rosiers-de-Juillac,
- Saint-Cyr-la-Roche,
- Vars-sur-Roseix,

Concernant les sites **BASOL** (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués venant compléter les informations apportées par les sites BASIAS), **aucun n'est recensé sur les communes du territoire Yssandonnais**.

Pour résumer, **ces différents sites sont significativement nombreux sur le territoire Yssandonnais** (en particulier sur la commune d'**Ayen**) mais leur **impact environnemental reste très limité** comparé à celui de sites industriels en plein fonctionnement.

2.2.2.1.2. Les ICPE (Installations Classées pour l'Environnement)

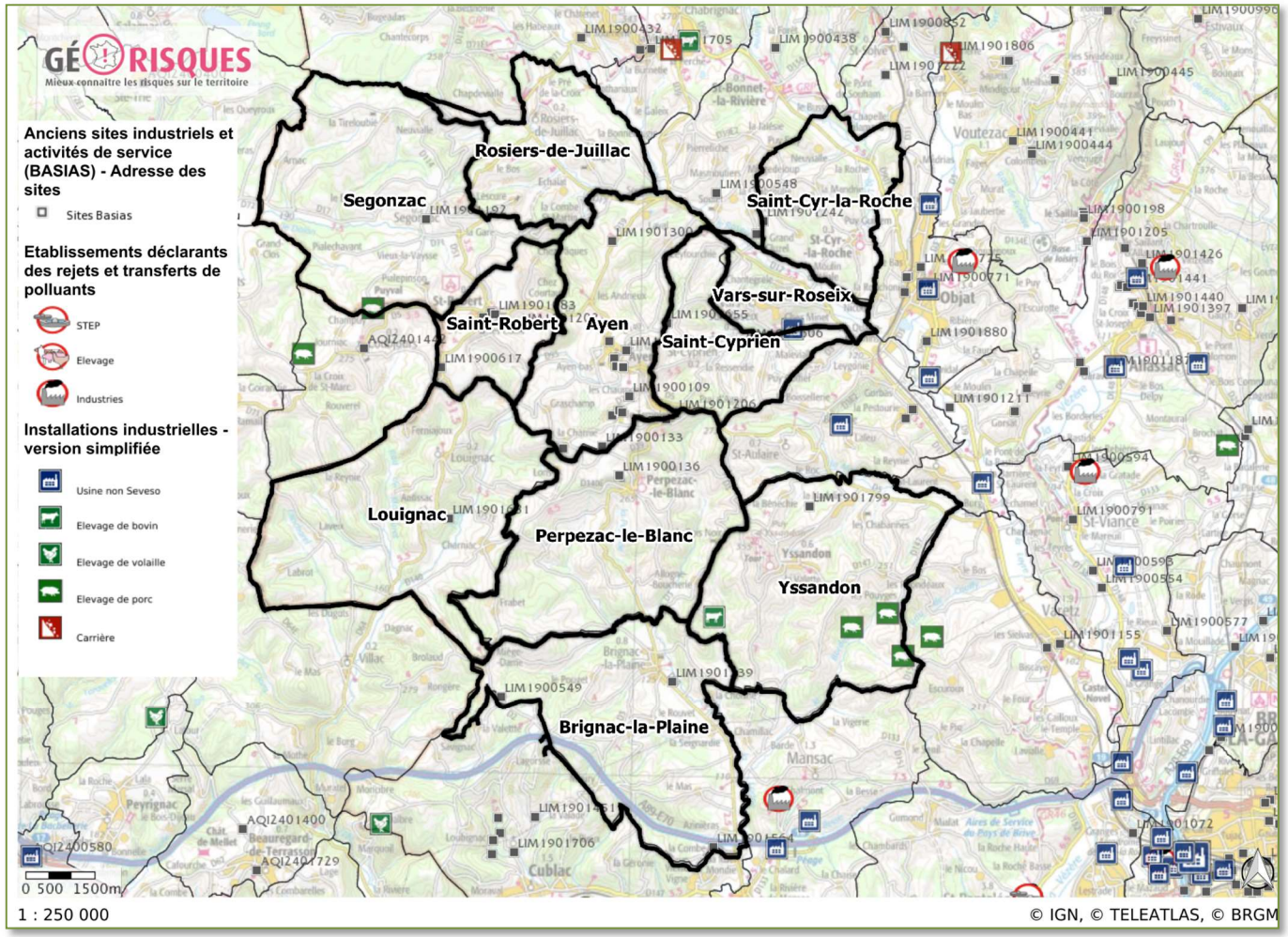
Une **ICPE** est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Certaines de ces installations peuvent dépassées les **seuils fixés par la directive européenne Seveso** (on parle de site Seveso). Ces **ICPE** sont alors soumise à une réglementation très stricte. **Aucun site Seveso n'est présent sur le territoire de l'Yssandonnais**.

Liste des ICPE présents les communes de l'Yssandonnais

Communes	Nom usuel	Régime	Etat d'activité
Segonzac	DEUX PUYS GAEC DES	Enregistrement	En fonctionnement
Vars-sur-Roseix	DECONS RECUPERATIONS	Inconnu	En cessation d'activité
Yssandon	BEAUX VALLONS GAEC DES	Enregistrement	En fonctionnement
	GOUZON MARTIAL	Autorisation	En fonctionnement
	MARCILLAC GAEC DE	Enregistrement	En fonctionnement
	SARRANT JOEL	Enregistrement	En fonctionnement

A noter qu'en plus de ne pas être des sites Seveso, **ces ICPE ne déclarent pas de rejets et transferts de polluants**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Ce faible nombre d'ICPE répartit sur un territoire de 11 communes ne doit pas être la seule analyse de la sensibilité environnementale du territoire Yssandonnais à ces installations.

La frange est en effet constituée d'un contexte riche en ICPE dû à la proximité du territoire avec l'agglomération de Brive-la-Gaillarde.

Plusieurs établissements déclarants des rejets et transferts de polluants sont notamment localisés relativement proche de certaines communes :

- L'**ICPE d'Objat** est proche des communes suivantes :
  - **Saint-Cyr-la-Roche**,
  - **Vars-sur-Roseix**,
  - **Saint-Cyprien**,
- L'**ICPE de Saint-Viance** est proche de la commune d'**Yssandon**,
- L'**ICPE de Mansac** est proche des communes suivantes :
  - **Yssandon**,
  - **Brignac-la-Plaine**,

Source cartographique : Géorisque, portail cartographique du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer

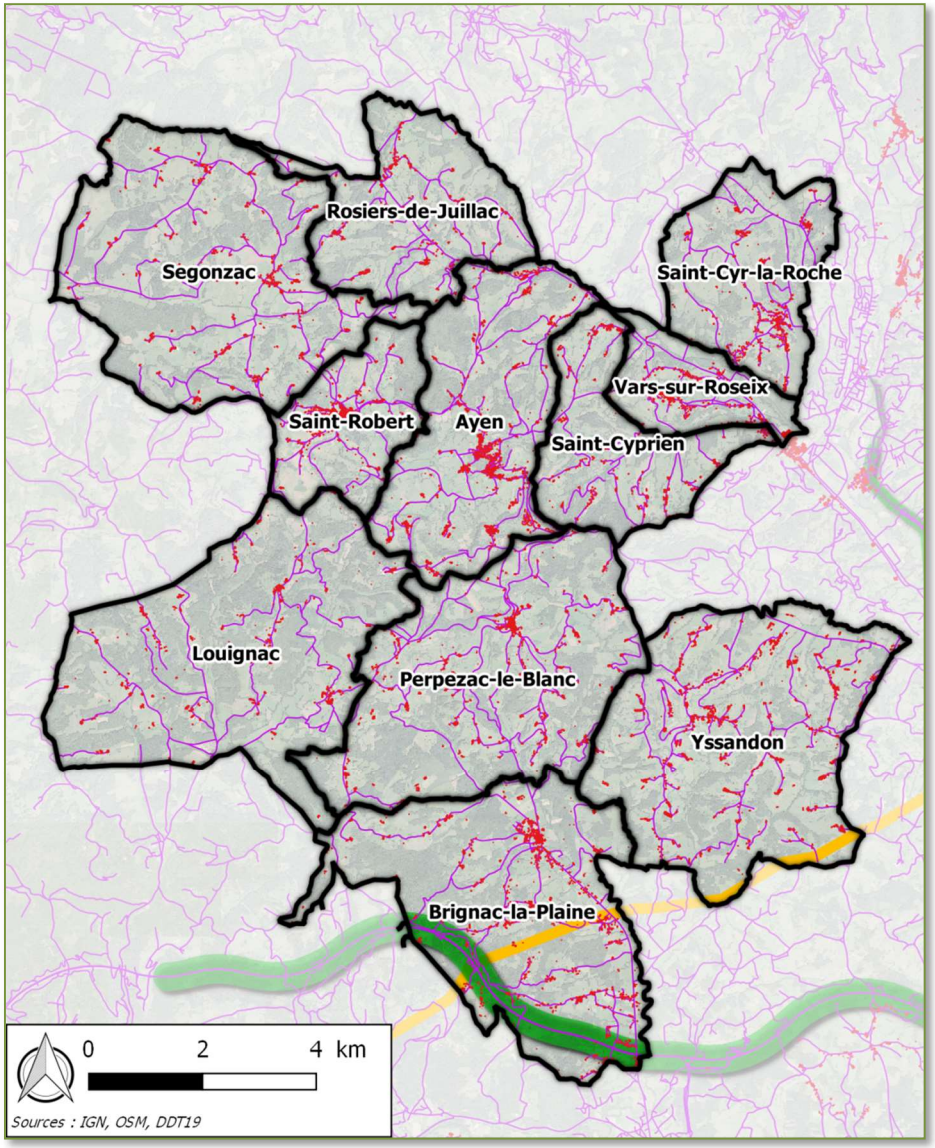
RESUME

Les communes du territoire Yssandonnais ne présentent aucun risque naturel et/ou technologique majeur, c'est-à-dire dont les **aléas** appliquées à la **vulnérabilité** du territoire peuvent porter atteinte à des personnes.

Néanmoins, les différentes communes sont soumises à plusieurs risques conduisant à une sensibilité significative du territoire : **remontée de eaux par les nappes sédimentaires**, **mouvements de terrain ponctuels**, **retrait-gonflement d'argiles**, nombreux **sites BASIAS**, **plusieurs ICPE non Seveso**. De plus les communes au sud-est du territoire sont concernées par plusieurs majeurs. Tous ces éléments montrent l'importance de considérer un point de vigilance vis-à-vis de cette thématique. Les **enjeux cumulées** mènent donc à considérer un enjeu global **MOYEN**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.3. Les Nuisances



2.3.1. La nuisance sonore

Des **arrêtés préfectoraux** indiquent le **classement sonore** des infrastructures de transport terrestre (routes et voies ferrées) selon **le niveau sonore qu'elles sont susceptibles de produire** et définissent ainsi des **secteurs affectés par le bruit à l'intérieur desquels l'isolation acoustique contre les bruits de l'espace extérieur devient une règle de construction pour les bâtiments à venir**. Ce **niveau sonore** est principalement basé sur le **nombre de véhicules empruntant ces infrastructures**, avec pour seuil minimal **5 000 véhicules par jour** ou **50 trains par jour** (au moment du classement ou d'après les prévisions de trafic). L'**A89** est considérée commune route de **catégorie 2** au niveau de **Brignac-la-Plaine**, c'est-à-dire qu'il existe un secteur affecté par le bruit sur une **bande de 250m** de part et d'autre de cette autoroute. **Cette nuisance reste peu impactante car elle concerne les zones les moins urbanisées de cette commune**. La **D901** passant nord-est de **Saint-Cyr-la-Roche** est également potentiellement un secteur bruyant. En effet les secteurs actuels sont basés sur une étude de 2014 mais les **comptages de 2015** indiquent un nombre de **6446 véhicules par jour**. Un secteur de bruit pourrait donc être établi autour de cette portion de route dans le futur. **Cette nuisance reste globalement faible à l'échelle du territoire Yssandonnais**. A noter qu'aucun **PPBE** (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) n'est présent sur les communes.

2.3.2. Le passage de réseaux électrique haute tension

Une seule ligne à haute tension passe par le territoire Yssandonnais. Il s'agit de **ligne électrique à 90 000 Volt *« Donzenac – Pont de l'Elle »***. Elle traverse **Brignac-la-Plaine** entre le sud-ouest et l'est de la commune et passe par l'extrême sud d'**Yssandon**. Cette ligne à haute tension est **peu impactante** pour les territoires traversés car : son voltage est le **seuil minimal** de classement d'une ligne électrique en haute tension, elle **ne dégrade pas significativement le paysage** et elle **ne passe par dessus d'aucune habitations** (excepté un bâtiment agricole). **Cette nuisance est ainsi globalement faible à l'échelle du territoire Yssandonnais**

RESUME

Les nuisances sont très faiblement présentes sur le territoire et se traduisent par un **secteur de bruit** autour de l'**A89** et le passage d'une **ligne électrique haute tension de faible ampleur**. L'**enjeu global** sur le territoire Yssandonnais pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **FAIBLE**. Des points de vigilance doivent tout de même être considérés sur les communes de **Brignac-la-Plaine**, **Yssandon** et **Saint-Cyr-la-Roche**.

Nuisances
- Secteurs de bruit autour des routes
- Passage de lignes électriques haute tension

Autre
- Limites communales
- Réseau routier
- Emprise du bâti

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4. La Gestion des déchets

2.4.1. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de la Corrèze

2.4.1.1. Description du document (Sources : Département de la Corrèze)

Prévus aux articles L.541-14 et L.541-15 du code de l'Environnement, les **PPGDND** ont pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Chaque département est couvert par un **PPGDND**.

Pour atteindre ces objectifs, le plan :

- Dresse l'inventaire des types, quantités et origines des déchets à éliminer et des installations existantes,
- Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,
- Enonce les priorités à retenir, compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles, non seulement pour la création d'installations nouvelles, mais également pour la collecte, le tri et le traitement des déchets.

Le **PPGDND de la Corrèze révisé** a été approuvé par **arrêté préfectoral en juillet 2014.** Il a établit un scénario prévu jusqu'à l'**horizon 2024** :

- **En termes de prévention :** réduire les quantités d'ordures ménagères et assimilées de 12 %, limiter l'évolution des quantités d'encombrants et de déchets verts collectés et maintenir les quantités des déchets des activités économiques,
- **En termes de tri : augmenter** la part de déchets valorisés et développer le compostage et la collecte de la FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) sur Brive la Gaillarde,
- **En termes d'installations :**
  - *Maintien de l'organisation actuelle du traitement des déchets résiduels sur la zone du Plan, à savoir 2 unités d'incinération (Saint-Pantaléon-de-Larche et Rosiers d'Egletons), d'une capacité de 40 000 tonnes par an chacune (et donc diminution de la capacité de l'usine de Saint-Pantaléon), et une installation de stockage des déchets, d'une capacité de 39 000 tonnes /an maintenue à Brive - Perbousie,*
  - *Possibilité de mise en place d'une collecte de biodéchets sur le SIRTOM de la région de Brive, ainsi qu'une installation de compostage des biodéchets dans le secteur de Brive-la-Gaillarde (capacité prévue 15 000 tonnes/an),*
  - *Evolution du centre de tri d'Argentat et augmentation de sa capacité à 3 500 tonnes /an,*
  - *Construction d'une installation de tri des recyclables, d'une capacité de 7 000 tonnes/an sur la région de Brive,*
  - *Mise en place d'une installation de tri des encombrants résiduels d'une capacité de 5 000 tonnes/an, en vue de leur valorisation énergétique, et enfouissement des autres encombrants résiduels,*
  - *Intégration d'une clause de revoyure permettant d'évaluer la performance de collecte des biodéchets sur le SIRTOM de la région de Brive en 2017, ainsi que son impact sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles et sur la capacité d'incinération de la zone du Plan, qui pourront, en comparaison des estimations affichées dans le présent rapport et selon les constatations réalisées, conduire à une révision.*

Ce document s'organise autour de quatre grands axes :

- **Axe 1 : Connaître le territoire couvert par le Plan**
- **Axe 2 : Mobiliser les acteurs**
- **Axe 3 : Agir dans la durée**
- **Axe 4 : Assurer le suivi des actions**

Ces axes sont ensuite déclinés en thèmes puis en actions afin d'être transcrit opérationnellement dans les communes corréziennes.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

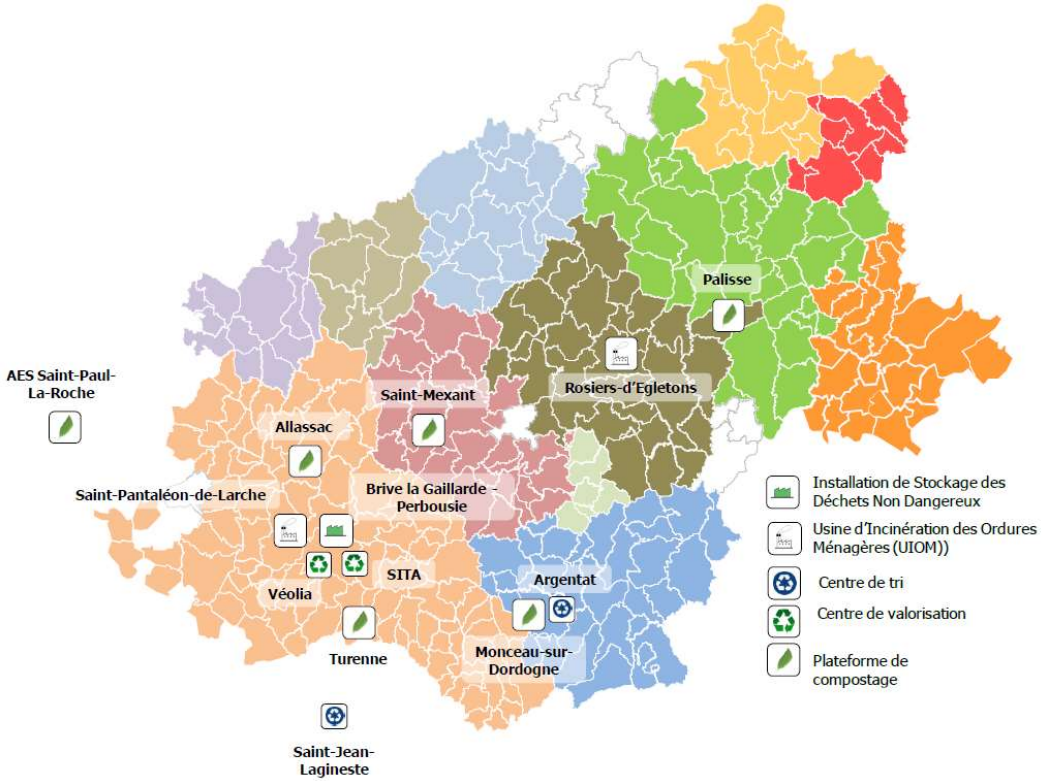
2.4.1.2. Analyse sur les communes de l'Yssandonnais

Toutes les communes appartiennent au **SIRTOM de la Région de Brive** (Louignac l'ayant rejoint récemment en 2012). Cette structure permet de mettre en commun plusieurs installations de gestion des déchets :

- Une **Usine d'Incinération des Ordures Ménagères** (UIOM) sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche,
- Un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles** sur la commune de Condat-sur-Vézère (mais qui concerne a priori peu les communes de l'Yssandonnais),
- Deux **installations de valorisation organique des déchets non dangereux** sur les communes d'Allassac et Turenne,
- Deux **centres de valorisation** sur la commune de Brive-la-Gaillarde,
- Une **installation de stockage des déchets non dangereux** sur la commune de Brive-la-Gaillarde,
- Un total de 17 déchetteries.

De plus, ce Syndicat Intercommunal assure :

- la collecte des ordures ménagères des collectivités membres,
- la collecte du verre,
- le traitement et la valorisation des déchets,
- la création et la gestion de 17 déchèteries,
- la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets.



Ce SIRTOM met également en place des actions permettant de réduire le tonnage d'ordures ménagères, de sensibiliser les usagers au tri sélectif. Cela traduit une volonté de réduction des déchets à la source.

Sources : PPGDND de la Corrèze

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

D'après les tonnages de déchets estimés et sur la base de prédiction à l'échéance 2024, les communes du SIRTCOM de la Région de Brive représentent :

- 58.16% des déchets collectés par les collectivités,
- 28.23% des déchets verts collectés,
- 53.24% des collectes sélectives,
- 52.38% des projections de quantités de déchets résiduels à traiter

A l'échelle du département, ce Syndicat Intercommunal représente un fort enjeu dans la gestion des déchets de la Corrèze. D'autant plus que le territoire ne couvre qu'un cinquième du département.

La faible densité de l'urbanisation sur les communes de l'Yssandonnais relativement à celle du Bassin de Brive doit néanmoins être prise en compte. A noter qu'une déchèterie se trouve sur la commune de **Saint-Bonnet-la-Rivière** et donc très proches des autres communes.

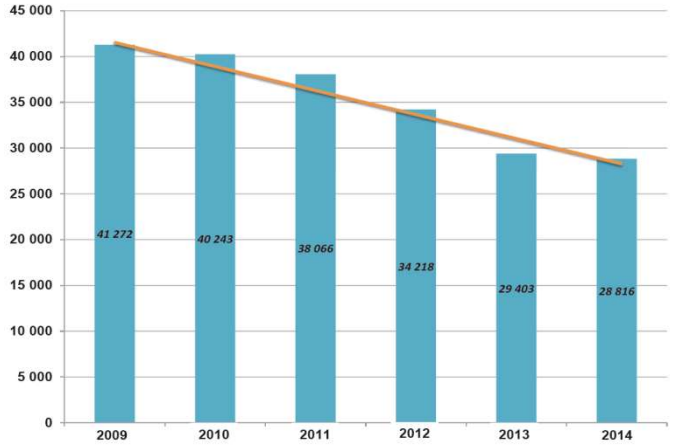
Sources : PPGDND de la Corrèze

EPCI collecte	SIRTOM de la région de Brive					
Année	**2009**		**2018**		**2024**	
POPULATION	**137 428**		**139 990**		**141 067**	
Unités	t/an	kg/hab./an	t/an	kg/hab./an	t/an	kg/hab./an
ORDURES MENAGERES	**49 809**	**362**	**50 738**	**362**	**51 128**	**362**
Prévention						
Total Prévention			**4 760**	**34**	**6 066**	**43**
Collecte sélective						
Emballages collectés	1 244	9	2 240	16	2 680	19
Journaux-Revues-Magazines collectés	4 030	29	4 200	30	4 514	32
Verre collectés	3 499	25	4 480	32	5 219	37
Total recyclables secs collectés	**8 773**	64	**10 919**	**78**	**12 414**	**88**
Textile			182	1	367	3
FFOM			3 300	24	3 300	23
Cartons			515	4	1 038	7
Total collecte sélective collectée	**8 773**	**64**	**14 916**	**83**	**17 119**	**98**
Total valorisation	**8 210**	**60**	**13 950**	**76**	**16 040**	**90**
Total refus	563	4	966	7	1 079	8
Taux de refus			15%		15%	
Gisement OM résiduels						
Total Collecte OM Résiduel	**41 036**	**299**	**31 062**	**245**	**27 943**	**221**
Total OM+refus de tri	**41 599**	**303**	**32 028**	**252**	**29 023**	**229**

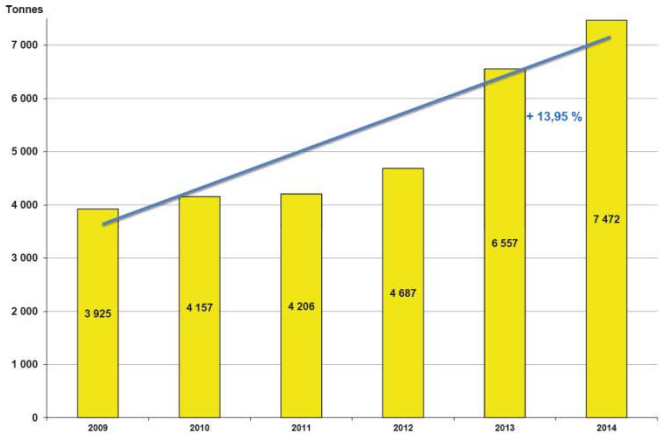
Tableau présentant des estimations et projections de divers indicateurs de la gestion des déchets sur le SIRTOM de la Région de Brive

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

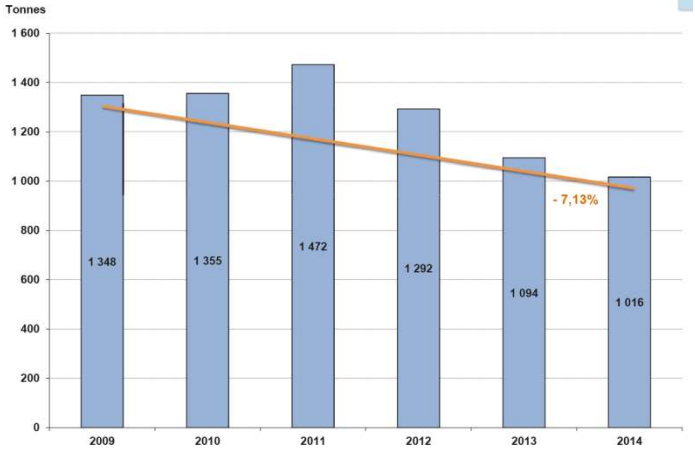
Le rapport annuel du SIRTOM de la Région de Brive de 2014 fait état des indicateurs sur la gestion des déchets de ce territoire :



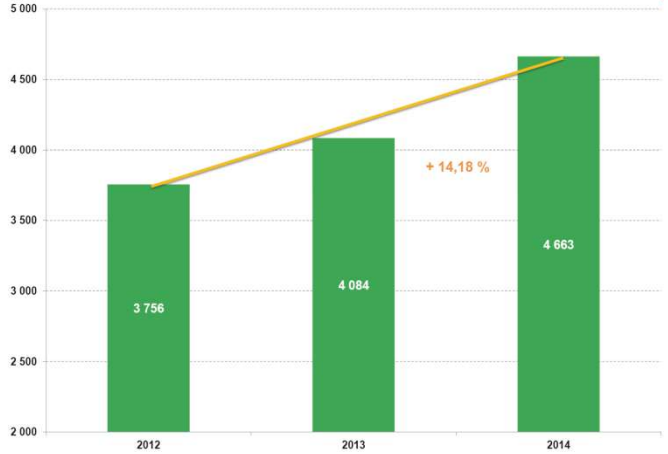
Production des déchets ménagers en tonnes



Taux de collecte sélective des déchets ménagers en tonnes



Taux de collecte sélective des déchets papiers en tonnes



Taux de collecte sélective des déchets en verre en tonnes

La lecture de ces graphiques se doit d'être globale. Par exemple une dimension du taux de collecte sélective des déchets papiers ne signifie pas nécessairement une baisse des actions de tri sur ce territoire mais peut être tout simplement dû à une baisse de la production de ce type de déchets.

Pareillement l'augmentation de la collecte sélective des autres types de déchets peut être la conséquence d'une augmentation de la production de ces mêmes déchets.

Ces graphiques doivent servir aux communes de l'Yssandonnais d'indicateurs dans les dynamiques locales des déchets non dangereux.

A noter que le taux de refus (partie des déchets triés au centre de tri qui ne sont pasrecyclables, c'est-à-dire les erreurs de tri) est de 23.4% en 2014. Ce chiffre est constant comparé à 2013 mais estimé trop élevé d'après le **SIRTOM de la Région de Brive**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.2. Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) de la région Limousin

2.4.2.1. Description du document (Sources : Région Limousin et PREDD Limousin)

Ce document cadre s'attarde sur la gestion des **déchets dangereux**, c'est-à-dire ceux dont les propriétés qui rendent ces déchets dangereux peuvent provenir de leur caractère explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, mutagène ou écotoxique.

Parmi ces déchets dangereux autrefois appelés Déchets Industriels Spéciaux ou D.I.S. on distingue plusieurs catégories dont les plus importantes sont :

- Déchets Industriels Dangereux ou **D.I.D**,
- Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux ou **D.A.S.R.I**,
- Déchets Dangereux en Quantité Diffuse ou **D.D.Q.D**.

La **région Limousin** a pris la compétence en matière d'élaboration, d'application et de révision du plan d'élimination des déchets dangereux, comme le prévoit l'**article L.514-13 du Code de l'environnement, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales**. Le Conseil Régional du Limousin, en son assemblée plénière du 18 janvier 2007, a décidé de lancer l'élaboration de son **PREDD**. Ce dernier a été adopté définitivement le **23 juin 2009**.

Le **PREDD de la région Limousin** a fixé et décliné des **objectifs à l'horizon 2019** concernant les trois types de déchets dangereux. Les quatre principaux concernant tous les déchets sont les suivants :

- **Agir pour une excellence environnementale :** améliorer la gestion des déchets dangereux, intégrée dans une démarche globale au sein des entreprises,
- **Agir pour une meilleure connaissance de la gestion des déchets dangereux :**
  - Faciliter le management de cette politique environnementale,
  - Disposer d'informations plus fiables sur le gisement et sur les performances en Limousin,
- **Agir pour un transport sécurisé des déchets dangereux :** limiter les risques d'accident de transport des déchets dangereux en Limousin,
- **Agir pour une réduction à la source :**
  - Limiter la production de déchets dangereux,
  - Réduire la nocivité des déchets dangereux.

La gestion de ce type de déchets s'organise à une échelle bien plus large que celle d'une commune. **Les communes de l'Yssandonnais devront donc seulement veiller à ce que leur projet communal ne télescope pas ces objectifs régionaux**.

Cependant, la présence de zones de stockage à proximité des communes peut potentiellement impacter l'environnement de ces dernières. Cet aspect est abordé dans la partie qui suit.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.2.1. Analyse sur les communes de l'Yssandonnais

A. Les DID (Déchets Industriels Dangereux)

A proximité des communes de l'Yssandonnais se trouve la **troisième source de production régionale de DID**, représentée par les industries de **Saint-Pantaléon-de-Larche**. Néanmoins, cette zone de production de déchets dangereux est très réduite comparée à celle de l'agglomération de Limoges produisant 65% des DID régionaux (chiffre de 2005).

De plus, **ces déchets peuvent rapidement être pris en charge via le pôle de l'agglomération de Brive-la-Gaillarde** comprenant plusieurs centres de regroupement et de collecte des déchets dangereux (l'association A.R.B.R.E, Véolia Corrèze Marcheux Vidange As. Et SFR SIRMET).

Ces déchets sont donc peu susceptibles d'impacter l'environnement des communes de l'Yssandonnais.

B. Les DASRI (Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux)

A proximité des communes de l'Yssandonnais se trouvent **deux cliniques et un centre hospitalier** (situés sur Brive-la-Gaillarde) qui produisent des DASRI. **Ces déchets sont directement pris en charge par ces structures**.

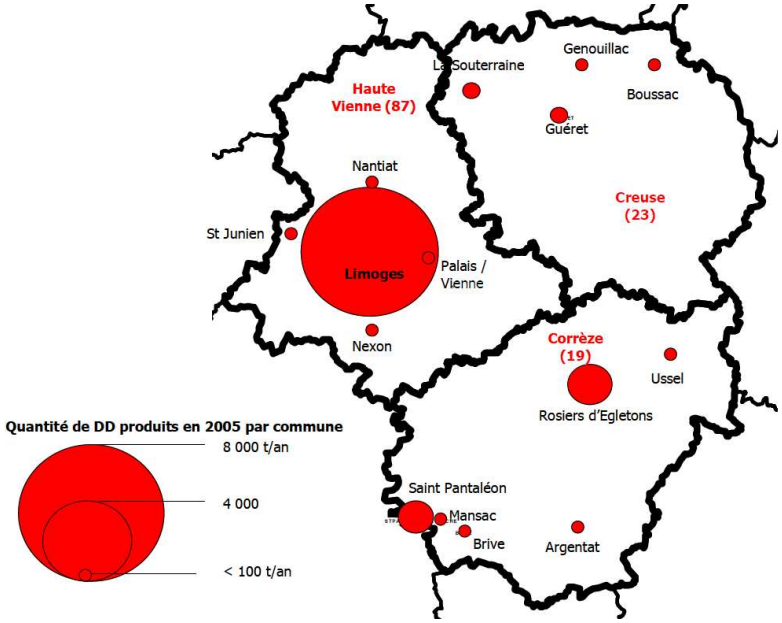
Concernant les **producteurs diffus** (professions libérales de la santé et les patients en auto-traitement), comme pour les DID, **ces déchets peuvent rapidement être pris en charge via le pôle de l'agglomération de Brive-la-Gaillarde**.

Ces déchets sont donc peu susceptibles d'impacter l'environnement des communes de l'Yssandonnais.

C. Les DDQD (Déchets Dangereux en Quantité Diffuse)

Ces déchets peuvent être produits par plusieurs secteurs :

- Les entreprises et artisans,
- Le BTP,
- L'agriculture,
- Les établissements d'enseignement supérieurs,
- Les collectivités et les administrations,
- Les ménages



Répartition régionale de la production 2005 de DID

Source : PREDD Limousin (2009)

C'est ce dernier secteur des ménages qui est le plus à même de concerner les communes de l'Yssandonnais. Or, deux déchèteries avec collecte permanente des Déchets Dangereux Ménagers, situées sur les communes d'**Ussac** et de **Saint-Pantaléon-de-Larche**, permettent de récolter ces DDQD.

Ces déchets sont donc peu susceptibles d'impacter l'environnement des communes de l'Yssandonnais.

RESUME

Les communes de l'Yssandonnais peuvent difficilement impacter significativement la gestion des déchets, en particulier concernant celle des déchets dangereux. Le territoire du bassin briviste ne révèle d'indicateurs alarmant concernant la production ou la collecte des déchets. De par sa faible urbanisation, le territoire Yssandonnais est d'autant moins concerné par ces problématiques.

L'**enjeu globa**l sur le territoire Yssandonnais pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **FAIBLE**.

La proximité du territoire avec l'agglomération de Brive-la-Gaillarde, zone de production significative doit tout de même être considérée comme **point de vigilance** sur d'éventuels impacts environnementaux.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

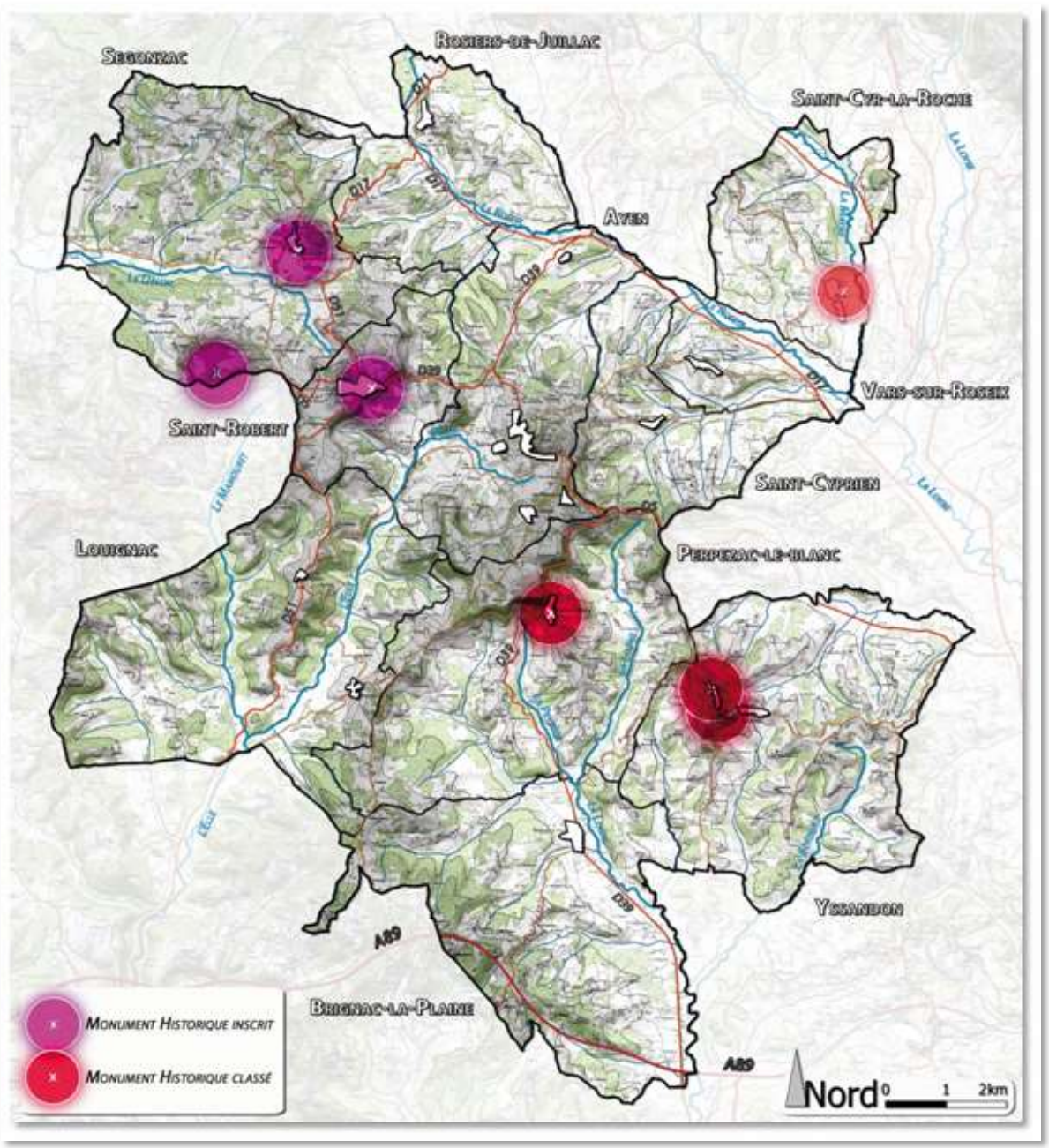
2.4.3. Les Protections territoriales

2.4.3.1. Patrimoine historique

Les Monuments Historiques (MH) représentent la traduction la plus directe du **patrimoine architectural d'intérêt** présent sur l'Yssandonnais. Ces monuments sont protégés par des **périmètres de 500m** de rayon autour du bien, sous autorité compétente de l'**Architecte de Bâtiments de France** (ABF). Il en existe **6** sur le territoire :

MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS	MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES
Eglise Saint-Médard à Segonzac - Eléments protégés : • Abside et absidioles (extérieur et intérieur) ainsi que la façade occidentale jusqu'au niveau de la corniche romane incluse : **inscription** par arrêté du 15 mars 1972 - Périodes de construction : 11e siècle - Propriété de la commune **Château de Puyval à Segonzac** - Eléments protégés : • Façades et toitures et escalier intérieur du vieux château ; façades et toitures du château et des deux pavillons du 18s. ainsi que l'ancien portail, l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé et les pièces suivantes avec leur décor : au rez-de-chaussée : bibliothèque, billard, salon, petit bureau ; au premier étage : la chambre de maître avec son alcôve, la chambrette attenante et la partie ronde du couloir : **inscription** par arrêté du 29 juin 1978 - Périodes de construction : 15e siècle ; 16e siècle ; 3e quart 18e siècle - Propriété d'une personne privée **Eglise Saint-Robert à Saint-Robert** - Eléments protégés : • Eglise : classement par liste de 1862 • Croix en fer forgé située près de l'église : **inscription** par arrêté du 2 mars 1927 - Périodes de construction : 12e siècle - Propriété de la commune	**Eglise de la Transfiguration-de-Notre-Seigneur à Perpezac-le-Blanc** Eléments protégés : • Eglise : **classement** par arrêté du 3 juillet 1925 Périodes de construction : 13e siècle ; 14e siècle Propriété de la commune **Ruines de la tour du Puy d'Yssandon à Yssandon** Eléments protégés : • Tour du Puy d'Yssandon (ruines) : **classement** par arrêté du 18 juin 1963 Périodes de construction : Moyen Age Propriété de la commune **Eglise Saint-Hippolyte à Yssandon** Eléments protégés : • Eglise : **classement** par arrêté du 18 juin 1963 Périodes de construction : 12e siècle Propriété de la commune **Eglise Saint-Cyr Sainte-Julitte** -Eléments protégés : • Eglise : **classement** par liste de 1840 - Périodes de construction : Moyen-Age - Propriété de la commune

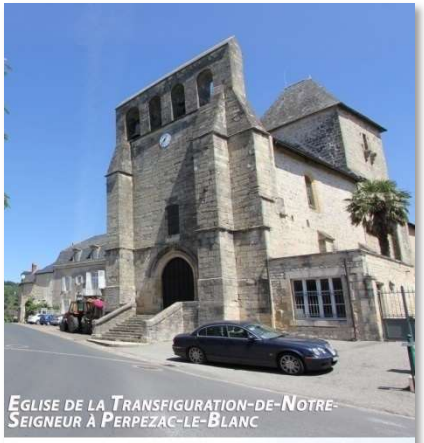
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



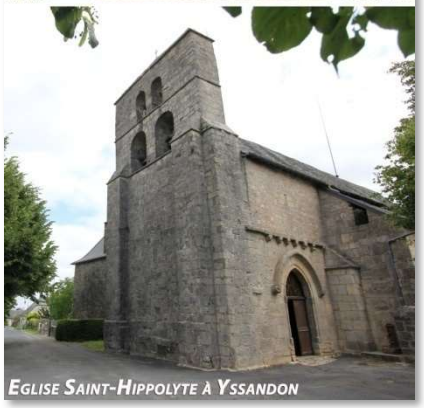

Eglise Saint-Médard à Segonzac


Château de Puyval à Segonzac


Eglise Saint-Robert à Saint-Robert

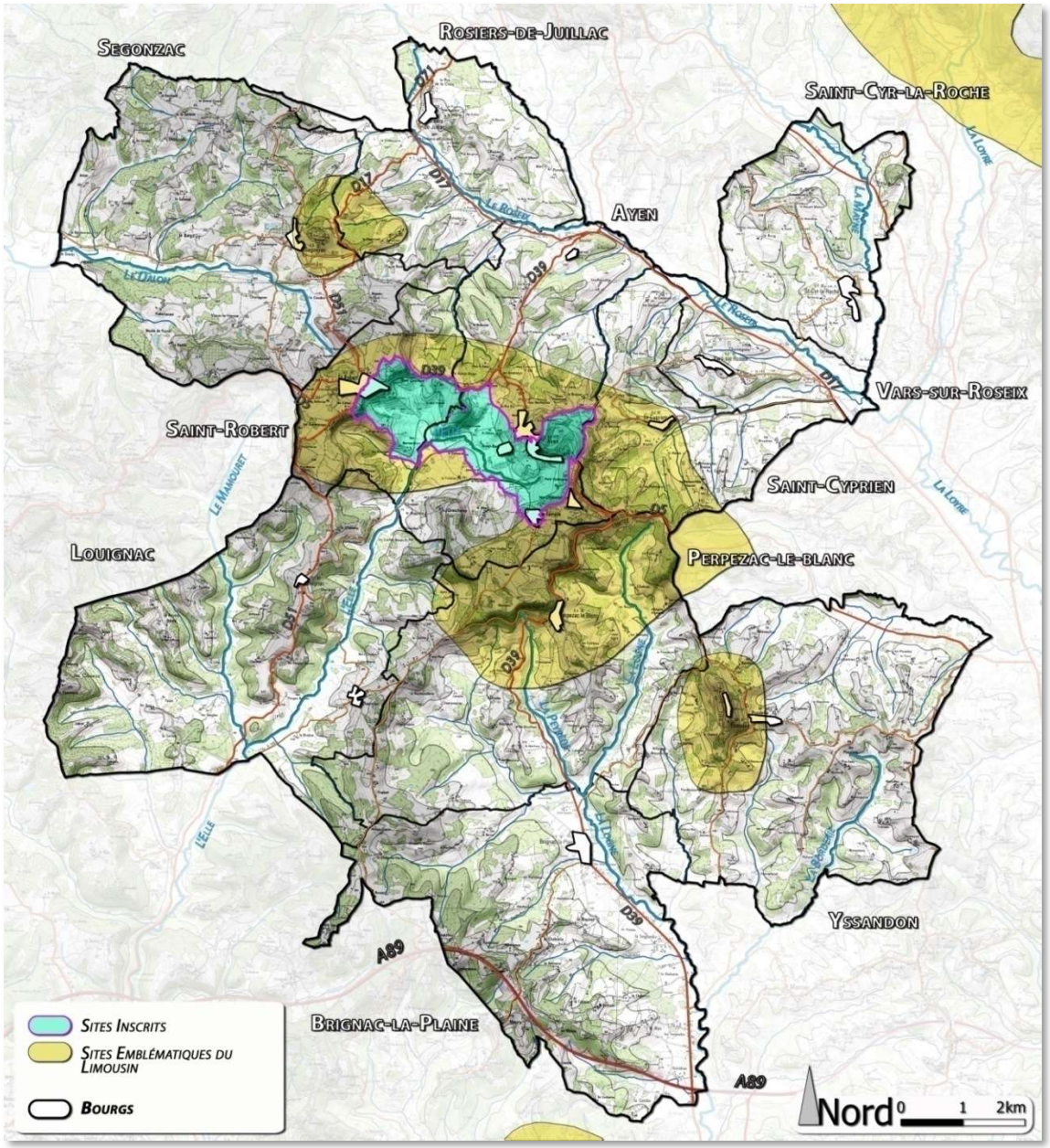

Eglise de la Transfiguration-de-Notre-Seigneur à Perpezac-le-Blanc


Ruines de la tour du Puy d'Yssandon à Yssandon


Eglise Saint-Hippolyte à Yssandon

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.3.2. Patrimoine paysager



Les sites et les paysages peuvent être protégés de même que les monuments. Il existe sur ce territoire deux dispositifs différents :

2.4.3.2.1. Sites protégés

Il n'y a pas de sites classés sur le territoire mais il y a **2 sites inscrits** :

- Les **sites classés** sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une **protection de niveau national** : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

- L'**inscription** est **une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance** de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Ce sont des **espaces remarquables en France** dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Ils justifient un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Les deux sites inscrits sont **limitrophes et protègent le cœur du cirque** (entre Saint-Robert et Ayen) ainsi que les **bourgs historiques** de ces deux communes :

- Site inscrit de la butte d'Ayen

- Site inscrit du bourg de Saint-Robert et de ces abords

2.4.3.2.2. Sites emblématiques du Limousin

Les sites emblématiques du **Limousin** ont été inventoriés sous l'appellation "zones sensibles" dans les années 1980. Il en résulte un inventaire de **sites non réglementés mais qui servent de support à la mise en place de protection**.

Ils présentent néanmoins une **accumulation de valeurs paysagères clés** ou une valeur paysagère intrinsèque. Leur caractère pittoresque est indéniable et à valoriser :

- Butte de Segonzac et du château de Lescure

- Crête de Perpezac-Le-Blanc/Ayen/Saint-Robert (incluant 2 sites inscrits)

- Puy D'Yssandon

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Depuis le bourg de Saint-Robert vers le bourg d'Ayen, vue des 2 sites inscrits composés du cirque et de ses crêtes Nord. L'ensemble des crêtes (plus au Sud) et des bourgs avec celui de Perpezac-la-blanc compose un paysage emblématique du Limousin



Depuis le hameau de Vieux la Vaysse, vue de la silhouette de Ségonzac et de sa butte en arrière plan : paysage emblématique du Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Vue de la butte d'Yssandon depuis Ayen, qui est la plus à l'Est du territoire. Sa position isolée dessine plus précisément ce puy représentant un paysage emblématique du Limousin

RESUME

En croisant les différentes protections patrimoniales, la « **ligne de crête Nord/Sud** » est clairement mise en lumière avec des **cumuls entre protection de sites et de monuments** sur les communes de Segonzac, Saint-Robert, Perpezac-le-Blanc et Yssandon. La zone la plus sensible de ce point de vue reste le cirque d'Ayen et de Saint-Robert au Cœur du territoire et de cet Axe Nord/Sud.

De nombreux autres éléments patrimoniaux sont présents dans l'Yssandonnais mais ne sont pas protégés ou non pas de valeur règlementaire. Ils forment néanmoins des **points d'attraits** (cf. éléments de paysage remarquables)

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.3.3. Protections environnementales

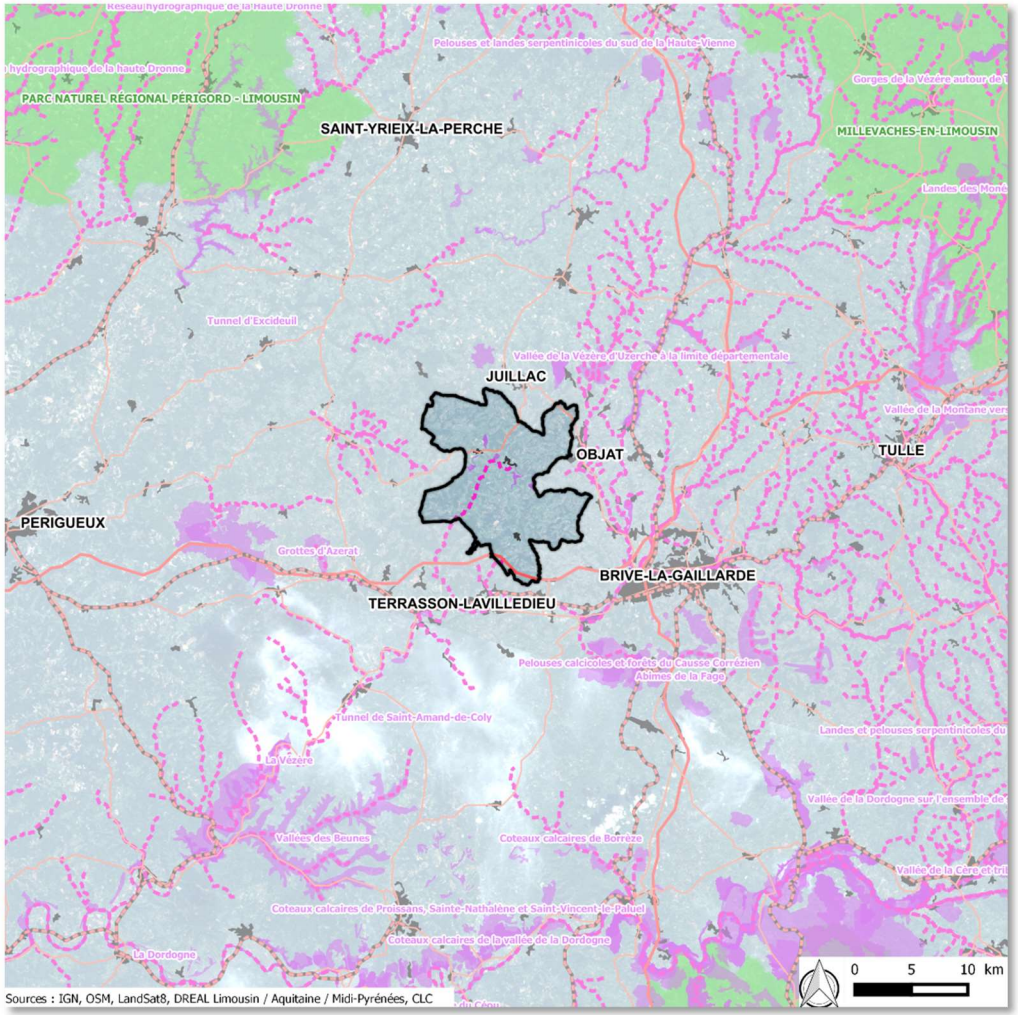
2.4.3.3.1. Contexte écologique supra-territorial

Le contexte supra-territorial des communes de l'Yssandonnais est riche **en outils de protection et d'inventaire de la biodiversité**. Ces zonages proviennent de diverses mesures et/ou de programmes d'actions issues de la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité** et/ou de directives européennes comme pour le **réseau Natura 2000**.

A. Les zones Natura 2000 à proximité

Ces zones possèdent une **portée règlementaire** sur les territoires qu'elles recoupent en induisant la réalisation d'**évaluations environnementales** dans les **documents de planification** et d'**études d'impact** dans les **projets d'aménagement**. Les territoires proches doivent également prendre en compte ces **Natura 2000** dans une moindre mesure. Quatre de ces zones issues de la **Directive Habitats / Faune / Flore** sont présentes à proximité des communes de l'Yssandonnais :

- La ***« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale »*** (FR7401111) dont la commune la plus proche est **Brignac-la-Plaine** (à environ **0,8 km**). Ce site est caractérisé par ses **milieux encore très sauvages** malgré la présence de structures anthropiques importantes (rupture la **liaison ferrée Paris-Toulouse** et par le **barrage du Saillant**). Il forme également un **important axe de migration salmonicole**.
- ***« La Vézère »*** (FR7200668) dont la commune la plus proche est **Brignac-la-Plaine** (à environ **0,8 km**). Ses enjeux sont identiques au site mentionné ci-dessus,
- La *« Vallée du ruisseau du moulin de Vignols »* (FR7401121) dont la commune la plus proche est Saint-Cyr-la-Roche (à environ 1 km). Un site de reproduction de chauve-souris est présent et cette zone est globalement peu anthropisée. Elle est peu vulnérable car les communes recoupant l'emprise du site ont une volonté de le conserver,
- Les ***« Grottes d'Azerat »*** (FR7200673) dont la commune la plus proche est **Louignac** (à environ **8 km**). Ce site forme un **système karstique de grottes** accueillant en particulier deux espèces de chauve-souris : le **grand Murin** (Myotis myotis) et le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*). La vulnérabilité du site n'est pas encore déterminée.



B. Les outils de protection et d'inventaire présents sur le territoire

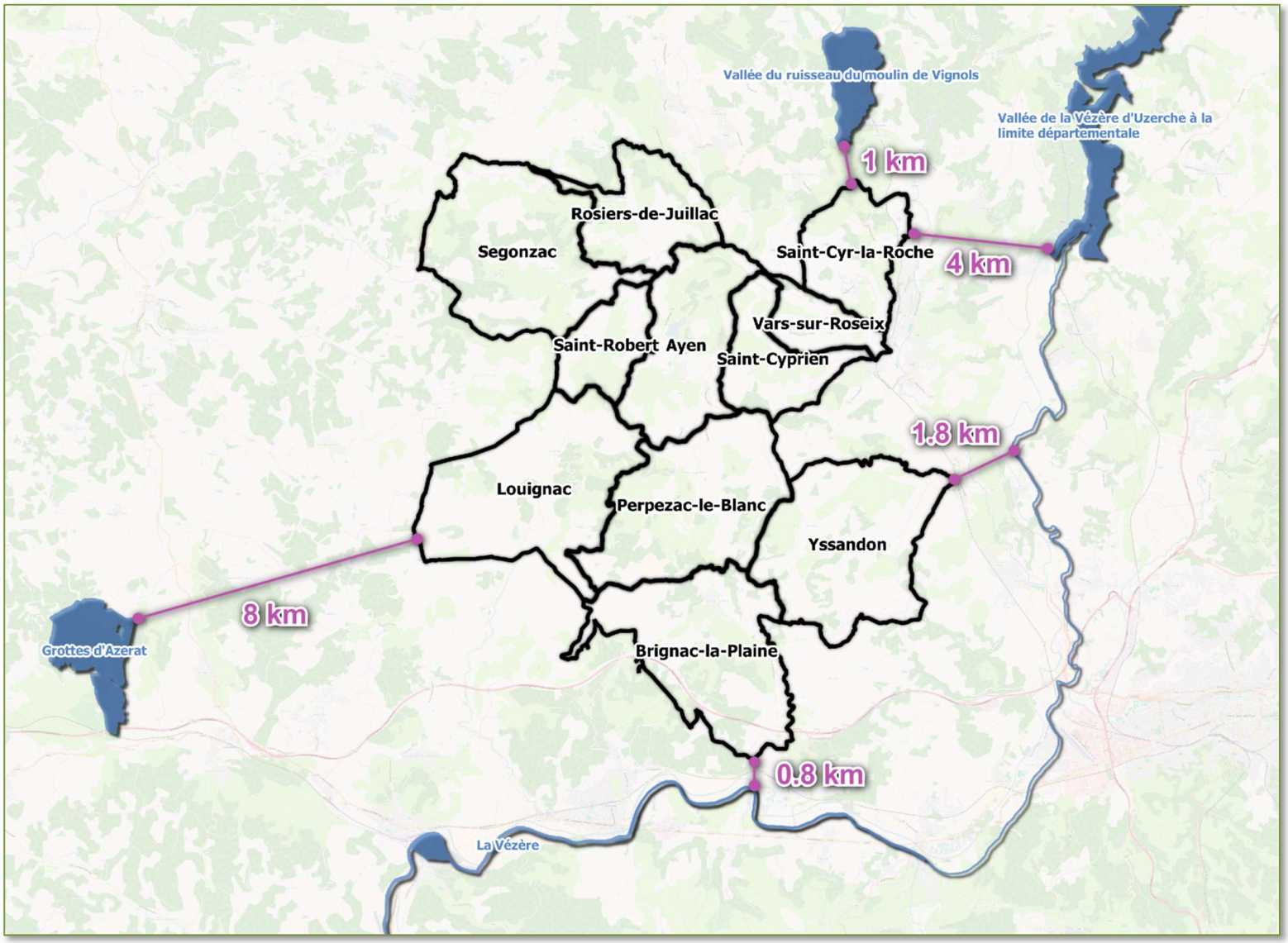
Cinq ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont présentes sur les communes de l'Yssandonnais et sont décrites dans la partie qui suit. Ces zones n'ont pas de portée règlementaire mais elles forment de **très bons indicateurs de présence d'espèces protégées et/ou menacées d'extinction**. A noter qu'elles sont toutes les cinq dites de type 1 ce qui correspond aux ***« secteurs de grand intérêt bilogique ou écologique ».***

Le cours d'eau de l'**Elle** traversant les communes d'**Ayen**, **Saint-Robert** et **Louignac** est identifié comme **axe de migration piscicole** par le **SDAGE Adour-Garonne** et comme **cours d'eau de Liste 1** (imposition par le Code de l'Eau de restaurer la continuité écologique)

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. *Localisation des zones Natura 2000*

La carte suivante localise plus précisément les proximités des communes de l'Yssandonnais avec les **zones Natura 2000 les plus proches**.



Même si ces **zones Natura 2000** ne recoupent pas l'emprise des communes de l'Yssandonnais, le **développement des communes** peut venir **indirectement impacter ces espaces naturels à fort enjeux de manière indirecte**. Comme par exemple :

- La **dégradation des affluents de la Vézère** augmentant l'impact des pollutions diffuses sur cette dernière,
- La **coupure des connexions écologiques** avec d'autres espaces naturels,
- La disparition d'**espaces relais impliqués dans les déplacements des** espèces entre les réservoirs biodiversité ainsi que leur potentialité d'accueillir des espèces à enjeux

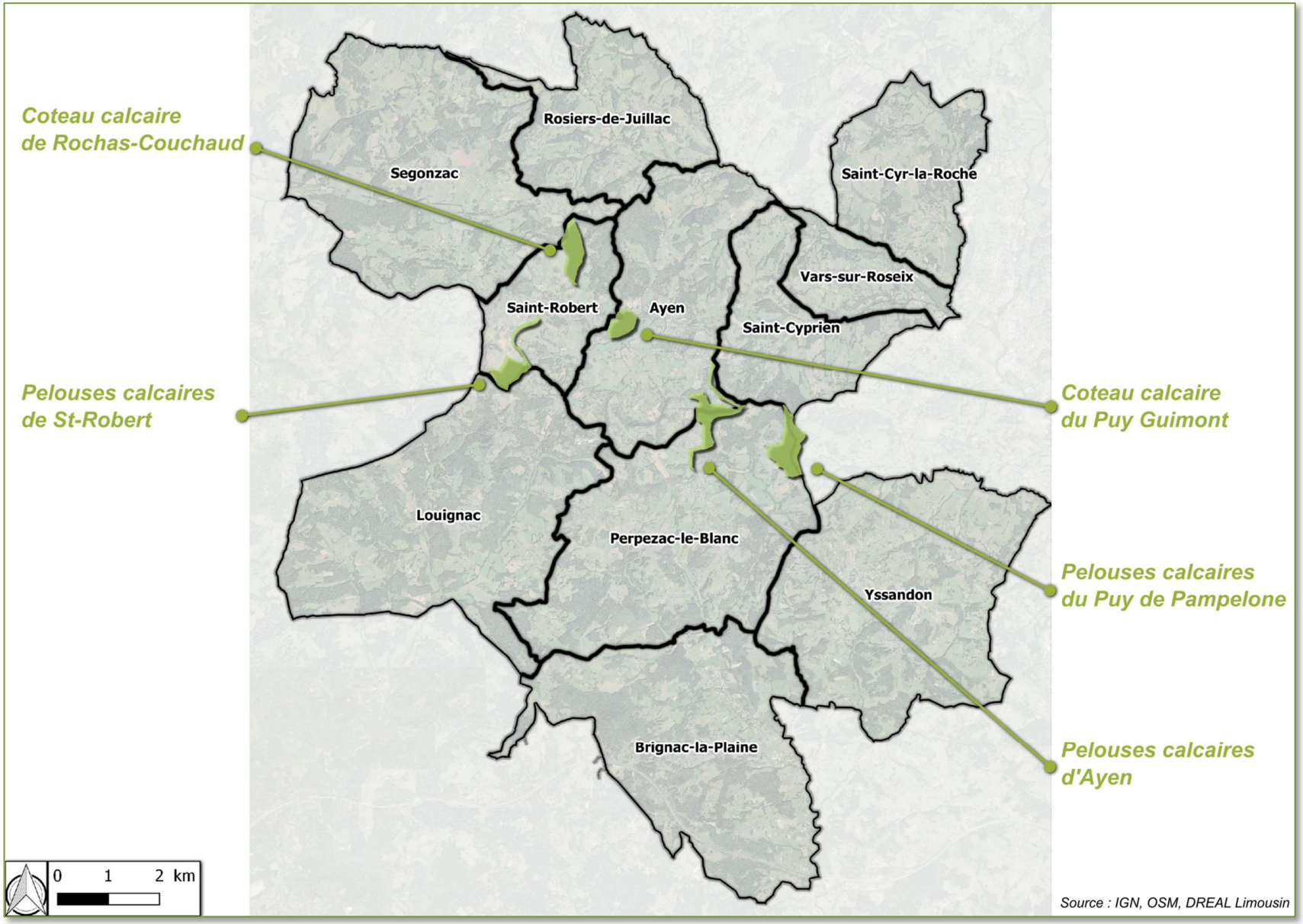
Les communes suivantes sont les plus concernées par cette **problématique d'enjeux environnementaux indirects** :

- **Saint-Cyr-la-Roche** qui se situe près des zones ***« Vallée du ruisseau du moulin de Vignols »*** et ***« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale »*****,**
- **Yssandon** se situant près de la ***« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale »***,
- **Brignac-la-Plaine** étant très proches des zones ***« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale »*** et ***« La Vézère ».***

Sources : OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.3.3.2. Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sur le territoire Yssandonnais



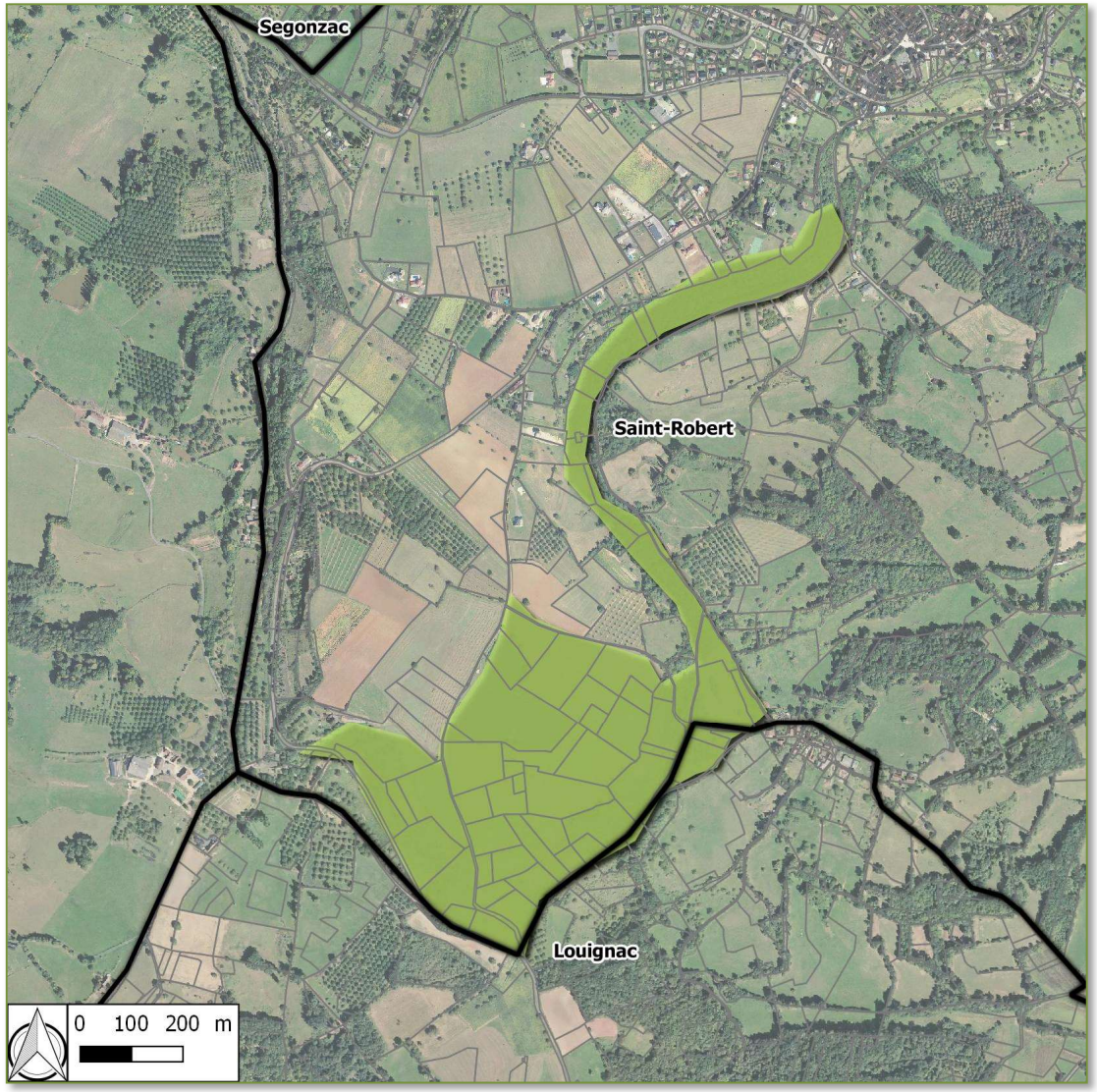
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

A. *« Pelouses calcaires de St-Robert » (740000079)*



Cette ZNIEFF d'une superficie de **36 hectares** est située sur les communes de **Saint-Robert** (**34.9 ha**) et de **Louignac** (**1.1 ha**) qui renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement faible**) : **6** d'amphibiens, **19** d'insectes, **1** de mammifère, **32** d'oiseaux, **3** de reptiles, **5** de mousses et **45** de phanérogames (plantes).

Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :



- Corridor écologique,
- Zone de passages et d'échanges,
- Fonction d'habitat d'espèces,
- Critère complémentaire paysager

Le site est une "Butte Témoin". Il s'agit d'un plateau calcaire qui domine les vallons souvent humides et cultivés de la région d'Ayen et St Robert. Une grande partie du site est exploitée ou a été exploitée. On trouve encore quelques vignes et des vergers de fruitiers plus ou moins entretenus. Une large partie du site est en cours d'enfrichement par une végétation arbustive et herbacée très dynamique. Quelques clairières et zones dénudées permettent à une flore herbacée de se développer.

C'est sur les parties de pelouses que l'on rencontre le plus d'espèces d'orchidées dont de nombreuses **espèces protégées au niveau régional** : l'**Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*), l'**Orchis pyramidale** (*Anacamptis pyramidalis*) ou encore l'**Orchis moustique** (*Gymnadenia conopsea*). De plus de nombreuses espèces liées au calcaire atteignent ici leur limite de répartition.

Au plan faunistique, l'intérêt principal reste l'entomofaune où de nombreuses espèces de papillons ont été recensées : le **Grand Nègre des bois** (*Minois dryas*), l'**Azuré bleu-céleste** (*Lysandra bellargus*), l'**Azuré bleu-nacré** (*Lysandra corridon*) ou encore l'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*). L'**Empuse** (*Empusa pennata*), petite mante reconnaissable à sa tiare. Elle fréquente les arbustes (Genévriers de préférence) des zones dénudées de la pelouse.

Source : fiche descriptive du MNHN

Les principaux facteurs pouvant influencer l'évolution de cette ZNIEFF sont les suivants :

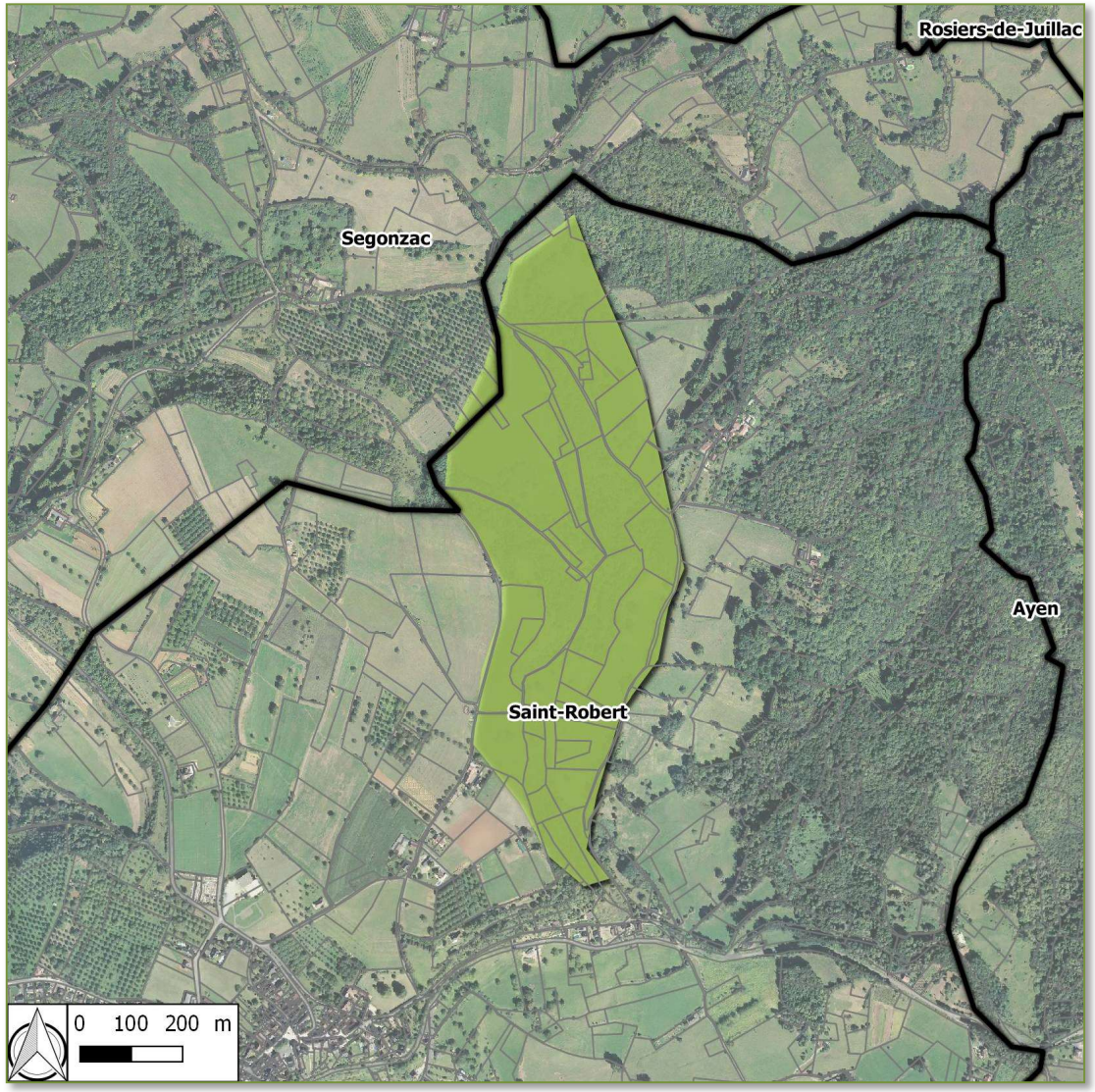
- L'abandon de systèmes culturaux et pastoraux et l'apparition de friches,
- Les plantations, semis et travaux connexes,
- La fermeture du milieu.

Sources cartographiques : *IGN,* DGFIP, OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. « Coteau calcaire de Rochas-Couchaud » (740120080)

Cette ZNIEFF d'une superficie de **35.5 hectares** est située sur les communes de **Saint-Robert** (**34.8 ha**) et de **Segonzac** (**0.7 ha**) qui renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement faible**) : **3** d'insectes, **2** de mammifères, **1** d'oiseau, **20** d'angiospermes (plantes à fleur) et **2** de fougères.





Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales,
- Critère complémentaire paysager,
- Critère complémentaire géomorphologique.

La ZNIEFF occupe les versants Est et Sud-Est d'un coteau à environ 800 m du village de St-Robert. Le panorama s'ouvre largement sur les buttes témoins d'Ayen et du Puy Guimont. L'altitude varie de 260 à 330 m avec une topographie marquée par la présence de corniches et d'escarpements rocheux calcaires sur les hauteurs de la zone alors que dans le bas, le relief s'adouci et devient plus humide. Le sol devient alors gréseux.

Au plan botanique, plusieurs espèces remarquables ont été identifiées. Parmi celles-ci**, 6 sont protégées en Limousin** : *Limodorum abortivum*, *Ophrys apifera*, *Serapias lingua*, *Adiantum capillus-veneris*, *Staehelina dubia*, *Spiranthes autumnalis.* De nombreuses autres sont à signaler : *Rhamnus cathartica*, *Iris foetidissima*, *Helichrysum stoechas*, et un gros cortège d'Orchidées : *Ophrys insectifera*, *Ophrys sphegodes*, *Orchis laxiflora*, *Orchis militaris*, *Orchis morio*, *Orchis purpurea*, *Listera ovata*…

Au plan faunistique, plusieurs inventaires ont été réalisés dans le cadre du **projet de Réserve Naturelle Volontaire**. Ainsi, quelques **espèces remarquables** ont été identifiées : *Rhinolophus hipposideros* et *Barbastella barbastellus* pour les Chauves-souris, *Haemaris lucina* pour les Papillons, *Forficula lesnei* et *Amphimallon ater* pour le reste des insectes. **Pour les Oiseaux, seuls des espèces de passage** ont été identifiées, leur statut sur le site n'a pas été précisé.

Source : fiche descriptive du MNHN

Le principal facteur pouvant influencer l'évolution de cette ZNIEFF est la fermeture du milieu

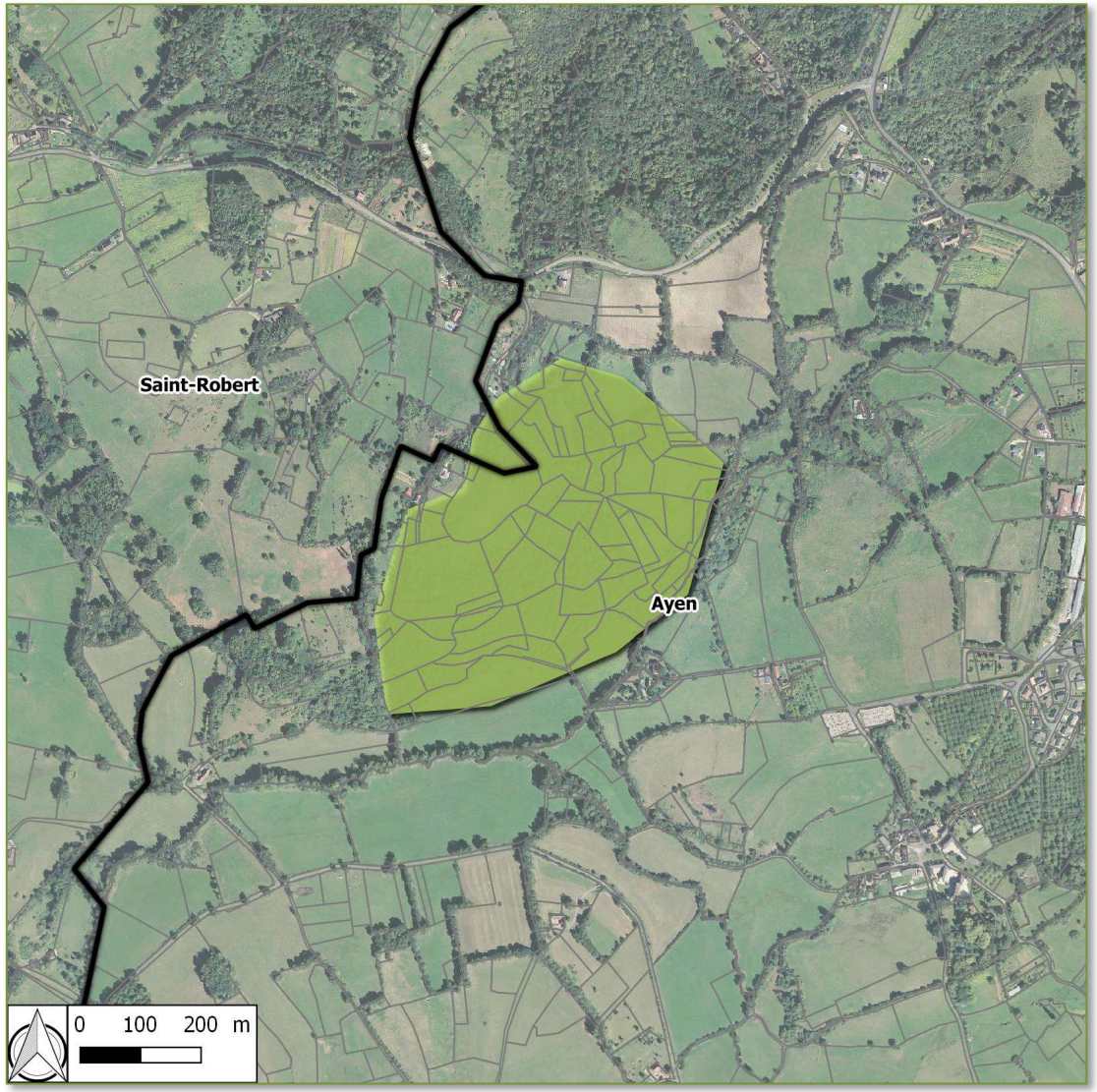
Sources cartographiques : IGN, DGFIP, OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. *« Coteau calcaire du Puy Guimont » (740120081)*

Cette ZNIEFF d'une superficie de **22.2 hectares** est située sur les communes de **Saint-Robert** (**0.6 ha**) et d'**Ayen** (**21.6 ha**) qui renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement faible**) : **3** d'insectes, **9** d'angiospermes (plantes à fleur) et **2** de fougères.





Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales,
- Critère complémentaire paysager,
- Critère complémentaire géomorphologique,
- Critère géologique.

Le puy Guimont a la forme caractéristique d'une butte témoin, constituée de versants abrupts et d'une partie sommitale plane. Ses versants Est sont boisés essentiellement de Pins sylvestres, les versants Ouest et Sud offrent encore de vastes pelouses rases. Les parties non boisées sont colonisées par des plantes appartenant pour l'essentiel à l'alliance du *Xérobromion erecti*. Le sol est très peu recouvert par la végétation et il se délite très facilement.

Les **espèces remarquables sont essentiellement des plantes**. Trois espèces protégées ont été recensées sur le site : *Gymnadenia conopsea*, *Serapias lingua* et *Ophrys apifera*. De plus, une **espèce mérite une mention particulière** : *Ophrys lutea*, connue d'une seule autre station en Limousin.

Au plan faunistique, les relevés ont porté essentiellement sur l'entomofaune. Ainsi, **trois espèces sont particulièrement intéressantes** : *Arethusana arethusa*, *Lycaena bellargus* et *Colias australis*. Ces trois espèces sont **strictement inféodées aux pelouses calcaires**. La première est protégée et n'est citée en Limousin que d'un tout petit nombre de localités.

Source : fiche descriptive du MNHN

Les principaux facteurs pouvant influencer l'évolution de cette ZNIEFF sont les suivants :

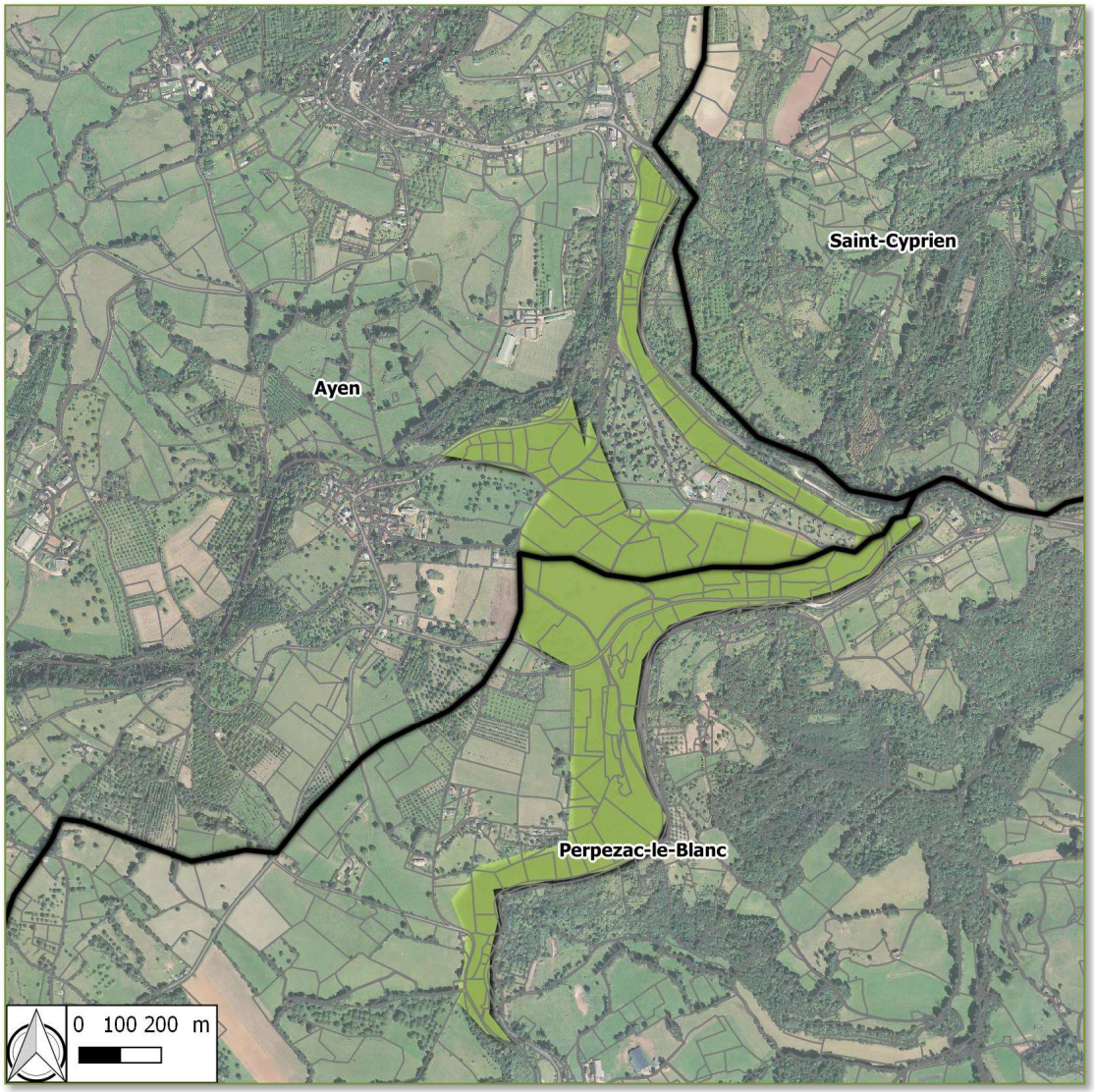
- Le pâturage,
- L'abandon de systèmes culturaux et pastoraux et l'apparition de friches,
- La fermeture du milieu.

Sources cartographiques : IGN, DGFIP, OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

D. « Pelouses calcaires d'Ayen » (740000078)

Cette ZNIEFF d'une superficie de **49.1 hectares** est située sur les communes de **Perpezac-le-Blanc** (**27 ha**) et d'**Ayen** (**22.1 ha**) qui renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement faible**) : **19** d'insectes, **89** d'angiospermes (plantes à fleur), **3** de fougères, **2** de gymnospermes (coniferes) et **6** de mousses.





Les **critères d'intérêt** de la zone sont les suivants :

- Fonction d'habitat,
- Critère complémentaire paysager,
- Critère complémentaire géomorphologique,

Le site est une "Butte Témoin". Il s'agit d'un plateau calcaire qui domine les vallons souvent humides et cultivés de la région d'Ayen et St Robert. La **présence du village de vacances a largement empiété sur les zones de pelouses calcaires**, si bien qu'actuellement ces formations végétales sont reléguées en périphérie du site. **La partie Nord est bien boisée**. On retrouve un boisement de pin sylvestre et de chêne pubescent sous lequel on aperçoit un semis naturel très important. Les boisements se mélangent peu à peu avec une flore indigène plus diversifiée comme : l'Amélanchier, le Noisetier, le Cerisier de Ste Lucie, le Genévrier, les Erables champêtres ou encore la Viorne lantane. **Quelques clairières permettent à une flore herbacée de se développer**. **La partie Sud du site est la plus intéressante**. On y trouve, en contrebas du village de vacances des falaises calcaires qui abritent une flore particulière notamment la **Capillaire de Montpellier**, fougère méditerranéenne **rare et protégée en Limousin**. C'est sur les pelouses situées au-dessous de ces falaises que l'on rencontre le plus d'espèces d'orchidées dont de **nombreuses espèces protégées au niveau régional** : **Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*), **Sérapias langue** (*Serapias lingua*). De plus de nombreuses espèces liées au calcaire atteignent ici leur limite de répartition comme *Helichrysum stoechas*, petite Immortelle des pelouses calcaires bien dégagées. Au plan faunistique, **l'intérêt principal reste l'entomofaune** où de nombreuses espèces de papillons ont été recensées : le **Grand Nègre des bois** (*Minois dryas*), l'**Azuré bleu-céleste** (*Lysandra bellargus*), l'**Azuré bleu-nacré** (*Lysandra corridon*) ou encore l'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*). L'**Empuse** (*Empusa pennata*), petite mante reconnaissable à sa tiare fréquente les arbustes (Genévriers de préférence) des zones dénudées de la pelouse.

Source : fiche descriptive du MNHN

Les principaux facteurs pouvant influencer l'évolution de cette ZNIEFF sont les suivants :

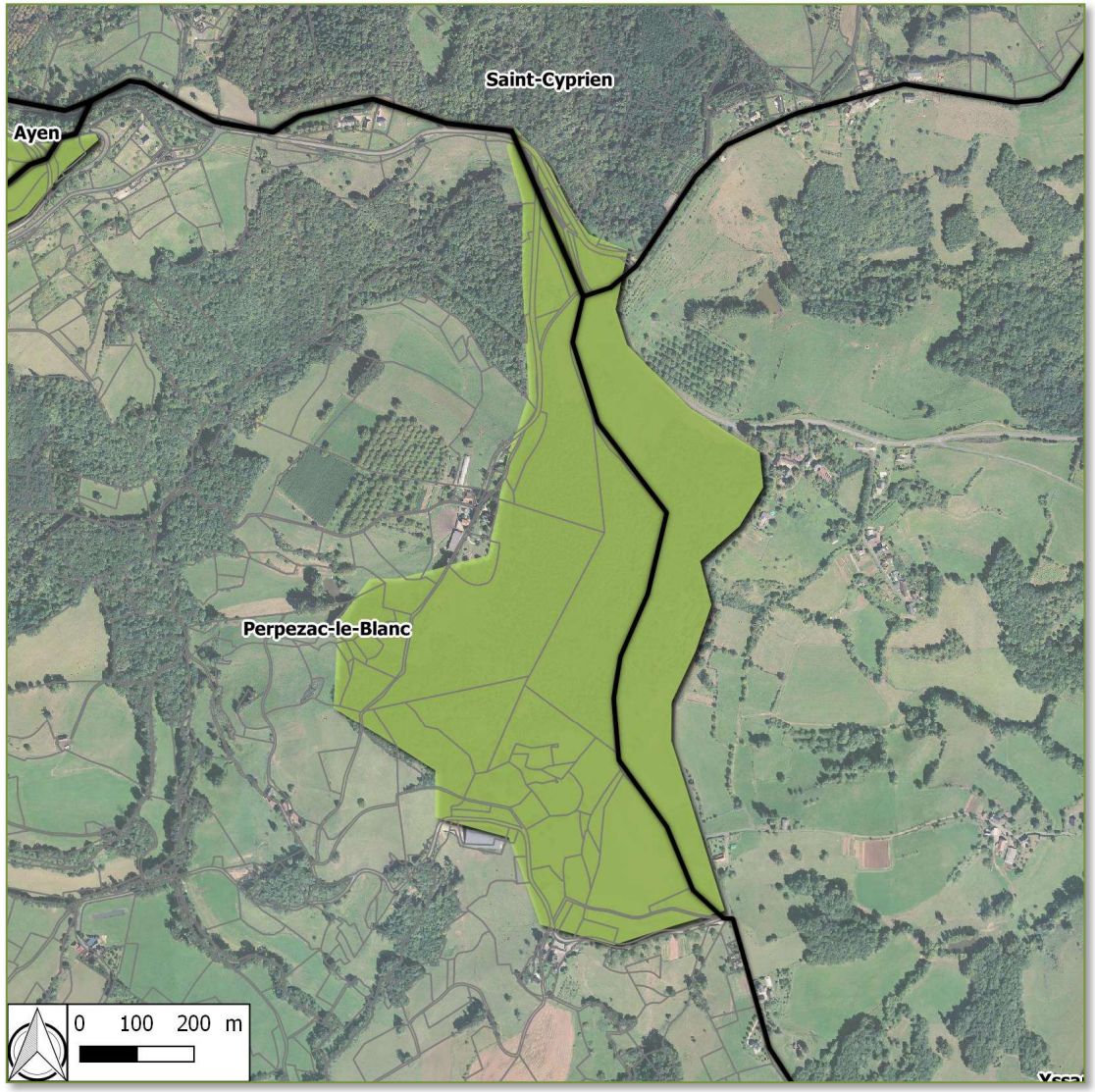
- Présence d'équipements sportifs et de loisirs,
- Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement,
- Présence d'activités de sports et loisirs en plein air.

Sources cartographiques : IGN, DGFIP, OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

E. « Pelouses calcaire du Puy de Pampelone » (740006132)

Cette ZNIEFF d'une superficie de **49.9 hectares** est située sur les communes de **Perpezac-le-Blanc** (**36 ha**) et de **Saint-Cyprien** (**1.6 ha**) et de **Saint-Aulaire** (**12.3 ha**) qui renseigne la présence des espèces suivantes (pour un **effort de prospection globalement faible**) : **36** d'insectes, **67** de phanérogrames (plantes), **12** de mammifères, **7** d'oiseaux et **3** de reptiles.





Aucun centre d'intérêt particulier n'a été détecté sur la zone au delà des la présence d'un patrimoine écologique, faunistique et floristique significatif.

C'est une colline de 343 m d'altitude devant son nom à la forme arrondie de son sommet fortement érodé, ce qui l'oppose à la configuration tabulaire des autres buttes témoins du canton d'Ayen. **La végétation est relativement perturbée** notamment depuis la création d'une piste de moto-cross sur l'un des flancs du Puy.

La partie Nord est bien boisée. On retrouve un boisement de pin sylvestre sous lequel on aperçoit un semis naturel de pins très important. Les boisements se mélangent peu à peu avec une flore indigène plus diversifiée comme : l'Amélanchier, le Noisetier, le Cerisier de Ste Lucie, le Genévrier, les Erables champêtres etc. Quelques clairières permettent à une flore herbacée de se développer.

La partie sud est la plus intéressante. Elle abrite la zone de pelouses proprement dites. C'est dans ce secteur que l'on rencontre le plus d'espèces d'orchidées. **De nombreuses espèces sont protégées au niveau régional** : **Ophrys abeille** (*Ophrys apifera*), **Ophrys brun** (*Ophrys fusca*), **Ophrys bécasse** (*Ophrys scolopax*), **Sérapias langue** (*Serapias lingua*), **Spiranthe d'automne** (*Spiranthes autumnalis*). De plus de nombreuses espèces liées au calcaire atteignent ici leur limite de répartition.

Au plan faunistique, l'intérêt principal reste l'entomofaune où de nombreuses espèces de papillons ont été recensées : le **Grand Nègre des bois** (*Minois dryas*), l'**Azuré bleu-céleste** (*Lysandra bellargus*), l'**Azuré bleu-nacré** (*Lysandra corridon*) ou encore l'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*). L'**Empuse** (*Empusa pennata*), petite mante reconnaissable à sa tiare fréquente les arbustes (Genévriers de préférence) des zones dénudées de la pelouse.

Source : fiche descriptive du MNHN

Aucun facteur pouvant significativement influencer cette zone n'a été détecté.

Sources cartographiques : IGN, DGFIP, OSM, DREAL Limousin

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.4.3.3.3. Panel des espèces d'intérêt potentiellement présentes sur le territoire



●● **Azuré du serpolet** *Maculinea arion* (L., 1758)
Source photographique : J. Touroult



● **Ophrys bécasse** *Ophrys scolopax* (Cav., 1793)
Source photographique : O. Delzons



● **Empuse** *Empusa pennata* (Thunberg, 1815)
Source photographique : J-M. De Massary



● **Serapias langue** *Serapias lingua*(L., 1753)
Source photographique : J. Laignel



●● **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)
Source photographique : L. Arthur



● **Grand nègre des bois** *Minois drays* (Scopolis, 1763)
Source photographique : J. Touroult



● **Bondrée apivore** *Pernis apivorus* (L., 1758)
Source photographique : J-P. Siblet



● **Capillaire de Montpellier** *Adiantum capillus-veneris* (L., 1753)
Source photographique : O. Roquinarc'h



● **Petit rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)
Source photographique : D. Sirugue

● Espèces protégées par les règlementations européennes et nationales
● Espèces menacées d'extinction (Liste Rouge)
● Espèces déterminante pour l'inventaire ZNIEFF
● Espèces emblématiques d'intérêt patrimonial

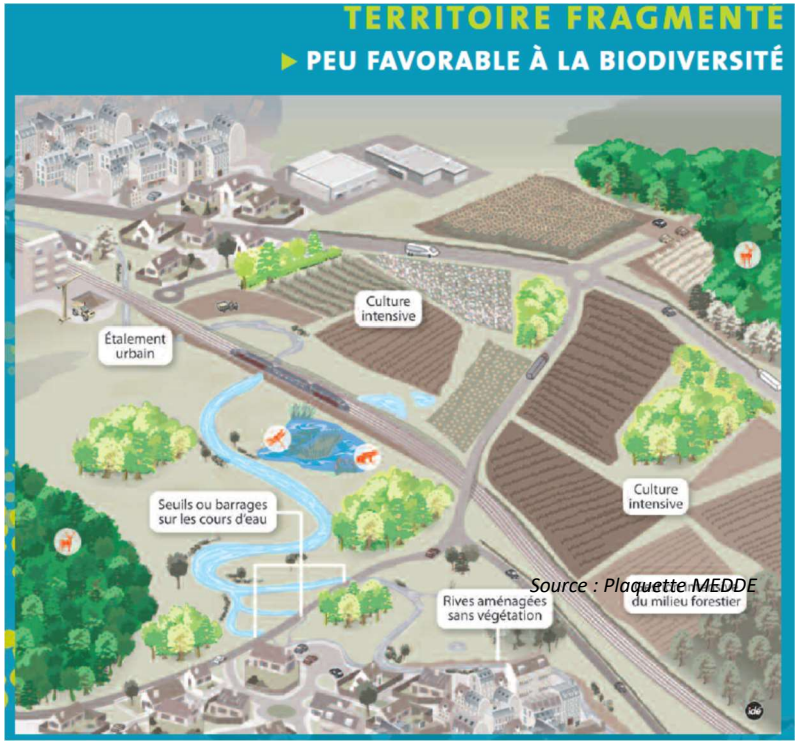
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5. Les espaces Naturels et la Trame Verte et Bleue

2.5.1. La Trame Verte et Bleue : contexte et définition

2.5.1.1. Un outil d'aménagement durable du territoire permettant de préserver la biodiversité

La **Trame Verte et Bleue** (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à maintenir et à reconstituer un **réseau écologique** sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.





Source : Plaquette MEDDE

La prise en compte de la Trame Verte et Bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités, mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité dans les projets de territoire. Même si la Trame Verte et Bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, grâce au maintien de **services rendus par la biodiversité** (régulation du climat, amélioration de la qualité des sols, bénéfices pour l'agriculture, épuration des eaux, régulation des crues...), grâce à la **valeur paysagère et culturelle** des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.).

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.1.2. Définitions

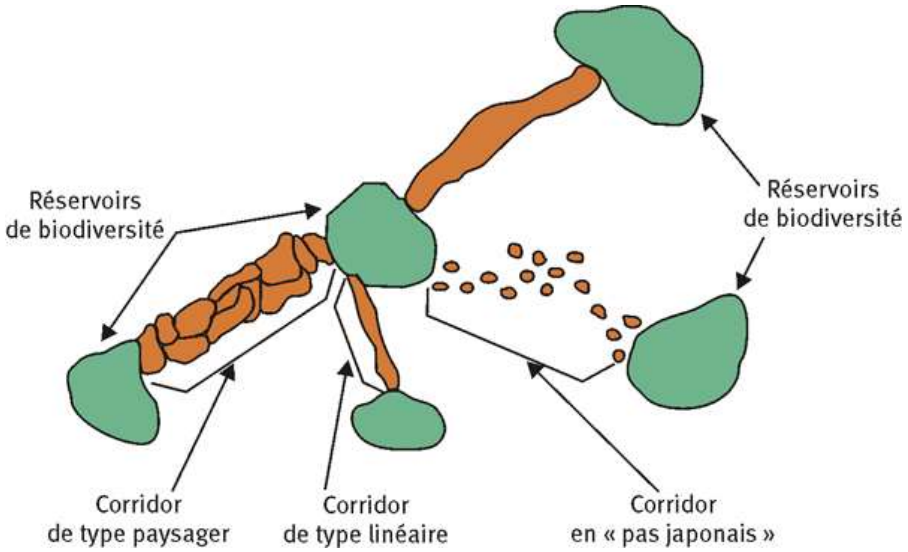
La **Trame Verte et Bleue** est un **réseau** formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques**, qui doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Elle est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

Les **continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors**. La définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est donnée par l'article L.371-1 II et R.371-19 II et III du code de l'environnement.

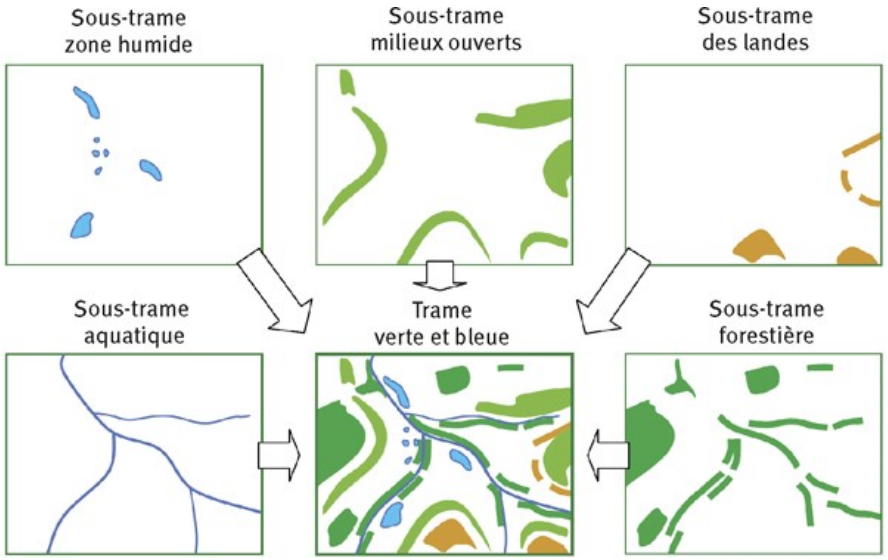
Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

Les **corridors écologiques** assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Selon la structure des milieux supports de ces corridors, ils peuvent prendre la forme de corridors linéaires (haies, boisements,…), de corridors paysagers (mosaïque de milieux supports de déplacements), de corridors en « pas japonais » (taches de milieux relais). **Ces corridors ne sont pas nécessairement des passages avérés d'espèces mais des zones possédant un fort potentiel pour le déplacement des espèces.**

Source : Document cadre – Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Les différentes composantes de la trame verte et bleue – Source : CEMAGREF-MEDDTL



Afin de permettre une meilleure appréhension du fonctionnement écologique des milieux et leurs espèces, les continuités écologiques sont classiquement déclinées en **sous-trames**, chaque sous-trame étant constitué par un ensemble de milieux présentant des similitudes écologiques et utilisés par les mêmes groupes d'espèces.

Source : CEMAGREF

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.1.3. Le cadre règlementaire

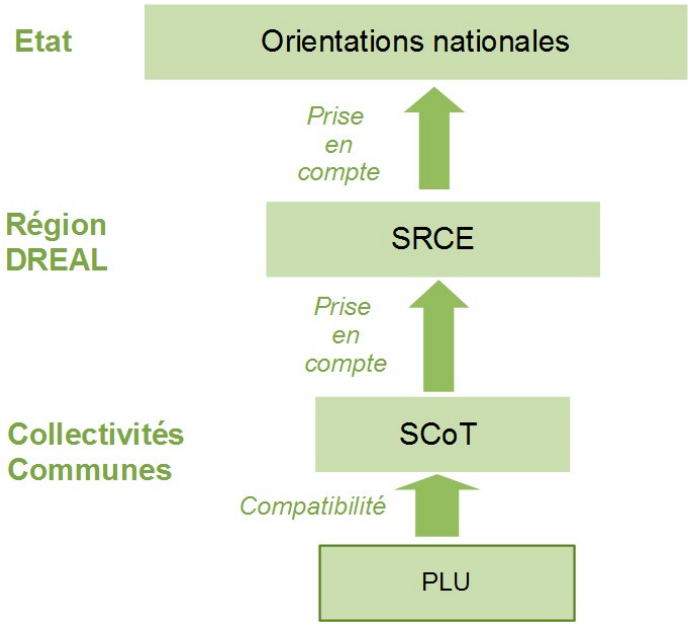
La stratégie Nationale pour la Biodiversité, mise en place par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant un Engagement National pour l'Environnement, est déclinée :

- dans le **code de l'urbanisme** (art. L.110, L.121-1 et suivants, L.122-1-1 et L.123-1 et suivants). Les documents d'urbanisme doivent assurer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».
- dans le **code de l'environnement** (art L.371-1 et suivants) : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

2.5.1.4. La hiérarchie des normes

La Trame Verte et Bleue se décline à plusieurs échelles. Pour cela, une hiérarchie des normes existe entre les différents documents, entre lesquels un rapport de compatibilité ou de prise en compte doivent être respectés (voir ci-après).

Cette hiérarchie des normes implique notamment que tout document d'urbanisme local qui est révisé doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans un délai de 3 ans suivant son approbation, et doit être compatible avec le SCoT approuvé (qui lui-même prend en compte le SRCE), s'il existe.



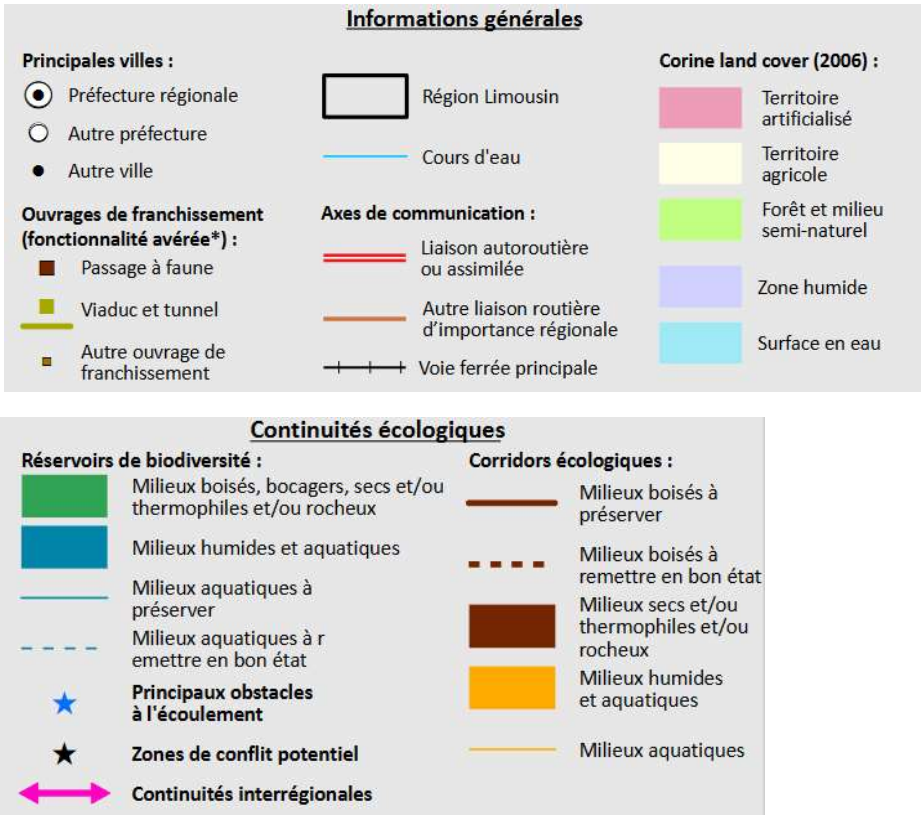
La « prise en compte » implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document supérieur.

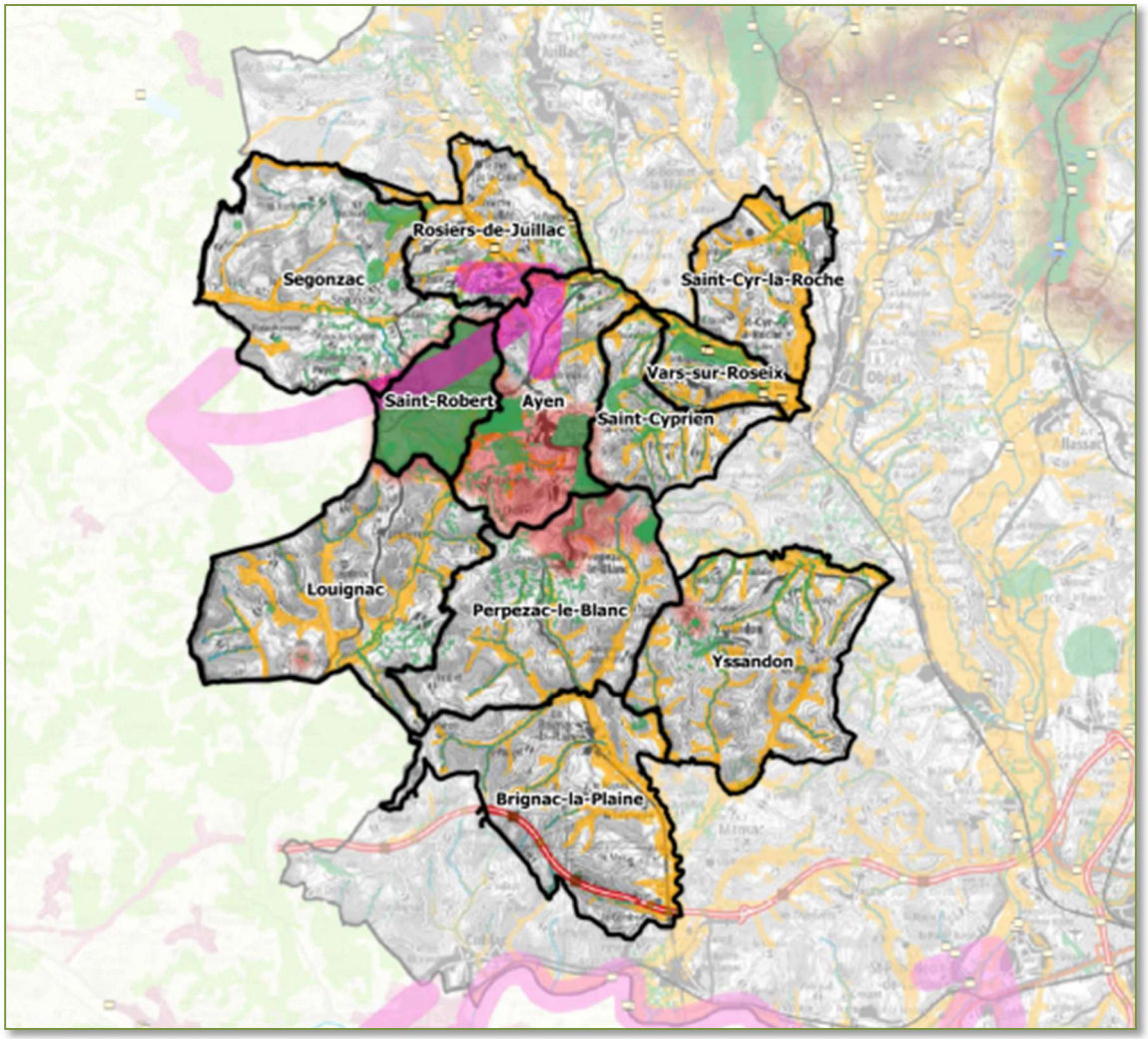
Le rapport de « compatibilité » exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.2. Volet Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Limousin du SRADDET Nouvelles Aquitaine

Le SRADDET Nouvelles Aquitaine a été adopté par Conseil régional le 16 décembre 2019 et approuvé par la préfète de région le 27 mars 2020. Il comprend un volet Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le but de ce document est de définir, à l'échelle de la région, les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques. Il fournit une lecture régionale de la Trame Verte et Bleue dont les déclinaisons locales (traduites par les documents d'urbanisation) doivent prendre en compte les enjeux supra-territoriaux.





Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Le volet du SRCE du SRADDET Nouvelles Aquitaine comprend, outre un résumé non technique :

- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte et Bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- un plan d'actions stratégique ;
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- des clés de déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme.

Ce SRCE distingue cinq sous-trames écologiques :

- La sous-trame des **Milieux boisés**,
- La sous-trame des **Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux**,
- La sous-trame des **Milieux bocagers** (réseau de haies champêtres),
- La sous-trame des **Milieux aquatiques**,
- La sous-trame des **Milieux humides**.

Ces sous-trames ayant été définis des méthodes fines et prenant en considération les fonctionnalités écologiques du territoire, **elles serviront de base comme identification des espaces naturels et comme déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'Yssandonnais.**

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.2.1. La prise en compte des analyses du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Corrèze

Le **SCoT Sud Corrèze**, qui pour rappel implique une compatibilité des PLU à son égard, met en avant dans l'axe ***« Préserver le captial environnement et le valoriser au profit de l'attractivité et de du développement du terrtoire du SCoT Sud Corrèze »*** de son **PADD** la prise en compte des **espaces naturels** et des **continuités écologiques**.

En effet dans la partie ***« Sauvegarder la biodiversité et la richesse écologique »***, le SCoT envisage de :

- Préserver les continuités « vertes » et reconstituer des « coulées vertes » dans les secteurs qui en sont dépourvus,
- Limiter les extensions urbaines linéaires et les nouvelles infrastructures linéaires,
- Protéger les espaces agricoles assurant la connexion écologique entre les espaces naturels,
- Permettre les déplacements et sécuriser les zones de passage de la faune,
- Protéger des projets d'aménagement, les boisements, les haies, les cours d'eau et permettre leur bon fonctionnement écologique,
- Ouvrir la ville à la campagne plutôt qu'urbaniser la campagne : en définissant des limites claires entre les espaces urbains et les espaces naturels et ruraux, et en préservant et prolongeant les continuités naturelles jusqu'au cœur des espaces urbanisés.

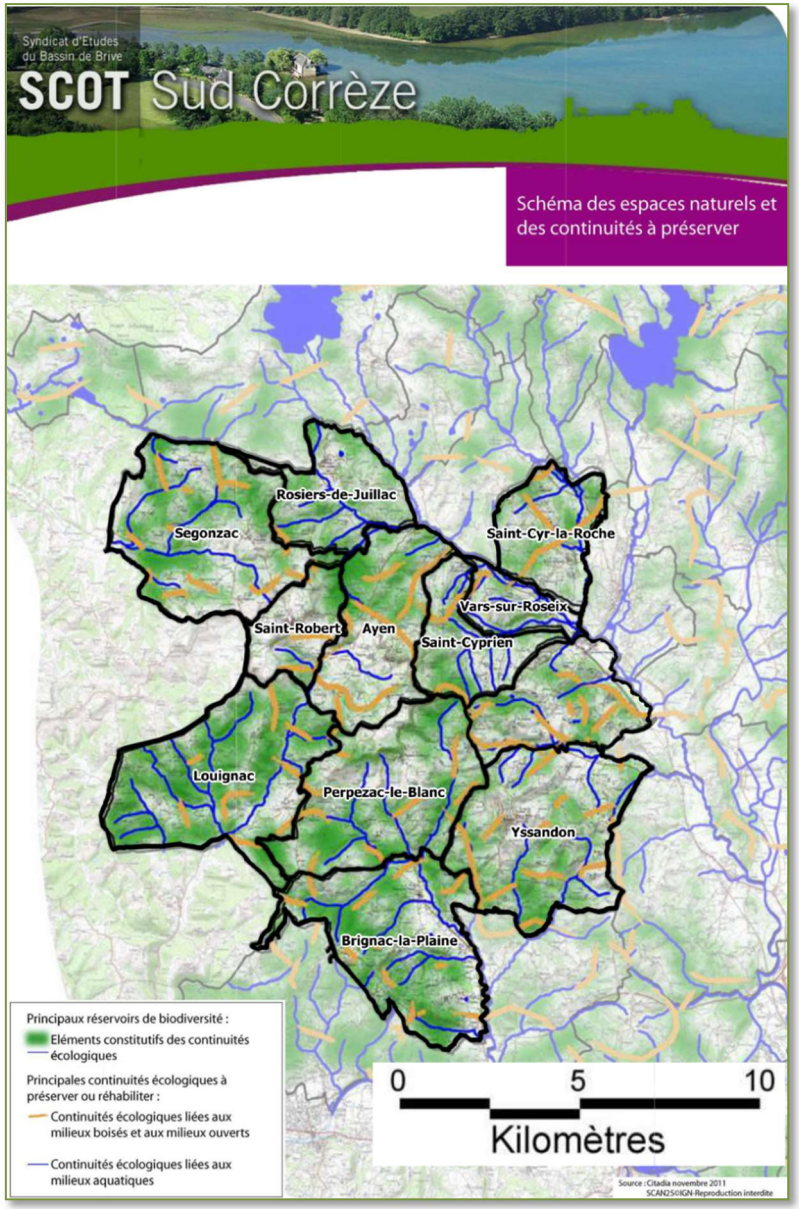
Et cette partie insiste plus particulièrement sur les deux points suivants :

- *« Sauvegarder les milieux agro-pastoraux tout en conservant l'équilibre agriculture / forêt »*
- *« Préserver les trames verte et bleue »*

Ainsi le projet communal devra s'aligner sur les objectifs suivants vis-à-vis de cette thématique environnementale :

- Maintenir et reconstituer les linéaires de haies et de boisements ponctuels souvent présents le long des chemins ruraux,
- Maintenir (et entretenir) les ripisylves des cours d'eau (formations végétales présentes sur les rives d'un cours d'eau),
- Maintenir les surfaces en prairies et en boisements de feuillus, surtout si elles s'intègrent dans les trames écologiques,
- Préserver les espaces de « connexions écologiques », c'est-à-dire les corridors écologiques

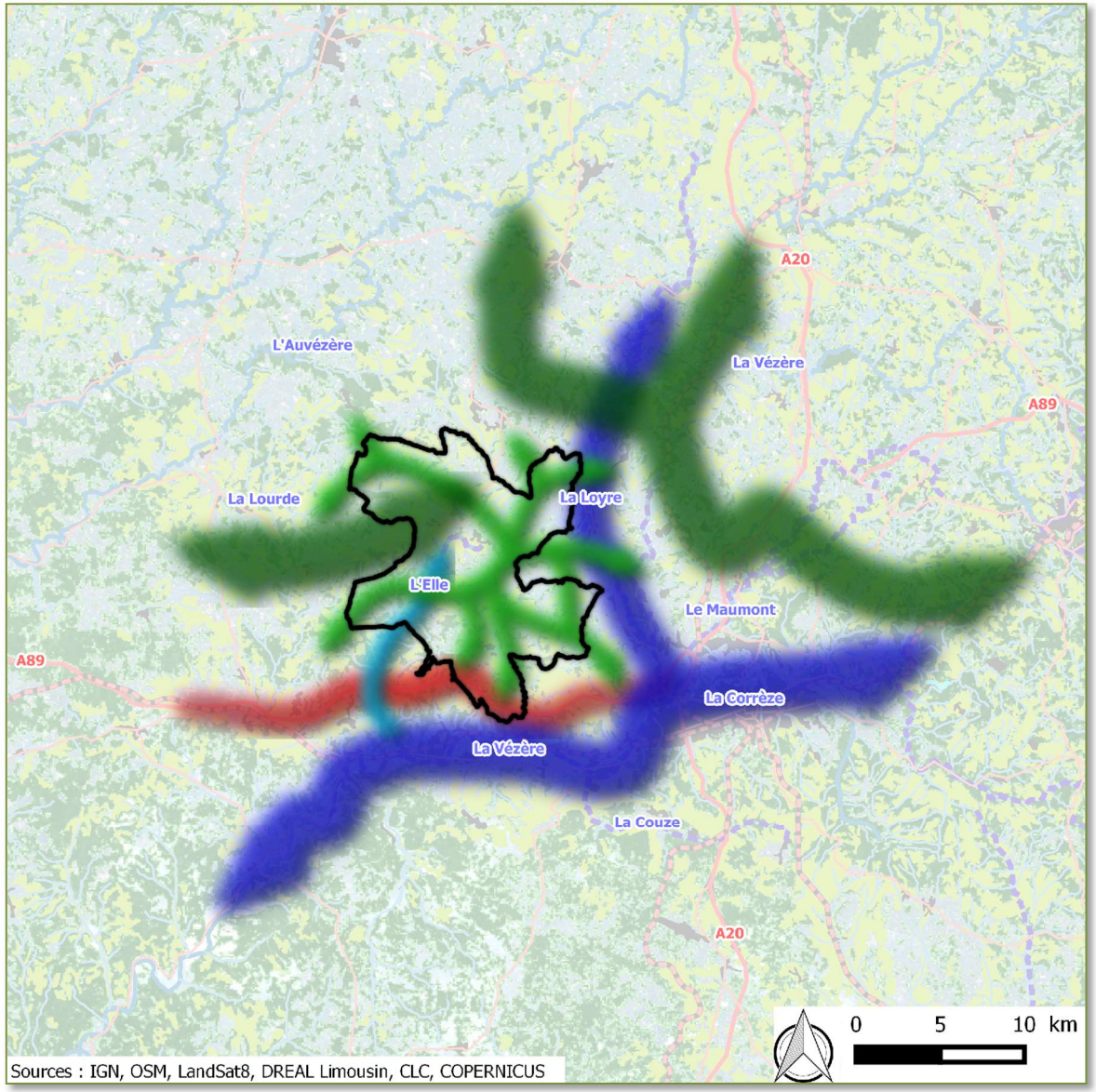
A noter que les **enjeux relatifs aux paysages naturels** dégagés par le SCoT sont également à considérer car la Trame Verte et Bleue s'ancre dans les trois piliers du **Développement Durable** : Social, Economie et Ecologie. Ces aspects sont abordés dans les autres parties de l'**Etat Initial de l'Environnement** comme dans le Diagnostic paysager par exemple.



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.2.2. Synthèse des enjeux supra-territoriaux concernant la commune

Les éléments dégagés par le **SRCE Limousin** et le **SCoT Sud-Corrèze** permettent de **placer le réseau écologique du territoire Yssandonnais dans le contexte des continuités régionales**.



Etablir un regard analytique à une telle échelle est primordial pour correctement prendre en compte les déplacements des espèces au sein des communes de l'Yssandonnais. En effet, **limiter la définition d'un réseau écologique à un seul territoire peut venir occulter l'importance de certains espaces jouant le rôle d'habitats relais dans le déplacement des espèces à l'échelle régionale voire nationale**.

Ainsi l'**importante densité de milieux naturels** sur le territoire Yssandonnais forme un maillage de la Trame verte qui permet aux espèces **de rallier les espaces naturels limitrophes** sur une grande partie de la périphérie du territoire.

Ces déplacements sont néanmoins **fortement contraints par le passage de l'A89 au sud de Brignac-la-Plaine** qui forme une barrière infranchissable pour certaines espèces. Néanmoins les continuités écologiques régionales des milieux de la Trame Verte passent au nord-est et à l'ouest du territoire. **L'A89 n'empêche pas le réseau écologique local de s'intégrer à l'échelle régionale.**

A noter que la **continuité écologique régionale de la Trame verte à l'ouest du territoire Yssandonnais** est identifiée comme passant par les communes de **Segonzac**, **Saint-Robert**, **Ayen** et **Rosiers-de-Juillac**.

Concernant la **Trame Bleue régionale**, deux axes formés par la **Loyre** et la **Vézère** passent aux alentours de la frange sud-est du territoire Yssandonnais. Aucun cours d'eau significatif ne rejoint la **Loyre**. L'**Elle** (**cours d'eau Liste 1** et **axe de migration salmonicole**) rejoint certes la **Vézère** mais en passant sous l'**A89** ce qui occasionne une **coupure dans le déplacement de certaines espèces des milieux aquatiques.**

Ainsi le territoire est inclus dans le réseau écologique régional et se situe à proximité de ses principaux axes sans nécessairement former un passage déterminant pour les déplacements des espèces. L'enjeu supra-territorial est ainsi considéré comme **MOYEN**.

Légende

Trame Verte
- Continuités écologiques régionales (SRCE)
- Continuités écologiques à portée inter-communale (SCoT)

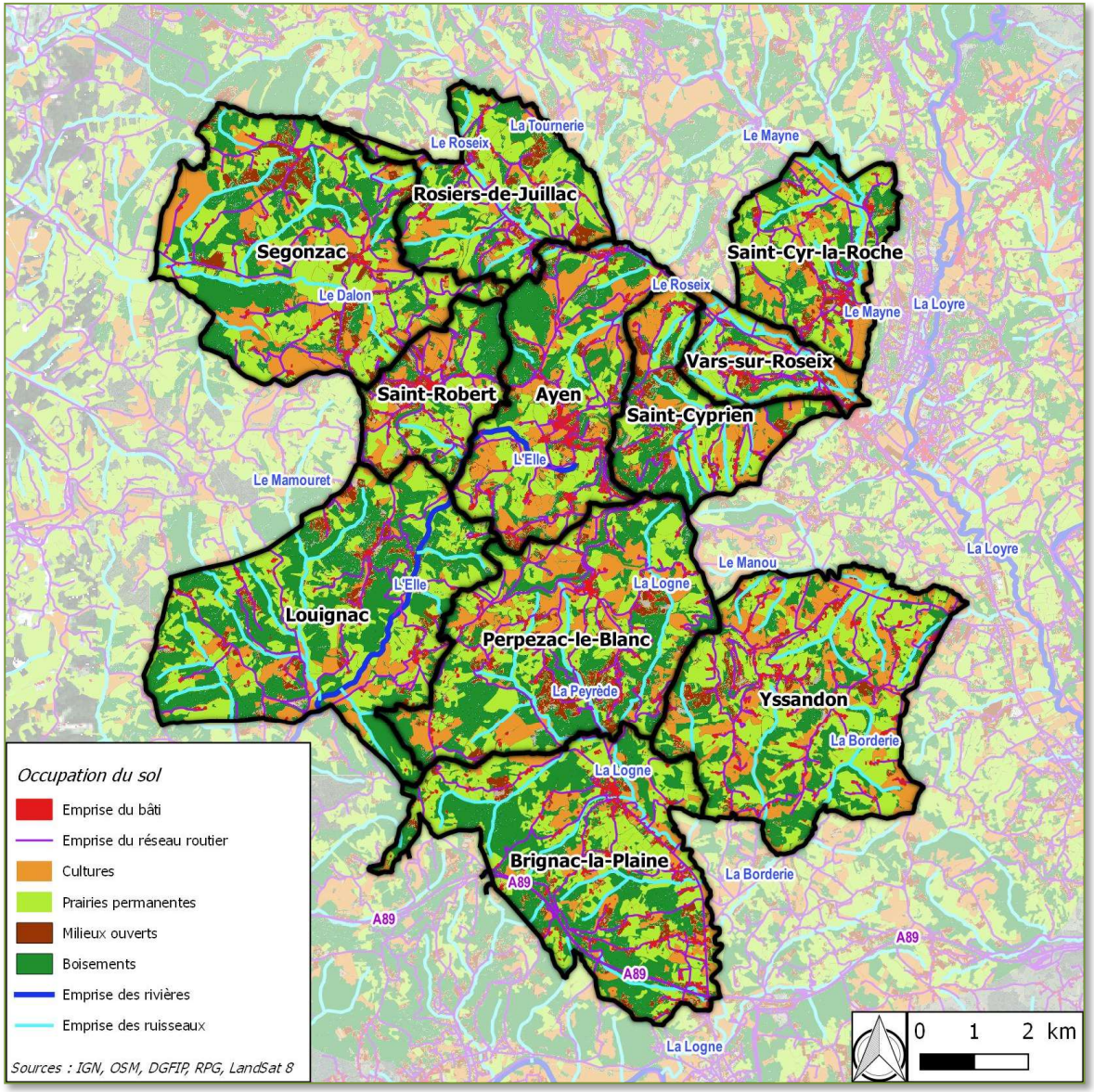
Trame Bleue
- Continuités écologiques régionales (SRCE)
- Continuités écologiques à portée inter-communale

Eléments fragmentants
- Barrière significative à la dispersion des espèces de l'Yssandonnais

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3. Trame Verte et Bleue et espaces naturels à l'échelle du territoire Yssandonnais

2.5.3.1. Méthode d'analyse cartographique de l'occupation du sol



La constitution d'une **cartographie précise de l'occupation du sol** d'un territoire est une démarche complexe. Plusieurs sources de données sont disponibles, chacune se focalisation sur un grand type d'occupation du sol. **Compiler ces informations implique des difficultés techniques** (échelles de réalisation) **et théoriques** (principalement via les différences de l'ancienneté des données).

La base de données d'occupation du sol la plus complète à ce jour est la **BD Topo** (qui sera prochainement complétée par l'Occupation du Sol Grande Echelle de l'IGN et les futurs produits raffinés des images satellites Sentinel). Elle est cependant adaptée à des **critères de réalisation dans le domaine de l'urbanisme** et est de fait **peu précise en ce qui concerne les espaces naturels**.

Ainsi une cartographie de l'occupation du sol inédite a été réalisée sur le territoire des communes de l'Yssandonnais. La vocation de cette carte étant de servir de base au **recensement des espaces naturels** et aux **analyses des sous-trames écologiques**.

Les données suivantes ont été mobilisées :

- L'emprise du bâti issue des données cadastrales,
- L'emprise du réseau routier issue des données Open Street Map,
- Les pratiques culturales des îlots agricoles issues du Registre Parcellaire Graphique de 2012 en distinguant les prairies permanentes des zones en culture.

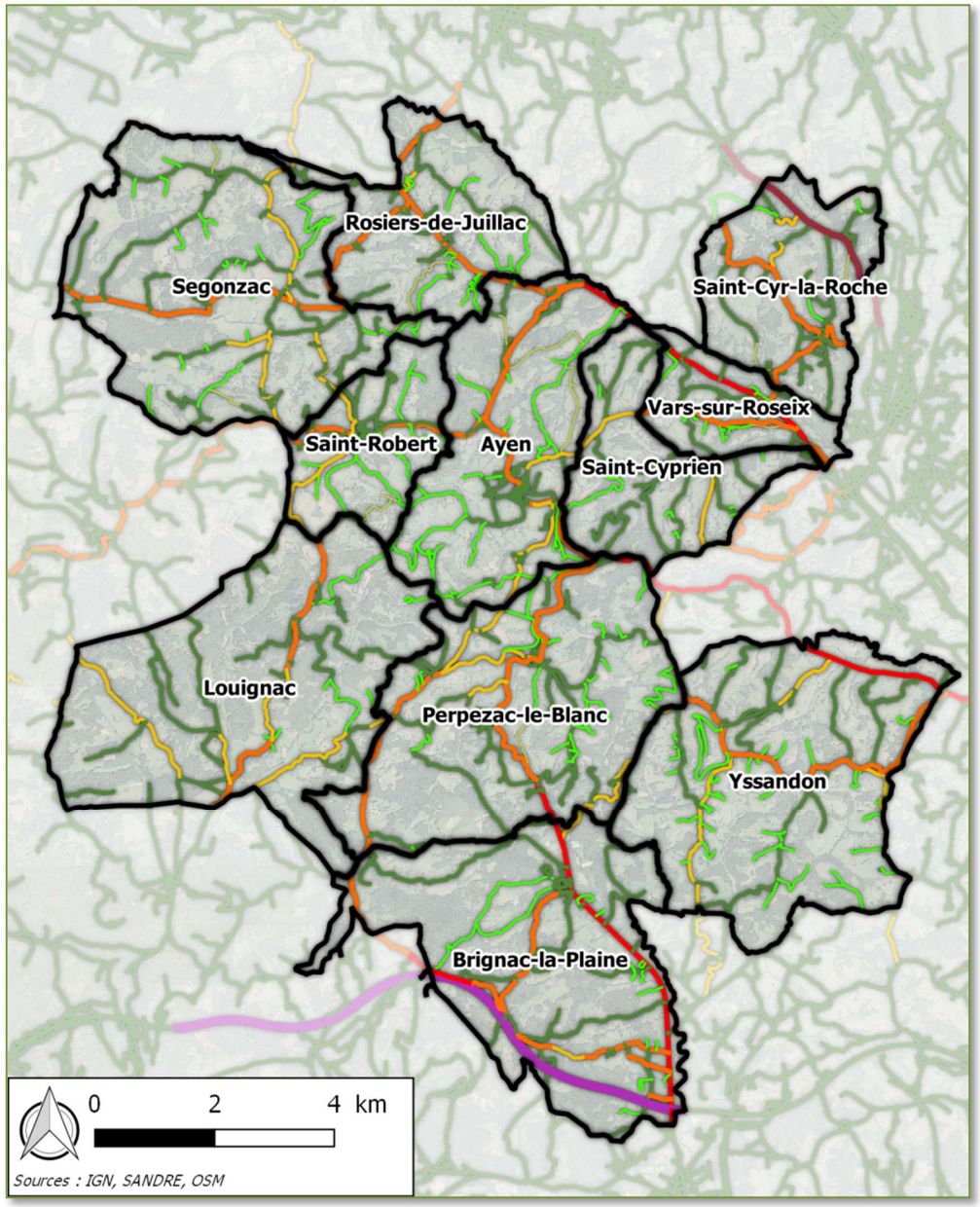
Ces différentes sources de données sont loin de pouvoir former la totalité de l'occupation du sol. Ainsi des **méthodes de télédétection** ont été employées sur l'**image aérienne de la BD Ortho de l'IGN d'une résolution de 50cm**. La qualité de cette image a ainsi permis de précisément **identifier les boisements de manière homogène sur la globalité du territoire**.

Cette approche a également permis de combler les lacunes des sources de données utilisées. En particulier pour les **milieux ouverts** et les **zones artificialisées**.

A noter que l'occupation du sol produite ne présente pas rigoureusement la vérité terrain. Plusieurs incertitudes sont présentes (données de temporalité différentes, marge d'erreur des techniques de télédétection…) mais **le but de cette cartographie est de servir des interprétations écologiques**. Ces dernières ne nécessitent pas spécifiquement une échelle précise à la parcelle mais surtout une **typologie adaptée de l'occupation du sol**. Ce que respecte cette méthode d'analyse cartographique de l'occupation du sol.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.2. Explication succincte de la méthode d'analyse de la « connectivité » des milieux naturels



A. Les principes de déplacement des espèces issus des « chemins de moindre coût »

Au vu de la grande densité d'espaces naturels sur le territoire Yssandonnais, il aurait été très long de modéliser manuellement les corridors écologiques des cinq sous-trames écologiques. De plus, cela aurait été une forte source d'incertitude via la difficulté de l'opérateur d'intégrer la globalité de l'agencement de ces nombreux espaces naturels.

Une modélisation informatique a ainsi été réalisée. A chaque type d'occupation du sol a été associé un **coefficient reflétant la difficulté et le risque que prend une espèce pour transiter par ce milieu**. Une ligne est alors tracée entre chaque espace naturel de telle manière que **la somme des coefficients de milieu qu'elle traverse soit minimale** (en pondérant par la distance parcourue dans chaque type de milieu). Pour **affiner la précision écologique** de cette méthode, les coefficients ont été pondérés par l'**influence des pressions anthropiques** (proximité avec les zones urbaines et emprise du réseau routier) ainsi que par les **données de perméabilité par sous-trame du SRCE Limousin**.

Il est important de bien considérer les résultats de cette méthode comme des principes de déplacement. C'est à dire que le tracé représente un passage préférentiel mais pas l'ensemble des passages possibles. Ils permettent de qualifier le réseau écologique et ne doivent pas être considérés comme les corridors écologiques réels.

B. Le degré de fragmentation des réseaux écologiques par le réseau routier

Pour compléter l'analyse des réseaux écologiques et clarifier les enjeux associés aux sous-trames, **l'ensemble du réseau routier a été associé à une note de fragmentation des réseaux écologiques lors des visites terrains**.

Cette note reflète la largeur des routes, le degré de végétalisation des bords de routes, l'intensité du trafic, l'intensité du relief aux abords, la présence ou non de milieux supports à proximité et la fragmentation ou non d'un espace naturel qualitatif. Par exemple, une note de :

- **1** correspond à un chemin très peu emprunté
- **3** correspond à une route souvent emprunté dont les abords présentent des obstacles linéaires
- **5** correspond à une voie rapide aux bords dénivelés et au trafic important
- **7** correspond à une autoroute

Degré de fragmentation des réseaux écologiques

0.5	3
1	4
2	5
2.5	7

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

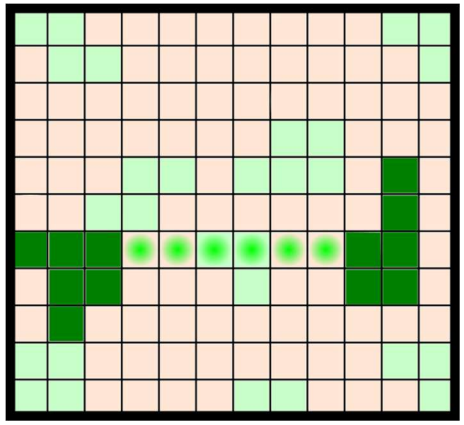
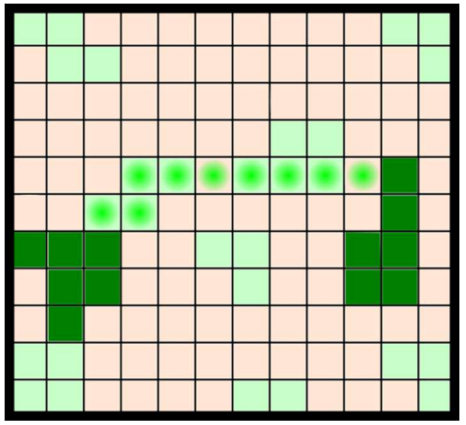
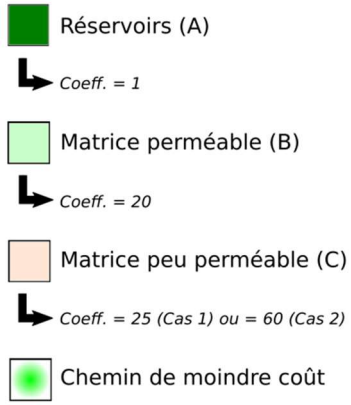
A. *Illustrations sur les « chemins de moindre coût »*

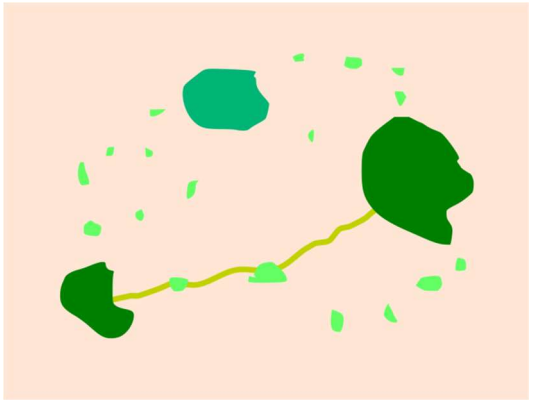
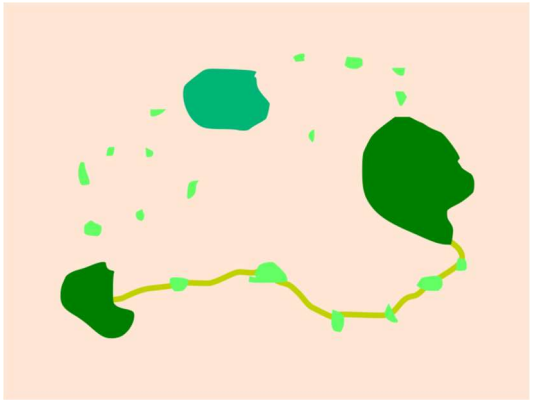
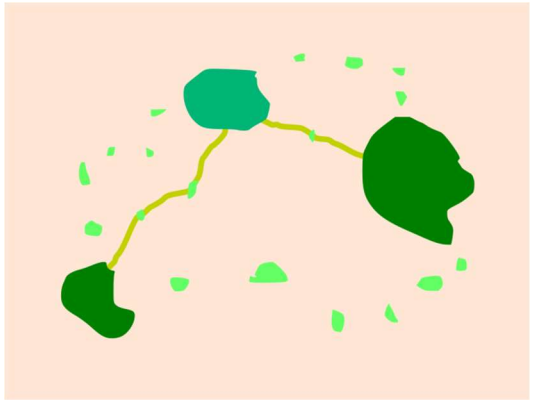
La méthode de calcul des chemins de moindre coût se base sur des valeurs qui reflètent la **perméabilité de l'occupation du sol**, c'est-à-dire l'**énergie déployée** et le **risque encouru** par une espèce pour traverser un champ ou une route. On parle alors de matrice paysagère plus ou moins perméable.

L'attribution de ces valeurs est très importante car **un chemin de moindre coût entre deux réservoirs de biodiversité n'aura le même tracé selon les coefficients de perméabilité attribués à chaque type d'occupation du sol**.

Par exemple, si un matrice peu perméable présent des coefficients trop bas, elle sera considérée proche d'éléments perméables et créera des chemins linéaires peu cohérent d'un point de vue écologique.

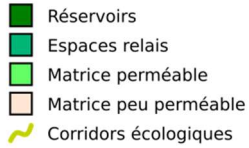
D'où l'importance d'interpréter ces tracés comme des principes de déplacements.

Premier cas : chemin linéaire	Deuxième cas : chemin sinueux	Légende
		

Chemin direct	Via des éléments perméables	Via des espaces relais
		

Ainsi la définition de la perméabilité de l'occupation peut mener à identifier des réseaux écologiques très différents.

Si la **grande faune** est considérée, une modélisation de **chemins directs** sera privilégiée. Si l'on considère des **espèces effectuant de nombreuses haltes** comme certains oiseaux, la modélisation tendra vers des chemins passant par des **éléments perméables**.



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.3. Justification des choix méthodologiques

Les **espaces naturels** forment des refuges permettant aux espèces animales et végétales de se reproduire et ainsi de **maintenir des populations diversifiées** pouvant survivre face aux **pressions environnementales et anthropiques**. Il est impossible de connaître de manière exhaustive l'intégralité de la composition d'un espace naturel (en termes d'espèces et de nombreux d'individus). Les inventaires naturalistes permettent d'approximer la composition spécifique réelle par le biais de suivis suivant un protocole rigoureux.

Une autre approche est de se baser sur des **nomenclatures d'habitats**. Ces derniers sont une **somme de niches écologiques** à même d'accueillir plus ou moins d'espèces et plus ou moins d'individus. En qualifiant la nature d'un habitat ainsi que son état de « bonne santé » écologique, il est possible de finement **analyser la qualité écologique des espaces naturels d'un territoire**.

Ce diagnostic d'espaces naturels doit impérativement prendre en compte la notion de réseaux écologiques. En effet, de nombreuses espèces nécessitent de transiter d'habitat en habitat afin d'assurer le brassage génétique. Des espaces naturels isolés, même s'ils sont très qualitatifs, formeront des zones d'extinction locale pour certaines espèces.

Ainsi cette analyse sera **couplée avec un diagnostic de la Trame Verte et Bleue**. En effet ce dernier est fondé sur l'étude de la **valorisation et de la restauration des continuités écologiques** qui permettent aux **espaces naturels de former les réseaux écologiques**.

Cette thématique environnementale sera ainsi abordée via deux méthodes :

- Une reconnaissance sur le terrain des **principaux habitats naturels** en se basant sur la **nomenclature EUNIS** (European Nature Information System). Cette dernière est traduite en France par le **MNHN** (Museum National d'Histoire Naturelle) et permet de caractériser des habitats qui pourront être mis en comparaison avec le secteur européen. **Les secteurs d'intérêts ont été sélectionnés a priori sur une base d'une analyse cartographique de l'occupation du sol**.
- Une **analyse quantitative des réseaux écologiques** basée sur la méthode dite des **« chemins de moindre coût »**. C'est-à-dire de déterminer informatiquement les zones potentielles de passage des espèces en attribuant à chaque occupation du sol un coefficient traduisant la difficulté que les espèces ont à franchir cette zone. Le **SRCE Limousin** (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) fournissant de nombreuses données sur les continuités écologiques, ces informations ont été couplées à la méthode éprouvée de **Guy Berthoud** ayant longtemps travaillé sur les réseaux écologiques de l'**IPAMAC** (réseau des Parcs Naturels du Massif Central)

Afin de garder une cohérence permanente, ces deux méthodes seront abordées de manières conjointes. En effet, les résultats de l'une sont indissociables de ceux de l'autre. La **Trame Verte et Bleue** étant une approche nécessitant de travailler sur plusieurs échelles territoriale, elle servira de fil conducteur pour l'analyse des **espaces naturels** et des **réseaux écologiques**.

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

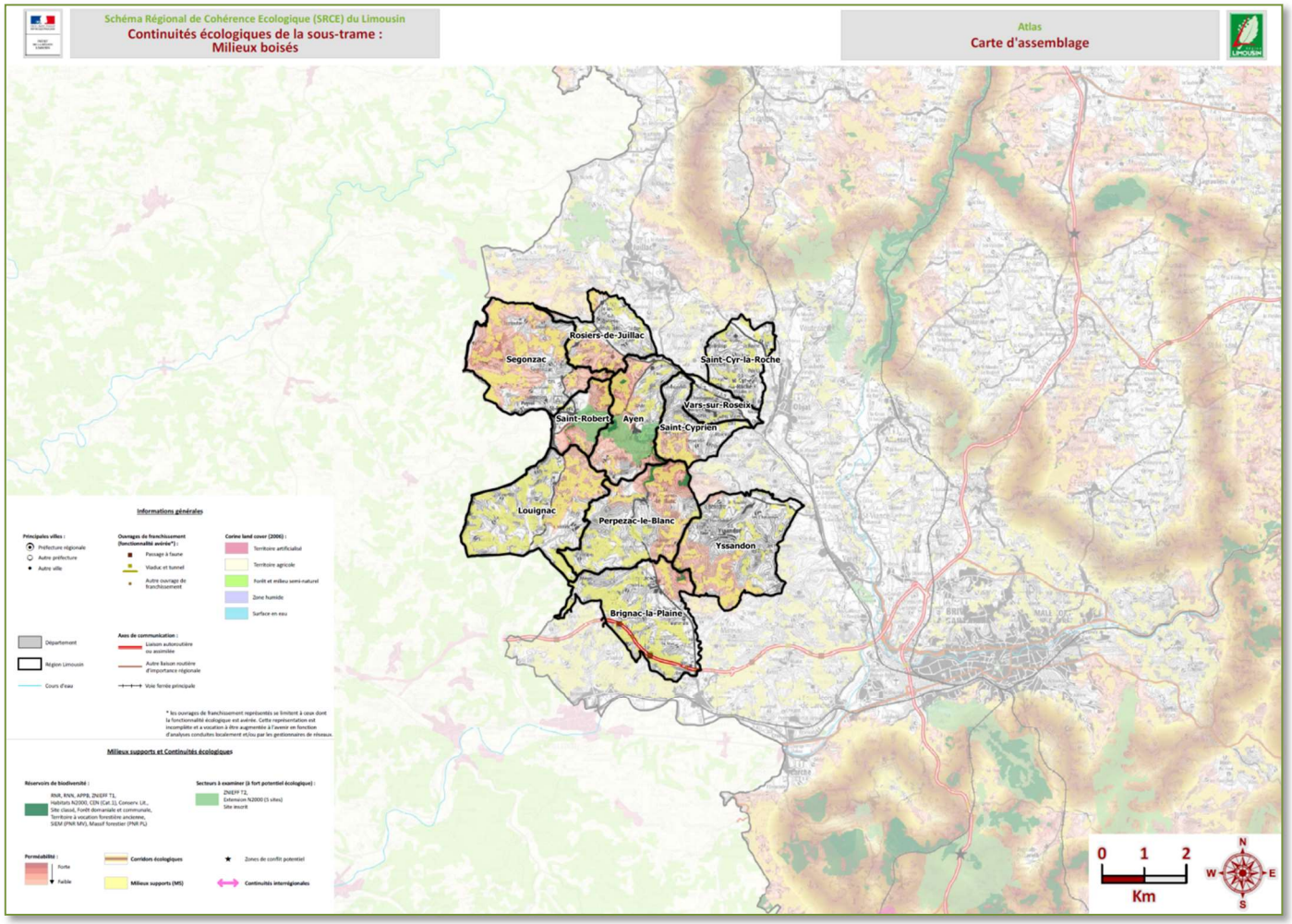
2.5.3.4. Sous-trame des Milieux boisés

A. Décryptage des éléments du SRCE Limousin

Pour étudier cette **sous-trame écologique**, le **SRCE Limousin** s'est basée sur **6** espèces d'insectes, **3** d'amphibiens, **4** de mammifères et **15** d'oiseaux issues de la **liste nationale des espèces déterminantes Trame Verte et Bleue** qui a été complétée par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le **SEPOL** (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin). L'**écologie de ces espèces** et leurs **modalités de déplacement** ont ainsi permit de déterminer la **localisation et la qualité des réseaux écologiques des milieux boisés**.

Sur le territoire Yssandonnais, les **réservoirs de biodiversité** suivants sont identifiés :

- Les **cinq ZNIEFF de type 1** présentes sur le territoire Yssandonnais (sur certaines parties),
- La **forêt communale d'Ayen**,
- Une **forêt ancienne** sur la commune de **Segonzac**,
- Une **forêt ancienne** à la limite entre **Yssandon** et **Brignac-la-Plaine**.



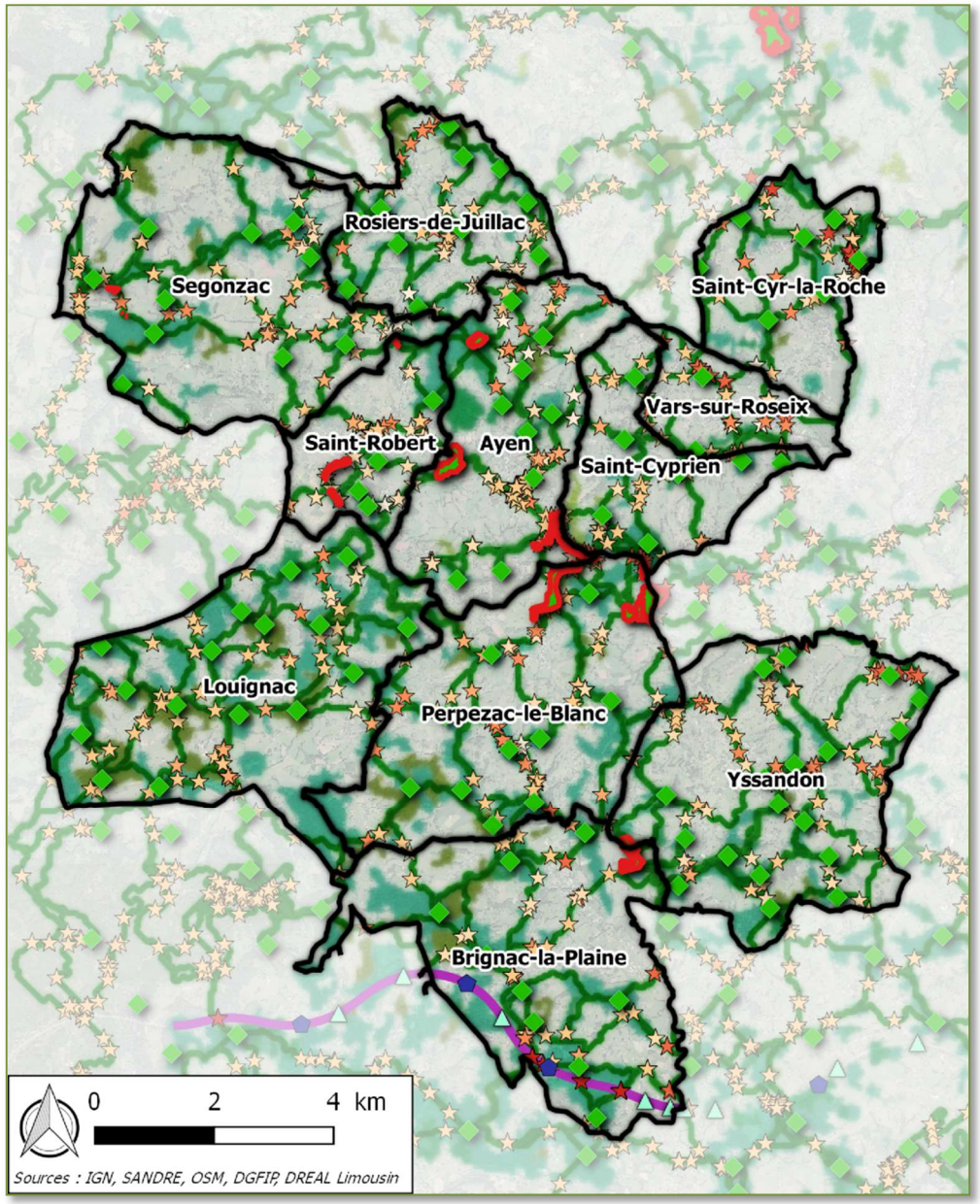
Une **dense mosaïque de milieux dits supports** est également présente sur toutes les communes du territoire. Ces milieux correspondent à des **espaces boisés de différents types** qui peuvent abriter de nombreuses espèces durant leur **transition entre deux réservoirs de biodiversité** voire même former des **habitats** pour des petites populations.

Des **zones de perméabilité** permettent de définir les **corridors écologiques** entre les **réservoirs de biodiversité**. Par perméabilité est entendue la facilité qu'ont les espèces de la sous-trame des milieux boisés à franchir certains types d'occupation du sol. **Ainsi ces zones dessinent une continuité écologique nord-ouest / sud-est sur le territoire Yssandonnais**. Néanmoins celle-ci ne forme pas une continuité identifiée comme un corridor régional. **L'un d'entre eux passe à proximité de Saint-Cyr-la-Roche** mais aucune zone de forte perméabilité ne permet de clairement joindre le réseau écologique du territoire à ce corridor.

Enfin sur la portion de l'**A89** passant par **Brignac-la-Plaine**, présente **deux passages à faune**. Ces deux ouvrages **réduisent ainsi le caractère fragmentant de cette infrastructure linéaire** (et de manière significative pour les espèces possédant des grandes capacités de dispersion comme le cerf élaphe par exemple).

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. *Diagnostic des espaces naturels forestiers et déclinaison de la Sous-trame des Milieux boisés sur le territoire Yssandonnais*



Le **SRCE Limousin** identifie plusieurs **réservoirs de biodiversité** sur le territoire Yssandonnais. Leur **rôle écologique d'habitat** est déterminé au regard de l'**échelle régionale**. Or, **ne considérer que ces unités écologiques amènerait à sous-estimer la présence des milieux boisés sur ce territoire**.

En effet comme le montre la carte d'occupation du sol, **les communes de l'Yssandonnais présentent une très grande densité de boisements**. Ces derniers sont néanmoins **relativement épars** et formes rarement de vastes massifs. Ainsi, **peu de ces milieux comportent un cœur forestier** pouvant abriter certaines espèces qui ne sont pas adaptées aux zones de lisières.

Les **secteurs présentant un cœur forestier ont ainsi été identifiés** en détectant les boisements les plus importants du territoire. Ces secteurs sont présents un peu partout sur le territoire Yssandonnais mais certains vides apparaissent comme par exemple au sud d'**Ayen** ou au nord d'**Yssandon**.

Les différents boisements forment tout de même des milieux support au déplacement des espèces même s'ils ne comportent pas de cœurs forestiers importants. D'après les données du SRCE Limousin et les visites sur le terrain, ces boisements sont principalement composés de forêts ouvertes, de futaies et de taillis, ce qui correspond dans la **nomenclature EUNIS** à :

- **G1** – *« Forêts de feuillus caducifoliés »,*
- **G5** – *« Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis ».*

Des **principes de déplacements** ont également été déterminés à l'aide de la **méthode du « moindre coût »** décrite précédemment. **Seules quelques zones sont particulièrement entravées par les infrastructures linéaires**. Les différents secteurs boisés d'intérêt apparaissent donc bien connectés y compris avec les espaces en dehors des communes étudiées : **le réseau écologique de cette sous-trame est donc bien représenté sur le territoire Yssandonnais**.

L'**A89**, l'ouvrage le plus impactant sur le réseau écologique à l'échelle régionale **ne vient pas significativement impacter le réseau forestier local** (d'autant plus que **quatre ouvrages de franchissement** sont présents sur cette autoroute au niveau de **Brignac-la-Plaine**).

Elements de la sous-trame des Milieux boisés
- Réservoirs de biodiversité
- Coeurs de boisements
- Principes de déplacement des espèces forestières

Milieux support au déplacement des espèces
- Forêts ouvertes
- Futaies
- Futaies et taillis
- Taillis

Elements de fragmentation
- Emprise de l'A89
- Degré d'impact des franchissements d'infrastructures linéaires

Ouvrages de franchissement de l'A89
- Passages à faune
- Autres ouvrages de franchissement

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. Quelques illustrations des Milieux boisés sur les communes de l'Yssandonnais



Orée d'un boisement situé à l'est de la commune de Segonzac

La majorité des boisements sont des futaies, c'est à dire des forêts originellement issues de semis. **Néanmoins une grande partie de ces futaies sont aujourd'hui relativement diversifiée et présentent un potentiel écologique notable**.



Point de vue au sud de Segonzac donnant un aperçu de la densité de boisements sur le territoire Yssandonnais

Ce point de vue illustre la principale caractéristique spatiale de la trame boisée du territoire Yssandonnais : une forte densité mais peu de vastes massifs forestiers. **D'où l'importance de raisonner en termes de réseau écologique pour cette sous-trame des milieux boisés**.



Clôtures d'un particulier sur une zone urbaine à l'ouest du bourg de Brignac-la-Plaine

Si la plupart des clôtures du parcellaire agricole ne gène que les grands mammifères, **celles au niveau des zones urbaines sont souvent beaucoup plus resserrées et infranchissables** pour de nombreuses espèces forestières.



Alignement d'arbres comportant de nombreux Robiniers faux-acacia et situé sur l'avenue Henri Queuille sur la commune de Saint-Robert

La présence significative du **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) dans les espaces naturels du territoire Yssandonnais est en partie due à l'utilisation de cette espèce dans l'aménagement des espaces verts. **Cette photo en est un exemple flagrant puisque de jeunes pousses sont visibles en bas à gauche**.

D. Conclusion

Malgré la **faible présence de réservoirs de biodiversité** à échelle régionale sur le territoire Yssandonnais, **les milieux boisés forment l'empreinte majeure des milieux naturels de ces communes**. Omniprésents, **ils sont cependant épars et ne forment pas de réel complexe forestier de grande ampleur**. Les massifs possédant des cœurs forestiers ne sont pas non plus totalement absents. **Il en résulte une variété de formations boisées favorable à la biodiversité forestière**. Ces forêts forment un **réseau écologique dense** et finalement **peu impacté par les infrastructures routières**. Ce réseau permet également de **rallier la continuité régionale forestière passant au nord-est du territoire**. L'**enjeu global** associé à cette sous-trame écologique est ainsi **FAIBLE**

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.5. Sous-trame des Milieux ouverts

A. Décryptage des éléments du SRCE Limousin

Pour étudier cette **sous-trame écologique**, le **SRCE Limousin** s'est basée sur **14** espèces d'insectes, **2** d'oiseaux et **3** de reptiles issues de la **liste nationale des espèces déterminantes Trame Verte et Bleue** qui a été complétée par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le **SEPOL** (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin). L'**écologie de ces espèces** et leurs **modalités de déplacement** ont ainsi permit de déterminer la **localisation et la qualité des réseaux écologiques des milieux ouverts**.

Sur le territoire Yssandonnais, les **réservoirs de biodiversité** suivants sont identifiés sur les communes suivantes :

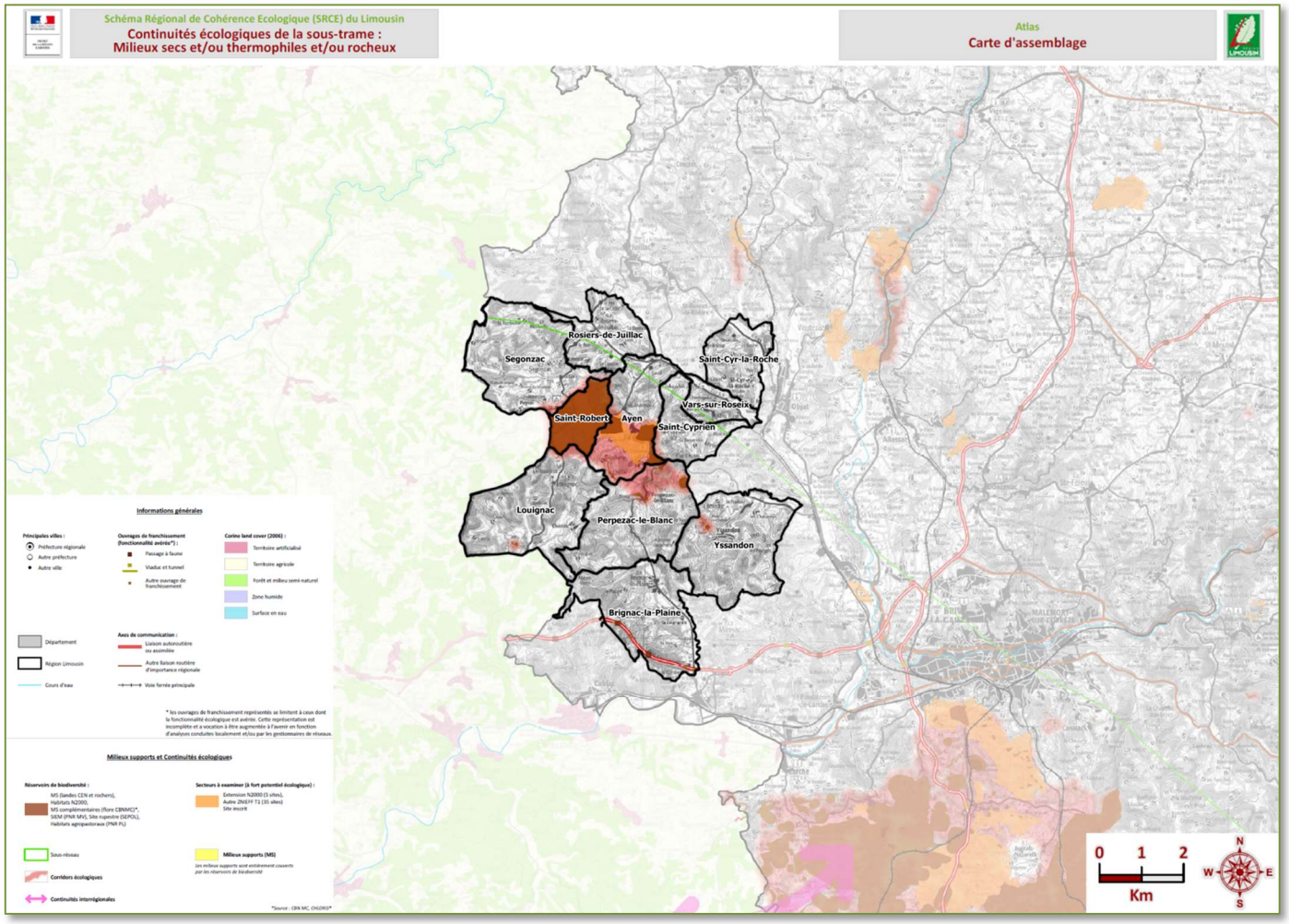
- **Segonzac** : au lieu-dit du Charbonnel,
- **Saint-Robert** sur l'**intégralité de la commune** avec plusieurs types des formations naturelles,
- **Ayen** : aux lieux-dits du Puy de Guimont, des Chaumonts, de Charnie et sur la butte témoin de la commune,
- **Perpezac-le-blanc** : aux lieux-dits de Capyt et de Caput ainsi que quelques sites plus localisés,
- **Yssandon** : au niveau du Puy,
- **Louignac** : sur un site localisé au sud de la commune.

A noter que les **cinq ZNIEFF** présentent sur le territoire sont au moins en partie incluent dans ces réservoirs.

Les **espaces situés dans la zone aux nombreux réservoirs** de biodiversité (sur Saint-Robert, Ayen et Perpezac-le-Blanc) forment de plus un **« secteur à examiner, à fort potentiel écologique »**.Ces espaces sont également reliés par un épais corridor écologique dont le tracé est basé sur le déplacement des espèces suivantes :

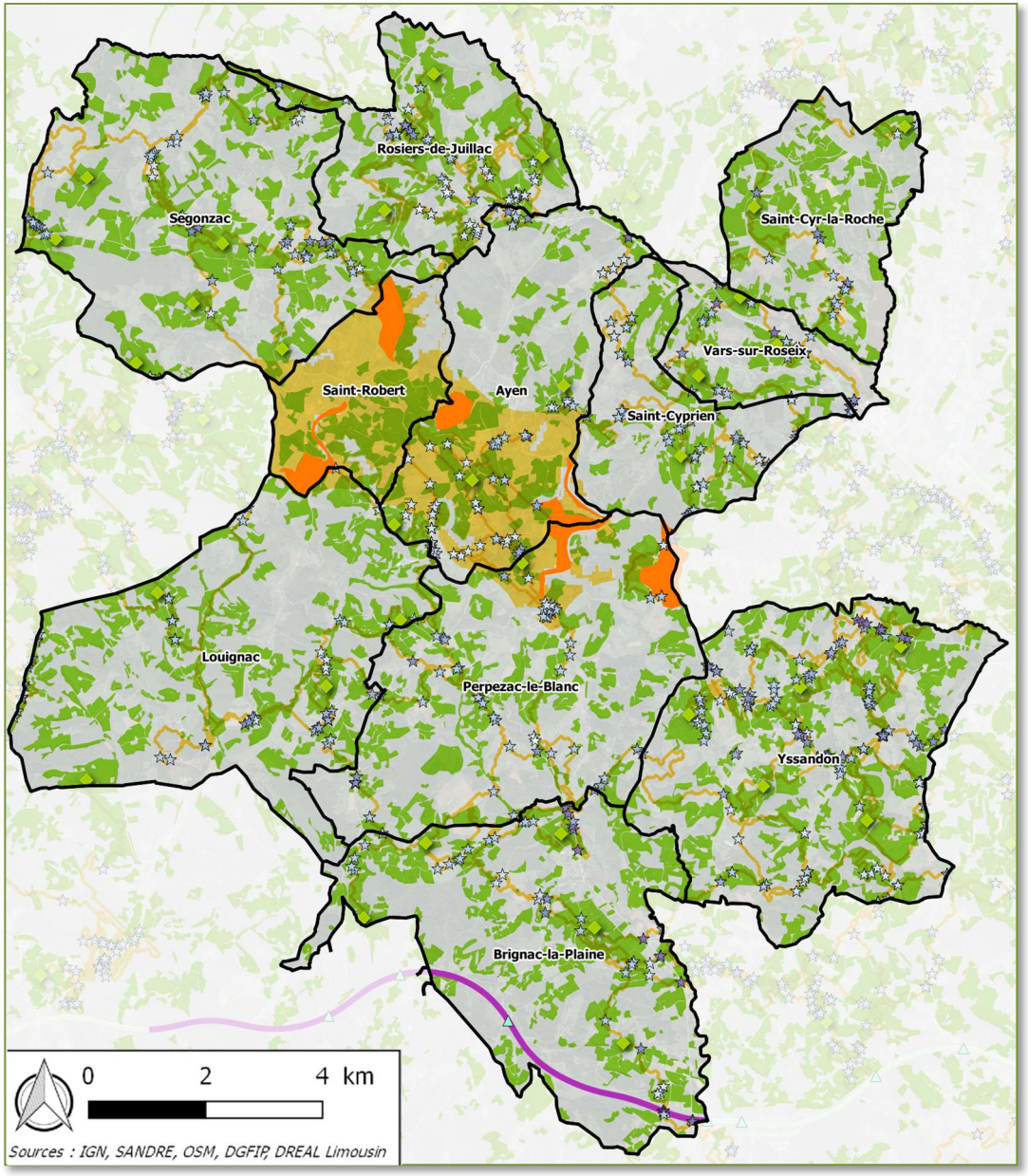
- Le **criquet des ajoncs** (*Chorthippus binotatus*),
- L'**azuré du serpolet** (*Maculinea arion*),
- La **linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*),
- Le **lézard vert occiental** (*Lacerta bilineata*).

Ce réseau écologique local fait parti du **sous-réseau écologique régional du secteur de Brive** et il est relativement isolé des **grands ensembles régionaux**. Le plus proche est au sud-est du territoire mais séparé par l'autoroute **A89** malgré la présence des deux **passages à faune** sur **Brignac-la-Plaine**.



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. *Diagnostic des espaces naturels ouverts et déclinaison de la Sous-trame des Milieux ouverts sur le territoire Yssandonnais*



Le **SRCE Limousin** identifie plusieurs **réservoirs de biodiversité** sur le territoire Yssandonnais (particulièrement sur les communes de **Saint-Robert**, **Ayen** et **Perpezac-le-Blanc**). Leur **rôle écologique d'habitat** est déterminé au regard de l'**échelle régionale**. De plus, ils concernent plus précisément les **milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux**, c'est-à-dire de milieux suivants identifiés dans la **nomenclature EUNIS** :

- **E1** – *« Pelouses sèches »*
- **E2** – *« Prairies mésiques »*
- **E5** – *« Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes »*
- **F3** – *« Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards »*
- **F8** – *« Fourrés xérophytiques thermo-atlantiques »*

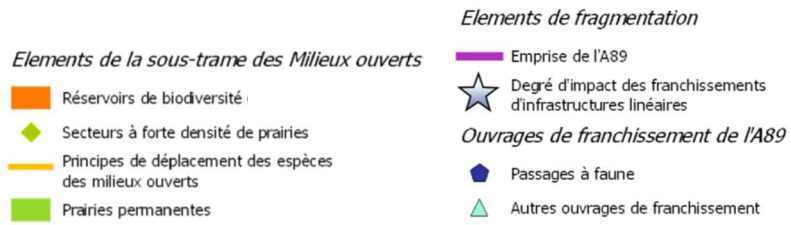
Or **le reste du territoire présente un nombre conséquent de prairies dites permanentes** identifiées dans le **Registre Parcellaire Graphique de 2012**. Ces parcellaires sont laissées au moins 5 ans sans intervention de l'Homme (travail des terres ou pâturage). **Elles forment donc un potentiel écologique à ne pas négliger**.

Les zones présentant une densité significative de ces prairies dites permanentes ont ainsi été identifiées sur la carte ci-à gauche. Ces milieux à fort potentiel écologique sont présents de manière homogène sur les communes de l'Yssandonnais.

L'apport de ces données a permis de déterminer des **principes de déplacements** à l'aide de la **méthode du « moindre coût »** décrite précédemment. **De nombreuses zones sont particulièrement entravées par les infrastructures linéaires.** Mais le réseau écologique de cette sous-trame reste correctement représenté sur le territoire Yssandonnais.

A noter que le réseau écologique dégagé regroupe des milieux ouverts très qualitatifs et très spécifiques (les réservoirs de biodiversité), et d'autres plus généralistes et à la qualité plus incertaines (les prairies dites permanentes). **Ce réseau écologique donne ainsi un simple aperçu des potentiels déplacements des espèces de milieux ouverts**.

L'**A89**, l'ouvrage le plus impactant sur le réseau écologique à l'échelle régionale **ne vient pas significativement impacter le réseau local des milieux ouverts** (d'autant plus que **quatre ouvrages de franchissement** sont présents sur cette autoroute au niveau de **Brignac-la-Plaine**).



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. *Quelques illustrations des Milieux ouverts sur les communes de l'Yssandonnais*



Vue sur une prairie sèche au niveau d'un puy sur la commune d'Yssandon, sur le chemin Le Bourg

La sous-trame des milieux ouverts sur le territoire Yssandonnais comporte plusieurs types de prairies / landes / friches. **Celles avec le plus grand potentiel écologique sont les prairies sèches**, principalement concernées par les **ZNIEFF** mais **également présentes en dehors de ces zonages**.



Prairie en bordure d'un massif forestier au sud de Vars-sur-Roseix. Une lande sèche est présente à l'interface de ces deux milieux

Malgré la forte présence de pâturages sur les prairies du territoire, **des portions de parcelles sont souvent laissées à une végétation naturelle** formant des **interfaces qualitatives avec les boisements** (sur les points hauts des parcelles par exemple).



Enclave agricole insérée dans un boisement montrant l'accolement de cultures intensives et de milieux naturels (vers la Route de la Croix à Brignac-la-Plaine)

Il n'est pas non plus rare d'observer des milieux ouverts très anthropisés (comme de l'agriculture intensive ou des équipements publics) et notamment en inclusion dans les boisements. **Ces conformations sont très peu favorables aux espèces des milieux ouverts**.



Bas-côté de la D39 à la sortie nord de Brignac-la-Plaine forme une prairie fleurie spontanée

Les bords de routes sont globalement peu fauchés permettant la formation spontanées de prairies / friches fleuries. **Ces ensembles sont peu qualitatifs car soumis à de fortes pressions mais forment de réels corridors de déplacement le long des routes**.

D. *Conclusion*

Les milieux ouverts sont significativement présents sur le territoire Yssandonnais. Soit sur des zones clairement identifiées (ZNIEFF, parcelles de prairies dites permanentes), soit dans des zones plus discrètes, non dédiées à un usage particulier. Le type de milieu ouvert revêtant un enjeu particulier est sans conteste les **milieux secs**, densément localisés sur **Saint-Robert**, **Ayen** et **Perpezac-le-Blanc**. Un manque de données réside sur le reste des milieux mais **les nombreuses prairies permanentes et les visites sur le terrain montrent un potentiel écologique significatif des autres milieux ouverts**. Ces derniers forment **un réseau écologique certes très fragmenté mais qui sert de relais permettant aux espèces des ZNIEFF de rallier les autres zones d'importance régionale à l'échelle supra-territorial**. L'**enjeu global** associé à cette sous-trame écologique est ainsi **FORT**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.6. Sous-trame des Milieux bocagers

A. Décryptage des éléments du SRCE Limousin

Pour étudier cette **sous-trame écologique**, le **SRCE Limousin** s'est basée sur **8** espèces d'insectes, **5** d'oiseaux, **5** de reptiles et **3** de mammifères issues de la **liste nationale des espèces déterminantes Trame Verte et Bleue** qui a été complétée par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le **SEPOL** (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin). L'**écologie de ces espèces** et leurs **modalités de déplacement** ont ainsi permit de déterminer la **localisation et la qualité des réseaux écologiques des milieux bocagers**.

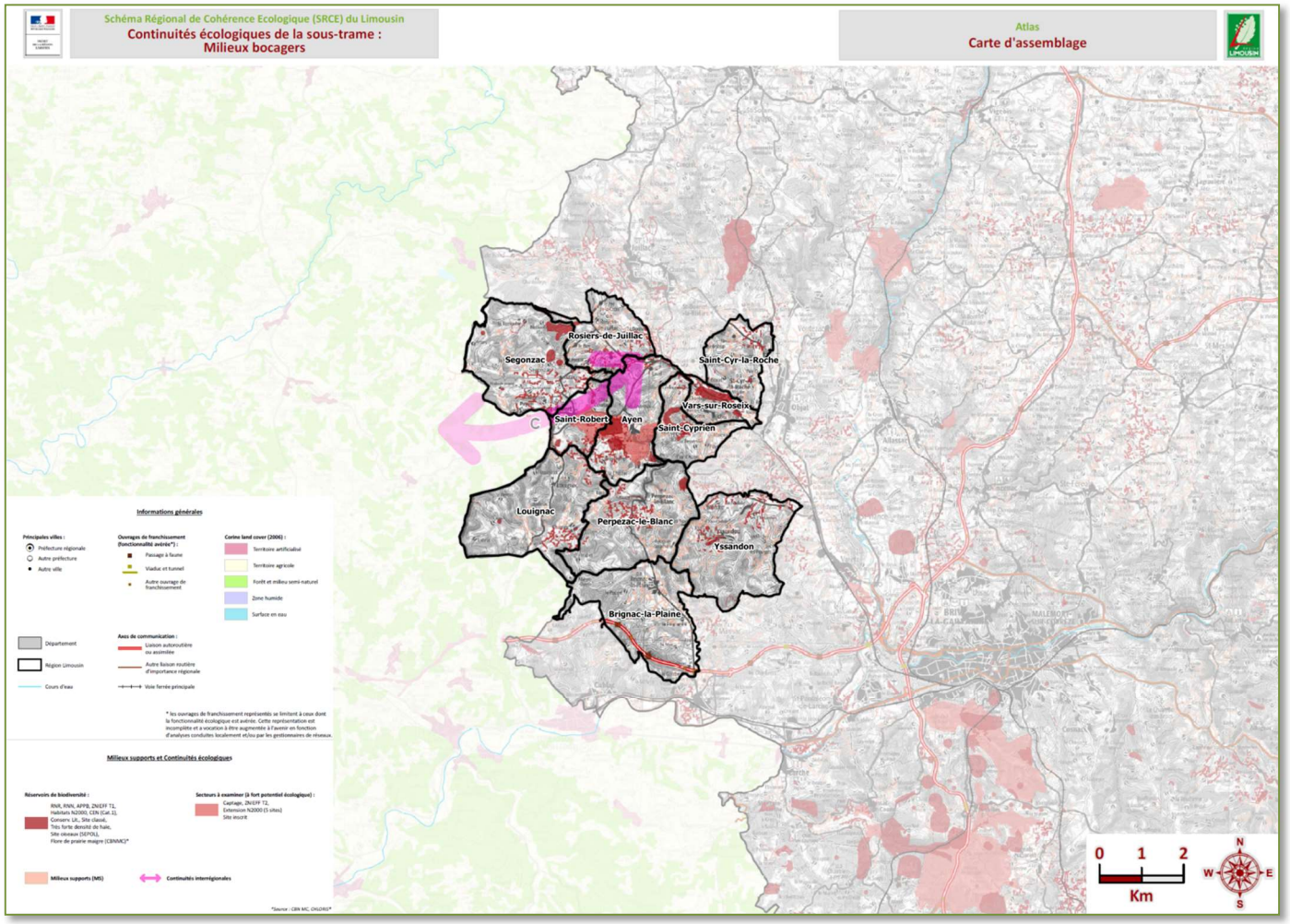
Les **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sous **deux formes** pour cette sous-trame écologique :

- Les **zones de très forte densité de bocages** que l'on retrouve sur toutes les communes (excepté sur Brignac-la-Plaine),
- Des **zones plus localisées** présentant soit des milieux de **grande qualité écologique** soit la présence avérée d'une **flore typique des milieux bocagers** :

– **Segonzac :** 6 localisations,
– **Rosiers-de-Juillac :** 2 localisations,
– **Saint-Robert :** 4 localisations,
– **Ayen :** 4 localisations,
– **Saint-Cyprien** : 5 localisations,
– **Vars-sur-Roseix :** 2 localisations,
– **Saint-Cyr-la-Roche :** 1 localisation,
– **Louignac :** 2 localisations,
– **Perpezac-le-Blanc** : 3 localisations,
– **Yssandon :** 2 localisations,
– **Brignac-la-Plaine :** 1 localisation.

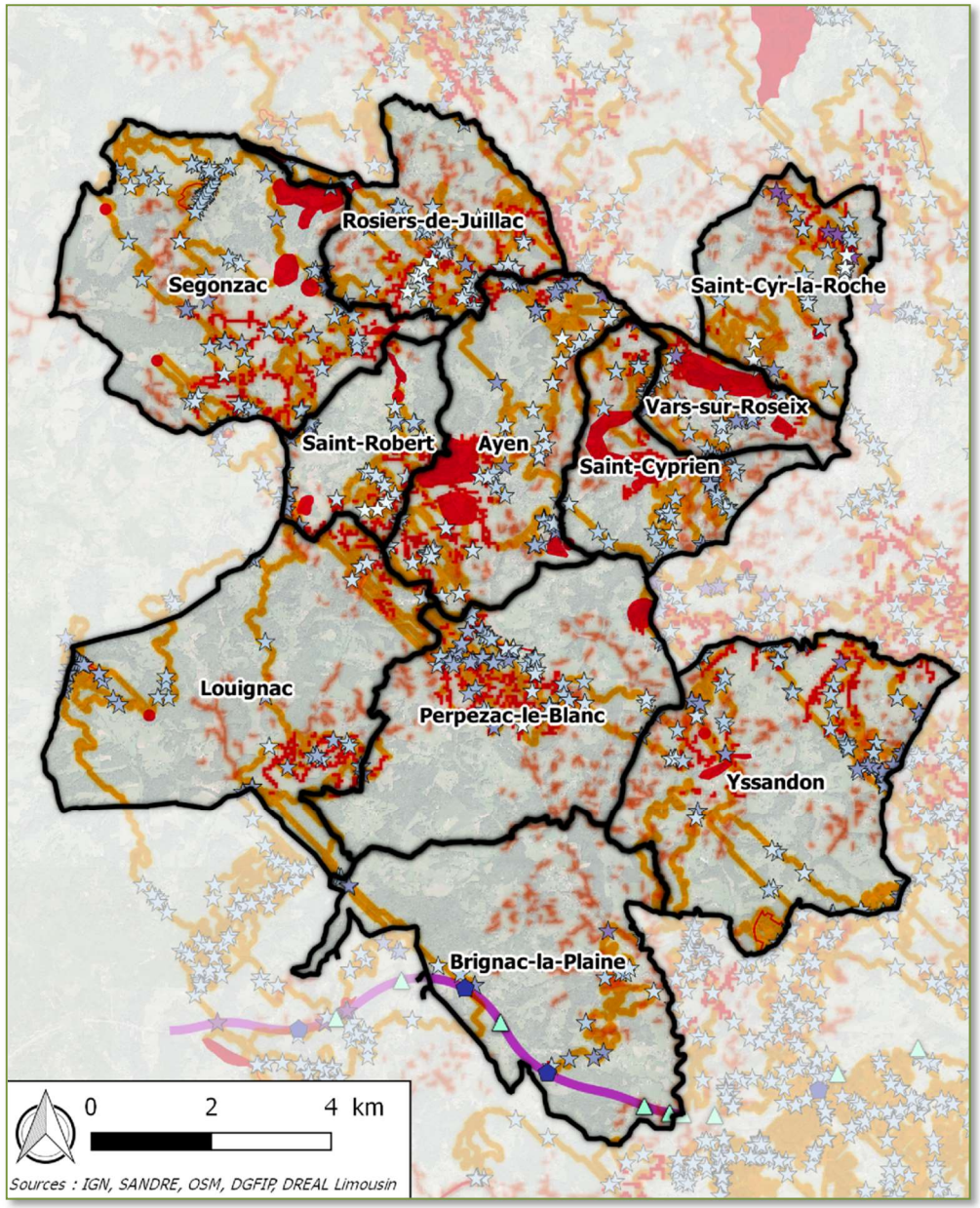
Toutes les communes présentes de plus une **densité bocagère suffisante pour former des milieux supports** (similaires à ceux de la sous-trame des milieux boisés mais pour les milieux bocagers). Ces **espaces relais** permettent de rallier les **réservoirs de biodiversité proches du territoire Yssandonnais**. De plus ce réseau écologique bocager est une **zone de transition interrégionale** lui conférant un rôle important de **zone relais** en plus de comporter des **réservoirs de biodiversité**.

Cependant les milieux bocagers du territoire Yssandonnais restent **modérément denses** par rapport aux zones les plus riches en bocages du Limousin.



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. *Diagnostic des espaces naturels bocagers et déclinaison de la Sous-trame des Milieux bocagers sur le territoire Yssandonnais*



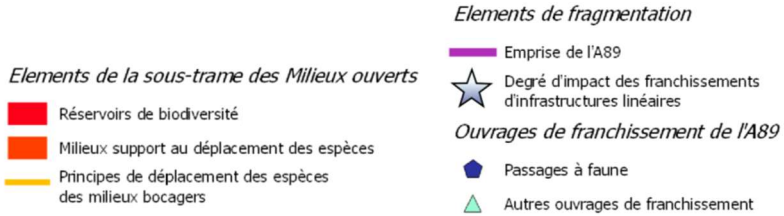
Les **structures bocagères** sont significativement présentes sur toutes les communes du territoire Yssandonnais. Etablies dans des **réseaux plus ou moins denses** selon les localisations, **les haies qui les composent sont relativement diversifiées**. Cette sous-trame écologique est définie par les deux habitats suivants de la **nomenclature EUNIS** :

- **FA** – *« Haies »,*
- **X10** – *« Bocages ».*

Afin d'identifier quels sont les réseaux pouvant être considérés comme **réservoirs de biodiversité**, les **données du SRCE Limousin** ont été utilisées. Toutes les communes possèdent de ces espaces bocagers qualitatifs (en particulier dans le nord du territoire et dans une moindre mesure sur **Brignac-la-Plaine**). Les données du **SRCE Limousin** renseignent également des **zones de milieux support**. Ces derniers sont **sous-estimés sur le territoire Yssandonnais** d'après les visites terrains et **de très nombreux milieux différents peuvent jouer un rôle dans le déplacement des espèces de la sous-trame bocagère**. Les lisières de boisements ou les parcelles agro-forestières peuvent en effet servir de milieux support en plus des haies. Les milieux suivants de la **nomenclature EUNIS** forment ainsi les milieux support de cette sous-trame :

- **E5** – *« Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminoïdes »,*
- **E7** – *« Prairies peu boisées »,*
- **FB** – *« Plantations d'arbustes »,*
- **F3** – *« Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards »*
- **F9** – *« Landes arbustives tempérées »,*
- **G5** – *« Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis »,*
- **X06** – *« Cultures ombragées par des arbres »,*
- **X09** – *« Pâturages boisés »*

L'ensemble de ces données a permis de déterminer des **principes de déplacements** à l'aide de la **méthode du « moindre coût »** décrite précédemment. **De nombreuses zones sont particulièrement entravées par les infrastructures linéaires** et en particulier au sein des réseaux les plus denses. Le réseau écologique de cette sous-trame est correctement représenté sur le territoire Yssandonnais. L'**A89**, l'ouvrage le plus impactant sur le réseau écologique à l'échelle régionale **ne vient pas significativement impacter le réseau local des milieux bocagers** (d'autant plus que **quatre ouvrages de franchissement** sont présents sur cette autoroute au niveau de **Brignac-la-Plaine**).



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. Quelques illustrations des Milieux bocagers sur les communes de l'Yssandonnais



Vue sur un puy à Yssandon montrant la présence significative des haies sur le territoire

Les structures bocagères sont significativement présentes sur l'ensemble du territoire. **Elles peuvent observées aussi bien dans les hauts et les bas reliefs**.



Vue sur une haie en bord de route au nord du hameau de Pialepinson (sud de la commune de Segonzac)

En plus de former un réseau dense, les haies du territoire Yssandonnais présentes plusieurs conformations avec la présence ponctuelle d'arbustes et/ou d'arbres, différentes largeurs, différentes essences… **Il en résulte des structures bocagères à fort potentiel écologique**.



Lisière franche entre un pâturage et un boisement au nord de la commune d'Yssandon

Les lisières peuvent former de voies de déplacement intéressantes pour certaines espèces de la sous-trame bocagère. Néanmoins **il faut que ces interfaces présentes des milieux intermédiaires ce qui n'est pas le cas des lisières franches présentent sur de nombreuses parcelles agricoles et/ou de pâturage**.



Lisière floue entre un pâturage et un boisement au nord-est de la commune de Louignac

Des **lisières floues** sont tout de même significativement présentes sur le territoire Yssandonnais. Au de là de leur rôle secondaire de corridor écologique de la sous-trame bocagère, **elles forment aussi des niches écologiques importante pour le fonctionnement écologique du territoire**.

D. Conclusion

Comme les espaces boisés, **les structures bocagères sont un très fort marqueur de la présence des espaces naturels sur le territoire Yssandonnais**. D'une densité parfois très élevée, elles forment plusieurs **zones à réservoirs de biodiversité**. La diversité des formations naturelles voire anthropiques de végétation crée un **maillage diversifié de support de déplacement pour les espèces de cette sous-trame écologique**. Les communes de l'Yssandonnais forment ainsi une **zone de passage privilégiée** pour les espèces des milieux bocagers transitant des espaces de la **Dordogne** vers les réservoirs **de biodiversité à l'est du territoire Yssandonnais**. L'**enjeu global** associé à cette sous-trame écologique est ainsi **FORT**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.7. Sous-trame des Milieux aquatiques

A. Décryptage des éléments du SRCE Limousin

Pour étudier cette **sous-trame écologique**, le **SRCE Limousin** s'est basée sur **6** espèces d'insectes, **1** de mammifères, **2** d'oiseaux, **1** de reptile, **3** d'invertébrés aquatiques et **13** de poissons issues de la **liste nationale des espèces déterminantes Trame Verte et Bleue** qui a été complétée par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le **SEPOL** (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin). L'**écologie de ces espèces** et leurs **modalités de déplacement** ont ainsi permit de déterminer la **localisation et la qualité des réseaux écologiques des milieux aquatiques**.

Les **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sous **deux formes** pour cette sous-trame écologique :

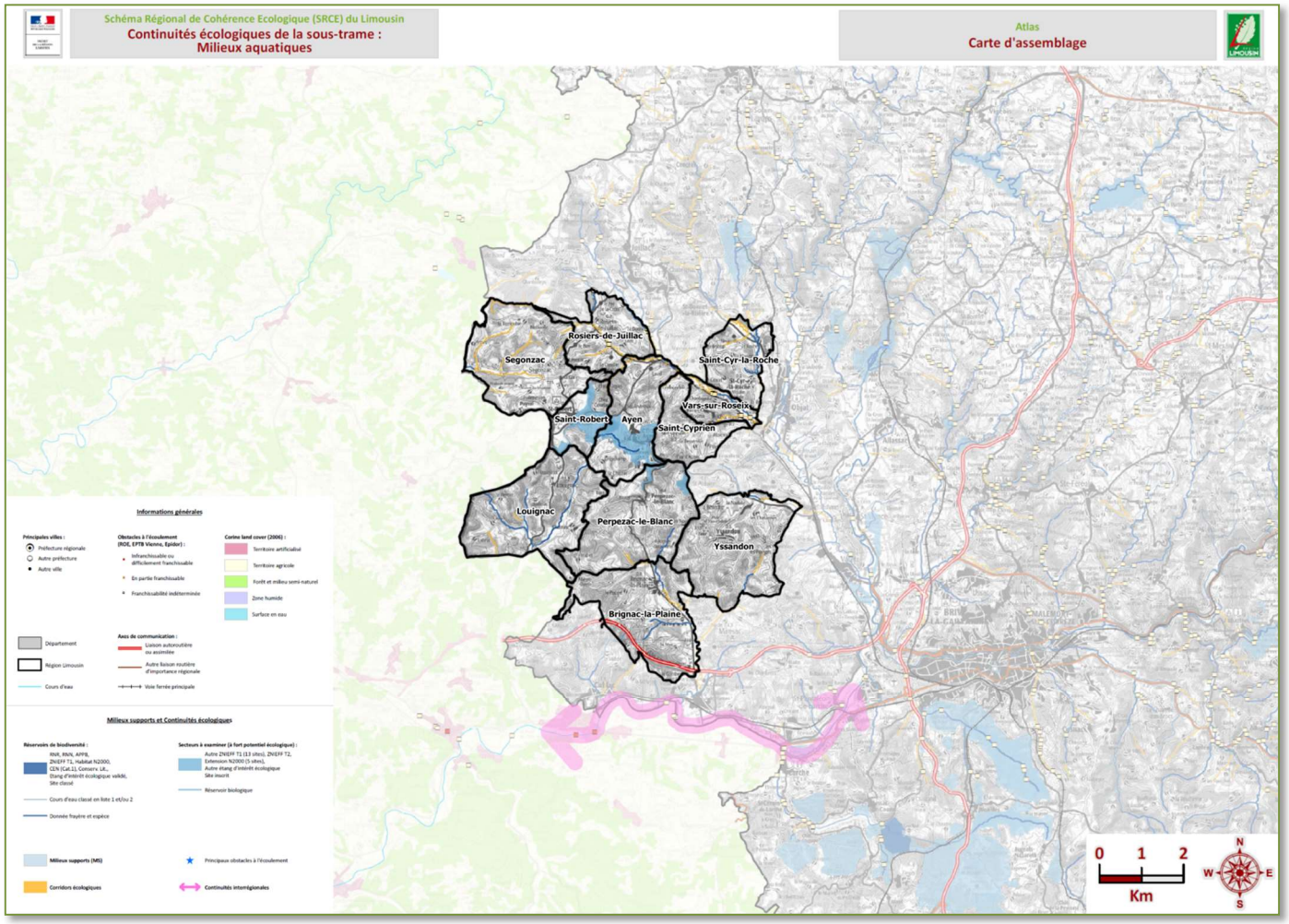
- Des **réservoirs surfaciques** mais aucun d'entre eux n'est présent sur le territoire Yssandonnais,
- Des **réservoirs cours d'eau** qui appartiennent à la Liste 1 et 2 du Code de l'eau et/ou sont des frayères recensées et/ou sont des sites où des espèces d'intérêts ont été identifiées.

Toutes les communes abritent des réservoirs cours d'eau qui sont :

- La rivière de l'Elle,
- Les ruisseaux :

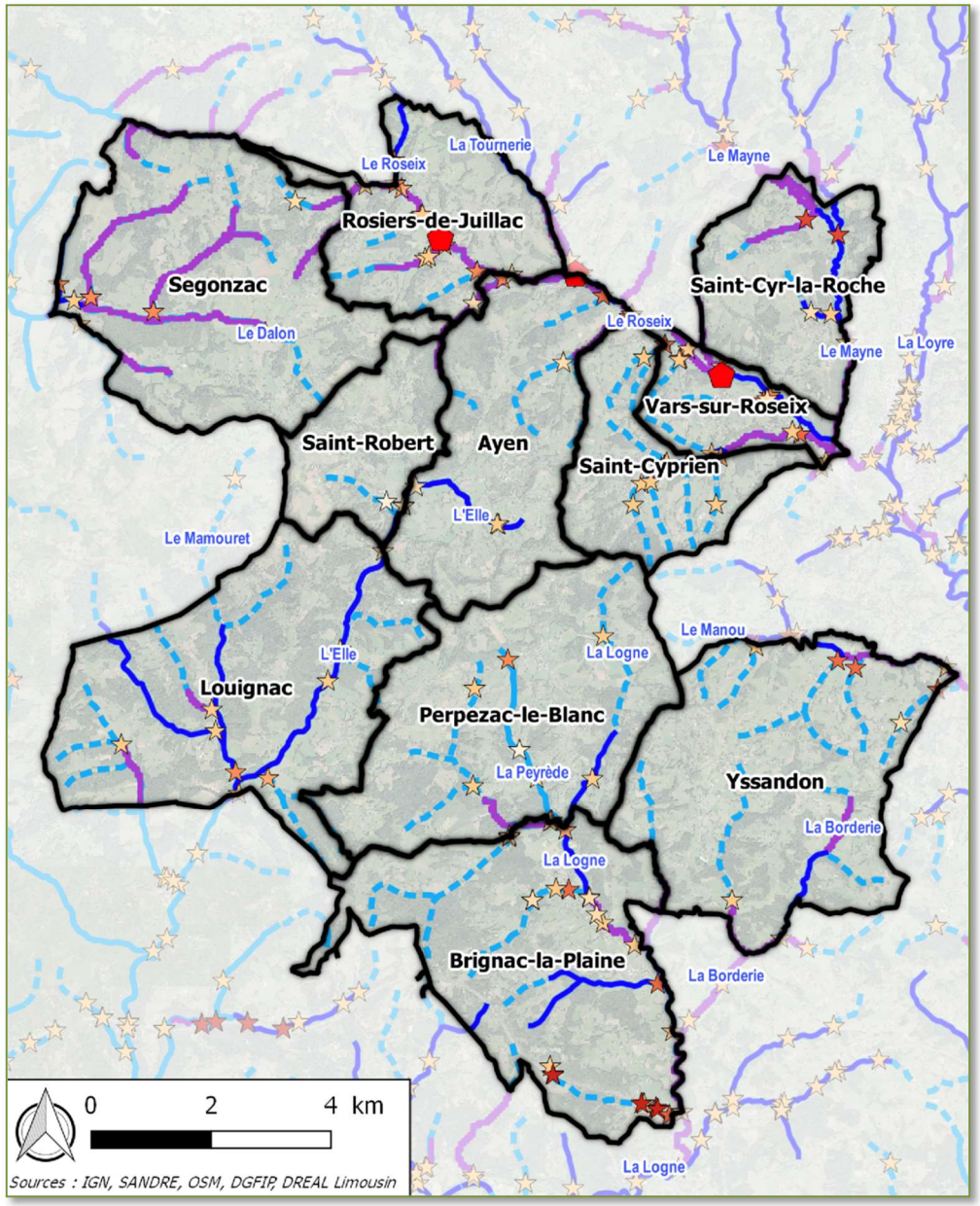
- De la **Cabane**,
- De la **Chabrelie**,
- De la **Serre**,
- De la **Valade**,
- De **Mamouret**,
- Des **Rebières**,
- Du **Mayne**,
- De la **Borderie**,
- De la **Logne**,
- De la **Manou**,
- De la **Peyrède**,
- Du **Dalon**,
- De **Roseix**.

De nombreux cours d'eau du réseau hydrographique Yssandonnais sont également identifiés comme corridors écologique ou milieux support (un réservoir cours d'eau pouvant également remplir cette seconde fonction). Comme pour les autres sous-trames écologiques, un **« secteur à examiner, à fort potentiel écologique »** est présent au niveau des ZNIEFF entre **Saint-Robert** et **Ayen**. Enfin, **aucune liaison avec le réseau aquatique régional ne s'effectue sur le territoire Yssandonnais**. Le lien le plus direct est l'**Elle** (traversant **Ayen**, **Saint-Robert** et **Louignac**) qui se jette dans la Vézère mais passe sous l'**A89** ce qui occasionne une **coupure dans le déplacement de certaines espèces des milieux aquatiques.** A noter que d'autres ruisseaux parcourant le territoire se jettent dans la **Vézère** (ou indirectement via la **Loyre**)



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. *Diagnostic des espaces naturels aquatique et déclinaison de la Sous-trame des Milieux aquatiques sur le territoire Yssandonnais*



L'unité écologique élémentaire pour analyse cette sous-trame écologique est par évidence le **cours d'eau**. La **base de données du SANDRE** (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) a été utilisée pour représenter le réseau hydrographique.

La reconnaissance sur le terrain montre que **ce réseau est plus conséquent que cette base de données** ne le montre :

- Les zones agricoles présentent souvent un **réseau développé de fossés végétalisés** pouvant accueillir une **flore et une faune particulière à ces cours d'eau de faible ampleur**,
- Certains tronçons catégorisés comme de petits ruisselets intermittents se révèlent en **bon écoulement durant l'étiage**.

Ainsi le réseau hydrographique des communes de l'Yssandonnais arbore une grande variété fluviale ce qui implique une diversité des niches écologiques aquatiques. L'**Elle** est le cours d'eau le plus important de ce réseau écologique de par son ampleur (relativement aux autres tronçons hydrographiques) et son classement en temps qu'**axe migrateur salmonicole**, **cours d'eau de Liste 1** (forte valeur patrimoniale) et **réservoir de biodiversité dans le SRCE Limousin**. Ces derniers sont d'ailleurs présents sur toutes les communes.

Comme mentionné précédemment le **SRCE Limousin** identifie des **corridors écologiques aquatiques**, particulièrement présents sur le **Dalon** et ses affluents (commune de **Segonzac**) montrant la bonne **interconnectivité des cours d'eau de ce sous-réseau**. L'intégralité des tronçons hydrographiques est connecté à un réservoir de biodiversité, soit directement (ou via une effluence au maximum), soit via un corridor écologique. Seuls trois obstacles à l'écoulement sont recensés sur la totalité du territoire. Ils se situent sur le **Roseix** au niveau de **Rosiers-de-Juillac**, **Ayen** et de **Vars-sur-Roseix** et sont respectivement une **buse**, un **barrage** et un **seuil**.

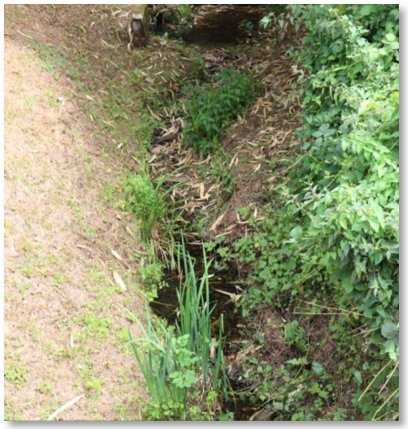
Concernant les **ripisylves** (c'est-à-dire les berges végétalisés), qui possèdent une **multitude de rôles** (régulation des eaux, filtration, niches écologiques, espaces transitoires entre trames aquatiques et terrestres), sont **significativement présentes sur le réseau hydrographique**. Tous les cours d'eau en possèdent sur la majeure partie de leurs linéaires. Cependant elles sont souvent **étroites**, dominées par le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) qui une espèce introduite souvent envahissante. Elles sont également souvent interrompues lors des **franchissements du réseau routier** (et plus les routes franchies sont importantes, plus la rupture écologique l'est aussi)



A noter que tous les cours d'eau identifiés comme réservoirs et/ou corridors sont permanents.

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. *Quelques illustrations des Milieux aquatiques sur les communes de l'Yssandonnais*



*Ruisselet passant sous la rue de la gare à **Segonzac***

Exemple d'un cours d'eau en écoulement durant la période estivale d'étiage non recensé dans les bases de données nationales. **Le réseau hydrographique Yssandonnais mérite ainsi une attention toute particulière.**



*Retenue d'eau, certainement à des fins d'irrigation, présente sur le chemin de La Roche sur la commune d'**Ayen***

Aucun plan d'eau d'envergure n'est présent sur le territoire Yssandonnais. Les milieux aquatiques d'eau stagnante sont ainsi essentiellement représentés par les retenus d'eau. Quelques mares plus ancrées dans les milieux naturels sont également présentes. **Un inventaire plus précis serait intéressant pour analyser les interactions de ces zones d'eau avec le réseau hydrographique**.



*Source du ruisseau de la **Peyrède** aménagée et située au nord de **Perpezac-le-Blanc***

Cette source est un site idéal pour mener des actions de sensibilisation à l'écologie des milieux aquatiques. A noter que cette portion du ruisseau de la **Peyrède** est notée comme intermittent dans la base de données, ce qui n'est donc pas le cas.



*Denses peuplements de Robiniers faux-acacias sur une partie de la ripisylve du Roseix (au niveau de la D71 sur **Rosiers-de-Juillac**)*

La présence du **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est parfois si importante qu'elle forme des populations monospécifiques, c'est-à-dire présentant une biodiversité très réduite. **Le développement de cette espèce ne doit absolument pas être facilité par les incidences du projet communal.**

D. *Conclusion*

Le **réseau hydrographique du territoire Yssandonnais** ne présence ni grands cours d'eau, ni plans d'eau d'envergure. Il est cependant **dense** et recèle de **nombreuses niches écologiques dont certaines forment des réservoirs de biodiversité reconnus à l'échelle régionale** (Cf le **SRCE Limousin**). La **quasi-intégralité des cours d'eau sont interconnectés sans obstacles à l'écoulement** permettant aux espèces strictement aquatiques de se déplacer aisément. Les **ripisylves** jouant des rôles clés dont la **protection des berges** sont bien représentées mais sont fragmentées en de nombreux endroits par le réseau routier. L'**enjeu global** associé à cette sous-trame écologique est ainsi **MOYEN**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.8. Sous-trame des Milieux humides

A. Décryptage des éléments du SRCE Limousin

Pour étudier cette **sous-trame écologique**, le **SRCE Limousin** s'est basée sur **15** espèces d'insectes, **2** de mammifères, **3** d'oiseaux, **2** de reptiles et **3** d'amphibiens issues de la **liste nationale des espèces déterminantes Trame Verte et Bleue** qui a été complétée par le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et le **SEPOL** (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin). L'**écologie de ces espèces** et leurs **modalités de déplacement** ont ainsi permit de déterminer la **localisation et la qualité des réseaux écologiques des milieux humides**.

Sur le territoire Yssandonnais, plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont identifiés au niveau des **parties amont** des ruisseaux suivants :

- De **Pardoufeix**,
- De la **Chabrelle**,
- **Ruisseau Vieux**,
- De **Las Brandas**,
- De l'**Ancharel**,
- De la **Logne**,
- De la **Manou**,
- De la **Peyrède**,
- De **Mamouret**,
- De la **Borderie**,
- De la **Serre**,
- De la **Combe**.

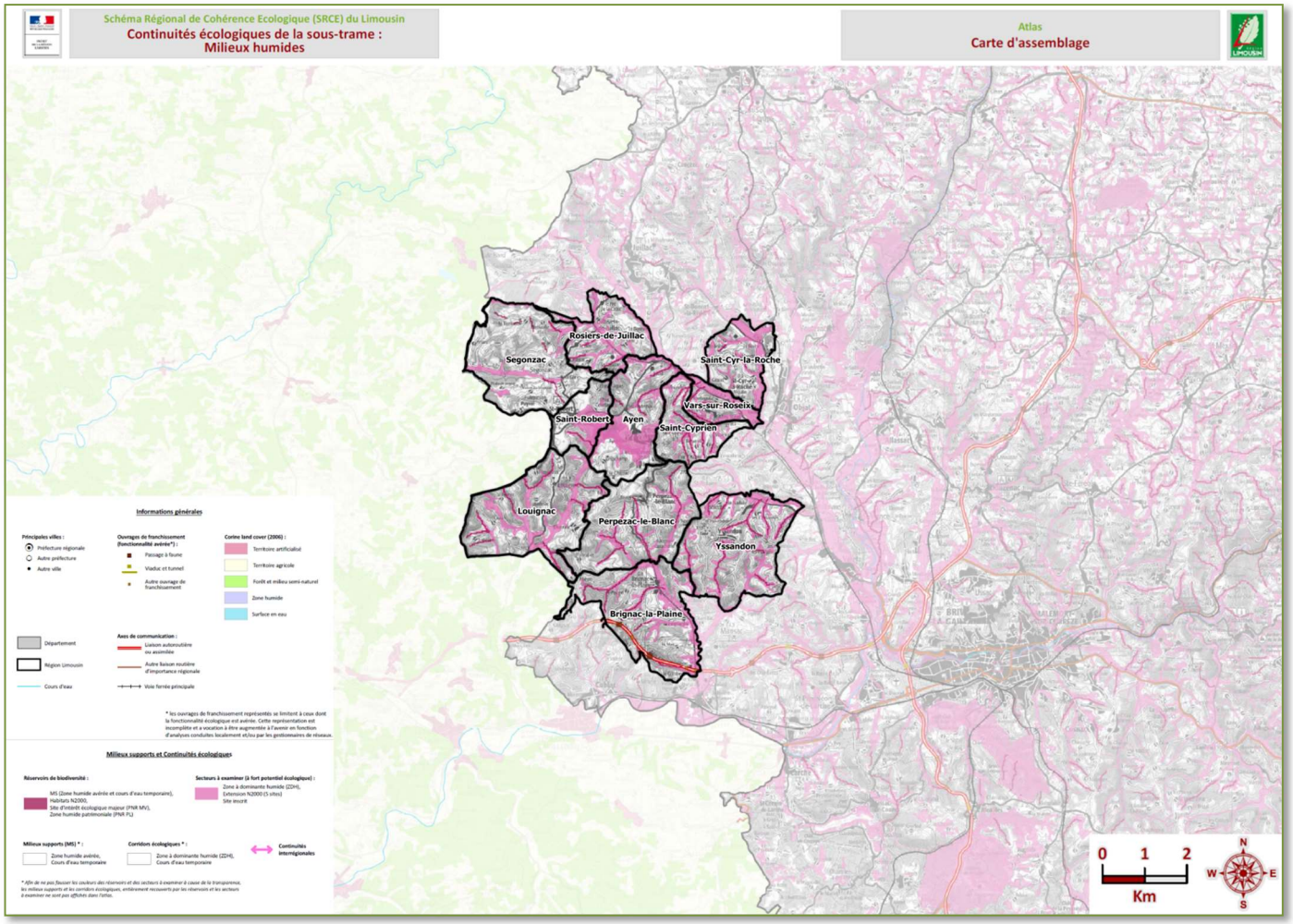
Les **parties amont de leurs petits affluents** sont également souvent identifiés comme **réservoirs de biodiversité**

Une grande densité de **milieux supports** formant des **corridors écologiques** sont de plus présents la quasi-totalité des cours d'eau du réseau hydrographique Yssandonnais (excepté sur ceux de Segonzac mais cela étant certainement du à une hétérogénéité des inventaires la commune étant située dans une Unité Hydrographique de référence).

Ces milieux humides sont principalement des prairies et boisements humides des lits majeurs de cours d'eau. Il y a donc peu de réelles mosaïques de milieux humides à très fort potentiel écologique.

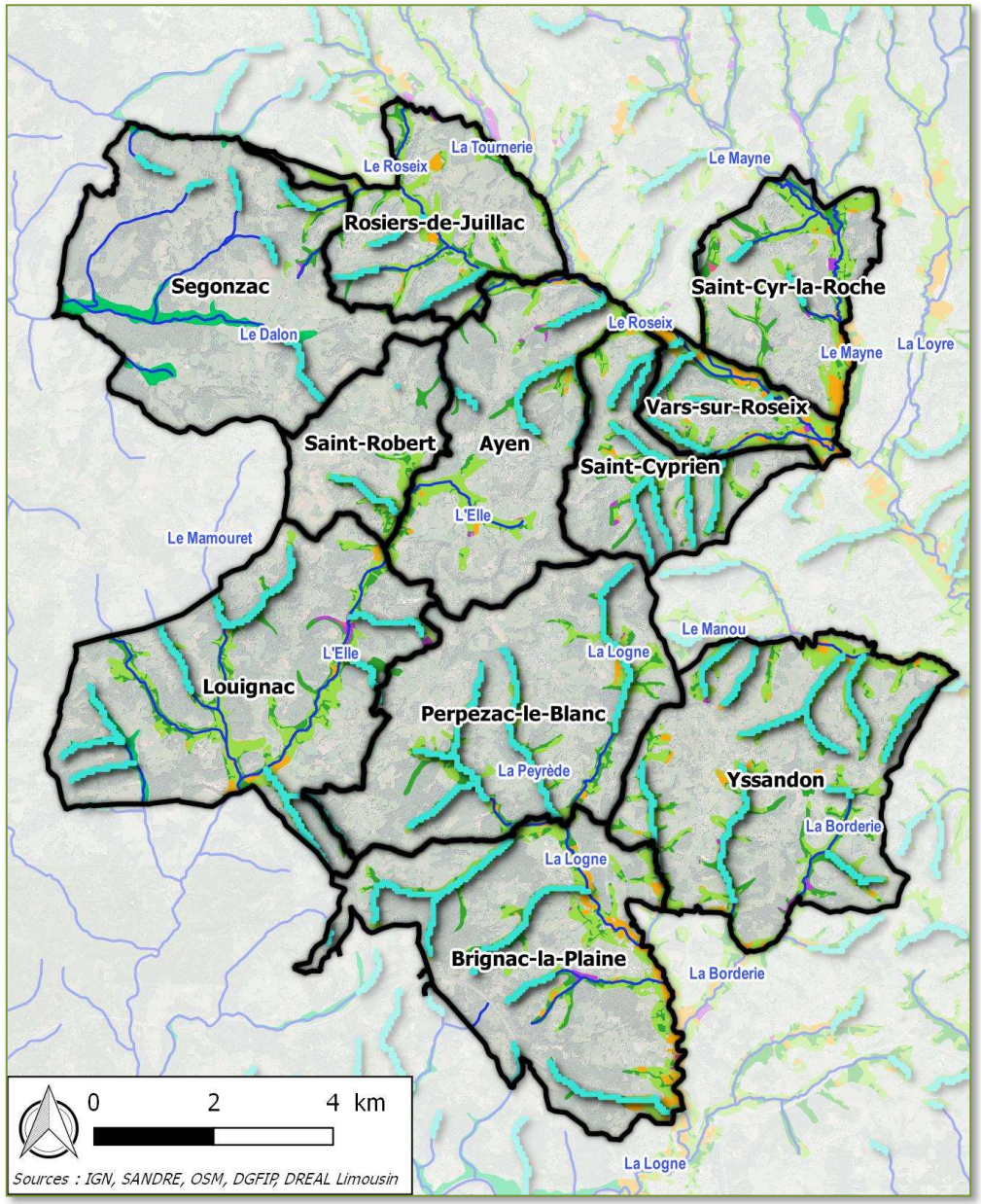
De plus, **en comparaison au réseau écologique régional**, le territoire Yssandonnais **ne présente pas la plus grande densité de réservoirs de biodiversité ni les formations les plus rares**.

Comme pour les autres sous-trames écologiques, un **« secteur à examiner, à fort potentiel écologique »** est présent au niveau des ZNIEFF entre **Saint-Robert** et **Ayen**.



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B. *Diagnostic des espaces naturels potentiellement humides et déclinaison de la Sous-trame des Milieux humides sur le territoire Yssandonnais*



Les **zones humides** sont des milieux naturels définis par le **code de l'environnement** comme *« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »* (**article L.211-1**). L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009** explicite la **définition** et de **délimitation** de ces zones selon deux grands types de critères :

- Le **critère hydrologique** se basant sur les caractéristiques des sols, des niveaux piézométriques et des conditions climatiques favorables ou non à la présence de zones humides,
- Le **critère botanique** se basant sur la phytosociologie des milieux naturels et/ou de la présence d'espèces clés des zones humides.

Ces milieux demandent ainsi des études spécifiques pour pouvoir être spatialisés sur un territoire. Ainsi pour cette sous-trame, les mêmes données que celles mobilisées dans le SRCE Limousin ont été utilisées. A savoir :

- Les **Zones à Dominante Humide** inventoriées par **EPIDOR** (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) en 2007 et révisées en 2011,
- Les **Zones à Dominante Humide** recensées sur une base de données globale par la **DREAL Limousin** provenant donc de sources a priori différentes,

Ces espaces ne forment pas nécessairement des zones humides au sens strict mais possèdent un **fort potentiel écologique** pour les espèces considérées dans cette sous-trame. La faible précision sémantique des données utilisées ne permettent pas de rigoureusement les associer à la **nomenclature EUNIS**.

Comme mentionné précédemment, les **réservoirs de biodiversité** de cette sous-trame sont majoritairement les **parties avals des cours d'eau**. Toutes les communes de 'lYssandonnais en possèdent (en moindre proportion sur **Ayen**, **Segonzac** et **Saint-Cyr-la-Roche**). Ces espaces sont organisés en **réseau écologique** via des **corridors formés par les zones à dominantes humides**. Ces dernières sont majoritairement situées à proximité des cours d'eau et permettent de relier tous les réservoirs de biodiversité du territoire (excepté sur **Segonzac**). **Ainsi le degré de connexion de ce réseau écologique est similaire à celui de la sous-trame et possède les mêmes problématiques de fragmentation**.

A noter que la commune de **Segonzac** semble la plus pauvre en milieux humides. Etant situé dans une **Unité Hydrogéographique de Référence** différente des autres communes, les so**urces de données sont potentiellement également différente qualitativement et quantitativement**.



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C. Quelques illustrations des Milieux humides sur les communes de l'Yssandonnais



*Touradons suivant certainement un sens d'écoulement préférentiel des eaux dans un pâturage sur la commune d'**Yssandon***



*Peuplements de prêles dans le bourg d'**Yssandon***

Même sur des localisations a priori non concernées par les zones à dominante humide il est possible de rencontrer de ponctuels peuplements de plantes possédant une affinité particulière pour les milieux humides. **Le territoire Yssandonnais possède ainsi une grande mixité locale de milieux humides**.



*Réservoir de faible taille inclut dans la paroi rocheuse récoltant les eaux de ruissellement en partie filtrée par un tapis de mousses et de fougères (situé sur la commune de **Saint-Robert**)*



*Mare artificielle à renforts bétonnés mais accolée à une zone de boisements sur la commune d'**Ayen***

Quelques points d'eau (parfois d'origine humaine) sont ancrés dans la végétation et forment des sites favorables au développement des espèces des milieux humides. **Ces postes peuvent être le support de sensibilisation à la biodiversité et facilement être valorisés**.

D. Conclusion

Les milieux humides sont significativement présents sur le territoire Yssandonnais. Malgré l'absence de cours d'eau de grande ampleur ou de formations spécifiquement humides (marais, roselières, tourbières…), le **réseau hydrographique dense en ruisseaux** induit la présence de **3 394 hectares de zones à dominante humide** sur le territoire. Majoritairement composées de **boisements et prairies humides**, ces milieux naturels permettent de **relier les différents réservoirs de biodiversité formant un réseau écologique des milieux humides bien interconnecté**. L'ampleur de cette sous-trame des zones humides nécessitent des **études spécifiques** pour être confortée et affinée. A noter que ces milieux humides possèdent un rôle important de **rétention des eaux pluviales** ainsi qu'un rôle de **filtration/épuration des polluants**, En considérant tous ces éléments, l'**enjeu global** de cette sous-trame écologique est **MOYEN**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.9. Zoom sur les passages à faune au sud de Brignac-la-Plaine

L'autoroute **A89** est l'infrastructure linéaire ayant potentiellement le plus d'impact de **fragmentation sur toutes les sous-trames écologiques du territoire Yssandonnais**. Elle présente cependant **4 ouvrages de franchissement** au niveau de **Brignac-la-Plaine**.



Passage à faune au niveau de la route de Perrier Bardot

Les deux passages à faune accueillent également le passage d'une route. **Ils ne sont pas optimaux pour un déplacement des espèces sans effarouchement.** En effet cet espace est très entretenu alors qu'il devrait restituer une ambiance naturelle pour guider les espèces franchissant l'autoroute.



Passage à faune sur la route entre la route Les Marnas et la Route de la Bombetterie

L'occupation du sol environnant les passages à faune n'est pas engageant pour certaines espèces. **En effet seuls les grands mammifères vont préférentiellement les emprunter**. Des **milieux supports plus diversifiés** devraient se trouver à proximité pour **assurer le franchissement de l'A89 par d'autres espèces**.



Franchissement d'autoroute à la jonction des routes de La Combe et d'Azinieras

Les deux autres franchissements d'autoroutes correspondent simplement au passage d'une route sous ou sur l'**A89**. Il s'agit donc de **passages risqués pour les espèces transitant entre le sud et le nord de l'autoroute**.



Clôture perméable au niveau du passage d'un fossé

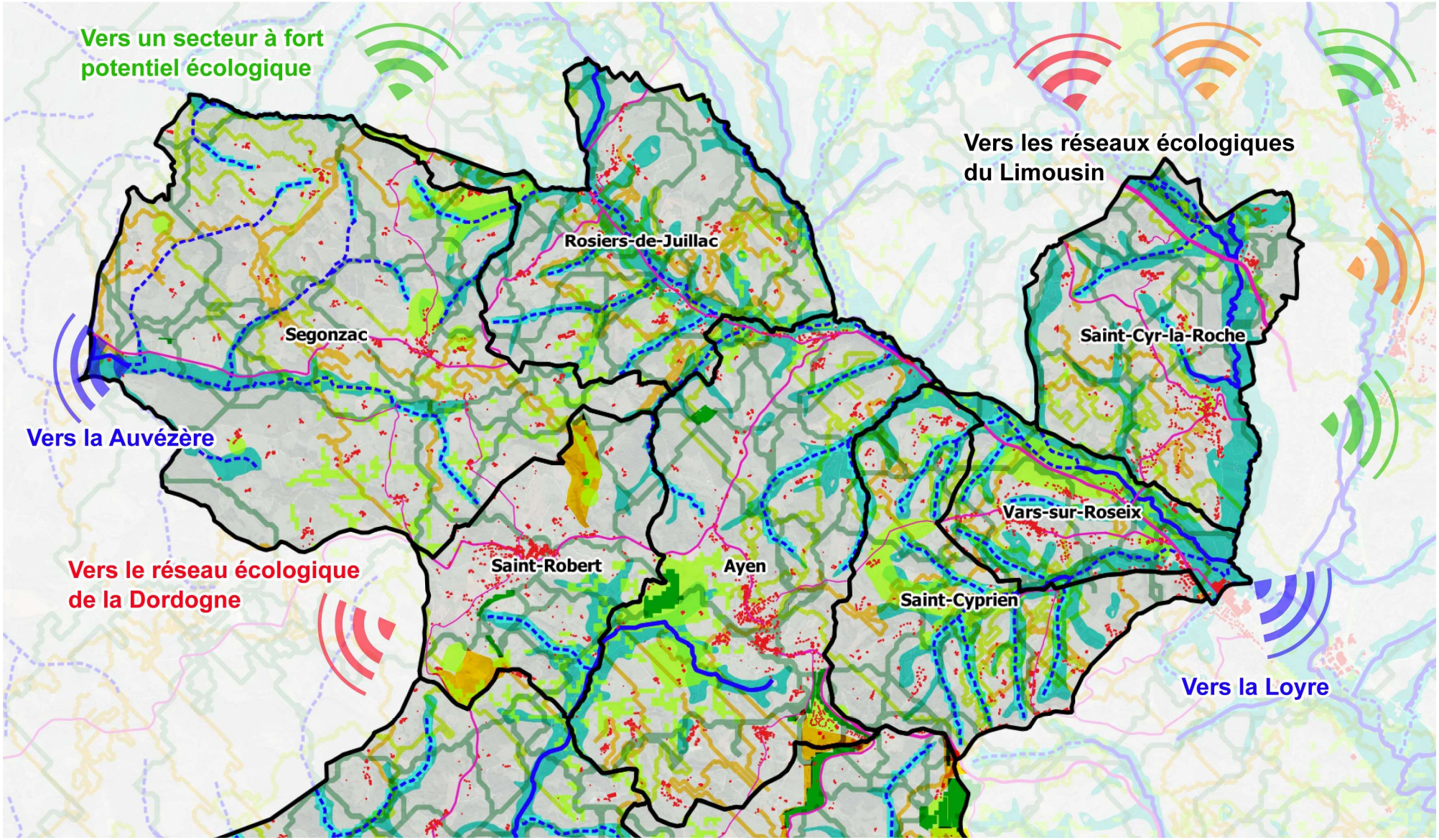
L'autoroute est traversée en plusieurs endroits par des fossés. **La conformation des clôtures permet aux petites espèces des milieux aquatiques et humides de les franchir**.

Les franchissements de l'A89 sont peu qualitatifs mais restent les **passages les plus sûrs pour les espèces traversant l'autoroute** (pour celles à déplacement terrestre). L'analyse de la Trame Verte et Bleue sur le territoire Yssandonnais a néanmoins montré que **la fragmentation par l'A89 est finalement peu impactante pour les réseaux écologiques locaux et leur inclusion dans les continuités régionales**. Ainsi l'enjeu associé à ces ouvrages est **FAIBLE** bien qu'il serait intéressant de les rendre plus qualitatifs en jouant sur l'aménagement autour d'eux.

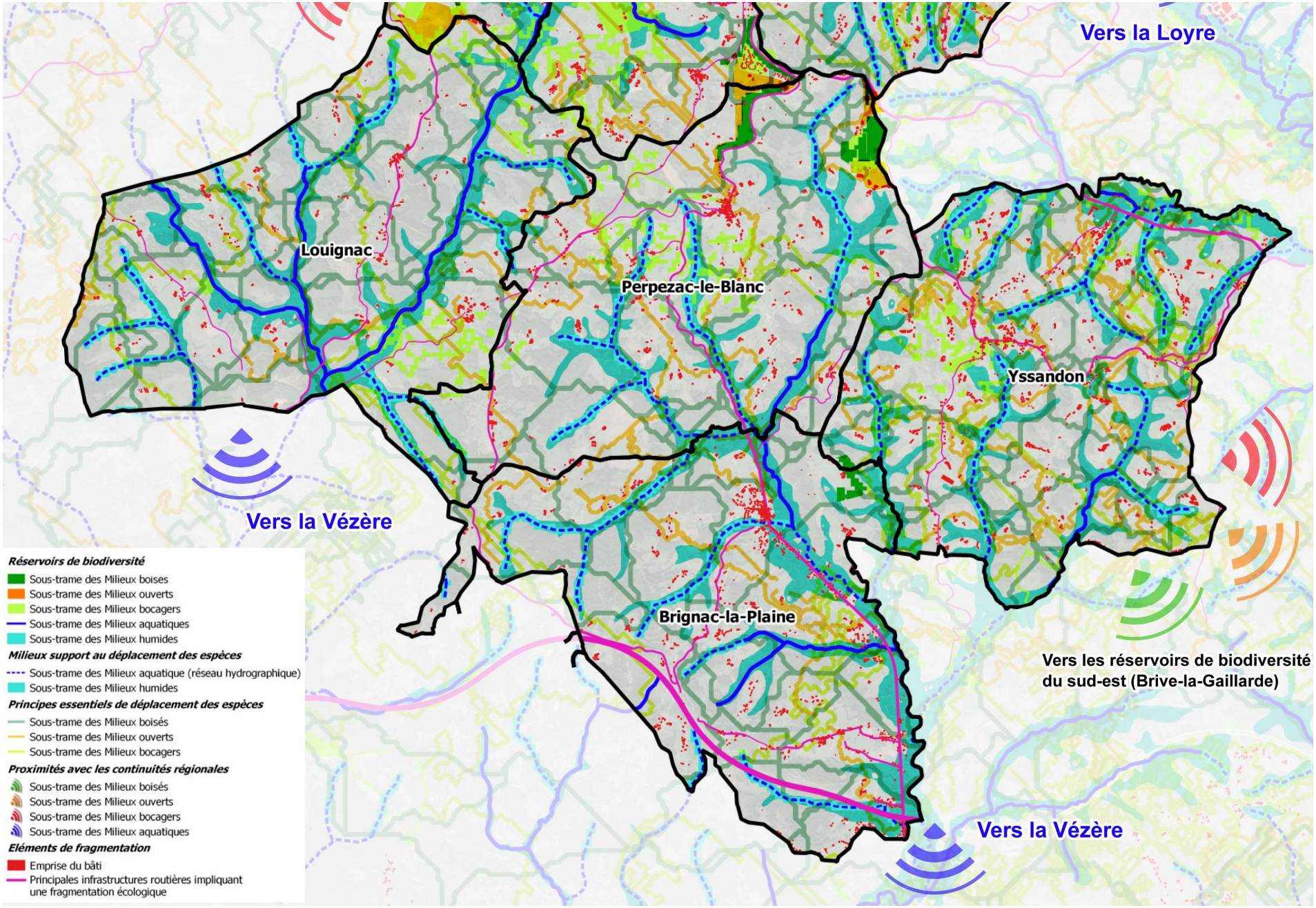
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.10. Synthèse du diagnostic des espaces naturels et de la Trame Verte et Bleue

2.5.3.10.1. Espaces naturels à enjeux et réseaux écologiques sur le territoire Yssandonnais



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.10.2. Particularités des réseaux écologiques de chaque commune de l'Yssandonnais

Les visites sur le terrain ont permis d'individualiser le profil d'espaces naturels de chaque commune. Le tableau suivant liste les principales caractéristiques des communes définissant ou influençant les réseaux écologiques (sachant qu'étant sur le même type de territoire, les différences restent mineures).

Ayen 🔴	• Nombreuses prairies très qualitatives • Réseau routier peu fragmentant • Forte présence du Robinier faux-acacia	**Saint-Cyr-la-Roche** 🔴	• Plusieurs inclusions d'aménagements anthropiques dans les boisements • Quelques friches qualitatives
Brignac-la-Plaine 🟡	• Parcelles agricoles en inclusion dans les boisements • Zones bâties très clôturées • Peu de zones de prairies qualitatives	**Saint-Robert** 🔴	• Nombreuses prairies très qualitatives • Réseau routier peu fragmentant • Agriculture peu marquée
Louignac 🟡	• Pâturages assez développés • Bourg peu fragmentant • Nombreuses prairies mais peu qualitatives	**Vars-sur-Roseix** 🟡	• Plusieurs inclusions d'aménagements anthropiques dans les boisements • Quelques friches qualitatives
Perpezac-le-Blanc 🟡	• Forte mixité agricole (beaucoup de pâturages) • Quelques prairies très qualitatives • Quelques friches agroforestières possédant un potentiel écologique relativement élevé	**Segonzac** 🟡	• Mosaïque paysagère bien équilibrée • Haies champêtres bien diversifiées • Forte présence du Robinier faux-acacia
Rosiers-de-Juillac 🟡	• Occupation du sol variée (plutôt prairiale) • Pâturages équilibrés avec les prairies • Forte présence du Robinier faux-acacia	**Yssandon** 🟡	• Forte mosaïque de boisements • Prairies et friches particulièrement présentes • Corps de ferme épars occasionnant des
Saint-Cyprien 🟡	• Forte présence de l'agriculture et de l'élevage • Bonnes mosaïques de milieux ouverts malgré tout		

• *Enjeu moyen* / • *Enjeu fort*

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.5.3.10.3. Recommandations pour la préservation, la valorisation et la restauration des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue du territoire Yssandonnais

Les différentes analyses précédentes ont permis de dégager un état des lieux des **cinq sous-trames écologiques** composant la Trame Verte et Bleue du territoire Yssandonnais. Les tableaux suivants reprennent les **principaux enjeux** de ces sous-trames en les liant à des **potentialités de valorisation**. Ces dernières font également aux **points de vigilance** détectés sur les différents **réseaux écologiques**.

Milieux boisés	●	***Eléments à enjeux :*** Un réseau écologique très bien représenté mais présentant peu d'espaces naturels réellement qualitatifs. Les boisements éparts forment un maillage favorable au déplacement de nombreuses espèces. ***Points de vigilance :*** La grande densité de boisements mais dans une conformation globalement éclatée rend très sensible ce réseau écologique au mitage et à la fragmentation. A surveiller. ***Éléments de valorisation :*** Surveiller l'évolution des boisements et tendre vers des conformations de massifs forestiers plus structurés.
Milieux ouverts	●	***Eléments à enjeux :*** Un cœur de réservoirs de biodiversité d'enjeu régional et concernant des types de milieux très spécifiques est présent. Il est inclut dans les continuités régionales via le réseau de prairies dites permanentes. ***Points de vigilance :*** Les réservoirs de biodiversité sont à préserver, en particulier ceux associés aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. ***Éléments de valorisation :*** Améliorer la connaissance des milieux prairiaux afin de confirmer ou d'infirmer leur potentiel écologique permettant ainsi d'établir un réseau écologique plus cohérent.
Milieux bocagers	●	***Enjeux :*** Les structures bocagères sont significativement présentes et diversifiées sur le territoire. Les zones de plus forte densité forme des réservoirs de biodiversité mais sont plus particulièrement touchées par la fragmentation par le réseau routier. ***Points de vigilance :*** L'emplacement et l'orientation des haies jouent beaucoup sur la qualité écologique du réseau formé. Les éventuelles modifications du réseau sont donc à surveiller. ***Éléments de valorisation :*** Conserver et renforcer l'entretien pour garantir la qualité écologique de ce type d'habitat et assurer leurs services écosystémtiques (protection de l'érosion des parcelles, brise-vent…).
Milieux aquatiques	●	***Eléments à enjeux :*** Le réseau hydrographique est relativement dense mais ne présente pas de cours d'eau d'envergure. Peu d'entre eux sont permanents mais ces derniers ont une valeur écologique reconnue. ***Points de vigilance :*** L'étiage implique une forte pression sur les espèces entièrement aquatique résidant dans les cours d'eau intermittent. Des zones d'eau stagnantes subsistent grâce au couvert des ripisylves et à l'utilisation modérée de la ressource en eau. Ces facteurs doivent continuer à assurer la survie de ces espèces durant les périodes d'étiage. ***Éléments de valorisation :*** Préserver les ripisylves qui sont partie intégrante du fonctionnement écologique et fluvial des cours d'eau. Valoriser les passages sous infrastructures linéaires pour réduire les ruptures des continuités écologiques.
Milieux humides	●	***Eléments à enjeux :*** Une forte densité de zones à dominante humide est présente sur le territoire, principalement aux abords des cours d'eau, dans les fonds de vallées. ***Points de vigilance :*** La gestion des abords des cours d'eau doit impérativement prendre en compte les zones humides potentielles (les Zones à Dominante Humide) qui risqueraient d'être fortement impactées par des aménagements modifiant le contexte hydraulique local. ***Éléments de valorisation :*** Améliorer la connaissance pour identifier des zones humides selon les critères règlementaires et encadrer leur gestion pour valoriser leurs services écosystémiques (régulation des phénomènes de crues, épuration des pollutions diffuses, régulation des populations de nuisibles comme les moustiques…).

● *Enjeu faible* / ● *Enjeu moyen* / ● *Enjeu fort*

RESUME

Les **espaces naturels** forment une **composante territoriale essentielle pour les communes de l'Yssandonnais**. Ce **patrimoine naturel omniprésent** comporte des espaces très qualitatifs, **réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale** qui s'intègrent dans les **continuités régionales** via les **réseaux écologiques locaux**. L'analyse par la **Trame Verte et Bleue** a également mis en évidence des **points de vigilance** signifiant de **potentielles dégradations des milieux naturels s'ils ne sont pas correctement pris en compte dans les projets communaux**. L'**enjeu global** sur le territoire Yssandonnais pour cette thématique environnementale sera ainsi considéré comme **MODERE** à **FORT**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6. Le Paysage

2.6.1. Composantes paysagères

L'étude des composantes paysagères nous permet de matérialiser ces nombreux détails paysagers, qui apparaissent de manière diffuse et redondante. Le paysage du territoire de l'Yssandonnais est constitué de **4 composantes**, qui sont en **constante évolution**, la carte ci-contre représente le territoire à un instant T. Il s'agit des **espaces cultivés** (champs), des **prairies permanentes** (pâturages et « prairies naturelles »), des **boisements** (comprenant les vergers) et des **espaces urbanisés** (les bourgs et les hameaux les plus importants)

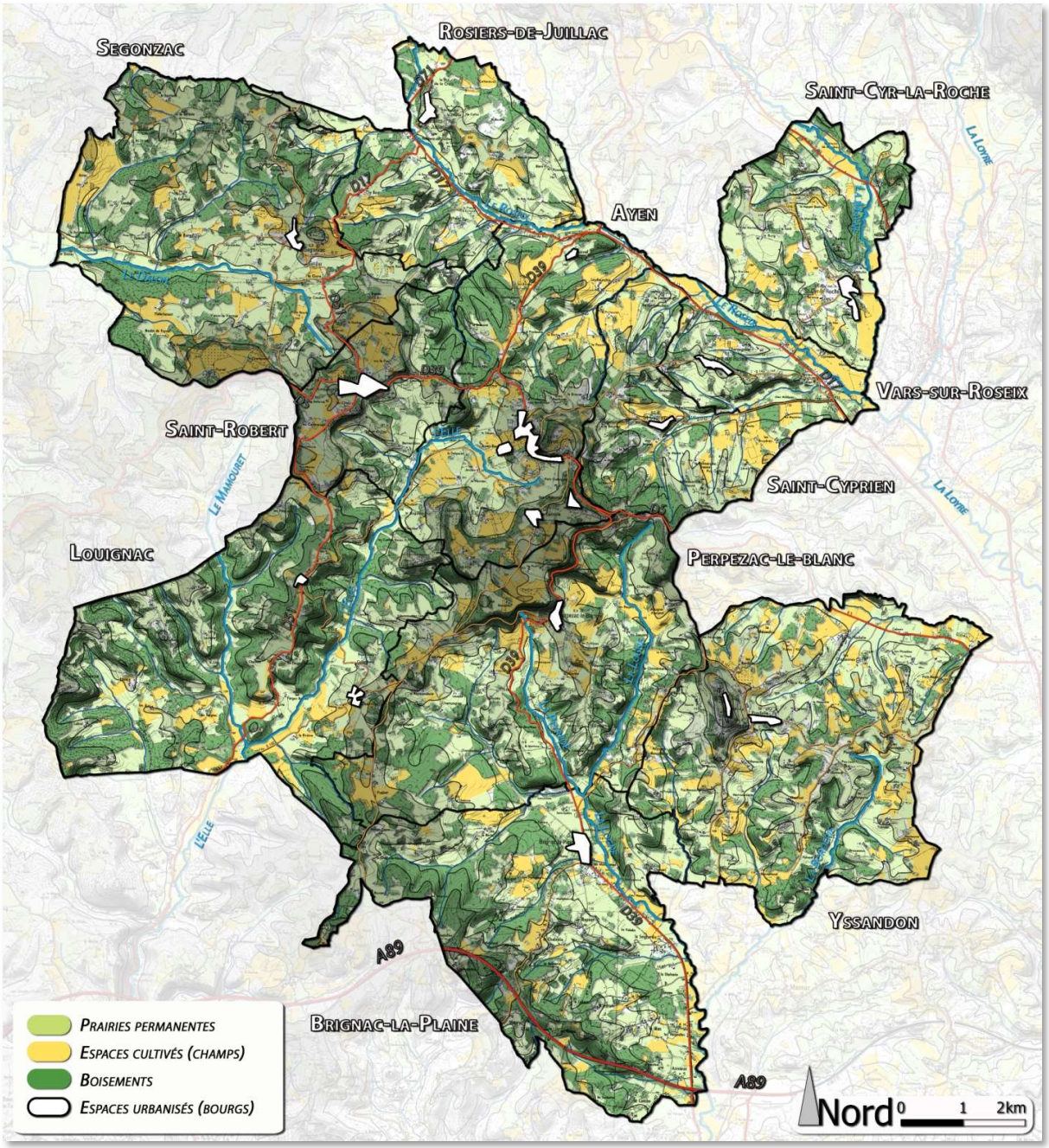
La particularité de ce territoire est que les **composantes s'organisent de manière aléatoire en fonction du relief**. En effet, il peut y avoir des champs en crête comme dans les vallées, de même pour les boisements, les prairies et les bourgs. Les **versants abrupts** sont plus généralement boisés, les **hauts plus secs** orientent les types d'espèces cultivées, de même que les **fonds de vallées humides**.

Hors espaces urbanisés, le **territoire rural** agglomère ces différentes composantes entremêlées, pour ne former finalement qu'un type d'occupation du sol : **une mosaïque bocagère**. C'est justement la forme bocagère de polyculture / élevage, certainement pérennisée par les affres du relief, qui a permis le **maintien de cet ensemble complexe et traditionnel** (le contre exemple étant la transformation totale des terrains les plus plats vers des systèmes agricoles industriels : la Beauce par exemple).

Le système bocager est important pour la **qualité paysagère, écologique et agricole**. Elle renforce la présence boisée et représente un lien fort entre toutes les composante. Sa présence est **plus marquée dans les vallées** ce qui contribue à fermer le paysage ; en contrepartie les espaces hauts, en crête, sont plus ouverts.

Le Sud-Ouest du territoire (Louignac et Brignac-la-Plaine notamment) est plus boisé, tandis que le Nord et l'Est semble plus agricole. En termes de surface, les **composantes boisées et prairiales sont majoritaires et équivalentes**, pour autant, en terme d'importance paysagère, les **espaces pâturés par les vaches de race Limousine**, forment un tableau plus caractéristique du lieu.

Cette **mosaïque paysagère globale homogénéise le relief car constitue un ensemble complexe et unique**, l'association des composantes ne peut pas constituer la base des entités de paysages (*Cf. paragraphe suivant*).



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Une prairie est considérée comme permanente lorsque la strate herbacée est maintenue pendant un minimum de 5 ans. Les pelouses sèches calcaires sont des prairies « naturelles » marquées par une végétation spécifique).
Les prairies sont des espaces ouverts qui peuvent prendre différentes formes, ici, une prairie sèche sur les hauteurs de Ségonzac arbore des teintes jaunes.



Dans la vallée de l'Elle à Louignac, cette prairie de fauche exprime l'humidité du lieu par ses couleurs verts tendres.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

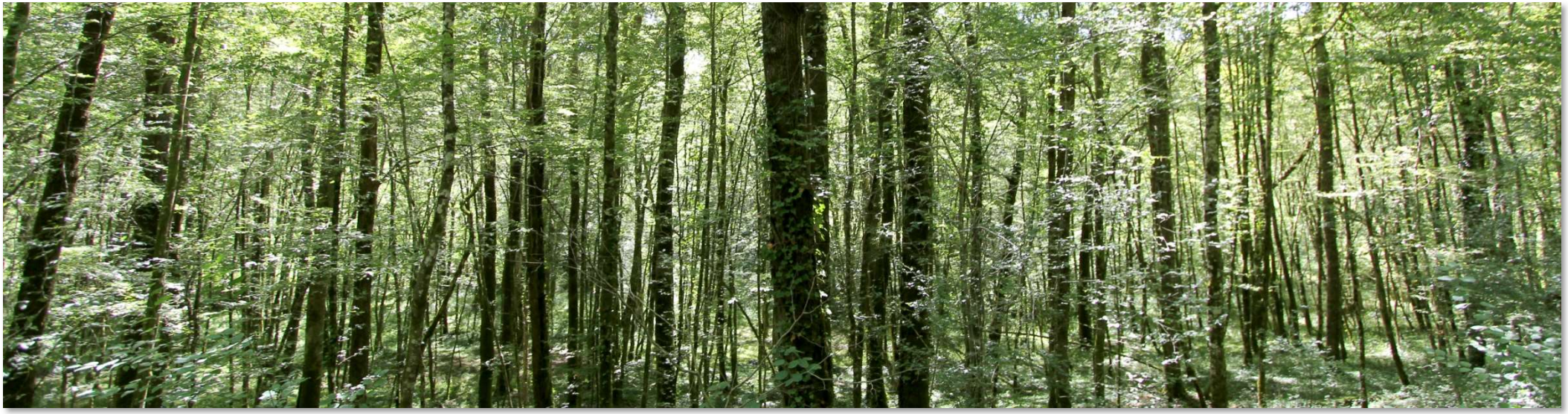


Prairie pâturée sur un versant de Rosiers-de-Juillac, la caractéristique race Limousine est l'espèce de vache (à viande) locale.

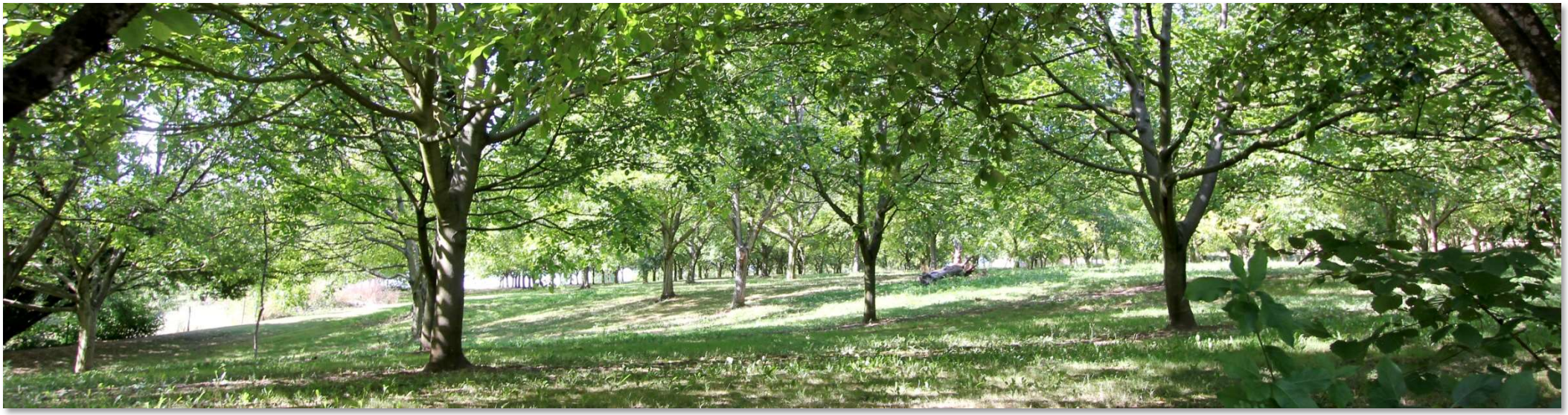


Ces notions de teintes en fonction de la position sur le relief est aussi effective pour les cultures, à droite un champs de céréales en crête à Perpezac-le-Haut, à gauche un champs de maïs dans la vallée de la Mayne à Saint-Cyr-la-Roche.
Les champs sont une composante qui évolue très vite, le paysage change chaque année en fonction des cultures pratiquées ou de la mise au repos des terres, sous forme de jachère ou de prairie.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



La composante des boisements crée un paysage d'ombre qui ferme les vues. Peu de boisements sont exploités pour le bois sur le territoire, pour autant, ils ont des fonctions récréatives et écologiques. Forêt à Louignac.



Même si ce sont des espaces agricoles les noyeraies, très présentes sur le territoire, sont classées du point de vue paysager au sein de la composante des boisements. Leur agencement est organisé mais leur effet paysager est globalement similaire aux boisement « sauvages ». Noyeraie situé à Ayen Bas.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Le bocage n'est pas une composante mais un système agricole et paysager qui effectue le lien entre les composantes : prairies, champs, boisemens et aussi les espaces bâtis. Vallée de la Mayne à Saint-Cyr-la-Roche.



Cet ensemble complexe basé sur la redondance des composantes matérialise une mosaïque paysagère ou « paysage mosaïqué » sur l'ensemble du territoire de l'Yssandonais. Campagnes d'Ayen et de Rosiers-de-Juillac.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



La composante urbaine est déterminé par une omniprésence du bati ainsi que des espaces aménagés : routes, trottoirs, places, plantations, etc...
Les vues sont globalement fermées par les édifices mais des perspectives et panoramas peuvent être aménagés.



La composante urbaine se limite aux bourgs et aux hameaux les plus importants. Lorsque le bâti se diffuse en campagne de manière aléatoire, c'est un phénomène de mitage qui correspond une détérioration du paysage rural et non plus une entité urbaine témoignant d'une certaine densité. Point de vue sur les crêtes mitées de l'Est d'Yssandon.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.2. Entités paysagères

Suite à l'analyse du contexte paysager, du territoire physique, de l'environnement, des périmètres de protection et des composantes paysagères, les différentes **entités de paysage** émergent alors. Ces entités sont des blocs répondant aux mêmes problématiques paysagères. Elles permettent de faciliter la lecture des paysages de l'Yssandonnais.

Pour mémoire, l'étude de l'atlas des paysages du Limousin place ce territoire dans l'unité nommée le « pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin ». Au vu de la précédente analyse, il est possible de détailler ce point. Les entités ne correspondent pas ici à un regroupement de composantes, car **la trame mosaïque est uniforme et omniprésente** au niveau de l'Yssandonnais.

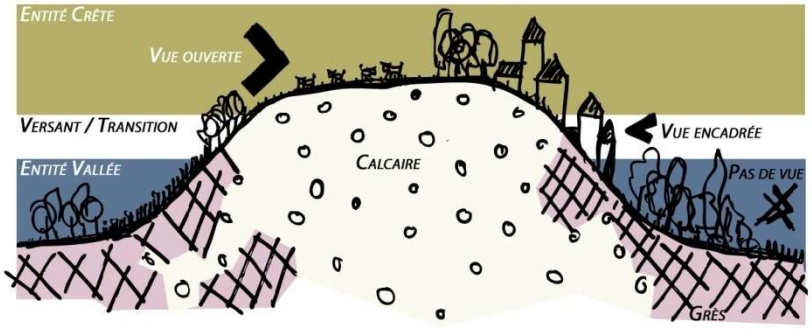
Les entités émergent alors des **ambiances vécues** sur le territoire, elles se basent sur la **notion d'ouverture des paysages** et le ressenti relatif aux **variations de chaque composante**. 3 entités ont ainsi été déterminées :

- l'**Yssandonnais haut correspondant à l'entité des crêtes**. En position dominante, les vues sont largement ouvertes, l'ambiance est lumineuse, les paysages plus secs présentent des tonalités dominantes jaunes.

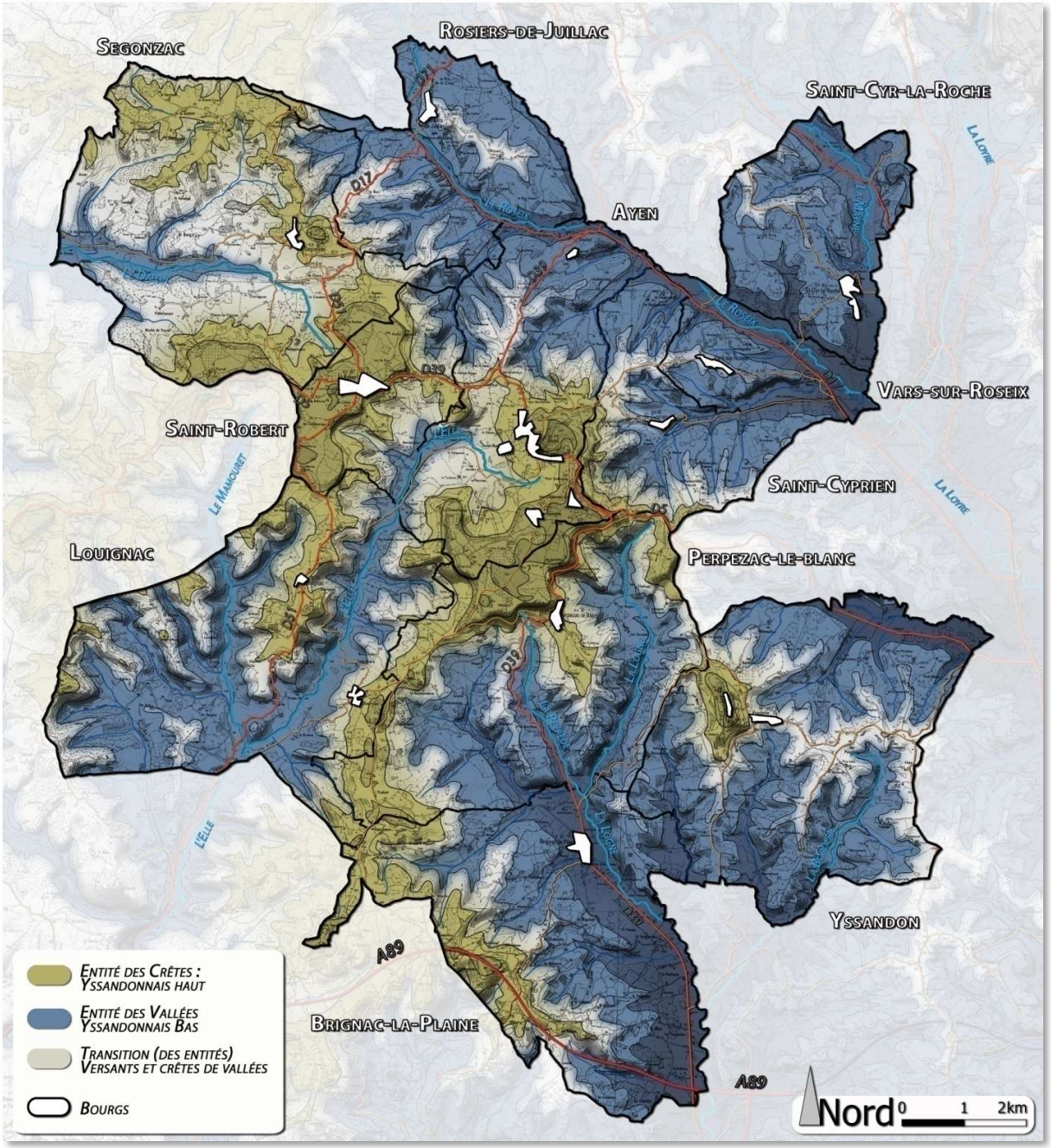
- l'**Yssandonnais bas correspondant à l'entité des vallées**. En position basse, les vues sont limitées par les versants et les crêtes des buttes calcaires. Les ambiances sont plus ombragées et les paysages plus humides affichent des teintes vertes.

- Les **versants et les crêtes de vallées correspondent à la transition entre les entités**. Pouvant aussi être nommée « les rebords paysagers », cette entité est intermédiaire et mêlent les caractéristiques des crêtes et de vallées, sur un relief pentu.

La **perception de l'horizon** est centrale dans la définition des entités.



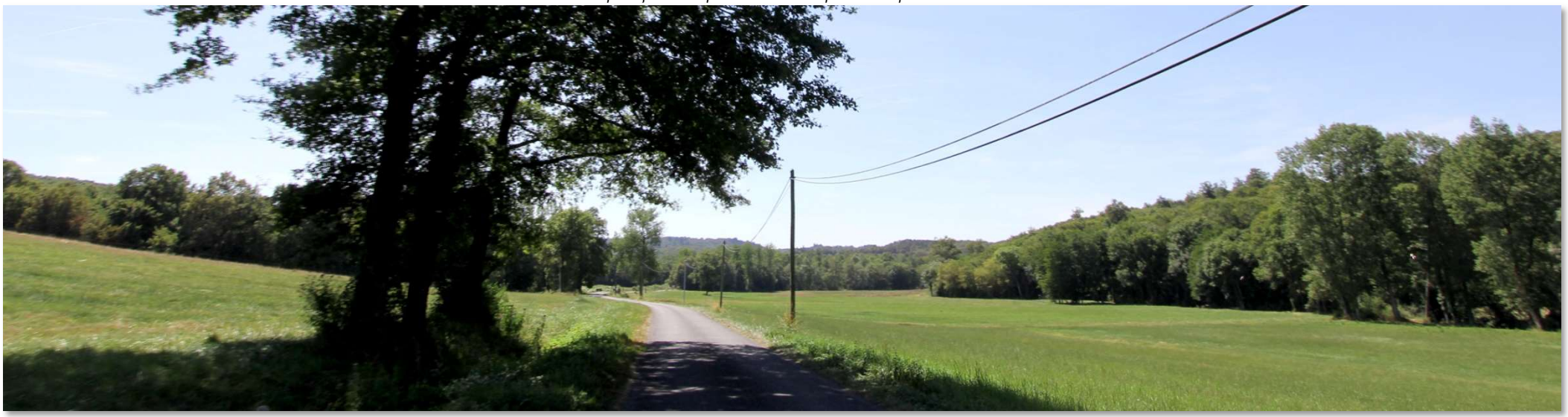
Occupation du sol en fonction du relief :
aléatoire entre champs, prairies permanentes, boisements, espaces urbanisés



Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Depuis le Puy d'Yssandon, les vues à 180° portent à plusieurs kilomètres. Ces panoramas donnent l'impression de dominer l'horizon, ligne courbe exposant ici la courbure du monde.
L'entité des crêtes se caractérise principalement par ses vues omniprésentes qui donnent à voir les vallées en contrebas.



Ce paysage se situe à Louignac dans la vallée de l'Elle. L'horizon est ici formé par des lignes de crête qui domine l'observateur, les vues se ferment car sont cadrées par les versants.
La position dans l'entité des vallées permet d'observer les 3 entités à la fois, les lignes de crête deviennent des espaces paysagers sensibles car sont alors très visibles.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Les transitions présentent des paysages qui varient en fonction du degré de pente, les versants étant plus ou moins exploitables (agriculture / urbanisation ou forêt) en fonction de ce point.
Les transitions se caractérisent par un début et une fin, à savoir les vallées et les crêtes. A Rosiers-de-Juillac, depuis la vallée du Roseix, les pentes douces sont cultivées et pâturées.



La versants créent des faces dans le paysage qui ferment les vues des vallées et se matérialisent depuis les points bas. Les pentes raides au Nord de Perpezac-le-Blanc sont occupées par de la forêt.
Dans certains cas (Rosiers-de-Juillac, Vars-sur-Roseix, Saint-Cyprien et Saint-Cyr-la-Roche) cet intermédiaire forme de petits points hauts dans les vallées, en s'affranchissant ainsi de l'entité de crêtes.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.3. Inscription des bourgs dans le paysage

Un des premiers éléments caractéristiques des bourgs de l'Yssandonnais réside dans le **matériau traditionnel de construction** des édifices et surtout dans les **larges variations** au niveau d'un territoire de cette échelle. Le **calcaires blanc des hauts** se juxtapose au **grès des bas**, prenant des teintes lie-de-vin elles aussi variables : du rouge au mauve en passant par le brun (« médian »).



Confrontation des espaces urbains de Perpezac-le-Blanc et de Saint-Cyprien : 2 paysages à part.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Dans un premier temps La position des bourgs au niveau des **différentes entités à été confrontée avec la couleur de la pierre utilisée** dans les cœurs historiques. Il en ressort que :

- les villages « hauts » de l'entité des crêtes sont faits de **pierre blanche calcaire,**

- les villages « bas » de l'entité des vallées sont construits de **grès de pierre brune,**

- les villages « intermédiaire » sur versant sont bâtis d'un mélange de pierres blanches et brunes,

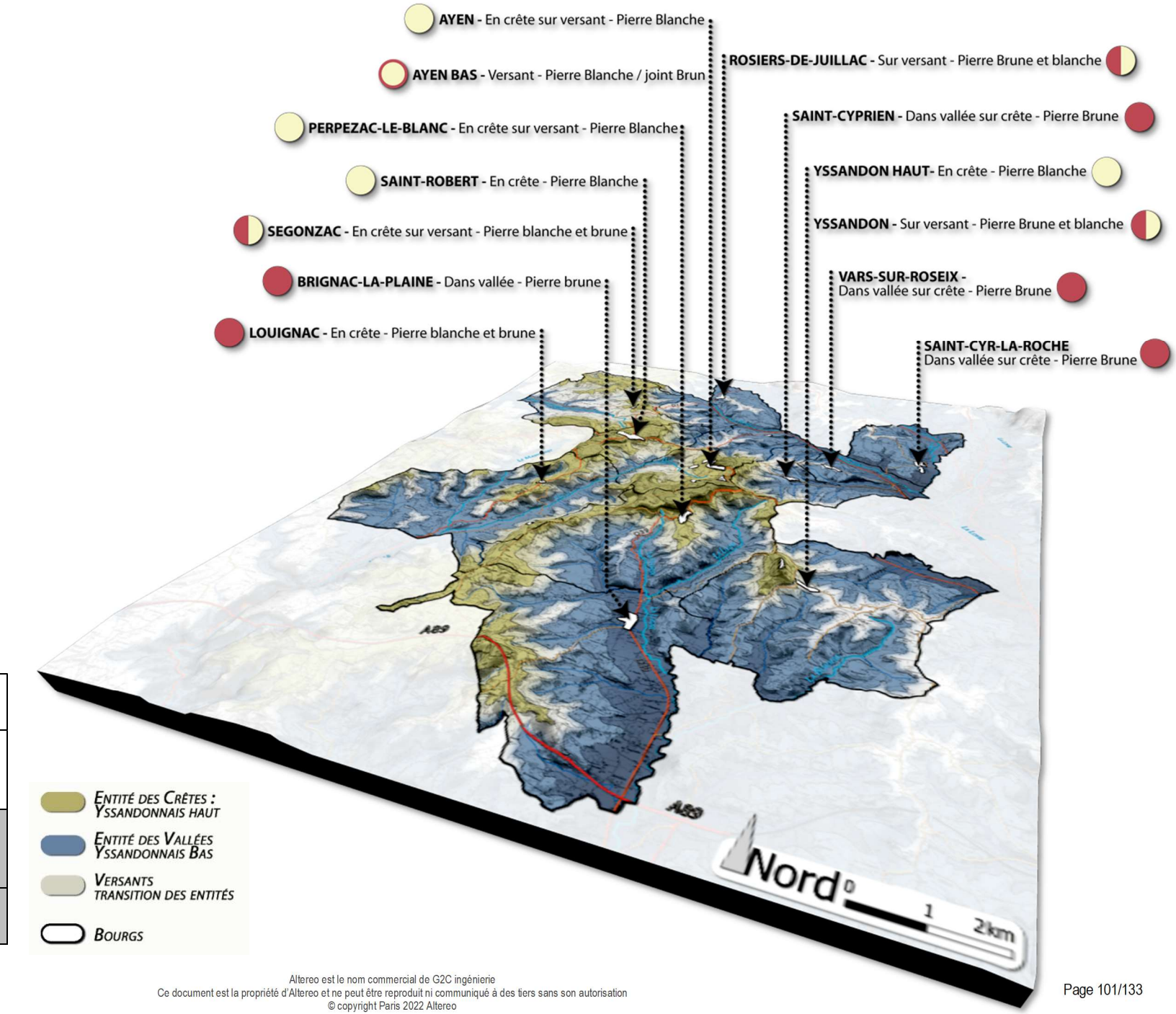
Il existe des **exceptions à la règle** :

- **Louignac** est le seul village en crête caractérisé par la pierre de couleur brune,

- **Ayen Bas** est le seul hameau sur versant en pierres blanches, mais avec joints bruns

Dans un deuxième temps, la position des bourgs sur le relief permet de compléter l'inscription paysagère des cœurs urbains avec les **silhouettes représentatives des villages**. Cette thématique est connexe avec la suivante, à savoir celle des **perceptions et des covisibilités** qui s'intéresse aussi aux vues intercommunales lointaines. L'étude de la silhouette des villages se base ici sur des **points de vue communaux proches**. Les bourgs ont été classés en 4 catégories suivant leur perception :

A - Bourgs visibles de loin et de près : Ayen, Perpezac-le-Blanc, Saint Robert, Segonzac
B - Bourgs visibles uniquement de près : Louignac, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Cyprien, Yssandon,
C – Bourgs visibles uniquement de loin : Vars-sur-Roseix (points de vue non remarquables de près)
D - Bourgs sans silhouette : Rosiers-de-Juillac, Brignac-la-Plaine



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Il est difficile d'exprimer un rapport entre la position du bourg sur le relief et leur visibilité, car les points de vue sur les villages dépendent aussi de la **position des axes ou des hameaux connexes** (là où se trouvent de potentiels observateurs), et de l'**occupation du sol** (forêt). Pour autant, que ce soit les **silhouettes** (point de vue proches) ou les vues plus lointaines, ces **paysages remarquables forment des zones sensibles.**

A – Silhouettes de bourgs visibles de loin et de près



La silhouette principale d'Ayen est visible depuis le VVF, ce point de vue est aussi un panorama (vue de Saint-Robert en arrière plan). Le bourg enroulant la butte d'Ayen, il n'y a pas de visibilité depuis le Nord et l'Est.
Il existe aussi un beau point sur la silhouette Nord d'Ayen-Bas, depuis le cimetière.



Le bourg de Perpezac se situe aussi sur le versant d'un puy mais il s'avance sur une crête intermédiaire au Sud du relief dégageant de belles vues depuis le Nord (D39), le Sud-Est (Cimetière) et le Sud-Ouest (photo sur D39).

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



2 points de vue proches permettent d'apercevoir la silhouette compact du bourg de Saint Robert, situé en point haut sur le rebord Nord-Ouest de la crête du cirque : depuis le point haut (Ouest du bourg) et l'arrivée Est sur D39 (ci-dessus).



Le bourg de Segonzac se situe sur une crête dominée par une butte au Nord-Est, les vues principales s'établissent ainsi depuis le Sud, sur la D54 (photo ci-dessus) et le hameau de Vieux-la-Vaysse. Un beau point de vue Nord existe en empruntant la voie montant sur la butte, mais c'est une zone peu fréquentée. La silhouette est à la fois regroupée autour de l'église et linéaire le long de la crête.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

B - Silhouettes de bourgs visibles uniquement de près



La D51 traverse Louignac, sa silhouette regroupée et équilibrée émerge de la campagne, elle est visible depuis le Nord (photo ci-dessus) et le Sud. Un autre point de vue depuis le hameau de Toulme nous expose la face Ouest du bourg.



Saint-Cyr se trouve sur une petite butte au sein de l'entité des vallées.
Sa face Est en crête d'un versant abrupt sur le ruisseau du Mayne expose le manoir et l'église Saint-Cyr Sainte-Julitte, mais aussi des développements linéaires plus récents dans les boisements.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Saint-Cyprien est un bourg discret qui affiche principalement sa silhouette Ouest. Il présente un bel aspect regroupé car le point de vue s'oriente dans le sens de la voie principale, autour duquel le village s'est développé.
Depuis le hameau des Palinières qui s'est récement développé en face du bourg sur la crête au Sud, un point de vue partiel montre l'église et quelques édifices en bout de crête.



Malgré sa position dominante en crête, ce point de vue montre l'unique silhouette représentative du Bourg d'Yssandon, depuis le Sud-Ouest sur la route qui rejoint le vieux bourg. La formation de village-rue est ici caractéristique.
Le vieux bourg au sommet de son puy de plus de 120m de haut, est visible mais n'est finalement que peu visible en rapport de l'imposant volume.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

C-Bourgs visibles uniquement de loin

Vars-sur-Roseix développé au paragraphe suivant sur les perceptions et covisibilités. Quelques points de vue proches existent mais ne sont pas représentatifs ou peu fréquentés.

D - Bourgs sans silhouette



Brignac-la-Plaine est le seul vériable bourg en fond de vallée, aucune silhouette n'émerge du paysage. Pour autant, le passage travaillé de la D39 dans le centre villageois forme une silhouette interne caractéristique.



Sur sa butte, Rosiers-de-Juillac n'affiche aucune silhouette, hormis cette vue sur une partie du clocher depuis la RD71 en contrebas.
En effet, le village historique est situé au sommet du versant abrupt sur la vallée du Roseix, la ripisylve doublée de la pente boisée font écran.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.4. Perception et covisibilités

Les différents points de vue proches sur les silhouettes de bourgs sont représentés sur cette carte. Aussi, ce document expose les **perceptions lointaines,** et par ce biais, les **covisibilités existantes entre les différents bourgs**.

Différents types de points de vue lointains ont été déterminés, il s'agit des **panoramas** qui ouvrent de larges vues à 180°, parfois plus, et les **visibilités intercommunales qui sont des perspectives** sur les bourgs. Ces cônes de vue exposent ainsi des **zones sensibles au niveau des espaces vus**. De même au niveau des **points de vue** (visibilité lointaine et surtout panorama) qui sont aussi des **zones sensibles,** car il faut entretenir ces espaces pour conserver les ouvertures visuelles sur le paysage (exemple de la table d'orientation du VVF où les bois ont poussés : la vue n'existe plus à cet endroit).

Les **sensibilités créées par les protections patrimoniales et paysagères** ont été ajoutées pour être confrontées avec les différents points de vue afin d'exposer les zones à enjeux. Les problématiques sont les suivantes :

- de nombreuses vues intercommunales se trouvent à l'**intérieur du cirque d'Ayen,** car les points hauts et les villages sont proches. Les bourgs d'Ayen et de Saint Robert **entretiennent le seul véritable rapport de covisibilité**, ce qui en fait le secteur le plus sensible. En effet, les autres perceptions lointaines sont à **sens unique** : le point haut voit vers le bas, mais pas l'inverse.

- Des **vues croisées lointaines** sur Saint-Robert et Ayen s'engouffrent par la vallée de l'Elle, seule ouverture du cirque

- Les **panoramas** (et les points de vue lointains) se **situent toujours en point haut** : crêtes en pourtour du cirque, puy d'Yssandon et buttes. Ils permettent d'afficher les zones dominant le paysage.

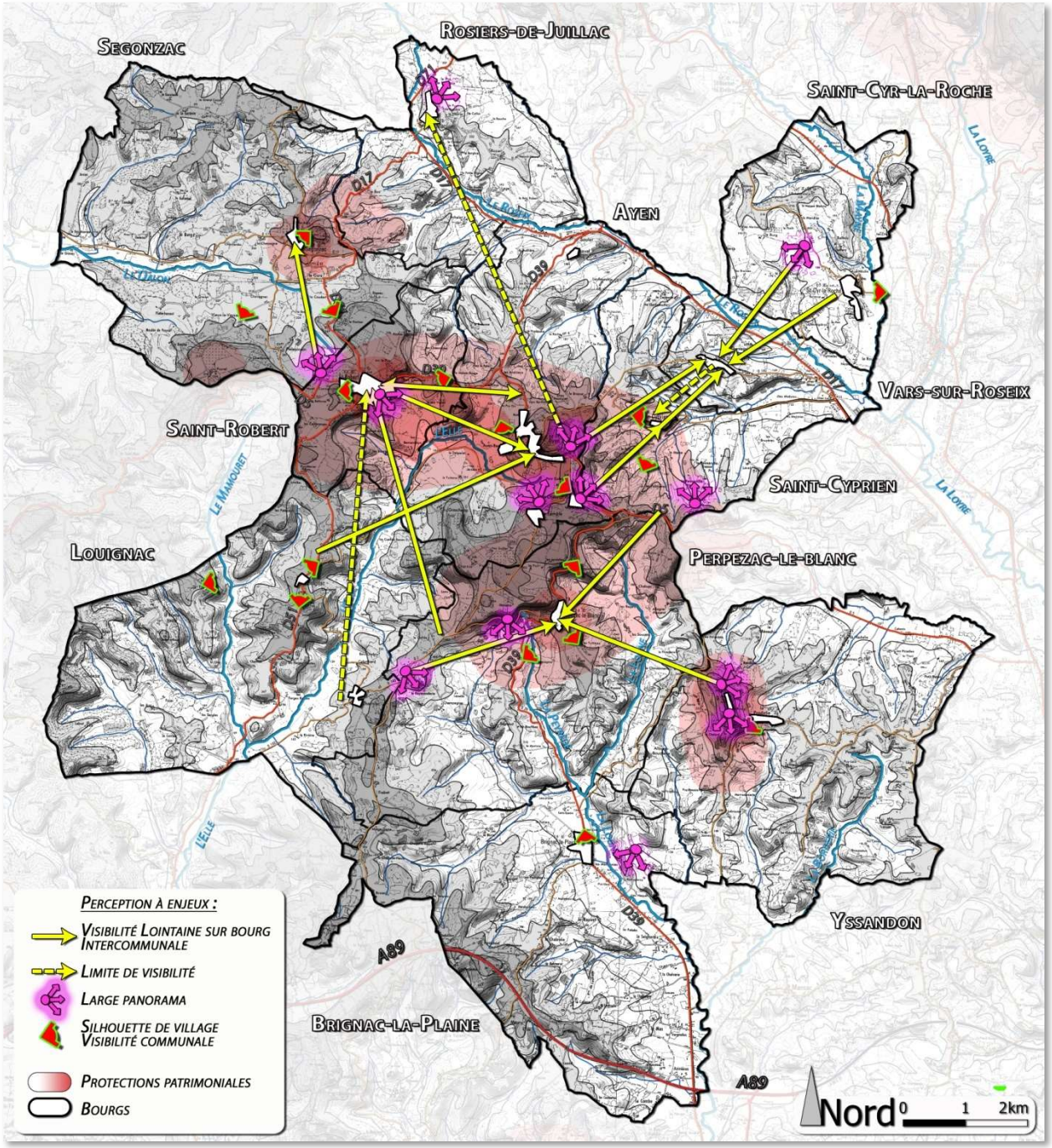
- **Vars-sur-Roseix** attire les vues sur ces 2 faces : depuis le Nord et le Sud

- **Perpezac-le-Blanc** attire les vues, le bourg est très visible de loin

- Il existe des **vues vers le Nord du Crique**, notamment sur Segonzac et Rosiers-de-Juillac

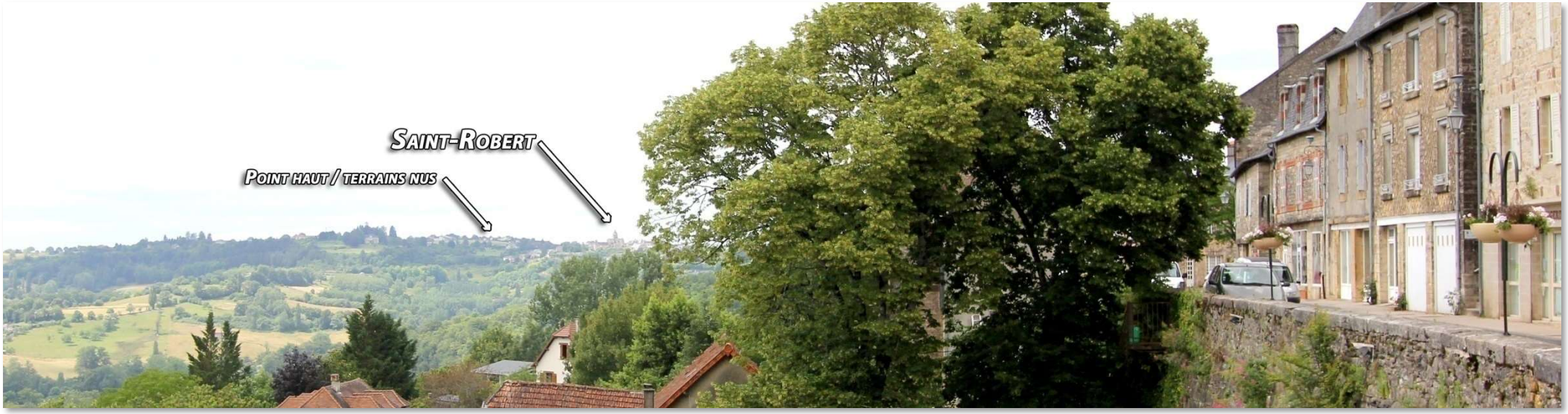
Pour rappel, classement de bourgs par catégorie de perceptions :

A - Bourgs visibles de loin et de près : Ayen, Perpezac-le-Blanc, Saint Robert, Segonzac
B - Bourgs visibles uniquement de près : Louignac, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Cyprien, Yssandon,
C – Bourgs visibles uniquement de loin : Vars-sur-Roseix (points de vue non remarquables de près)
D - Bourgs sans silhouette : Rosiers-de-Juillac, Brignac-la-Plaine

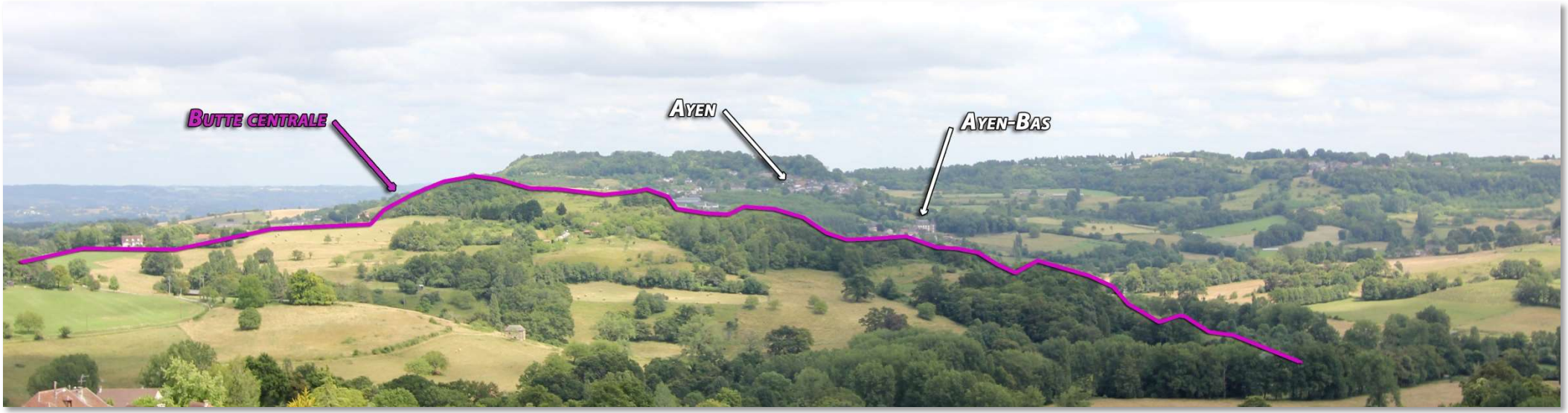


Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Covisibilités en périphérie du cirque entre Ayen et Saint-Robert



Depuis le bourg d'Ayen, vue sur celui de Saint-Robert en crête. Vue dégagée sur le point haut de Saint-Robert, qui domine le bourg juste à l'Ouest de celui-ci



Depuis Saint Robert, les vues principales sont masquées par une butte centrale que contourne la D39. Le bourg d'Ayen et Ayen-Bas restent visibles, les nouveaux développements sont camouflés derrière.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Vues lointaines sur Ayen et Saint-Robert



Depuis la D51 en quittant Louignac par le Nord, vue lointaine sur Ayen. De ce point de vue, la noyeraie centrale semble scinder l'espace urbain en 3.



Vue lointaine sur Saint-Robert depuis la D2 à Perpezac. D'ici, les terrains surplombant le bourg sont aussi très visibles, le bourg semble plus étalé sur sa crête de ce point de vue.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Quelques panoramas



Les panoramas depuis le Puy d'Yssandon sont parmi les plus impressionnants du fait de sa hauteur et de ses pentes raides. Les panoramas se caractérisent vraiment par la notion d'ouverture qu'ils engendrent. Celui-ci regarde plein Sud vers l'extérieur du territoire. Les boisements au pied de ce panorama risquent de fermer le point de vue si aucun entretien n'est réalisé pour les limiter.



Sur une crête moins haute, ce panorama au Sud Saint-Cyprien exprime bien le relief ondulé de la vallée au Nord de la crête principale (Yssandon/Segonzac). Les panoramas peuvent donner à voir plusieurs bourgs en même temps.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Visibilités lointaines sur autres bourgs : Vars-sur-Roseix et Perpezac-le-Blanc



Vars-sur-Roseix est un village-rue, à la fois fin et tout en longueur, positionné sur une butte allongée qui représente le centre de la vallée Nord. Vue ici de la face Nord depuis la D17 à Saint-Cyr-la-Roche.



Vue de la face Sud du bourg de Vars-sur-Roseix depuis Saint-Cyprien, dont on voit le bourg en premier plan.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



3 points de vue lointains donnent sur le bourg de Perpezac, permettant d'apprécier son organisation urbaine. Vue depuis la table d'observation Nord d'Yssandon.

Pas de visibilité lointaine sur Louignac



Louignac est le seul village en crête qui n'offre pas de vue sur son bourg depuis les autres communes. Comme le montre ce cliché pris sur la D51, la silhouette Sud du bourg est dominée par la butte de Saint-Robert qui coupe literalement la commune du territoire des autres.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Les vues vers le Nord : panoramas et visibilité sur bourg



Vue sur Ségonzac depuis la D5, en crête au Nord de Saint Robert. Panorama également sur la vallée au Nord-Ouest. Depuis Segonzac, de la vallée, seul le stade de Saint-Robert et ses éclairages sont visibles.



En limite Nord du cirque D'Ayen, vue large sur la vallée jusqu'au bourg discret de Rosiers-en-Juillac et même Juillac (hors secteur d'études) sur le versant opposé.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.5. Eléments remarquables

Il parait important de recenser, en plus des sites et monuments protégés, les **éléments patrimoniaux dignes d'intérêt** qui ne disposent pas de protection particulière. Il représente un **attrait indéniable notamment par leur complémentarité**, il participe à l'aura et au développement de l'**offre touristique** du territoire. Leur localisation permet de confirmer les zones les plus fréquentées et celles à dynamiser. Ces éléments remarquables se trouvent principalement sur la **ligne de crête principale**, comme les protections patrimoniales. Ils sont de plusieurs types :

A. Labels

- **Ville d'art et d'histoire :** concerne *le Pays Vézère et Ardoise* soit 46 communes intégrant les **11 communes étudiées**. Ce label est l'occasion pour les acteurs locaux de **construire ensemble un projet culturel** et d'**animer le patrimoine**.

- **Plus beaux villages de France :** Concerne uniquement la commune de **Saint-Robert** pour le territoire. Soumis à un **cahier des charges qualité** de 30 critères stricts, le but de ce label est de **Préserver** et **valoriser** la qualité du **patrimoine** des villages pour **accroître** leur **notoriété** tout en maîtrisant leur fréquentation et favoriser ainsi leur **développement économique**. Le suivi des critères qualité est rigoureux.

B. Bourgs, bâtis et jardins remarquables

Les **bourgs** de Saint-Robert, d'Ayen-Bas, de Perpezac-le-Blanc (et son château) ainsi que le vieux bourg d'Yssandon et celui de Vars-sur-Roseix méritent d'être visités.

Le **manoir et l'église Saint-Cyr Sainte-Julitte** à Saint-Cyr-la-Roche ainsi que la **chapelle du château de la Choisne** à Brignac-la-Plaine pour les monuments. Aussi l'**arborétum de la Tuilière** est un jardin remarquable.

C. Petit patrimoine rural

Se compose de **petits éléments traditionnels de campagne** : croix rurales, lavoirs, fontaines…

D. Tables d'orientation

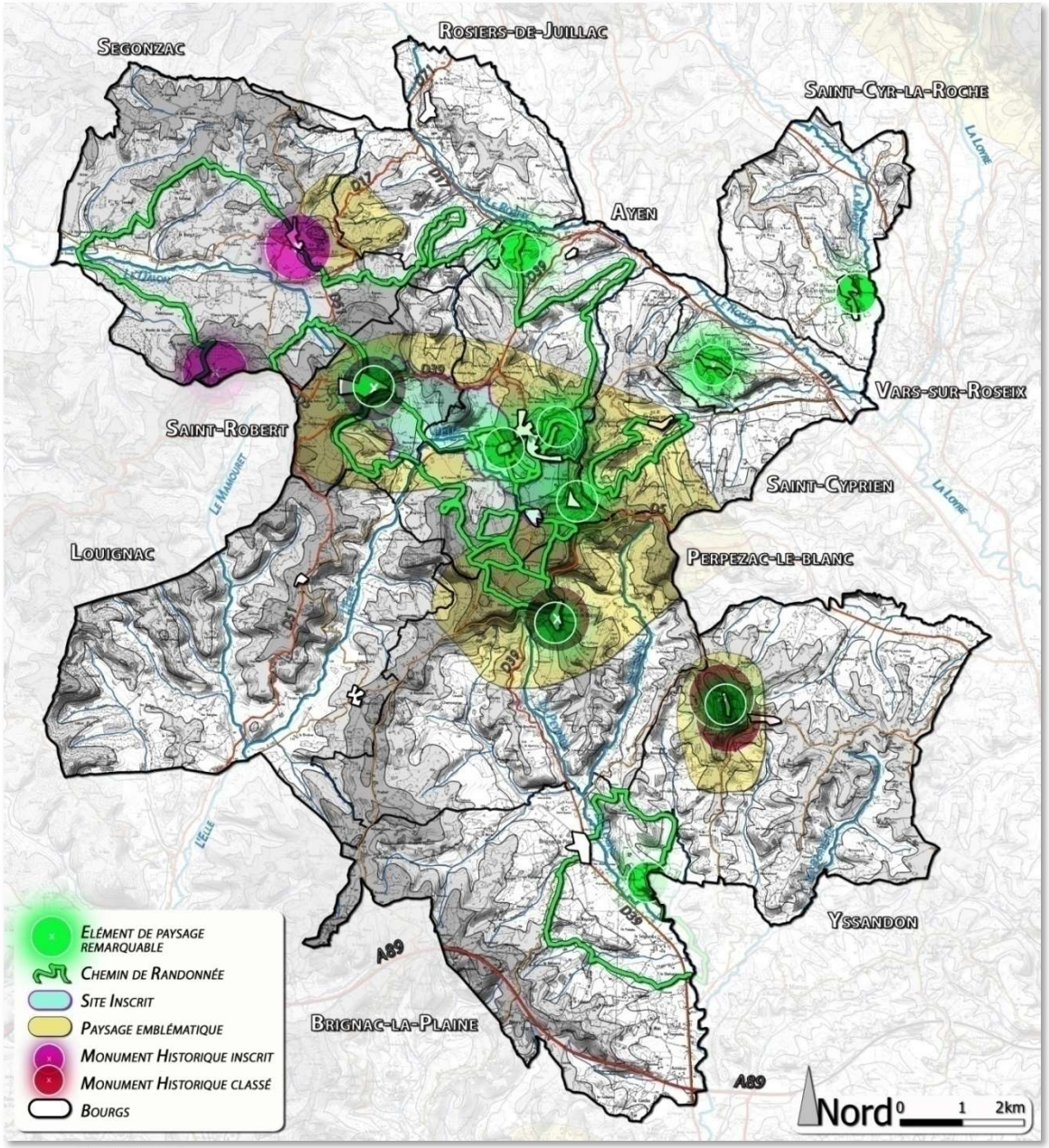
Celles d'Yssandon haut (x2) et d'Ayen (x2) forment des **points fréquentés** présentant le paysage.

E. Chemins de randonnée

5 sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée) + le sentier botanique de Saint-Cyprien. Ils permettent de **découvrir le territoire à pied ou en vélo**.

F. Cimetière

De part leur inscription dans le paysage, **4 cimetières remarquables** ont été relevés, il s'agit globalement de ceux des bourgs précités : Perpezac, Yssandon Haut, Ayen Bas et Segonzac.



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Les bourgs remarquables





Saint-Robert est classé parmi les plus beaux villages de France, témoignant de la qualité architecturale et patrimoniale de son centre historique.



Le bourg de Perpezac-le-Blanc fait preuve d'une flagrante homogénéïté, affichant la pierre blanche au travers d'une architecture sobre et élégante.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Le Vieux Yssandon, au sommet de son puy, forme un petit bourg linéaire le long de l'unique rue. Les maisons traditionnelles sont entrecoupées de jardins ouverts qui laissent passer les vues jusqu'à l'horizon.



A part dans le berceau de la vallée de l'Elle, Ayen-Bas est un petit bourg constitué autour d'une place végétalisée dotée d'une fontaine. Ce sont des édifices de pierres massifs qui entourent ce lieu hors du temps, dominé par les crêtes.

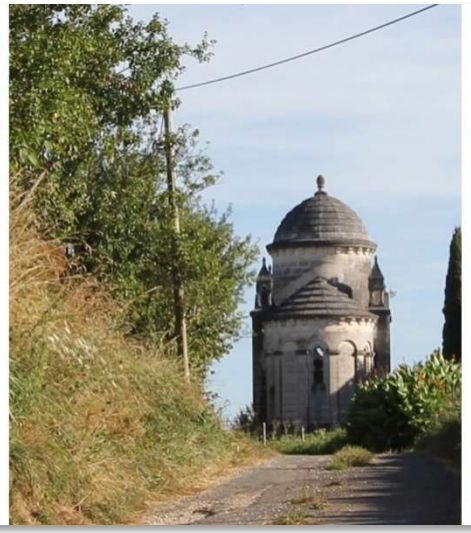
Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

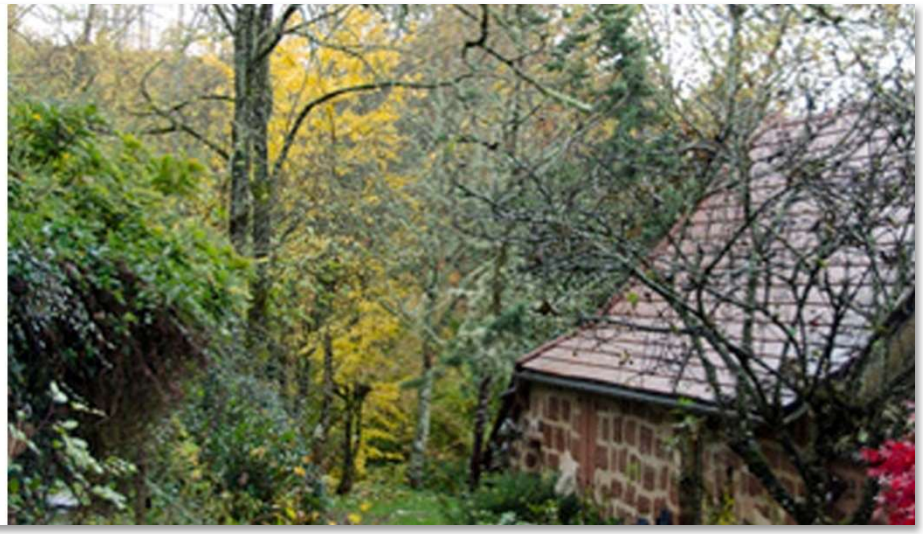


Vars-sur Roseix affiche une pierre brune et une belle unité de tons et style architectural. Les quelques petites ruelles (réaménagées) qui traversent ce bourg lui apportent son cachet.

Les monuments et jardins







Le manoir et l'église Saint-Cyr Sainte-Julitte à Saint-Cyr-la-Roche représente un édifice magnifique, le fait qu'il ne soit pas classé est surprenant. De même pour la chapelle du château de la Choisne à Brignac-la-Plaine qui est un bâtiment original, placé en point haut et donnan sur la Vallée de la Logne. Au Soulet, à Ayen, l'arborétum de la Tuilière est un jardin remarquable planté de plus de 1600 essences d'arbres et d'arbustes. (source de la dernière photo : Arboretum des Tuilières.fr)

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Petit patrimoine





La campagne de l'Yssandonnais est constellée de ce genre de petit patrimoine, qui a tendance à se détériorer, notamment les petites granges de berger. Il s'agit aussi des constructions liées à l'eau (fontaines, lavoirs…) ainsi que des croix.

Points de vue aménagés



Vue de la table d'orientations des puys à Ayen. Ces installations ludiques permettent aux locaux comme aux visiteurs de découvrir et comprendre le territoire.
Ce sont des lieux appréciés du public qui exposent de manière pédagogique, la force de ce paysage des buttes

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

Randonnée







Encore une fois, c'est principalement le cirque d'Ayen qui concentre l'activité, ainsi que le Nord-Ouest et Brignac-la-Plaine. Ces chemins permettent d'animer les campagnes et de faire découvrir l'Yssandonnais autrement.

Cimetières paysagers





4 cimetières sont remarquables, pour la qualité de leur placement dans le paysage, il exprime une sorte de « genius locci » : l'esprit du lieu. Vue des cimetières d'Ayen-Bas (dans la vallée) et Segonzac (au sommet de la crête).

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo



Le cimetière du Vieux Yssandon est litérallement perché, les pierres tombales s'alignent sur l'horizon.

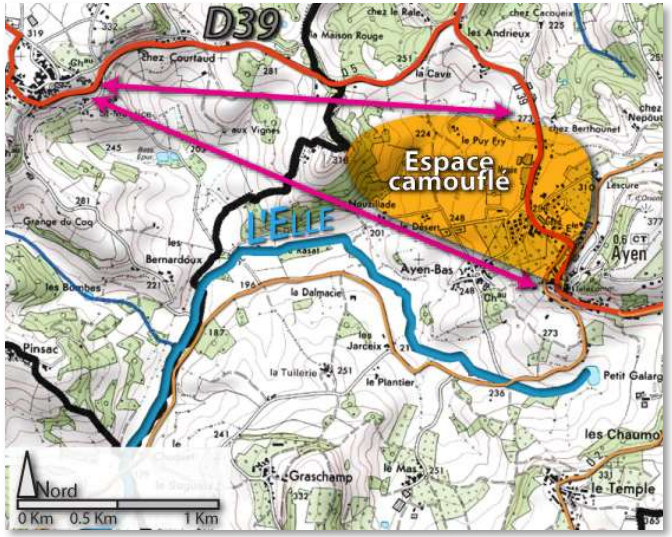


Le cimetière de Perpezac est légèrement éloigné du bourg, un peu plus haut sur la même crête. La sihouette des tombeaux s'unit à celle du village pour s'intégrer finement au paysage.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6. Problématiques et perspectives communales

2.6.6.1. Ayen



Espace de non covisibilité avec Saint-Robert, effet de la butte centrale

- **Les covisibilités avec Saint-Robert et la question de la butte centrale pour l'intégration de nouveaux développements**
- **Affirmer le bourg en tant que cœur (touristique) du territoire : la question de la borne**
- **Valoriser la présence d'Ayen-Bas**
- **La vocation du versant Nord, de la crête du cirque au Roseix (présence de l'arborétum des Tuilières)**
- **Valoriser / aménager des vues plongeantes sur l'intérieur du cirque d'Ayen**
- **Poursuivre les efforts sur la gestion écologique des espaces publics**
- **Protéger les noyeraies entre le bourg et Ayen-Bas**
- **Préserver la ZNIEFF « Coteau calcaire du Puy Guimont » et « Pelouses calcaires d'Ayen »**
- **Valoriser la mosaïque écologique locale regroupant des réservoirs de biodiversité de milieux vérifiés**
- **Assurer l'intégrité hydrologique des premiers pas de l'Elle**



Vue sur les nouveaux développements d'Ayen, se trouvant en limite de zone de covisibilité



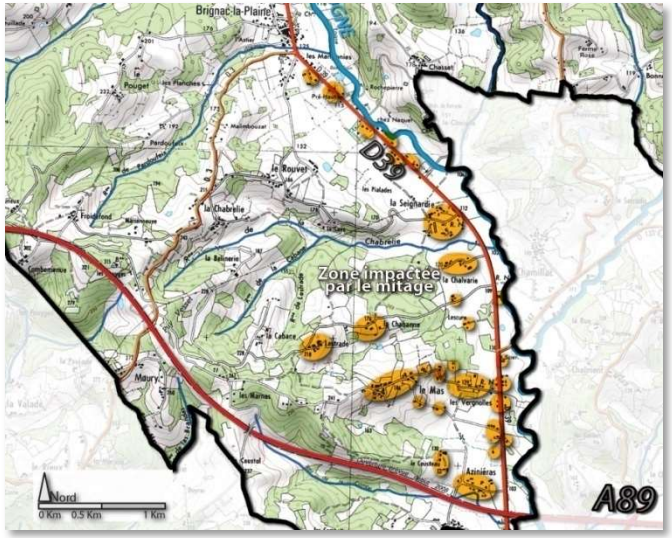
Borne informative sur la place centrale d'Ayen



Points de vue aménagés sur l'intérieur du cirque

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.2. Brignac-la-Plaine



Les abords de la D39 représentent une zone sensible



Valoriser les liens (visuels) avec la vallée de la Logne



Les nouveaux développements sont importants mais bien intégrés

- **Affirmer la spécificité paysagère de Brignac, à savoir sa position dans la vallée : ouvertures visuelles et connexions avec la Logne et les espaces humides connexes**
- **Créer un point de vue (belvédère) sur le bourg au sein de sa vallée depuis le sentier : « les coteaux de Brignac »**
- **Valoriser (classer) la chapelle du château de la Choisne**
- **Développement sous forme de lotissement en arrière-plan, non visible depuis la D39 : bien intégré**
- **Limiter les constructions aux abords de la D39 au Sud du bourg : réfléchir à l'intégration paysagère de l'existant : lutter contre le mitage**
- **Poursuivre les efforts concernant la requalification de l'espace public et de la traversée de bourg**
- **Composer avec le risque retrait-gonflement des argiles au niveau du bourg**
- **Adopter une réflexion pluri-thématique pour valoriser les apports de l'autoroute (accessibilité…) et pour limiter ses impacts environnementaux (bruit, pollution…)**



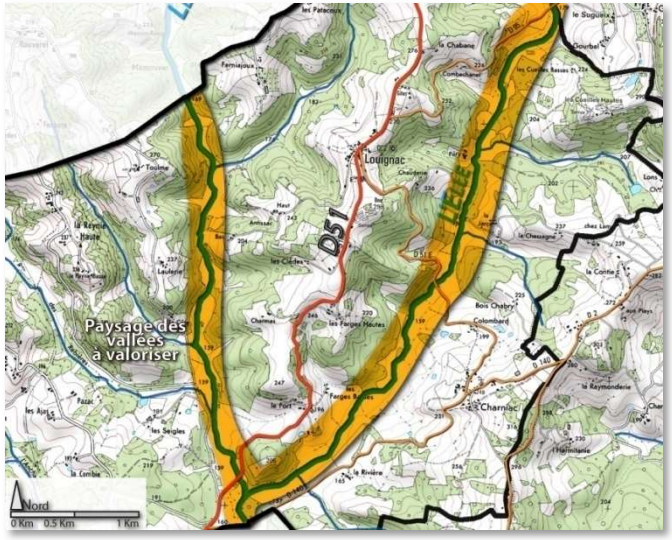
Aménagement qualitatif du centre de bourg : espaces traversants



Vue de la problématique de mitage le long de la D39

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.3. Louignac



Les vallées entourant le bourg forment un paysage préservé à découvrir



Un petit village de style, ambiance à présever



La place central mérite d'être réaménagée pour valoriser l'ensemble

- **Petit village charmant au sein de « son » paysage, bourg déconnecté visuellement des autres communes**
- **Mettre en place une charte architecturale et paysagère pour ne pas détériorer le style caractéristique du bourg (rénovation / nouvelle construction)**
- **Requalifier l'espace central du bourg**
- **Créer une liaison douce sécurisée entre le centre et l'école**
- **Valoriser le territoire boisé, les vallées et les ruisseaux (l'Elle et le Mamouret) par la mise en place d'un itinéraire de randonnée**
- **Conserver la mosaïque forestière apportant des conformations naturelles intéressantes d'un point de vue écologique**
- **Surveiller l'évolution du risque remontée de nappes dans les sédiments au niveau de l'Elle et du Mamouret**



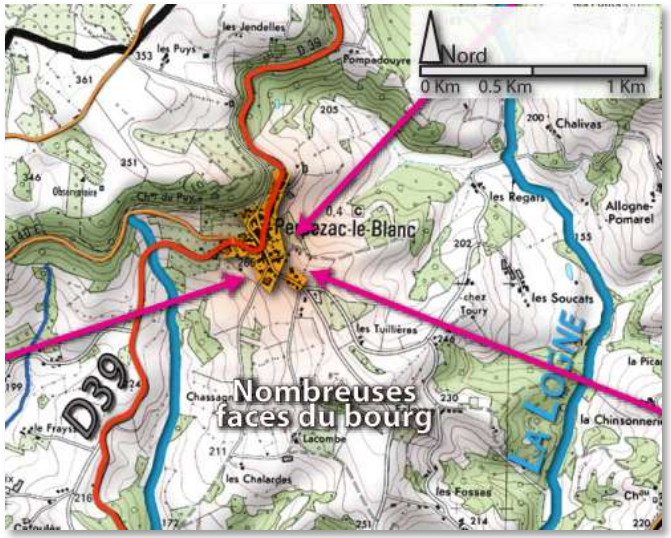
Du bourg à l'école, une voie douce sécurisée serait un réel plus



Le territoire rural dans les vallées mérite d'être découvert

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.4. Perpezac-le-Blanc



Conserver le caractère regroupé du bourg pour respecter les silhouettes



Conserver les vues ouvertes sur le paysage



Evocation du sentier de la mine et bornes signalétiques

- **Bourg et architecture de grande qualité. L'espace urbain peut être valorisé en minimisant le recours à l'enrobé vers des matériaux plus nobles : pierre. Ceci notamment sur l'espace central et les venelles**
- **Protéger par classement le château du Bois Noir**
- **Inscrire le « Sentier de la Mine » au PDIPR**
- **Création récente d'une maison isolée en crête, en covisibilité avec le bourg et le château. Attention impact paysager fort**
- **Conserver le caractère regroupé du bourg en préservant les vues sur le paysage**
- **Travail sur la signalétique urbaine intéressant**
- **Préserver les ZNIEFF « Pelouses calcaires du Puy de Pampelone » et « Pelouses calcaires d'Ayen »**
- **Valoriser le bocage au centre-nord de la commune qui est significativement fragmenté par le réseau routier**



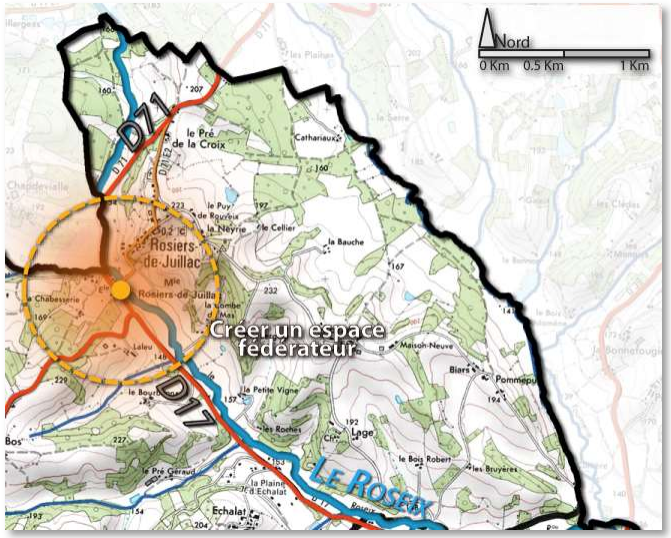
Limiter le recours à l'enrobé pour valoriser le patrimoine



Nouvelle maison isolée en crête : impact paysager fort

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.5. Rosiers-de-Juillac



Aménager l'espace en face de la mairie pour créer une centralité attractive



Réaliser un espace fédérateur entre la mairie et le Roseix



Intégration des nouveaux développements et sécurisation de la traversée

- **Organiser / aménager des vues depuis la D71 sur le bourg ancien (?)**
- **Intégrer les nouveaux développements présents dans la vallée du Roseix**
- **Intégration paysagère des bâtiments agricoles, notamment au Nord du bourg (problématique globalement territoriale, mais ici la proximité des installations avec le cœur de village renforce l'enjeu)**
- **Aménager l'espace face à la mairie pour concrétiser un espace fédérateur, permettant de « réunir le haut et le bas de Rosiers-de-Juillac »**
- **Réaliser un cheminement doux sécurisé du vieux bourg à l'école. Sécuriser la traversée de la D17**
- **Développements au Nord en continuité du vieux bourg**
- **Maintenir et valoriser la continuité écologique aquatique formée par le Roseix qui forme un secteur regroupant plusieurs milieux d'intérêt écologique**



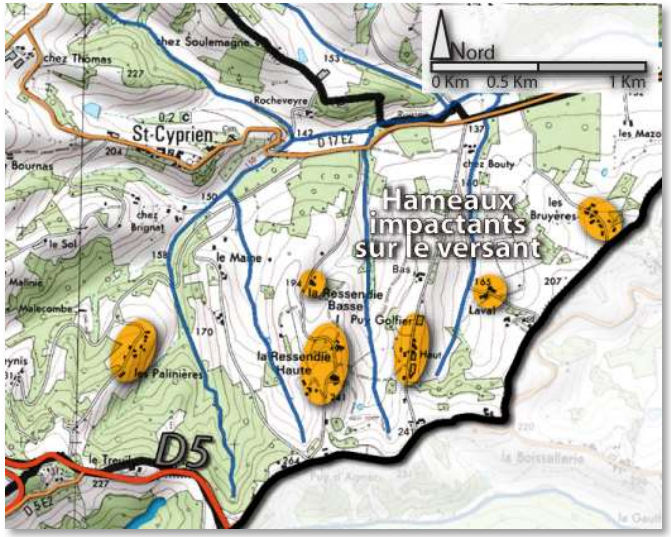
Vue des nouveaux développements au Nord en continuité avec l'existant



Batiment agricole imposant de coueleur vive en sortie de bourg

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.6. Saint-Cyprien



Plusieurs hameaux en développement sont visibles depuis le bourg



Vue du stabilisé de la couleur de la pierre locale



Entrée de ville Est avec ses 2 nouvelles constructions dans la pente

- **La réalisation de surfaces en stabilisé de la couleur brun-rouge de la pierre est une réussite**
- **Conserver l'aspect très discret du bourg : présence arborée favorisant l'insertion paysagère**
- **A l'Est, l'entrée de ville est jugée peu qualitative du fait des nouveaux développements peu intégrés au paysage (terrassements de la pente, clôtures, matériaux, couleur)**

PS : La question des entrées de ville à été étudiée sur toutes les communes, ne représentant généralement pas une problématique, la thématique est abordée au niveau des entrées à enjeux réels.

- **Plusieurs hameaux (x5 : [Chez Brignat], les Palinières, La Ressendie haute, Puy Golfier, Laval) qui se développent sur le versant Sud de la commune : impact paysager depuis le bourg par ce mitage sous forme d'habitats regroupés**
- **Conserver la forte proportion de zones humides qualitatives en particulier près des ruisseaux**
- **Préserver la mosaïque de milieux naturels insérée dans les milieux agricoles de la commune**



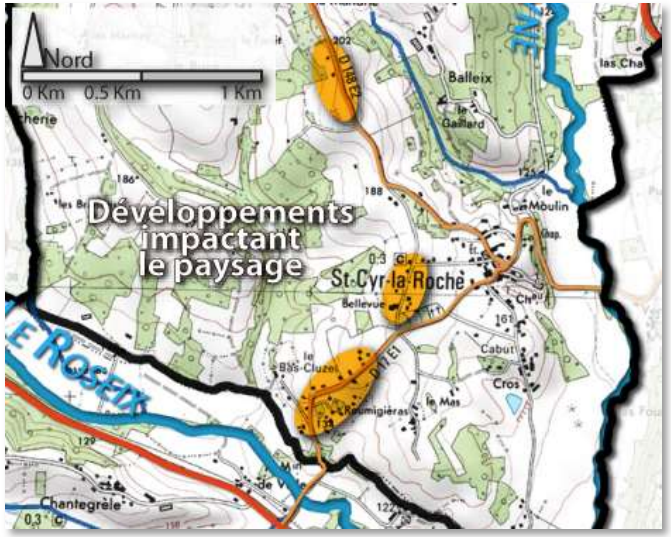
Le hameau de la Palinière est très visible depuis le bourg : impact fort



La silhouette du bourg est très discrète, mais pas les 2 nouvelles maisons

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.7. Saint-Cyr-la-Roche



Plusieurs secteurs non connectés avec le bourg se développent



L'espace central doit faire l'objet d'un aménagement qualitatif



Ces constructions sur la crête Ouest ont un impact fort sur le paysage

- **Aménager les espaces centraux du bourg pour une mise en valeur du cœur de village patrimonial**
- **Classement du patrimoine tout à fait remarquable du manoir et l'église Saint-Cyr Sainte-Julitte**
- **Impact paysager des constructions linéaires sur la crête à l'Ouest du bourg : urbanisme de réseau**
- **Impact paysager des constructions sur le versant au Sud du bourg**
- **Valoriser la plaine de la Mayne et le cours d'eau par un cheminement doux par exemple**
- **Préserver les espaces naturels faisant la liaison entre le réseau écologique du territoire et les continuités écologiques régionales**



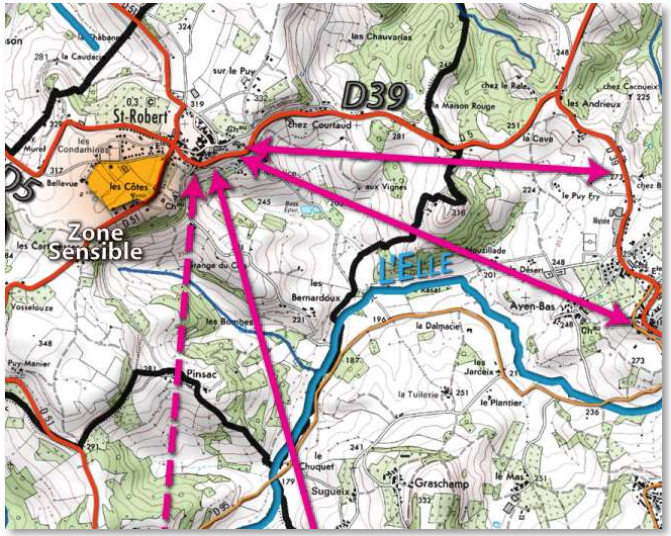
L'impact de cette opération nuit à l'entrée Sud de la commune



La plaine de la Mayne est un espace attractif à aménager pour sa découverte

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.8. Saint-Robert



Espace à enjeux en surplomb du bourg



Vue depuis le point haut de la commune sur les bourgs de Saint-Robert et d'Ayen. Secteur sensible car visible de loin, des développements ici menaceraient l'équilibre de la sihouette du village

- **Covisibilité avec Ayen, silhouette de village : préserver les terrains situés à l'Ouest du bourg en surplomb de celui-ci**
- **Espace public du cœur de village bien aménagé permettant la mise en valeur du patrimoine architectural et la création d'un beau cadre de vie**
- **Maintenir les vastes noyeraies au contact du bourg, au Nord-Ouest, apportant du caractère au village et facilitant son intégration depuis la vallée (Segonzac)**
- **Belle initiative que le classement parmi les « plus beaux villages de France », témoin de la qualité du patrimoine, distinction à conserver**
- **Impact paysager des luminaires du stade, les habitations sur cette crête Nord étant intégrées par les noyeraies ainsi que des plantations**
- **Préserver les ZNIEFF « Pelouses calcaires de Saint-Robert » et « Coteau calcaire de Rochas-Couchaud »**
- **Etablir une réflexion pour intégrer la richesse écologique de la commune avec le fonctionnement du territoire ainsi que les liaisons écologiques vers le réseau écologique de la Dordogne**
- **Composer avec le risque retrait-gonflement des argiles au niveau du bourg**



La présence des noyeraies marque une belle limite entre l'urbain et le rural



Les nouveaux développements Nord s'intègrent bien grace au noyeraie

Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.9. Segonzac



Concrétiser une meilleure connexion avec le paysage



L'espace public mérite un traitement fonctionnel et qualitatif

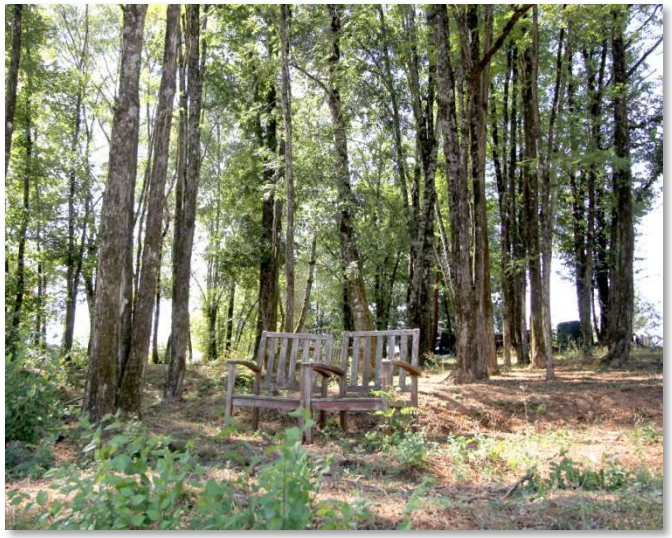


De larges vues existent sur la vallée depuis le bourg : à conserver

- **Aménager les espaces publics du cœur de bourgs pour dégager une véritable place centrale. Réaliser des trottoirs sur les rues principales**
- **Création d'une boucle pédestre courte entre le bourg et sa vallée**
- **Projet de voie verte sur l'emprise de la ligne Hautefort (Thiviers) à Terrasson (numéro 623 000 du réseau ferré national)**
- **Conserver des ouvertures sur le paysage depuis le bourg, aménagement de belvédères**
- **Développements bien intégrés (nombre limité) au contact direct du cœur de bourg ou en continuité au Nord**
- **Considérer la présence d'un secteur favorable au développement éolien**
- **Surveiller la ressource en eau pour répondre aux exigences de la Zone de Répartition des Eaux du bassin versant de l'Auvézère**



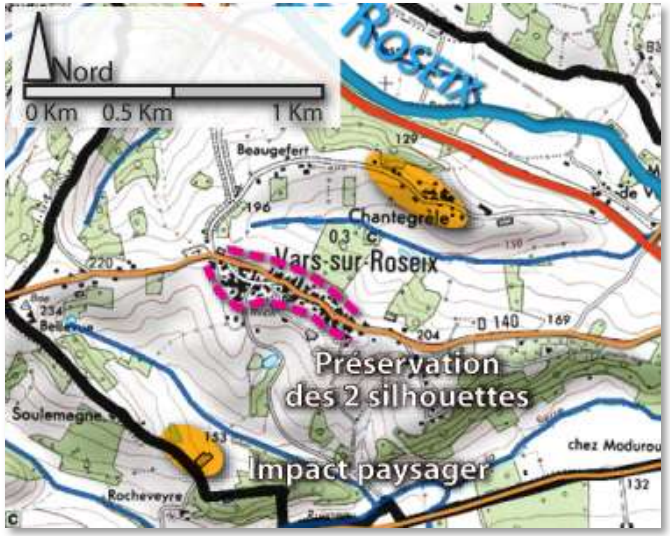
Les nouveaux développements sont intégrés dans la trame urbaine



Un aménagement très simple et qualitatif

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.10. Vars-sur-Roseix



La typicité des 2 faces du bourg forge son caractère



Les aménagements réalisés dans le bourg valorisent le patrimoine



Les développements de Chantegrèle ont un impact depuis le bourg

- **Poursuivre l'effort de réaménagement des espaces public du cœur de village vers les entrées de ville**
- **Un patrimoine bâti homogène original du fait de sa couleur brun-rouge, valorisé par les petites ruelles requalifiées**
- **Préserver les 2 silhouettes du bourg : Nord et Sud**
- **Impact paysager du hameau de Chantegrèle depuis le bourg**
- **Impact paysager des vastes installations agricoles en limite Sud de la commune**
- **Conserver une agriculture de proximité au contact du bourg : verger, maraichage…**
- **Maintenir et valoriser la continuité écologique aquatique formée par le Roseix qui forme un secteur regroupant plusieurs milieux d'intérêt écologique**
- **Surveiller l'évolution de la zone d'activité (avec son ICPE) au sud-est de la commune pour anticiper d'éventuels futurs impacts environnementaux**



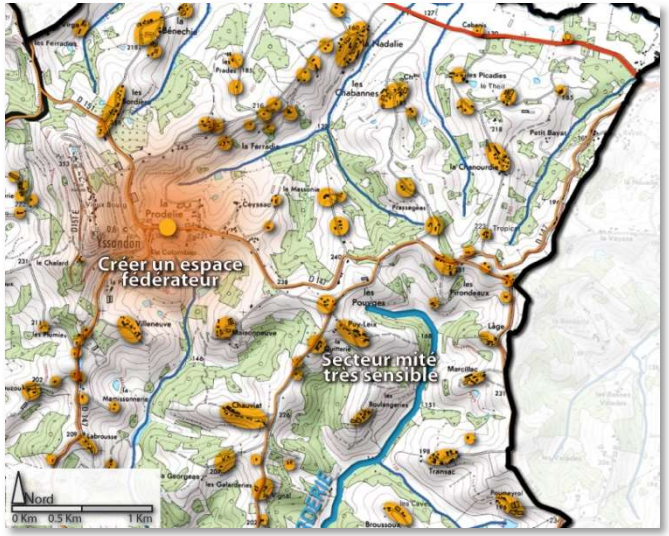
Une installation agricole impacte le paysage en contrebas du bourg



Le maraichage en limite de bourg contribue à valoriser les silhouettes

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

2.6.6.11. Yssandon



La problématique communale consiste à se recentrer



Evocation du mitage de la partie Est de la commune : fort impact sur le paysage

- **Problématique de mitage très importante, la plupart des crêtes sont construites à l'Est du Puy d'Yssandon : développement de hameaux, maisons isolés, urbanisme de réseau le long des axes. Impact paysager élevé**
- **Aménager un véritable espace fédérateur, une place au niveau de la mairie débordant sur la voie**
- **Conserver des vues sur les paysages de vallée au Nord et au Sud depuis le bourg**
- **Conserver l'esprit de village-jardin du vieux bourg**
- **Limiter la vulnérabilité de l'environnement aux abords des ICPE agricoles**
- **Préserver les espaces naturels insérés dans les milieux agricoles pour garantir les continuités entre le réseau écologique du territoire et les espaces naturels du bassin de Brive**



Silhouette linéaire du bourg à densifier



Le fait de conserver les ouvertures majeures sur le territoire est important

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

3. SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERES

3.1.1. Les principaux enjeux du territoire Yssandonnais

Les **enjeux du territoire Yssandonnais** liés aux **thématiques environnementales** sont les suivants :

La Structure physique 	***La Gestion de l'eau*** 	***L'Air, Climat, Energie*** 
Les Risques 	***Les Nuisances*** 	***La Gestion des Déchets*** 
Les Protections territoriales 	***Les Espaces Naturels et la TVB*** 	***Le Paysage*** 

• Enjeu faible / • Enjeu moyen / • Enjeu fort

Les enjeux environnementaux sont ainsi globalement faibles. La thématique ***« Espaces Naturels et Trame Verte et Bleue »*** est à considérer avec attention car elle porte un **enjeu individuel pouvant être qualifié de modéré à fort**. Les thématiques ***« Risques »*** et ***« Air, Climat, Energie »*** doivent quant à elle former des **points de vigilance mais ne représente pas à ce jour d'enjeu majeur.**

Certains éléments très précis sont de plus à impérativement considérer pour mener un **développement du territoire cohérent, durable et soucieux de l'environnement** :

- Les **buttes calcaires** sur **Saint-Robert**, **Ayen** et **Yssandon** qui montre des particularités **géologiques**, **pédologiques** et **écologiques** en faisant des **marqueurs environnementaux incontournables** du paysage Yssandonnais dont l'influence est également présente au niveau **climatique** et **hydrographique**,
- Les **cours d'eau** de l'**Elle**, du **Roseix**, du **Dalon**, de la **Logne** et de la **Mayne** pour leur maillage relativement dense sur le territoire bien qu'ils soient individuellement relativement réduits. Globalement d'une **bonne qualité écologique et chimique**, ils sont associés à de **longues ripisylves** pourvoyeuses de **nombreux services écosystémiques**. Associés à leurs **affluents**, ils forment également une **ressource notable en eaux superficielles**,
- Le **réseau écologique des espaces naturels** couvrant le territoire Yssandonnais est **varié, dense, support de plusieurs réservoirs de biodiversité et correctement connecté aux continuités régionales**. Les **futurs projets d'aménagement** devront tout de même porter un regard attentif sur ces espaces naturels, **les connexions de ces derniers étant actuellement déjà significativement impactées**. Plusieurs **opportunités de valorisation** sont également envisageables et ce pour les différentes **sous-trames écologiques** composant la **Trame Verte et Bleue Yssandonnaise**. Enfin **les connexions écologiques avec les zones Natura 2000** doivent faire l'objet d'une attention particulier étant donné leur **forte proximité avec certaines communes**.

Les **enjeux inter-thématiques** sont également à prendre avec en particulier :

- La forte densité de **Zones à Dominante Humide** situés en périphérie des cours d'eau récupèrent de nombreuses **eaux de ruissellement** en raison des **forts reliefs locaux** ainsi que des sources **de pollution locales** (rejets de STEP, potentiellement les anciens sites BASIAS) ou **diffuses** (principalement via l'agriculture majoritairement localisée dans les reliefs bas). Leur **évolution** et le **suivi de leur qualité** sont ainsi essentiels dans la **pérennisation des écosystèmes humides** sur le territoire Yssandonnais,
- Les **potentialités de développement éolien** impliquent des **études très précises** étant donné **l'hétérogénéité et la diversité des éléments environnementaux** à enjeux localisés sur le territoire avec en particulier la **complexité du relief** et donc des **covisibilités**,
- Les **risques majeurs sont inexistants** mais la **combinaison des différents aléas** pourrait dans certaines conformations **produire des risques cumulés majeurs**. L'**urbanisation à venir** peut également **augmenter significativement la vulnérabilité d'une commune** si elle n'est pas menée en **considérant ces nombreux aléas naturels et technologiques**.

Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo

3.1.2. Carte de synthèse des sensibilités environnementales et paysagères

La superposition de toutes les composantes environnementales telles que les protections territoriales, les risques, les nuisances, les ressources naturelles avec les enjeux écologiques et les données patrimoniales met en exergue la sensibilité du territoire de l'Yssandonnais et permet de pointer les espaces où elle s'exprime particulièrement :

- La **sensibilité globale du territoire est faible** *(cf. curseur en légende de la carte),*

- l'**espace central expose un cumul marqué d'enjeux**. Il s'agit des crêtes entourant le cirque d'Ayen, cet espace représente un espace emblématique du limousin doublé d'un site inscrit pour son paysage à conserver et valoriser. De plus, ce sont des milieux remarquables du point de vue écologique, réservoirs de biodiversité, lieu de passage de nombreux corridors et une zone de transition privilégiée avec les milieux ouverts du département de la Dordogne,

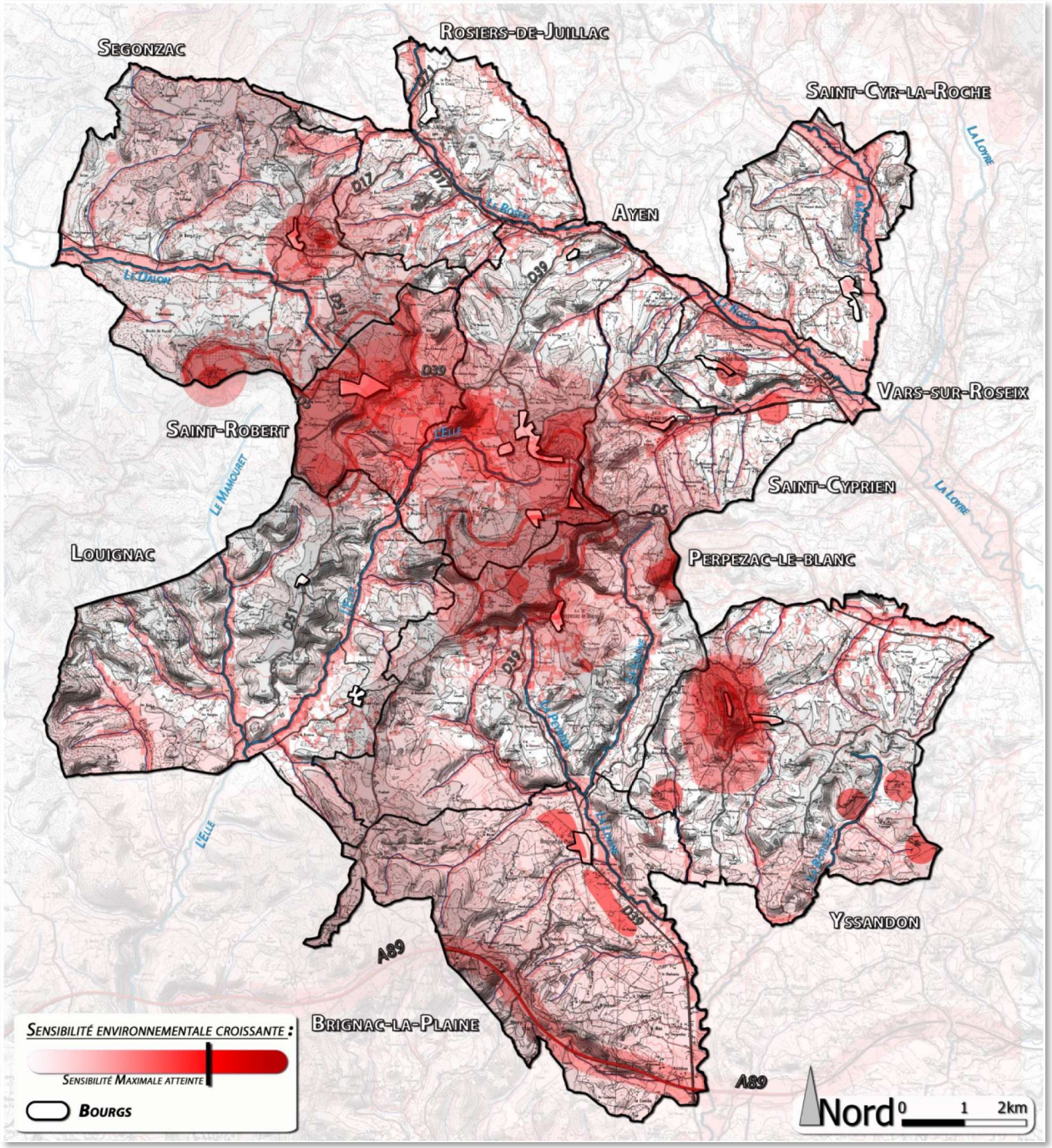
- Les **buttes sur la ligne de crête Nord/Sud**, comme celle d'Yssandon et de Segonzac, qui exposent des atouts patrimoniaux en termes de sites et de monuments protégés, mais aussi des milieux naturels qualitatifs avec en particulier des pelouses sèches et calcaires,

- Globalement, le **réseau hydrographique** est marqué car tous les cours d'eau présentent une sensibilité modérée que ce soit vis-à-vis des risques de remontées de nappes d'eau souterraine, de ressource en eau ou d'habitats naturels pour les espèces des milieux aquatiques et humides,

- La **partie Sud** du territoire est à la fois concerné par la zone d'exploitation potentielle de carrières et le faisceau de nuisance qui accompagne l'autoroute A89 sur 250m pour le bruit et via des impacts plus indirects (mais à la portée plus lointaine) comme les émissions de polluants atmosphériques,

La **partie Nord-Ouest** avec la zone de développement potentiel de l'éolien,

- D'autres **éléments moins ciblés** ressortent tels que les ICPE, exploitation isolées en campagne, le passage d'une ligne à haute tension, la présence de cavités souterraines ou des aléas de mouvements de terrain sur certains versants.



Altereo est le nom commercial de G2C ingénierie
Ce document est la propriété d'Altereo et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 Altereo